



Sommaire

ORGANIGRAMME	2
RAPPORT DE GESTION	5
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2007	6
III. Les chiffres sociaux en 2007	9
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2007	11
V. Les chiffres consolidés de l'année 2007	15
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2008	23
VII. Renouvellement et nouvelles délégations au profit du Conseil d'Administration	24
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2007	25
IX. Modifications statutaires	26
X. Rémunération des mandataires sociaux	26
XI. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	30
XII. Conventions et engagements réglementés	33
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	34
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2007	49
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2007	52
Résultat des cinq derniers exercices	55
Texte des résolutions proposées	56
Rapport des commissaires aux comptes	59
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	61
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	62
I. Renseignements de caractère général concernant la société	62
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2007	64
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 31 décembre 2007	65
IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	67
V. Nantissements, cautions et autres engagements	69
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	71
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	72
Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société	73
I. Présentation de la société et du Groupe	73
II. Les relations privilégiées du Groupe avec ses clients et ses fournisseurs	83
III. Investissements du Groupe	85
COMPTES CONSOLIDÉS	87
États financiers consolidés	88
Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés	92
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	93
Annexe aux comptes consolidés	104
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139
COMPTES SOCIAUX	141
Bilan	142
Compte de résultat	144
Tableau des flux de trésorerie	146
Annexe aux comptes sociaux	147
Notes sur le bilan	150
Rapports des commissaires aux comptes	168
RAPPORT DU PRÉSIDENT	173
Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	174
Procédures de contrôle interne	185
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	188
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	191
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	192
TABLEAU DE CONCORDANCE	195

Responsable du document

Monsieur Jean-François Boucher, Président Directeur Général.

Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques (les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation et qui figure en pages, 180 et 181 du Document de référence 2005 n° D06 - 0324 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2006 ».

Jean-François Boucher

Politique d'information

M. Jean-François Boucher

Président Directeur Général

M. Claude Larcher

Directeur Gestion & Communication

Téléphone : + 33 (0) 2 38 43 50 00

Télécopie : + 33 (0) 2 38 43 11 58

Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit département de KPMG SA

Représenté par M. Hervé Chopin - 1 cours Valmy, 92923 Paris-la-Défense

Nommé à l'occasion de la constitution de la société et renouvelé le 14 mai 2007 pour un mandat de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet Deloitte & Associés

Représenté par M. Gérard Badin – 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean-Claude Carnis

4, allée Albert-Meary, 18000 Bourges

Nommé le 21 mai 1997 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet BEAS – 7/9 Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le XXX 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

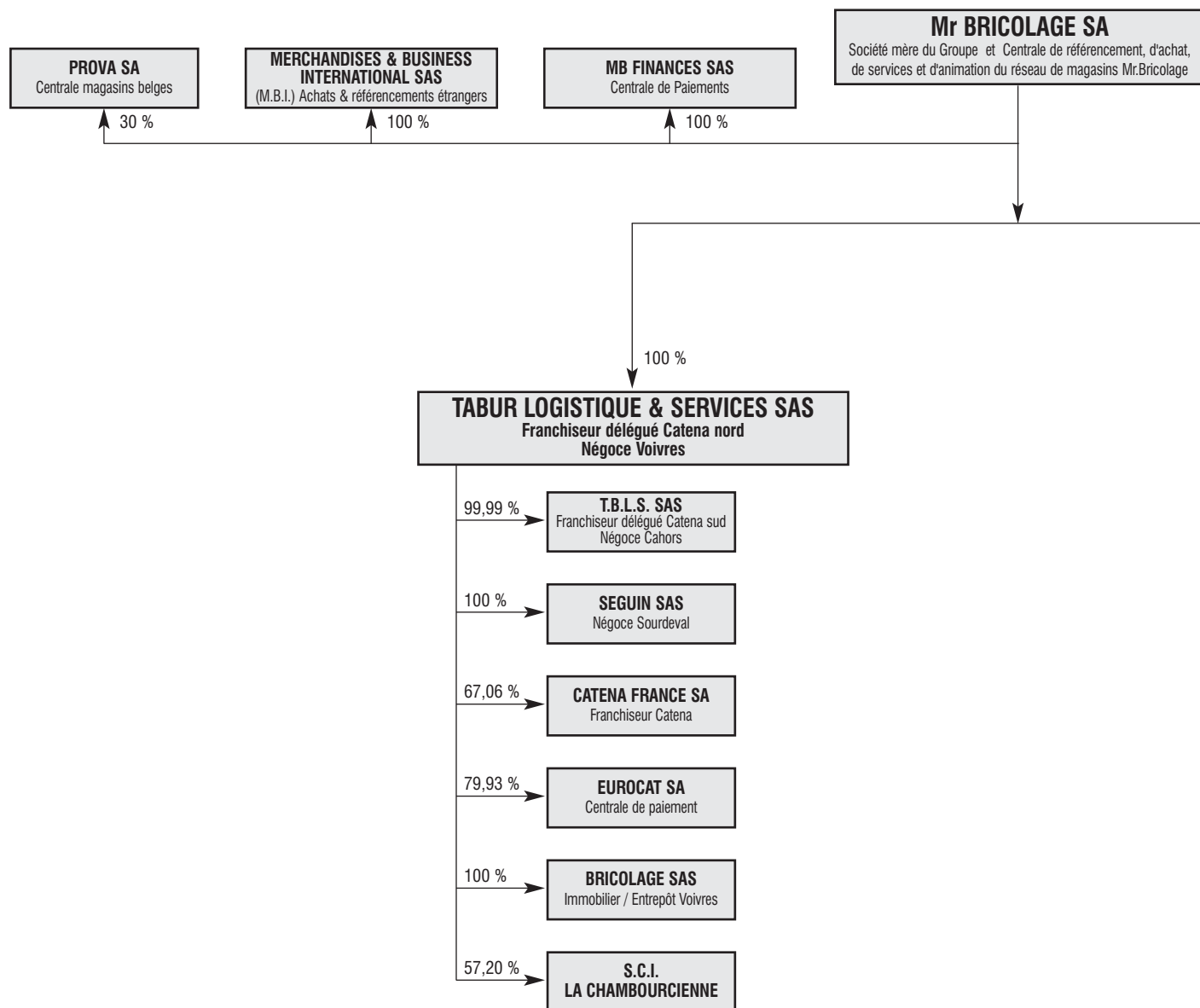
Le présent document de référence incorpore par référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D07 – 250 (pages 91 à 170).
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2006 sous le numéro D06 – 0324 (pages 95 à 184),

Ce document est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société Mr Bricolage. Il est librement consultable sur son site Web (www.mr-bricolage.fr), ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

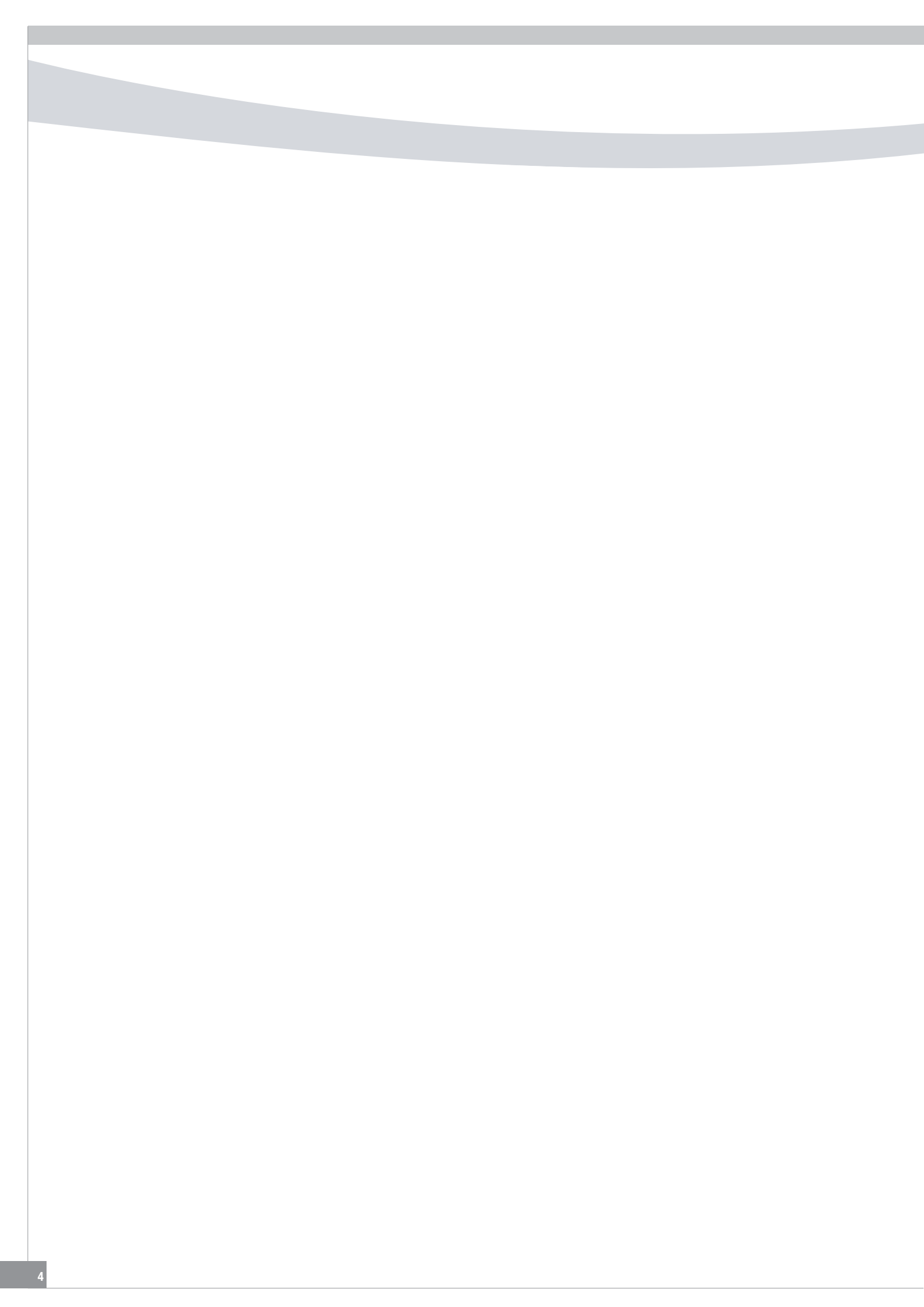
Organigramme juridique simplifié du Groupe Mr Bricolage au 31/12/2007

ACTIVITÉ SERVICES AUX RÉSEAUX



Activité de services à destination des réseaux adhérents Mr.Bricolage et franchisés Catena (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnements des magasins).

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêt (directs et indirects) repris du périmètre consolidé.



Rapport de gestion

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2007	6
III. Les chiffres sociaux en 2007	9
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2007	11
V. Les chiffres consolidés de l'année 2007	15
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2008	23
VII. Renouvellement et nouvelles délégations au profit du Conseil d'Administration	24
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2007	25
IX. Modifications statutaires	26
X. Rémunération des mandataires sociaux	26
XI. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	30
XII. Conventions et engagements réglementés	33
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	34
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2007	49
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2007	52
Résultat des cinq derniers exercices	55
Texte des résolutions proposées	56
Rapport des commissaires aux comptes	59



Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis en application de l'article L.432-4 alinéa 5 du Code du travail au Comité d'entreprise qui n'a présenté aucune observation.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucune modification dans la présentation des comptes sociaux et consolidés et dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue en 2007.

Il est toutefois à souligner que les comptes de la filiale L'Immobilière Mr.Bricolage sont présentés dans les comptes consolidés au 31 Décembre 2007 en tant qu'activité en cours de cession.

Par conséquent :

- ses actifs et passifs à la date du 31 Décembre 2007 sont classés au bilan consolidé en actifs et passifs destinés à être cédés,
- ses produits et charges du 4ème trimestre 2007 (à compter du 1^{er} octobre 2007, date d'obtention de la certitude de la cession) sont classés au compte de résultat consolidé en résultat des sociétés destinées à être cédées.

Comme au 31 décembre 2006, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Les chiffres qui vous seront présentés dans le présent rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

II – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007 : LA CONFIRMATION D'UN RETOUR VERS UNE CROISSANCE SOLIDE

Depuis 2004, la société Mr Bricolage s'attache à réorganiser ses deux réseaux (enseignes Mr.Bricolage et Catena). Conformément aux ambitions annoncées, la priorité donnée à la dynamique commerciale aura permis en 2007 un retour vers une croissance solide du Groupe avec une rentabilité et un chiffre d'affaires en hausse.

La restructuration des réseaux s'est poursuivie en 2007 grâce à la réorganisation progressive du parc des magasins aussi bien d'un point de vue commercial (déploiement du concept « Cœur de la Maison ») que d'un point de vue économique (arbitrages sur les ouvertures et fermetures de magasins).

De manière générale, la poursuite des actions menées depuis 2004 aura porté ses fruits à fin 2007 (développement à l'international, situation financière assainie).

Nous étudierons successivement ces différents points.

II.1. La réorganisation progressive du parc de magasins sous enseigne Mr.Bricolage et Catena

II.1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNES MR.BRICOLOGE ET CATENA : NOMBRE DE MAGASINS, SURFACES ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Nos deux enseignes, Mr.Bricolage dans les villes moyennes et Catena dans les petites villes et les zones rurales, nous permettent de mailler tout le territoire français et d'être présents dans huit pays étrangers.

a) L'enseigne Mr.Bricolage

Au 31 décembre 2007, l'enseigne Mr.Bricolage est portée par 404 magasins contre 416 magasins à fin 2006, répartis en France métropolitaine (354), dans les DOM TOM (13) et à l'étranger (37 magasins dans 8 pays).

7 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 3 à l'étranger, ont rejoint le réseau alors que 21 magasins sont sortis du Groupe et que 2 magasins sous enseigne Catena sont passés sous enseigne Mr.Bricolage au cours de l'exercice 2007.

20 transferts et agrandissements de magasins ont permis de créer plus de 36 105 m² de surface de vente.

Après les ouvertures, agrandissements et fermetures de l'année 2007, la surface commerciale totale a augmenté de plus de 25 000 m² pour passer de 1 146 942 m² au 31 décembre 2006 à 1 172 261 m² au 31 décembre 2007.

Le réseau Mr.Bricolage affiche un chiffre d'affaires commercial TTC de l'enseigne de 1 735,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 1 639,2 millions d'euros à fin 2006, en progression de 5,89 %.

Le marché du bricolage a progressé quant à lui en France de 3,7 % en valeur en 2007 (source Banque de France).

b) L'enseigne Catena

L'enseigne Catena (Catena et Super Catena) est présente en France métropolitaine et à La Réunion.

Conformément à sa stratégie de réorganisation entamée en 2005, destinée à optimiser et rentabiliser son parc de magasins Catena, l'enseigne a continué de procéder à des arbitrages.

Au 31 décembre 2007, 117 magasins portent l'enseigne Catena contre 125 magasins à fin 2006.

Cette diminution s'est matérialisée par :

- la sortie du Groupe de 9 magasins sous enseigne Catena ou Super Catena,
- le passage sous enseigne Mr.Bricolage de 2 magasins,
- et l'ouverture de 3 nouveaux magasins.

Deux magasins portant l'enseigne Catena ont bénéficié d'un transfert/agrandissement au cours de l'exercice 2007.

Au total, la surface de vente diminue de 105 628 m² au 31 décembre 2006 à 102 117 m² au 31 décembre 2007.

Compte tenu des différents arbitrages effectués, le chiffre d'affaires commercial du réseau ressort à 130,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 135,5 millions d'euros à fin 2006 en baisse de 3,5 %.

Toutefois, à magasins comparables, le chiffre d'affaires hors taxes au 31 décembre 2007 est en hausse de 2,6 % par rapport à l'exercice 2006.

II.1.2. LES ATOUTS MIS EN AVANT PAR LES ENSEIGNES MR.BRICOLAGE ET CATENA EN 2007

a) Mr.Bricolage : Une dynamique commerciale porteuse de résultats

Conformément aux ambitions annoncées et dans un contexte de marché favorable, la priorité donnée à la dynamique commerciale s'est traduite en 2007 par une croissance des ventes des Magasins Intégrés et de l'activité de Services Aux Réseaux.

Au-delà des transferts et agrandissements de magasins (20 magasins concernés et 36 105 m² en 2007) permettant d'augmenter la surface commerciale, le Groupe a mis en œuvre un programme de remodeling à deux niveaux pour son enseigne Mr.Bricolage.

Outre les remodelings classiques (complets ou partiels dans certains rayons), le concept « Cœur de la Maison » axé sur la décoration et l'aménagement de la maison a continué d'être mis en œuvre sur l'année 2007, permettant à l'enseigne Mr.Bricolage de se différencier de ses concurrents.

Le concept « Cœur de la Maison », lancé depuis 2003 et destiné aux magasins sous enseigne Mr.Bricolage, met en scène les produits dans un univers consacré au plaisir de la décoration et de l'aménagement intérieur et extérieur de la maison, de façon à montrer le résultat final aux clients pour favoriser le passage de l'idée à la réalisation. Au centre

du magasin, face à l'entrée, la « Place décoration » est le point d'orgue de cette théâtralisation et regroupe les produits les plus porteurs de la décoration (papiers peints, peintures à effets regroupés par palettes de nuances, voilages, rideaux, coussins...), le tout organisé par tendances. Chaque univers majeur est disposé autour de la place décoration et met en avant les tendances et les nouveautés (revêtements de sols, luminaire, sanitaire, électricité...).

L'année 2007 aura permis de confirmer le déploiement du concept avec, à ce jour, 103 magasins, à l'avoir adopté, soit près de la moitié des magasins aux formats concernés.

A la fin de l'année 2008, près de 30 magasins supplémentaires devraient bénéficier de ce concept.

Ce concept différenciant est un réel succès dans la mesure où les magasins l'ayant adopté voient leur chiffre d'affaires augmenter en moyenne de 8 % l'année suivant leur transformation.

L'enseigne renforce ainsi sa position de spécialiste décoration et aménagement de l'habitat sur le marché.

b) Catena : une enseigne d'hyper-proximité prête à bénéficier de la refonte de ses plans de vente

Les plans de vente, complètement refondus fin 2006, ont pu être implantés en magasins tout au long de l'année 2007. Ils ont été définis pour quatre formats de magasins : les Catena 1 de 400 à 600 m², les Catena 2 de 600 à 800 m², les Super Catena 1 de 800 à 1 000 m² et les Super Catena 2 de plus de 1 000 m². Pour chaque format, la collection idéale une fois construite est sans cesse adaptée dans chaque famille de produits, mètre par mètre. L'objectif est de disposer d'une offre optimale en fonction de la surface de vente du magasin et/ou en fonction des rayons que le franchisé souhaite privilégier.

Par ailleurs, Catena poursuit la restructuration de ses collections avec d'une part, l'apparition des produits « 1^{er} prix » et d'autre part, le développement de produits de marques distributeur. A ce jour, environ 250 produits « 1^{er} prix » sont référencés en commun avec Mr.Bricolage et mis à disposition des magasins Catena afin de lutter contre le discount. L'offre de produits de marques distributeur regroupe aujourd'hui plus de 1 000 références et permet aux franchisés de dégager de meilleures marges tout en élargissant l'offre aux clients. En 2007, la famille MDD des abrasifs de machines électroportatives a été développée pour une implantation en magasins début 2008.

Enfin, le partenariat conclu avec le Groupe Dubost à compter du 1^{er} Janvier 2008 (cf. ci-après) permettra d'améliorer l'offre commerciale des magasins Catena sur les produits de gros électro-ménager.

II.2. Logistique : recentralisation sur l'activité principale de Mr.Bricolage

Depuis 2005, un travail de fond a été mis en œuvre afin de réduire les coûts liés à la logistique.

2007 est marquée par la montée en puissance de l'entrepôt intégré de Voivres.

II.2.1. LA LOGISTIQUE INTÉGRÉE : LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ENTREPÔT DE VOIVRES

Le Groupe dispose de trois entrepôts intégrés :

- L'entrepôt de Voivres (Sarthe), exploité par la société TLS depuis début 2004, filiale de la société Mr Bricolage, approvisionne les magasins Mr.Bricolage (toute la France) et les magasins Catena situés au nord de la France.
- Celui de Cahors (Lot), exploité par la société TBLS, également filiale de la société Mr Bricolage, approvisionne les magasins Catena du sud de la France.
- Un troisième entrepôt basé à Sourdeval (Manche) et exploité par la société Seguin, filiale de TLS, est dédié à la clientèle Tiers (clients traditionnels, GSA, GSB).

Un travail de fond est mené afin d'accroître le poids de l'approvisionnement des magasins Mr.Bricolage sur les entrepôts. Ainsi, après 1,9 million d'euros en 2005, 12,2 millions d'euros en 2006, le chiffre d'affaires de la plate-forme de Voivres avec le réseau Mr.Bricolage s'est élevé à 18,9 millions d'euros en 2007.

Compte tenu de ces évolutions, l'activité des sociétés TLS, TBLS et Seguin s'est élevée à 98,2 millions d'euros en progression de 3,7 %, permettant d'améliorer significativement le résultat d'exploitation de - 0,3 million d'euros en 2006 à + 0,6 million d'euros en 2007.

A compter du 1^{er} Janvier 2008, les sociétés TLS et TBLS ont conclu, pour l'approvisionnement du réseau Catena en produits de gros électro-ménager, un accord de partenariat avec le groupe Dubost (spécialiste de la distribution de ces produits pour son propre réseau de magasins Extra et Domial), permettant d'améliorer l'offre commerciale en produits et en prix, et les services offerts par les magasins Catena à leur clientèle.

Par ailleurs, à cette même date, les sociétés TLS et TBLS ont cédé leur fonds de commerce de produits de gros électro-ménager portant sur la clientèle Tiers (clients traditionnels, GSA, GSB) au groupe Dubost, opération permettant leur recentrage sur l'activité de vente de produits de bricolage.

II.2.2. LA LOGISTIQUE EXTERNALISÉE : RATIONALISATION ET OPTIMISATION

L'activité de logistique externalisée, logée au sein de la société Mr Bricolage, consiste à centraliser les approvisionnements des produits promotionnels de l'enseigne Mr.Bricolage. Quelques produits fond de rayon sont aussi proposés.

En 2007, l'activité a fortement progressé passant de 47,3 millions d'euros à 53 millions d'euros, soit + 12,1 % sous l'effet conjoint d'une progression de l'activité des réseaux et d'un plus grand nombre de produits transitant sur plate-forme. Le coût net a cependant augmenté de 0,3 million d'euros en raison de la hausse des volumes traités.

II.3. Pour le Groupe Mr Bricolage : de forts investissements et une structure financière renforcée

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe Mr Bricolage (cf. comptes consolidés) montre une forte accélération de la politique d'investissements du Groupe. Les investissements nets de l'exercice sont passés de 6,2 millions d'euros en 2006 à 41,4 millions d'euros en 2007.

Dans le même temps et comme il est indiqué dans les facteurs de risques (chapitre V.2 ci-après), la structure financière du Groupe Mr Bricolage a été renforcée en 2007, avec :

- un endettement financier brut évoluant de 143,8 millions d'euros fin 2006 à 126 millions d'euros fin 2007,
- une trésorerie brute évoluant de 20 millions d'euros fin 2006 à 2,6 millions d'euros fin 2007,
- une dette financière nette évoluant de 123,9 millions d'euros fin 2006 à 123,4 millions d'euros.

De leur côté, les capitaux propres augmentent de 162,6 millions d'euros à 174,3 millions d'euros.

Ainsi, le gearing (dette financière nette / capitaux propres consolidés) continue de diminuer : 70,8 % fin 2007 contre 76,2 % fin 2006.

II.4. Poursuite de la croissance à l'international pour l'enseigne Mr.Bricolage

La société Mr Bricolage continue son déploiement à l'étranger en multipliant la création de magasins avec ses partenaires locaux (déploiement en Bulgarie et au Maroc et ouverture prévues en 2008 de magasins en Roumanie, en Espagne et au Maroc) ou en signant un nouveau contrat de master-franchise à l'île Maurice (ouverture d'un premier point de vente au premier semestre 2008) affichant ainsi son ambition de faire de l'international un véritable relais de croissance.

En dépit de la diminution du nombre de magasins portant l'enseigne Mr.Bricolage à l'étranger (de 40 en 2006 à 37 au 31 décembre 2007), le chiffre d'affaires TTC représente désormais 165 millions d'euros contre 136 millions en 2006, soit une hausse de 21,3 %.

Vous pouvez vous reporter à la partie IV « Activité des filiales » où une analyse est effectuée par pays.

II.5. Des opérations de restructuration interne : la simplification de l'organigramme juridique du Groupe en 2007 et les prises de participation

Mr Bricolage

En 2007, le Groupe a relancé sa stratégie de rachats de Magasins Intégrés, comme annoncé fin 2006.

Ainsi, la société Mr Bricolage a acquis la totalité des titres composant le capital des six sociétés d'exploitation de magasins de bricolage suivantes :

- Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu en Bugey)
- Bricolage Camozzi (magasin d'Auch)
- Maman Faites Vous-Même (magasin de Montereau)
- A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc le Vieux)
- GMB (magasin de Vichy – Charmeil)
- BPH (magasin de Pontarlier)

Par ailleurs, la société Mr Bricolage a contribué à la reprise de magasins par des adhérents. Ces reprises ont été réalisées au moyen de prises de participations minoritaires de la part de la société Mr Bricolage, aux côtés d'adhérents majoritaires.

Au 31 décembre 2007, la société Mr Bricolage détient ainsi :

- 49 % de la SARL MB Gontier (exploitant le magasin de Château-Gontier),
- 49 % de la SAS Bricolage 35 (détenant 100 % de la société Bâti Loisirs, exploitant le magasin de Saint-Méen le Grand).

Les droits et obligations respectifs des actionnaires notamment, en cas de cession de leur participation, sont encadrés dans un pacte d'actionnaires.

Sadef

Au cours du premier semestre 2007, les SCI Pierry Bat et la SAS Brico Josselin ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société Sadef, filiale à 100 % de la société Mr Bricolage.

L'Immobilière Mr.Bricolage

Au cours du second semestre 2007, la SAS L'Immobilière Mr.Bricolage, détenue à 100 % par le Groupe, a absorbé, par voie de fusions simplifiées, les sociétés civiles immobilières détenues par elle, suivantes :

- Enjac du Fayet (immobilier du magasin de Saint-Quentin),
- Des Meuniers (immobilier du magasin de Ruffec),
- Kurzydlo (immobilier du magasin de Pithiviers),
- Des Clairions (immobilier du magasin d'Auxerre),
- Le Chemin Vallée (immobilier du magasin d'Allonne),
- Le Malacombes (immobilier du magasin de Vienne).

La SCI BIG (immobilier du magasin d'Ambérieu en Bugey), dont les parts avaient été acquises en janvier 2007, a également fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'Immobilière Mr.Bricolage.

Ces opérations de fusion entrent dans un schéma général de regroupement au sein même de la société L'Immobilière Mr.Bricolage d'actifs immobiliers qu'elle détenait indirectement par l'intermédiaire de sociétés civiles.

Sociétés nouvellement constituées

Enfin, ont été constituées les sociétés suivantes :

- SCI La Foncière (pour rachat de l'immobilier du magasin de Balaruc le Vieux) détenue à 99 % par la société Mozac 63 et 1 % par Mr Bricolage,
- SAS Bricolage 45 (holding de participation) dont Mr Bricolage est associé unique
- MB Finances (société destinée à devenir en 2008 la centrale des paiements du Groupe pour les fournisseurs référencés) détenue à 100 % par la société Mr Bricolage.

III – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2007 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

III.1. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la Centrale sont fondées sur le niveau d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les adhérents et franchisés, calculées sur la base de leur chiffre d'affaires ou des achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins étrangers,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services vendus à certains magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, informatique software et hardware) ;
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale, fondées sur les achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité, fondées sur les achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs.

III.2. L'exploitation

Entre 2006 et 2007, le chiffre d'affaires de la société Mr Bricolage a augmenté de 9,9 % passant de 144,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 158,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Cette augmentation de 14,3 millions d'euros du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- la hausse de 7,8 millions d'euros des prestations facturées aux fournisseurs de 51,4 millions d'euros en 2006 à 59,2 millions d'euros en 2007,

- la hausse de 2 millions d'euros des prestations facturées aux adhérents et aux filiales de 29,5 millions d'euros en 2006 à 31,5 millions d'euros en 2007,
- l'augmentation des ventes promotionnelles et permanentes transitant par la plate-forme externalisée d'Ormes (ainsi que celle de Saint-Vulbas au premier semestre 2007) de 47,4 millions d'euros en 2006 à 53,1 millions d'euros en 2007 soit une augmentation de 5,7 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation a atteint 36,4 millions d'euros en 2007 contre 29,2 millions d'euros en 2006, en progression de 24,7 %. Cette hausse de 7,2 millions d'euros s'explique principalement par l'augmentation des prestations aux fournisseurs, et aux adhérents et filiales.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2007 à + 0,1 million d'euros contre - 0,5 million d'euros à fin 2006. L'amélioration du résultat financier entre 2006 et 2007 a été obtenue dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Mr Bricolage a perçu des dividendes de 1,5 million d'euros en 2007 (dont 1,2 million provenant de L'Immobilière Mr.Bricolage) contre 0,5 million en 2006.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 5 millions d'euros en 2007 contre + 0,1 million d'euros en 2006. L'essentiel du résultat exceptionnel de 2007 concerne les provisions nettes passées sur les filiales déficitaires pour 1,6 million d'euros et sur des litiges commerciaux pour 3,2 millions d'euros.

La charge d'impôt de 2007 est de 7,9 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros en 2006 et comprend l'économie d'impôt de 2,5 millions d'euros générée par l'intégration fiscale dont Mr Bricolage SA est société tête de groupe.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net s'établit en 2007 à 22,6 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 8,3 %.

III.3. Le bilan

Le total du bilan 2007 s'élève à 375,4 millions d'euros contre 330,8 millions d'euros l'année précédente soit une hausse de 44,6 millions d'euros, dont 31 millions d'euros d'acquisitions de titres de participations sur l'année 2007.

III.3.1. A L'ACTIF

Le total de l'actif net immobilisé arrêté à 247,3 millions d'euros à fin 2006 atteint cette année 265,4 millions d'euros.

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'acquisition de titres de participations pour un montant de 31 millions d'euros,
- le remboursement net de 14 millions d'euros par la société Sadeff du prêt accordé par la société Mr Bricolage (18 millions d'euros de remboursement à l'échéance de décembre 2007 diminués par l'octroi d'un prêt complémentaire de 4 millions d'euros).

L'actif circulant s'élève à fin 2007 à 110 millions d'euros contre 83,5 millions d'euros en 2006. Cette variation s'explique principalement :

- par la hausse de 32,3 millions d'euros des comptes courants débiteurs vis-à-vis des sociétés Sadeff, TLS, SCI La Foncière, MBI,
- par la hausse de 14,4 millions d'euros des créances d'exploitation vis-à-vis des fournisseurs référencés et des magasins sous enseigne,
- par la baisse des stocks de 2,5 millions d'euros,
- par la baisse de la trésorerie de 17,4 millions d'euros.

III.3.2. AU PASSIF

Les capitaux propres atteignent 201,4 millions d'euros contre 184 millions d'euros en 2006, compte tenu principalement :

- du résultat net de 2007 de + 22,6 millions d'euros,
- du versement des dividendes effectués en 2007 pour 5,3 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 3,5 millions d'euros en 2006 à 6,2 millions d'euros en 2007 compte tenu principalement de l'augmentation de 3,2 millions d'euros des provisions pour litiges commerciaux évoquée ci-avant.

Le total des dettes s'élevant à 143,2 millions d'euros au 31 décembre 2006, augmente de 24,5 millions d'euros pour atteindre 167,7 millions d'euros à fin 2007.

Les principaux mouvements ci-dessous expliquent cette variation :

- la hausse de la dette financière de 23,3 millions d'euros, soit 35,4 millions d'euros d'augmentation de crédits court terme et une baisse de 12,1 millions des emprunts bancaires (dont 10 millions sur le Crédit syndiqué),
- la hausse de 4,2 millions d'euros des dettes sur titres de participation acquis,
- la hausse de 3,7 millions d'euros des dettes fournisseurs,
- enfin la baisse de 7 millions d'euros des autres dettes (incluant notamment la diminution du compte courant créditeur de L'Immobilière Mr.Bricolage pour - 9,5 millions d'euros).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr Bricolage SA.

III.4. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 22 581 039,08 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de :	3 433,92 €
Le Bénéfice distribuable ressort à :	22 577 605,16 €
- Distribution aux actionnaires à titre de dividende de la somme de	5 671 180,20 €
Soit un dividende par action de 0,53 €.	
- Le solde au poste « Autres Réserves » soit	16 906 424,96 €

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 30 mai 2008.

Il est précisé que si, lors de la mise en paiement du dividende, la société détient certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

III.5. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément au Code général des impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		
	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2004	5 021 810,41 € (soit 0,47 € par action)	-	-
2005	5 022 242,81 € (soit 0,47 € par action)	-	-
2006	5 344 804,50 € (soit 0,50 € par action)	-	-

IV - L'ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SUR L'EXERCICE 2007

Nous vous rappelons que notre société contrôle, au 31 décembre 2007, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 aux comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

IV.1. Les sociétés sous contrôle exclusif

Pour rappel, les activités du Groupe sont scindées en deux secteurs :

- l'activité « Services Aux Réseaux » (SAR, dont fait partie l'activité propre de la société Mr Bricolage) ;
- l'activité « Magasins Intégrés ».

IV.1.1. SERVICES AUX RÉSEAUX

Les principales entités constituant cette branche d'activité sont, outre la société Mr Bricolage, les sociétés TLS, TBLS, Seguin, Bricolage SAS et MBI.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Services Aux Réseaux passe de 183,6 millions d'euros en 2006 à 195,2 millions d'euros en 2007 en hausse de 6,3 %.

Cette hausse s'explique principalement par les mouvements suivants :

- une hausse de 11,3 % des ventes de prestations de 60 millions d'euros en 2006 à 66,8 millions d'euros en 2007, cette progression étant liée à la hausse des prestations facturées aux fournisseurs,
- une hausse de 16,8 % des ventes de marchandises promotionnelles de 31,8 millions d'euros en 2006 à 37,1 millions d'euros en 2007.

Nous vous présentons ci-après les principaux soldes issus des comptes sociaux des sociétés composant le secteur « Services Aux Réseaux ».

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

a. La société TLS

TLS	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	62 753	(15)	35 864	Franchiseur délégué Catena nord. Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Voivres.
2006	58 540	(860)	33 172	Société mère de TBLS et Seguin.

L'activité de TLS est principalement constituée :

- de ventes de marchandises auprès des réseaux Catena (du nord de la France) et Mr.Bricolage, et dans une moindre mesure auprès de tiers (magasins de forte proximité, quincailleries traditionnelles, moyennes surfaces de type alimentaire possédant un rayon de bricolage) ;
- des reversements de prestations fournisseurs au prorata de ses volumes d'achat ;
- de redevances au titre de la gestion de la franchise Catena du nord de la France.

b. La société TBLS

TBLS	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	13 728	(424)	6 100	Franchiseur délégué Catena sud. Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Cahors.
2006	15 377	(179)	7 045	

L'activité de TBLS est principalement constituée :

- de ventes de marchandises auprès du réseau Catena (du sud de la France) et dans une moindre mesure auprès de tiers (magasins de forte proximité, quincailleries traditionnelles, moyennes surfaces de type alimentaire possédant un rayon de bricolage) ;
- des reversements de prestations fournisseurs au prorata de ses volumes d'achat ;
- de redevances au titre de la gestion de la franchise Catena du sud de la France.

c. La société Seguin

Seguin	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	21 694	1 084	11 013	Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Sourdeval.
2006	20 795	764	11 153	

La société Seguin travaille exclusivement avec une clientèle tierce au Groupe essentiellement composée de grandes et moyennes surfaces de type alimentaire.

d. La société Bricolage SAS

Bricolage SAS	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	1 017	(4)	840	Titulaire du contrat de crédit-bail de l'entrepôt de Voivres donné en sous-location à TLS.
2006	1 006	(3)	745	

e. La société MBI

MBI	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	12 677	596	8 987	Sourcing international. Référencement des produits pour l'enseigne à l'étranger.
2006	13 551	3	5 366	

IV.1.2. MAGASINS INTÉGRÉS

Le chiffre d'affaires consolidé des Magasins Intégrés est en augmentation de 8 % passant de 272,2 millions d'euros en 2006 à 294 millions d'euros à fin 2007.

Cette croissance a été obtenue grâce à une croissance des magasins intégrés à surface comparable de 2,5 % mais également par les acquisitions en 2007 de 6 magasins, l'ouverture d'un nouveau magasin, 2 transferts agrandissements et ceci, tout en continuant la politique d'arbitrage du Groupe qui a concerné 5 magasins sur cet exercice.

a. La société Sadef est la principale société d'exploitation des Magasins Intégrés du Groupe

Sadef	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	239 759	(5 001)	199 250	Propriétaire - exploitant de 61 fonds de commerce (à fin 2007).
2006	237 530	(4 770)	200 887	Maison mère (à 62,10 %) de L'Immobilière Mr.Bricolage.

Le nombre total de Magasins Intégrés est resté stable à 75 au 31 décembre 2007 comme un an auparavant, suite :

- aux acquisitions des sociétés exploitant les magasins de Auch, Ambérieu, Montereau, Balaruc, Vichy et Pontarlier,
- aux cessions des magasins de Figueras, de Montrichard, de Paris 19 et de Laval,
- à la fermeture du magasin de Pampelune,
- aux transferts du magasin de Melle et des 2 magasins de Saint-Dizier sur le site de Saint-Dizier 3 (chacun au concept « Cœur de la Maison »),
- aux agrandissements des magasins d'Anet et Touques,
- à la création du magasin de Saint-Maximin (au concept « Cœur de la Maison »),
- et à la fermeture provisoire fin 2007 du magasin d'Abbeville, suite à un incendie.

Le résultat d'exploitation 2007 de Sadef est fortement pénalisé par la fin d'activité du magasin de Laval (cédé à un tiers au début du second semestre 2007) et les opérations de transfert regroupement des magasins de Saint-Dizier.

Ainsi, au 31 décembre 2007, sur les 75 magasins que compte le Groupe, 61 sont exploités directement par la société Sadef (contre 66 à fin 2006). Les 14 autres magasins, en résultat d'exploitation globalement positif, sont logés dans des sociétés du Groupe directement ou indirectement filiales de la société Mr Bricolage.

Avec les deux transferts et le magasin créé en 2007, ainsi qu'avec l'acquisition du magasin de Vichy, ce sont 20 magasins intégrés qui sont maintenant passés au concept « Cœur de la Maison ».

L'objectif du Groupe est d'atteindre 25 magasins fin 2008.

b. La société L'Immobilière Mr.Bricolage est la société propriétaire ou crédit-preneur de l'essentiel de l'immobilier des Magasins Intégrés

L'Immobilière Mr.Bricolage	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2007	9 368	1 692	48 343	Propriétaire des murs de 36 magasins (dont 4 à travers un contrat de crédit-bail)
2006	7 098	1 404	47 868	

La société L'Immobilière Mr.Bricolage exerce son activité depuis le 1^{er} octobre 2004. Son chiffre d'affaires est constitué de loyers facturés exclusivement à des sociétés d'exploitation de Magasins Intégrés du Groupe Mr Bricolage.

Sur l'exercice 2007, l'évolution de L'Immobilière Mr.Bricolage a été la suivante :

- acquisition en janvier des titres de la SCI Big, propriétaire des murs du magasin d'Ambérieu,
- acquisition en janvier du contrat de crédit-bail du magasin de Libourne,
- acquisition en mars de l'immobilier du magasin de Saint-Méen le Grand, exploité par un adhérent Mr.Bricolage,
- cession en juin de l'immobilier du magasin de Laval,
- regroupement des deux sites d'Auxerre en un seul site (et un seul bail),
- absorption en août des 7 SCI filiales à 100 %,
 - levées d'option d'achat par anticipation, au dernier trimestre, des contrats de crédit-bail de Libourne, Lexy, Pithiviers, Auxerre et Paris 12,
 - cession en décembre de l'immobilier des magasins de Saint-Dizier 1 et 2.

La société a été cédée le 1^{er} janvier 2008 au Groupe Icade (cf. VI).

c. La société Mr Bricolage España

La société Mr Bricolage España détenait fin 2006 les deux Magasins Intégrés de Figueras et de Pampelune.

Le 2 janvier 2007, la société a cédé le magasin de Figueras à la société Iberobrico (dont Mr Bricolage est actionnaire à 20 %).

La société a fermé, le 3 novembre 2007, le magasin de Pampelune.

Ainsi, la société n'exploite plus de magasin depuis cette date.

Les actifs et passifs ainsi que le résultat de cette société sont classés en activités abandonnées.

IV.2. Les sociétés sous influence notable

IV.2.1. EN BULGARIE

La participation de la société Mr Bricolage dans le capital de la société Doverie Brico est de 45 %.

Trois magasins ont ouvert leurs portes au cours de l'année 2007, portant ainsi à dix, au 31 décembre 2007, les magasins exploités sous enseigne Mr.Bricolage en Bulgarie.

Les trois nouveaux magasins sont :

- Pleven, ouvert en avril sur 2 650 m²,
- Rousse, en septembre sur 3 800 m²,
- Dobrich, ouvert en novembre sur plus de 3 600 m².

La société Doverie Brico a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 54,7 millions d'euros contre 41,1 millions d'euros en 2006 et a enregistré un résultat net de 2 millions d'euros en 2007 contre 3,6 millions d'euros en 2006 (rappel, l'exercice 2006 enregistrait des plus-values immobilières de 1,8 million d'euros).

Doverie Brico est actionnaire à 100 % de la société Brico Spec Doo Belgrade, société de droit Serbe ayant vocation à porter l'enseigne Mr.Bricolage en Serbie et à y développer un réseau de magasins, dès 2009.

IV.2.2. EN BELGIQUE

La société Mr Bricolage détient 30 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant au total au 31 décembre 2007, 20 magasins sous enseigne Mr.Bricolage (contre 24 au 31 décembre 2006).

Fin mars, le magasin de Bastogne est sorti du réseau, suivi début octobre par les magasins d'Haccourt, Waremme et Trois-Ponts.

Par ailleurs, la société Prova détient elle-même trois filiales exploitant chacune un magasin en propre à Frameries, à Malonne et à Libramont.

Le groupe Prova a connu une hausse de près de 23 % de son chiffre d'affaires hors taxes au 31 décembre 2007 à 9,7 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe a enregistré un profit net de 0,8 million d'euros en 2007 contre 0,7 million d'euros en 2006.

IV.3. Autres sociétés non consolidées

Les sociétés décrites ci-dessous sont détenues à 19,99 % par le Groupe Mr Bricolage.

IV.3.1. EN URUGUAY

Le chiffre d'affaires hors taxes de ses deux magasins s'élève à 2 millions d'euros, stable par rapport à 2006 (ou encore + 6,7 % en pesos) avec le remodeling des deux magasins en « Cœur de la Maison » en octobre 2007.

IV.3.2. EN ROUMANIE

La société Brico Expert a exploité son premier magasin sous enseigne Mr.Bricolage à Bucarest Vitan ouvert en novembre 2006.

En 2007, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 15,1 millions d'euros, contre 1,4 million d'euros en 2006. En 2007, la société a réalisé la construction de son deuxième magasin à Pitesti dont l'ouverture est prévue au premier trimestre 2008.

IV.3.3. AU MAROC

La société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4,1 millions d'euros sur l'exercice 2007 contre 3,8 millions en 2006, soit une croissance de 8 %.

V - LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2007

Les chiffres présentés en 2007, comme en 2006, sont établis en normes IFRS.

V.1. - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière du Groupe

V.1.1. L'EXPLOITATION

Résultat opérationnel 2007	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	243 117	294 002	(47 957)	489 161
Autres produits des activités ordinaires	73	-	-	73
Marchandises et matières consommées	(123 270)	(194 446)	33 202	(284 514)
Charges externes	(43 639)	(37 023)	14 576	(66 086)
Charges de personnel	(30 596)	(47 219)	-	(77 815)
Impôts et taxes	(3 005)	(8 508)	40	(11 473)
Amortissements et dépréciations	(8 270)	(8 929)	-	(17 199)
Dépréciations suite aux tests de valeur	187	-	-	187
Autres produits et charges opérationnels	(662)	1 999	(1)	1 336
Résultat opérationnel	33 933	(124)	(140)	33 669

Résultat opérationnel 2006	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	225 459	272 169	(41 839)	455 789
Autres produits des activités ordinaires	148	-	(15)	133
Marchandises et matières consommées	(118 430)	(179 636)	26 737	(271 329)
Charges externes	(42 312)	(32 912)	14 345	(60 879)
Charges de personnel	(28 986)	(44 400)	-	(73 386)
Impôts et taxes	(2 698)	(8 228)	89	(10 837)
Amortissements et dépréciations	(4 598)	(9 827)	-	(14 425)
Dépréciations suite aux tests de valeur	(187)	(274)	-	(461)
Autres produits et charges opérationnels	46	2 555	1	2 602
Résultat opérationnel	28 442	(553)	(682)	27 207

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 atteint 489,2 millions d'euros contre 455,8 millions d'euros en 2006, en hausse de 7,3 %.

Les ventes des Magasins Intégrés ont augmenté de 8 %, intégrant notamment l'acquisition de 6 magasins, la cession de 4 magasins, la fermeture d'un magasin et la création d'un magasin.

L'activité Services Aux Réseaux croît de son côté de 6,3 % grâce en particulier à la hausse des ventes de prestations (+ 11,3 %), aux fournisseurs et aux adhérents, résultant notamment de la progression des volumes d'achats référencés.

Le résultat opérationnel passe de 27,2 millions d'euros à fin 2006 à 33,7 millions d'euros à fin 2007, soit une hausse de 23,7 %.

Le résultat opérationnel des Magasins Intégrés ressort en perte de 0,1 million d'euros contre une perte de 0,6 millions d'euros en 2006. Les restructurations effectuées dans les Magasins Intégrés depuis 2005 ont pratiquement permis de ramener le résultat opérationnel à l'équilibre.

Le résultat opérationnel des Services Aux Réseaux augmente de 5,5 millions d'euros par rapport à 2006 pour atteindre 33,9 millions d'euros fin 2007. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des ventes de prestations fournisseurs nettes de 8,6 millions d'euros et des autres marges tirées par la croissance du chiffre d'affaires des réseaux. Par ailleurs, des provisions complémentaires 2007 pour litiges commerciaux pèsent sur l'exercice pour un montant net de 3,5 millions d'euros et les charges de personnel ont progressé de 1,6 million d'euros intégrant, outre les recrutements de l'année 2007, l'impact de la convention signée avec monsieur Hervé Courvoisier lors de son départ (cf. Chapitre X « Rémunérations des mandataires sociaux »).

Le résultat financier s'établit à - 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre - 6 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les principales variations s'analysent comme suit :

- par la hausse du coût de l'endettement net passant de - 6 millions d'euros en 2006 à - 6,5 millions en 2007 du fait de la hausse des taux d'intérêt entre 2006 et 2007,

- par la hausse des pertes de change et pertes latentes sur les options de change de 1,2 million d'euros (1,3 millions d'euros de charge en 2007 contre 0,1 million en 2006),

- par la hausse de 0,5 million d'euros des provisions sur titres constatées sur les filiales étrangères non consolidées.

Le résultat 2007 des sociétés mises en équivalence s'élève à 1 million d'euros (Doverie Brico pour 0,8 million d'euros et Prova pour 0,2 million d'euros) contre 2,2 millions d'euros en 2006. A noter que le résultat mis en équivalence de 2006 incluait 1 million d'euros de plus-values immobilières.

Ainsi, le résultat avant impôt des activités maintenues s'établit à 26,4 millions d'euros en 2007 contre 23,4 millions d'euros en 2006, en hausse de 12,7 %.

Compte tenu de la charge d'impôt de 9,6 millions d'euros en 2007 (contre 7,9 millions d'euros en 2006) et du résultat des activités destinées à être cédées de 0,1 million d'euros, le résultat consolidé de 2007 se solde par un profit de 16,9 millions d'euros (contre 15,5 millions d'euros en 2006) en hausse de 8,7 %.

V.1.2. LE BILAN

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

	Sadef et sociétés d'exploitation	L'Immobilière Mr.Bricolage ⁽¹⁾	Autres sociétés		Total consolidé
			de Services Aux Réseaux	Société cotée : Mr Bricolage SA	
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et immeubles de placement)	101 503	-	12 079	89 980	203 562
Endettement financier brut hors Groupe	9 351	-	10 591	106 020	125 962
Trésorerie brute au bilan	559	-	1 971	37	2 566
Flux de trésorerie liés à l'activité	(6 595)	3 682	(4 215)	25 547	18 420
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	(270)	(1 256)	(12)	1 541	3

(1) Les actifs et passifs de L'Immobilière sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés et sont détaillés dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

A l'actif :

Les actifs non courants sont en diminution passant de 247 millions d'euros à 224,7 millions d'euros. Les principales variations sont :

- le reclassement en actifs destinés à être cédés pour - 59,9 millions d'euros,
- les acquisitions d'immobilisations pour 33,5 millions d'euros,
- les augmentations d'écart d'acquisition liées aux sociétés acquises pour 17,6 millions d'euros,
- les amortissements pour - 12,8 millions d'euros,
- les cessions pour - 5,4 millions d'euros.

Les actifs courants sont en hausse de 70,1 millions d'euros, passant de 231,5 millions d'euros fin 2006 à 301,6 millions d'euros fin 2007.

Cette hausse s'explique par différentes variations :

- le reclassement en actifs destinés à être cédés pour 59,9 millions d'euros,
- la hausse de 9,3 millions d'euros des stocks,
- la hausse de 9,1 millions d'euros des créances clients,
- la hausse de 9,5 millions d'euros des créances d'exploitation,
- la baisse de la trésorerie de - 17,4 millions d'euros.

Au passif :

Les capitaux propres augmentent de 162,6 millions d'euros en 2006 à 174,3 millions d'euros en 2007 (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés) du fait essentiellement :

- du résultat consolidé de 2007 de 16,9 millions d'euros,
- des dividendes distribués de 5,3 millions d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants diminuent de 18,2 millions d'euros passant de 144,2 millions d'euros en 2006 à 126 millions d'euros en 2007 (cf. note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cette baisse des passifs financiers s'explique par les principaux éléments suivants :

- reclassement en passifs destinés à être cédés pour - 32,7 millions d'euros,
- remboursement du Crédit syndiqué pour - 10 millions d'euros,
- remboursements d'emprunts bancaires et de crédit-bail pour - 13,6 millions d'euros,
- hausse des découverts bancaires de 35,2 millions d'euros,
- augmentation liée aux emprunts existants des sociétés acquises pour 3,2 millions d'euros.

Les provisions augmentent de 3,4 millions d'euros passant de 5 millions d'euros en 2006 à 8,4 millions d'euros en 2007 (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés), avec notamment une dotation de 3,2 millions d'euros au titre de litiges commerciaux.

Les passifs courants (hors passifs financiers et provisions) augmentent de 50 millions d'euros passant de 166,4 millions d'euros à 216,4 millions d'euros (cf. note 15 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants).

Cette hausse s'explique principalement par :

- le reclassement des passifs financiers en passifs destinés à être cédés pour 32,7 millions d'euros,
- la hausse de 12 millions d'euros des dettes courantes (dont 4,6 millions d'euros de dettes sur titres de participation acquis et 6,8 millions de hausse des remises de fin d'année à reverser aux adhérents),
- la hausse des dettes fournisseurs de 3,7 millions d'euros.

V.1.3. AUTRES INDICATEURS

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser données commerciales et données financières.

Données commerciales Réseaux (à périmètre courant) :

CA total TTC par réseau (en millions d'euros)	2007	2006	Progression
Enseigne Mr.Bricolage	1 735,9	1 639,2	+ 5,9 %
Enseigne Catena	130,8	135,6	- 3,5 %
CA Total	1 866,7	1 774,8	+ 5,2 %

Ces chiffres montrent des performances contrastées pour les deux réseaux en 2007.

La progression de l'enseigne Mr.Bricolage s'est établie à + 5,9 % (contre + 1,6 % en 2005 et + 2,8 % en 2006).

De son côté, le réseau Catena continue l'assainissement de son réseau et voit ses ventes diminuer de 3,5 % (contre une baisse de 6,2 % en 2005 et de 1,4 % en 2006).

Pour information, le marché du bricolage en France a progressé de 3,7 % sur l'année 2007, selon la Banque de France.

Situation financière du Groupe :

DETTE FINANCIERE NETTE	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Obligations Remboursables			
en Actions (ORA)	0	18 401	NA
Emprunts bancaires	66 924	81 175	- 17,6 %
Emprunts en location financement	21 839	41 993	- 48 %
Juste valeur négative des instruments dérivés	973	784	+ 24,1 %
Juste valeur positive des instruments dérivés	(50)	(367)	- 87,1 %
Autres passifs financiers	741	1 510	- 50,9 %
Dettes financières brute (a)	90 427	143 496	- 37 %
Trésorerie active	2 566	19 951	- 82,1 %
Découverts bancaires	35 535	347	NA
Trésorerie nette (b)	- 32 969	19 604	NA
Dettes financières nette (a - b)	123 396	123 892	- 0,4 %

Calcul du Gearing avec ORA classées en dette financière			
au 31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dettes financières nettes	123 396	123 892	- 0,4 %
Capitaux propres consolidés	174 349	162 621	+ 7,2 %
Gearing	70,8 %	76,2 %	- 5,4 points

V.2. Facteurs de risques et description des principaux risques et incertitudes du Groupe

La société Mr Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Vous trouverez ci-dessous détaillés les principaux risques identifiés et gérés par le Groupe, à savoir par ordre d'importance :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers,
- la politique d'assurance du Groupe.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé dans la plupart des cas (pour l'activité Services Aux Réseaux qui gère notamment quatre bases logistiques – trois intégrées et une externalisée – et pour l'activité Magasins Intégrés qui gère, au 31 décembre 2007, 75 magasins) avec délégation dans chacune des entités opérationnelles du Groupe pour certains risques opérationnels (hygiène et sécurité,...) concernant les magasins et les entrepôts.

Pour compléter ce thème des facteurs de risques, le lecteur peut se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne, 2^{ème} partie, pour comprendre de manière plus détaillée quelles sont les procédures de gestion des principaux risques mises en place par la société et la manière dont sont surveillés ces risques.

V.2.1. RISQUES OPÉRATIONNELS

a) Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnements auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par le Comité Achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Aucun fournisseur ne représente plus de 2,5 % des achats totaux du réseau, et seuls trois fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des achats totaux du réseau.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif sur Mr Bricolage.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

b) Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe peut recourir à la sous-traitance pour certaines activités spécifiques et notamment pour la logistique. Le choix et la qualité des prestations du sous-traitant dans ce domaine étant déterminants un Comité dédié, créé en 2004, a vocation à contrôler l'organisation et la performance du ou des sous-traitants choisis.

c) Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'elle exploite, notamment Mr.Bricolage et Catena et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences.

d) Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés "Charte de l'adhérent" pour l'enseigne Mr.Bricolage et au travers de contrats de franchise pour l'enseigne Catena.

Ces contrats prévoient notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'enseigne Mr.Bricolage ou Catena est soumis, selon des procédures, à des comités d'engagement.

En 2001, la totalité du réseau a signé avec la société Mr Bricolage un nouveau contrat appelé « Charte de l'adhérent » conclu pour une durée indéterminée, ce qui a pour conséquence qu'un magasin sous enseigne peut le résilier à tout moment en respectant un préavis d'une période minimale d'une année civile ; ainsi, une résiliation notifiée en mai 2008 prendra effet au 31 décembre 2009.

À l'inverse, la société Mr Bricolage peut être amenée à résilier le contrat la liant avec l'un des magasins sous enseigne. Le cas est rare et s'est présenté pour la dernière fois en 2002 par la résiliation de six contrats conclus pour l'exploitation de six magasins qui n'avaient pas respecté leurs obligations contractuelles.

Un membre du réseau peut détenir plusieurs magasins sous enseigne (nombre non limitatif). La majorité des adhérents possède un à deux magasins, les conséquences d'un départ sont ainsi fortement limitées.

e) Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés.

Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP, détaillée dans le rapport du Président relatif au contrôle interne (paragraphe « Les systèmes d'information »).

Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 2,50 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2007 (note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté est de quatre mois et demi de chiffre d'affaires pour les stocks de l'activité Magasins Intégrés et de deux mois de chiffre d'affaires pour les stocks des entrepôts intégrés.

f) Risques clients

Le Groupe dispose d'informations mises à jour régulièrement sur ses clients adhérents et franchisés de façon à réduire son risque de crédit.

- Sur le plan de l'activité de Services Aux Réseaux, il existe différents types de clients : les adhérents Mr.Bricolage ou franchisés Catena, les fournisseurs référencés ainsi que les clients tiers (quincailleries traditionnelles, moyennes et grandes surfaces de distribution). L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr Bricolage ne se porte ni du croire ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, franchisés ou filiales aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les prestations de surveillance financière et d'assurance-crédit.

- Sur le plan de l'activité des Magasins Intégrés, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une faible partie des clients des magasins, le risque est limité.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2007, 7 151 milliers d'euros, soit près de 10 % des créances brutes. La ventilation en est donnée par nature et par secteur d'activité dans les notes 8 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

g) Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France.

Le dialogue social est régulier et peut être considéré comme satisfaisant.

V.2.2. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe a mis en place au sein de la direction juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La direction juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

a) Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la direction juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation de ce risque réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec nos conseils extérieurs.

Le Groupe a constaté à fin 2007 une provision pour risques et charges de 5 666 milliers d'euros contre 2 112 milliers d'euros à fin 2006. L'augmentation résulte principalement de litiges commerciaux non récurrents d'un montant de 3 209 milliers d'euros à fin 2007.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur le résultat, le patrimoine, la situation financière et l'activité de la société Mr Bricolage et du Groupe.

Pour plus d'information sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail de la provision, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions pour risques et charges.

b) Législations applicables

La direction juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, aux relations entre la grande distribution et les fournisseurs et les règles de sécurité des personnes et des biens.

Concernant l'activité des Magasins Intégrés et du réseau, les dispositions applicables en matière d'équipement commercial soumettent à l'autorisation des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC) l'ouverture des magasins dont la surface de vente est supérieure à 300 m². Ces dispositions s'appliquent aussi bien en cas de constructions nouvelles, de transformation d'un immeuble existant ou de transfert d'un magasin existant. Le Groupe Mr Bricolage a connu un développement de ses implantations conforme à ses attentes et les projets de développement n'ont pas été remis en cause de façon significative lors de l'examen des dossiers de demande d'autorisation par les CDEC ou contrariés par d'éventuels recours intentés par des concurrents. Une réforme des dispositions concernant l'urbanisme commercial est toujours à l'étude.

Le débat a été relancé par la Commission Attali sans qu'un projet de texte ait pour l'instant vu le jour.

Concernant par ailleurs l'activité des Services Aux Réseaux et plus particulièrement celle de centrale de référencement des produits, plusieurs textes ont, depuis la loi Galland de 1996 encadré la négociation commerciale entre les distributeurs et les fournisseurs, que ce soit la loi NRE de 2001 ou la circulaire Dutreil de 2003.

La loi Jacob/Dutreil du 2 août 2005, avait assez profondément remanié les dispositions jusqu'alors existantes, l'objectif affiché par la réforme étant de diminuer le poids des marges arrière pour favoriser la baisse des prix à la consommation.

Le renforcement des exigences formelles de conclusion des contrats de coopération commerciale a conduit la société Mr Bricolage, comme les autres acteurs de la distribution, à revoir en fin d'année 2005, l'ensemble des contrats qui la lie avec ses fournisseurs. La société Mr Bricolage a donc mis en conformité ses contrats avec les nouvelles dispositions législatives.

Avec l'adoption de la Loi Chatel du 3 janvier 2008, le formalisme des contrats a encore été renforcé car l'article L. 441 7 du Code de commerce exige désormais que soit réunies dans un seul contrat conclu avant le 1^{er} mars de chaque année civile tout à la fois les conditions d'achat / vente des produits mais également les conditions dans lesquelles le distributeur s'engage à réaliser des prestations de services (quelle qu'en soit la nature) au bénéfice de son fournisseur.

Cette nouvelle exigence n'a pas donné lieu à une modification du contrat rédigé dès l'automne 2007 pour les accords 2008 de la centrale, dans la mesure où la société Mr Bricolage faisait déjà figurer l'ensemble de ces éléments dans son contrat cadre de commercialisation de produits.

Il convient enfin de souligner que la nouvelle définition du seuil de revente à perte par la Loi Chatel conduit à une plus grande liberté dans la fixation de leurs prix de revente par les magasins.

Concernant enfin, les règles de sécurité portant sur les biens et les personnes, la politique de sensibilisation initiée par la Fédération des Magasins de Bricolage concernant la sécurité clientèle a été relayée par la société Mr Bricolage auprès des magasins de son réseau et s'est accompagnée, en direction des directeurs des Magasins Intégrés, pour favoriser leur implication au quotidien dans ce domaine, par une révision des délégations de pouvoirs sur ce point.

V.2.3. RISQUES INDUSTRIELS, ENVIRONNEMENTAUX ET DE SÉCURITÉ

a) Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La Société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits de marque propre (MDD) est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

b) Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées, notamment au sens de la législation sur les ERP (Etablissements Recevant du Public).

La gestion courante des domaines Environnement et Sécurité est assurée par les directeurs de sites opérationnels sur délégation de la Direction Générale, cette dernière ayant en charge le contrôle du respect de la réglementation et la fixation de règles additionnelles éventuelles.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité sont liés, dans les Entrepôts et Magasins, aux risques suivants :

a) l'**incendie** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent en être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparation inflammables.

Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention, notamment des gondoles anti-feu pour le stockage en magasin, des détecteurs, des équipements d'extinction (extincteurs, RIA) ainsi que des instructions écrites et des formations diverses. Concernant les Entrepôts, celui de Voivres bénéficie d'un local en conformité réglementaire pour le stockage des produits. Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés par des audits internes et externes d'organismes agréés. Font particulièrement l'objet de contrôle les installations électriques ainsi que celles fonctionnant au gaz ou au fioul.

b) le **déversement accidentel** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque, etc.

c) l'**explosion**, qui peut avoir des impacts directs sur la Sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement.

Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL.

d) une **pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de la climatisation (HCFC).

Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés.

V.2.4. RISQUES FINANCIERS

a) Risques de liquidité – risques de crédit

Les sources de financement

a.a) Le Crédit syndiqué

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

A travers le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 décembre 2004, le Groupe dispose d'une ligne de financement du type revolving sur 5 ans d'un montant global de 120 millions d'euros, amortissable en 8 semestrialités de 10 millions d'euros du 16 juin 2005 au 16 décembre 2008 puis en un solde de 40 millions d'euros le 16 décembre 2009.

Cette ligne porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge variable en fonction d'un ratio de performance financière du Groupe mesuré chaque semestre (ratio Dette Financière Nette / EBITDA) et est assortie de clauses de ratios financiers (covenants) comme indiqué ci-après.

Le montant mobilisé au 31 décembre 2007 s'élève à 60 millions d'euros, soit la totalité du montant disponible.

a.b) La trésorerie

La trésorerie court terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières qui amènent le Groupe soit à mobiliser les lignes court terme dont il dispose sous forme de crédits spot ainsi que d'autorisations de découvert ou à effectuer des mises à l'escompte pour un montant global autorisé de 46,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit à réaliser des opérations de placements sur support monétaire ne subissant pas de risque actions.

Les covenants

L'information détaillée concernant les covenants est donnée dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Ainsi qu'indiqué dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés, les ratios financiers maximum du Crédit syndiqué sont respectés au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financiers pour les échéances futures.

- Pour le second emprunt assorti de covenants, les ratios sont respectés au 31 décembre 2007.

Trésorerie

La trésorerie nette du Groupe a diminué de 52,6 millions d'euros entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, passant de 19,6 millions d'euros en 2006 à - 33 millions d'euros en 2007.

Pour plus d'information sur la trésorerie du Groupe, se reporter au tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi qu'à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés sur la trésorerie.

En janvier 2008, la cession des actions de L'Immobilière Mr.Bricolage a permis au Groupe d'encaisser le produit de cession, soit un montant supérieur à 40 millions d'euros, ce qui a permis de remonter de façon significative la trésorerie du Groupe et de continuer la politique d'investissement.

De ce fait, et compte tenu des variations saisonnières constatées chaque année, le niveau de trésorerie court terme constaté depuis début janvier 2008 évolue dans une fourchette comprise entre - 5 et - 25 millions d'euros.

b) Risques de marché (taux, change, actions)

Le Groupe a mis en place, au sein de la direction financière, une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de taux et de change.

La direction financière dispose de l'expertise et des outils nécessaires tels que les bases de données principales des logiciels SAP et XRT autour desquels le Groupe a construit des applications internes (position de trésorerie, position de change, indicateurs de gestion, suivi de l'endettement, politique de couverture de taux et de change...), et s'appuie sur des conseils spécialisés de qualité, pour intervenir sur les différents marchés financiers, dans le cadre des seules orientations validées par le Conseil d'Administration, dans des conditions optimisées de sécurité et d'efficacité.

Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale au travers de reportings mensuels, et le cas échéant au Comité d'Audit.

Risque de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations de swap, dans le seul objectif de couverture de ses emprunts et dettes financières à court et moyen terme exposés à la fluctuation des taux variables.

Au 31 décembre 2007, la part à taux variable est de 80,4 millions d'euros ; des opérations de couverture de taux sont en place à hauteur de 30 millions d'euros, ce qui ramène le montant net des emprunts et dettes financières exposés à la fluctuation des taux variables à 50,4 millions d'euros, soit 60 % du montant total du poste (contre 50 % en 2006).

Le Groupe a pour objectif de faire baisser ce taux en 2008 pour se rapprocher de 50 %.

La sensibilité à la hausse de 1 % des taux d'intérêt augmenterait de 6,6 % le coût de l'endettement financier net (contre 11,1 % en 2006). La sensibilité a fortement diminué avec la hausse de l'endettement court terme (lignes de découvert et crédit spots) non sensible à l'évolution des taux.

Les tableaux de calcul de la position nette après gestion et de la sensibilité à la hausse des taux d'intérêt ont été inclus dans la note 18-2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations d'options de change et d'achats à terme, dans le seul objectif de couverture des achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro.

Les achats effectués en dollar US (seule devise utilisée par le Groupe) représentent moins de 5 % des achats du Groupe.

Le Groupe est peu exposé à la variation du cours du dollar US.

Le tableau de calcul de la position nette après gestion et de la sensibilité à la hausse des taux de change a été inclus dans la note 18-3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque sur actions

- Actions tierces :

Dans le cadre de la politique définie par le Groupe, la trésorerie excédentaire étant placée sur des supports monétaires, le risque sur actions des valeurs mobilières de placement est non significatif. Ainsi, les fluctuations du marché sont sans aucun effet.

- Actions propres :

La société Mr Bricolage a été amenée à acheter ses propres titres dans le cadre des contrats de liquidité d'une part (à ce titre, elle détient au 31 décembre 2007, 3 800 actions propres pour un montant brut de 73 milliers d'euros), et dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés et aux dirigeants d'autre part (à ce titre, elle détient au 31 décembre 2007, 74 871 actions propres pour un montant brut de 965 milliers d'euros).

Compte tenu du prix de revient des titres détenus et de leur valeur vénale (cours de Bourse au 31 décembre 2007 d'une part et prix de souscription des options d'achat consenties aux salariés d'autre part), le portefeuille d'actions propres recèle au 31 décembre 2007, une plus-value latente de 449 milliers d'euros.

Ainsi une baisse de 10 % du cours de bourse au 31 décembre 2007 ne conduirait à constater aucune provision sur le portefeuille actions.

V.2.5. LES ASSURANCES

En 2007, le Groupe a poursuivi ses actions conduites en 2006 et afin d'atteindre ses objectifs – protection de l'image du Groupe Mr Bricolage, garantie des actifs concourant directement à l'activité, continuité de l'exploitation en cas de sinistre majeur – la politique d'assurance du Groupe conduite en 2007 par la Direction du groupe a consisté en :

- la poursuite d'une politique de prévention adaptée ;
- l'analyse régulière des expositions réelles ou à venir ;
- le recours à des niveaux de rétention raisonnables afin de ne pas exposer inutilement le Groupe ;

- l'optimisation des budgets en bénéficiant des possibilités offertes par le marché de l'assurance, en mettant en concurrence par appel d'offres fin 2007 pour 2008 les polices Responsabilité Civile Groupe, Responsabilité Civile et Multirisque des magasins intégrés et flotte automobile. Dans cette perspective, les polices RC et multirisques Magasins Intégrés ont fait l'objet d'un changement de courtier et d'assureur avec des contrats reprenant les principales bases de couverture de risques ;
- la sécurisation des actifs et des activités du Groupe par des programmes d'assurance adaptés et des procédures de gestion de crise actualisées.

L'ensemble des programmes mis en place couvre donc à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres (magasins et entrepôts) et la continuité de l'activité par des garanties spécifiques type Pertes d'Exploitation ou frais de retrait.

Le budget d'assurance 2007 est d'environ 1 140 000 euros pour l'ensemble du programme.

La rétention du groupe sur l'ensemble des polices et tous programmes confondus (hors Responsabilité Civile Franchiseur) est estimée à 160 000 euros.

En ce qui concerne la Responsabilité Civile Franchiseur, le Groupe est son « propre assureur » au-delà du double plafond de couverture des sinistres par les assurances, qui est de 1 million d'euros par sinistre et de 1 million d'euros par an quel que soit le nombre de sinistres.

Les principaux programmes existants sont les suivants :

a) Couverture des risques Dommages

Dans le cadre de la protection de ses actifs, Mr Bricolage a négocié, avec des acteurs du marché, différents contrats adaptés en fonction des spécificités, des expositions et des enjeux financiers.

Les programmes permettent à la fois la couverture des risques majeurs et la prise en charge de risques spécifiques (vol, tous risques informatiques, Extension tous risques Sauf).

Sont également prévues les différentes conséquences financières d'un sinistre sur l'activité (Pertes d'Exploitation, Valeur Vénale du fonds de commerce).

Multirisque Siège :

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir l'ensemble des activités exercées au siège (administration, PLV, formation, architecture...).

Le montant du sinistre maximum est estimé à 13 millions d'euros.

Multirisque Entrepôts et Marchandises :

En 2007, la réorganisation de la logistique s'est poursuivie, avec une adaptation des polices aux différents entrepôts, notamment

externalisés, en renégociant auprès de nos courtiers une police d'assurance souscrite sur le marché français à des conditions plus avantageuses pour ces entrepôts externalisés.

Le Sinistre Maximum Possible des risques Dommages et Pertes d'Exploitation confondus est estimé à 25 millions d'euros garanti par le contrat.

Multirisque Magasins Intégrés

En 2007, les garanties mises en place offrent une garantie parfaitement adaptée au Groupe, intégrant les risques majeurs auxquels les magasins sont exposés ainsi que les conséquences en Pertes d'Exploitation sur 18 mois. La limite mise en place permet la couverture des sinistres majeurs : 20 millions d'euros.

A noter, à ce sujet, que l'incendie du magasin d'Abbeville, survenu en novembre 2007 a fait l'objet d'une déclaration de sinistre en cours d'instruction.

b) Couverture des risques de Responsabilités

Les différents contrats mis en place visent à couvrir le Groupe de sa responsabilité vis-à-vis des tiers dans le cadre :

- de ses activités et services associés (RC Franchiseur, Centrale d'Achat, pollution accidentelle),
- de son personnel ou ses dirigeants (Responsabilité des Mandataires Sociaux),
- des produits commercialisés (après livraison : limite de garantie 8 millions d'euros, frais de retrait : limite de garantie 2 millions d'euros et décennale fabricant pour les produits concernés : limite de garantie 1,5 million d'euros).

c) Autres programmes d'assurance

Flotte automobile et Auto mission des Collaborateurs

L'ensemble du parc automobile, véhicules propres ou en location, chariots élévateurs, font l'objet de polices Flottes permettant notamment d'analyser et maîtriser les coûts et les sinistres.

Cette stratégie a permis au Groupe de bénéficier encore en 2007 de participation aux bénéfices sur ces polices, étant précisé qu'une renégociation des conditions flotte a été menée en 2007 avec prise d'effet en 2008, afin de tenir compte des conditions favorables du marché.

Les salariés en déplacement pour les besoins de l'Entreprise bénéficient d'une Police Mission.

Programme Transport

Le programme d'assurance mis en place couvre l'ensemble des produits entrant dans le cadre des activités de la Centrale et des Magasins Intégrés.

Cette police globale offre une garantie totale jusqu'à destination finale des produits.

Polices Individuelles Accidents et Assistance

Ces polices visent à couvrir les personnels Cadres désignés et les Administrateurs tant durant leurs activités professionnelles que privées, et l'ensemble des collaborateurs durant leurs déplacements professionnels.

d) Risques non couverts et auto assurance

Le Groupe considère avoir assuré l'ensemble des risques majeurs qui pourraient mettre en péril son activité et son avenir et n'utilise à ce jour aucune structure d'auto assurance.

Toutefois sur les risques significatifs et identifiés, le Groupe met en place des procédures de contrôle interne adaptées afin d'en prévenir la survenance.

Il en est ainsi par exemple de l'ERP SAP qui est externalisé auprès d'un prestataire spécialisé permettant ainsi de sécuriser au maximum cette fonction fondamentale à la vie de l'Entreprise.

Cette solution permet au Groupe Mr Bricolage un fonctionnement quasi sans faille de son métier tant en amont (gestion des approvisionnements, des distributions auprès des magasins...) qu'en aval (gestion des stocks,...).

VI – ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2008 (ARTICLE L.232-1 DU CODE DE COMMERCE)

VI.1. Cession de 95 % des actions de L'Immobilière Mr.Bricolage

Le Groupe Mr Bricolage a cédé 95 % des titres de sa filiale L'Immobilière Mr.Bricolage au groupe Icade, le 1^{er} janvier 2008.

La plus-value de cession nette d'impôt, comptabilisée sur l'exercice 2008, s'élèvera à 14 millions d'euros pour un patrimoine cédé évalué à 88,7 millions d'euros.

Conformément au protocole d'accord signé le 31 mai 2005 entre les sociétés Mr Bricolage, Sadef et le Groupe Icade, ont eu lieu, le 1^{er} janvier 2008, les opérations suivantes :

- augmentation de capital de L'Immobilière Mr.Bricolage liée à la conversion par le Groupe Icade des Obligations Remboursables en Actions (ORA) en actions, cette conversion permettant au Groupe Icade de détenir 32 % du capital,

- cession par Sadef de la totalité de ses 16 191 853 actions et par Mr Bricolage de 7 966 650 actions, c'est-à-dire 63 % supplémentaires du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage, pour un prix de 40,8 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, Mr Bricolage conserve 5 % (1 917 333 actions) du capital de la société, qui a été renommée Icade Bricolage.

Toutes les informations concernant le traitement de cette opération dans les comptes 2007 et dans les comptes 2008 sont données au paragraphe 27 « Evénements postérieurs à la clôture » de la note sur les « Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés de Mr Bricolage SA.

VI.2. Prises de participation ou prises de contrôle

Le 3 janvier 2007, la société Mr Bricolage a acquis l'intégralité des titres de la société CBL exploitant actuellement le magasin sous enseigne Mr Bricolage de Saint-Junien sur 4 213 m² et bénéficiant d'une autorisation de transfert sur 5 500 m².

La société Mozac 63 a acquis 100 % des actions de la société MC Investissement, détenant un terrain.

D'autres acquisitions sont prévues cette année.

VI.3. À l'étranger

- BELGIQUE :

Au cours de l'année 2008, entre 3 et 5 magasins devraient rejoindre le réseau animé par la centrale Prova qui compte 20 points de vente fin 2007.

- BULGARIE :

Deux magasins devraient ouvrir au cours du quatrième trimestre 2008, portant le réseau Mr.Bricolage à 12 magasins.

- ESPAGNE :

La société Iberobrico prévoit le développement de l'enseigne en Espagne dans les prochains mois. Deux ouvertures sont prévues en 2008, amenant ainsi la société à exploiter 3 magasins fin 2008.

- ROUMANIE :

La société Brico Expert compte ouvrir son deuxième magasin, à Pitesti, au premier trimestre 2008 sur plus de 5 000 m².

- MAROC :

La société Brico Invest a programmé l'ouverture de son deuxième magasin, à Marrakech, au premier trimestre 2008 sur plus de 2 000 m².

VII – RENOUELEMENT ET NOUVELLES DÉLÉGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de renouveler la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, en date du 14 mai 2007, pour une nouvelle période de dix-huit mois afin que ce dernier puisse procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté pour tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires

sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de prévoir la faculté d'utiliser cette délégation en période d'offre publique dans le cadre de la réglementation applicable

Compte tenu de l'évolution du cours de Bourse de l'action Mr Bricolage, nous vous proposons de fixer le prix maximal d'achat à 40 euros.

En conséquence, le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 42 801 360 euros.

Nous vous proposons donc, en conséquence, d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, dans la limite de 10 % du capital social les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce. Nous vous proposons de fixer cette autorisation pour une durée de 24 mois à de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

**VIII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2007 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)**

	AGE	Echéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières et par incorporation des réserves, bénéfice ou primes avec maintien du DPS des actionnaires	14-mai-2007	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 13/07/2009	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 4 000 000 euros. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis : 75 000 000 euros	/	/	4 000 000 euros *
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières et par incorporation des réserves avec suppression du DPS	14-mai-2007	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 13/07/2009	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 4 000 000 euros. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis : 75 000 000 euros	/	/	4 000 000 euros *
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	14-mai-2007	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 13/07/2009	Montant maximum de 10 % du capital social	/	/	3 424 108,80 euros
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'octroyer des options de souscription et /ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	19 juin 2006	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 18 août 2009	Montant maximum de 2 % du capital social au jour de la première attribution	/	/	684 819,20 euros
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	14-mai-2007	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 13 juillet 2010	Montant maximum de 2 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration	/	/	684 819,20 euros
Délégation pour consentir aux salariés des actions par augmentation de capital dans le cadre d'un PEE	14-mai-2007	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 13/07/2009	Montant nominal maximal des actions qui pourront être émises : 680 000 euros	/	/	680 000 euros
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	14-mai-2007	Validité pendant 24 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 13/05/2009	Montant maximum de 10 % du capital social	/	/	3 424 108,80 euros

* Plafond global pour les deux délégations.

IX – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Néant

X - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

X.1. Rémunération du Président Directeur Général et rémunérations versées aux mandataires sociaux ayant quitté leurs fonctions au cours de l'exercice 2007

X.1.1. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce nous vous informons que Monsieur Jean-François Boucher nommé aux fonctions de Président Directeur Général à compter du 15 mai 2007 a reçu, au cours de l'exercice 2007, une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 158 582,43 euros dont 114 130,43 euros au titre de son mandat social, 9 452 euros au titre d'avantages en nature (logement) et une prime exceptionnelle de 35 000 euros.

Monsieur Boucher bénéficie d'une Assurance Décès invalidité dite « police individuelle accidents administrateur » pour un capital de 400 000 euros (au même titre que l'ensemble des administrateurs de la société).

Il est précisé que Monsieur Michel Tabur, Vice-Président, ne perçoit aucune rémunération au titre de cette fonction.

X.1.2. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AYANT CESSÉ LEURS FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

a- Rémunération de Monsieur Maurice Vax

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce nous vous informons que Monsieur Maurice Vax, ayant exercé les fonctions de Président Directeur Général jusqu'au 14 mai 2007, a reçu une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 44 333 euros dont 25 855 euros au titre de son mandat social, 2 311 euros au titre d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction), une prime de 4 167 euros correspondant à une prime de management versées au titre de l'exercice 2007 et une prime exceptionnelle de 12 000 euros.

b- Rémunération de Monsieur Hervé Courvoisier

Monsieur Hervé Courvoisier a exercé les fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'au 12 octobre 2007 et a reçu, à ce titre, une rémunération annuelle brute totale avant impôts de 274 612,06 euros se décomposant comme suit :

- 264 367,06 euros au titre de son contrat de travail,
- 10 245 euros au titre d'avantages en nature (dont 6 454 euros au titre de son assurance retraite et 3 791 euros au titre du véhicule de fonction).

En outre, le départ de Monsieur Hervé Courvoisier a donné lieu à la signature d'une convention aux termes de laquelle il a perçu une somme brute de 685 895 euros. Ce versement figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

La société a en outre accepté de céder à Monsieur Hervé Courvoisier son véhicule de fonction pour un montant de 32 895 € et a accédé à sa demande d'être délié de son obligation de non-concurrence.

X.2. Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2004, cinquième résolution, il est rappelé que l'Assemblée Générale a décidé d'allouer une somme de 135 000 euros au titre des jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice 2004 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 juillet 2004 a décidé d'attribuer cette somme ainsi qu'il suit :

- 50 % répartis en parts égales entre tous les administrateurs,
- 50 % répartis entre tous les administrateurs proportionnellement à leur présence lors des réunions du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé pour le maintien de ce mode de fonctionnement depuis.

Certains administrateurs ont maintenu leur renonciation au versement de leurs jetons de présence sur l'exercice 2007, à savoir Messieurs Maurice Vax, Jean Blossé et Serge Rigaud.

Il est précisé que les sommes liées aux jetons de présence sont habituellement versées aux administrateurs en septembre N et en février N+1.

Ainsi les sommes versées en 2007, correspondent à la partie des jetons de présence reçue en février 2007 pour la deuxième moitié des jetons de l'exercice 2006 (partie variable correspondant à la participation des administrateurs aux séances du Conseil sur l'année 2006), et à la première partie des jetons de présence de l'exercice 2007 versé en septembre 2007 (correspondant à la première partie fixe répartie en parts égales entre tous les administrateurs, à l'exception de ceux y ayant renoncé).

Il apparaît ainsi, compte tenu du taux de participation aux Conseils et de la renonciation de certains administrateurs à l'attribution de jetons de présence, qu'il a été versé aux administrateurs en 2007, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2006-2007, la somme de 102 890,60 euros ainsi qu'il suit :

- 8 437,50 euros respectivement pour Messieurs Alain Beriou, Jacques Gleyse, Didier Tabur et Michel Tabur,
- 6 328,12 euros respectivement pour Messieurs Jean-François Boucher (renonciation à compter du 15 mai 2007) et Gilbert Giannelli (administrateur jusqu'en mai 2007)
- 1 875 euros pour Monsieur Guy Le Pivert, (administrateur jusqu'au 19 juin 2006),
- 5 156,25 euros pour Monsieur Pascal Morvan (présent à compter de juin 2006),
- 6 093,75 euros pour Monsieur Bernard Mahuzier (présent à compter de juin 2006)
- 1 875 euros pour Monsieur André Niort, (administrateur jusqu'au 19 juin 2006),
- 3 281,25 euros pour Monsieur Jean-Pierre Pepe (décédé le 7 février 2007, non présent sur les Conseils d'Administration de 2007),
- 2 109,37 euros pour Messieurs Georges Corazzini, Zacharie Hardy et Nicolas Meier (administrateurs depuis le 14 mai 2007 ayant perçu la moitié de la partie fixe),
- 7 968,75 euros pour Messieurs Yves Cordonnier, Serge Courriol, Yves Lafargue et Bernard Pierson

Le montant global des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2007 sera de 135 000 euros, conformément à la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2004.

X.3. Tableau récapitulatif des rémunérations brutes avant impôts versées aux mandataires sociaux (en euros) en 2006 et 2007

X.3.1. RÉMUNÉRATIONS BRUTES AVANT IMPÔTS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2007

		Mandat social			Contrat de travail	
		Partie fixe	Dont avantages en nature	Prime		Jetons de présence
Jean-François Boucher	2006	/	/	/	8 437,50	/
	A partir du 15 mai 2007	123 582,43	9 452,00	35 000,00	6 328,12 ⁽¹⁾	/
Michel Tabur	2006	/	/	/	7 968,75	/
	2007	/	/	/	8 437,50	/
Alain Bériou	2006	/	/	/	7 500,00	/
	2007	/	/	/	8 437,50	/
Jean Blossé	2006	/	/	/	0,00 ⁽²⁾	/
	2007	/	/	/	0,00 ⁽²⁾	/
Yves Cordonnier	2006	/	/	/	6 093,75	/
	2007	/	/	/	7 968,75	/
Serge Courriol	2006	/	/	/	8 437,50	/
	2007	/	/	/	7 968,75	/
Zacharie Hardy⁽³⁾	2007	/	/	/	2 109,37	/
Nicolas Meier⁽³⁾	2007	/	/	/	2 109,37	/
Georges Corazzini⁽³⁾	2007	/	/	/	2 109,37	/
Jacques Gleyse	2006	/	/	/	8 437,50	/
	2007	/	/	/	8 437,50	/
Yves Lafargue	2006	/	/	/	8 437,50	/
	2007	/	/	/	7 968,75	/
Bernard Mahuzier	2006	/	/	/	2 109,38	/
	2007	/	/	/	6 093,75	/
Pascal Morvan	2006	/	/	/	2 109,38	/
	2007	/	/	/	5 156,25	/
Jean-Pierre Pèpe	2006	/	/	/	8 437,50	/
	2007	/	/	/	3 281,25	/
Bernard Pierson	2006	/	/	/	7 968,75	/
	2007	/	/	/	7 968,75	/
SIMB représentée par Serge Rigaud	2006	/	/	/	0,00 ⁽²⁾	/
	2007	/	/	/	0,00 ⁽²⁾	/
Didier Tabur	2006	/	/	/	8 437,50	/
	2007	/	/	/	8 437,50	/

(1) Renonciation à compter du 15 mai 2007

(2) Renonciation au versement des jetons de présence

(3) Administrateur depuis le 14 mai 2007

Les rémunérations indiquées ci-dessus sont versées uniquement par la société Mr Bricolage, aucune rémunération n'est versée par les sociétés contrôlées ou contrôlantes.

X.3.2. RÉMUNÉRATIONS BRUTES AVANT IMPÔTS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AYANT CESSÉ LEURS FONCTIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2007

		Partie fixe	Dont avantages en nature	Mandat social		Jetons de présence	Contrat de travail
				Prime			
Maurice Vax	2006	75 027,00	5 067,00	10 000,00 ⁽¹⁾		0,00 ⁽³⁾	/
	2007	28 166,00	2 311,00	16 167,00 ⁽²⁾		0,00 ⁽³⁾	/
Hervé Courvoisier	2006	/	/	/		NC	313 287,18 ⁽⁴⁾
	2007	/	/	/		NC	960 507,06 ⁽⁵⁾

(1) Prime de management versée en 2007 au titre de l'exercice 2006

(2) Prime exceptionnelle de management

(3) Renonciation au versement des jetons de présence

(4) Dont 17 749 euros d'avantages en nature

(5) Dont 685 895 euros d'indemnité et 10 245 euros d'avantages en nature

NC = Non concerné par le versement de jetons de présence

Les rémunérations indiquées ci-dessus sont versées uniquement par la société Mr Bricolage, aucune rémunération n'est versée par les sociétés contrôlées ou contrôlantes.

X.4. Précisions complémentaires sur les rémunérations aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est en outre précisé qu'il n'a été attribué, au cours de l'exercice 2007, aucun titre de capital, titre de créance, titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes à des mandataires sociaux de la société.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007.

M. Serge Rigaud, représentant permanent de la société SIMB, administrateur de la société Mr Bricolage, a renoncé au versement des jetons de présence. Il ne perçoit aucune rémunération sous forme de commissions de gestion payées par la société Mr Bricolage à une société tierce hors Groupe ou permettant de le rémunérer indirectement.

Par ailleurs, aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la société Mr Bricolage ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en dehors de celles indiquées aux paragraphes ci-dessus.

XI – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (ARTICLE L.225-102-1 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE ET RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE)

A la connaissance de la société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et durant les cinq derniers exercices ont été les suivants (les actions sont détenues en pleine propriété) :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre et nombre d'actions détenues au nominatif	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2007	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2007	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2007	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2007
Jean-François Boucher Né le 21 mai 1970	2000, renouvelé en 2006	31/12/2011	Président Directeur Général	Président directeur Général (ANPF, Catena France) Représentant permanent de l'ANPF, Présidente dans SIFA et SIMB Représentant de SIMB , Présidente dans SIFI	Président (Ets Boucher Outidecor, BIM, Almadis) Gérant (Boucher Invest, SCI Les Lilas, Air Brico SARL, Les Fresnes SARL, SCI Catalma, SPRL JFB Finances, SCI La Citadelle)	Président (Lexy 54, Aire 62) Gérant (Brico Artois, SCI Les Remparts, VSB Attin Bricolage) Cogérant (SCI BCM)
Actions Mr Bricolage détenues : 330						
Michel Tabur Né le 28 novembre 1948	2002, renouvelé en 2006	31/12/2011	Vice-Président Administrateur		Président (Forcole, Elimel Investissement, Dicarol investissement) Cogérant (SCI MT Bellevue, Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur, SCI Ampère, SCI Normandie-Anjou) Membre du Conseil de Surveillance (Groupe Flory) Représentant permanent de Sofinaction chez CIC Banque CIO	PDG (Tabur SA, Catena France) Président (B3 Services, Serveco, DSEM, DSA, DSA Bricolage, BG, Bricolage, Quincaillerie Mention, Ets Seguin, Immobilière Tabur, Immobilière SNP, La Maison du Bricolage, TLS, TBLS, MB Verdun) Administrateur (Eurocat) Représentant permanent de Mr Bricolage dans Eurocat Gérant (SNB, Bricomat, SCI Tiphane, SCI Sofag, SCI Les Fonds, SCI Le Chemin Vallée, SCI St-Jacques) Cogérant (Société Civile du Lac)
Actions Mr Bricolage détenues : 332						
Alain Bériou Né le 25 octobre 1947	2002 Renouvelé en 2007	31/12/2012	Administrateur		Cogérant (SC IPO Management) Gérant (SCI Flavien)	Directeur général (IPO) Administrateur (Jouan)
Actions Mr Bricolage détenues : 50						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre et nombre d'actions détenues au nominatif	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2007	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2007	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2007	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2007
Jean Blossé Né le 6 décembre 1933	1996 Renouvelé en 2002	31/12/2007	Administrateur		Président du Conseil de Surveillance (Blossé et Associés) Gérant (SCI de Recouvrance, SCI du Fief du Dominant, SCI des Menantelles, SCI La Robinière et la SCI Blossé)	Président du Conseil d'Administration (Société Locale d'Epargne de Cognac) Administrateur (ANPF, SA du Dominant, Dutaghis) Gérant (SCI JCB) Membre du Conseil de Surveillance (Caisse d'Epargne de Poitou Charentes)
Actions Mr Bricolage détenues : 5 504						
Yves Cordonnier Né le 16 décembre 1947	2002	31/12/2007	Administrateur		Président (AMETIS SAS, Groupe Vitadresse SAS ,) Gérant (Société Nouvelle Agedis SARL, , SCI YC Immobilier)	Président (Soltex)
Actions Mr Bricolage détenues : 3						
Serge Courriol Né le 8 janvier 1965	1995, renouvelé en 2001 et 2007	31/12/2012	Administrateur	Administrateur (ANPF) Représentant permanent de la société Brico Issoire, Président du Conseil de Surveillance dans SIFA	Président (Brico Mozac SAS, Brico Brioude SAS, Brico Issoire SAS) Président du Directoire (Courriol Finances) Gérant (SCI Courrège)	PDG (Fournibat) Administrateur (Brico Decor)
Actions Mr Bricolage détenues : 5						
Jacques Gleyse Né le 25 avril 1947	2000, renouvelé en 2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF)	Président (SAS Gleyse, SAS JG Bricolage, SAS JMG Finances) Gérant (SCI la Aleure, SCI les Milliaires)	
Actions Mr Bricolage détenues : 5						
Yves Lafargue Né le 28 juin 1942	1995, renouvelé en 2001 et 2007	31/12/2012	Administrateur		Membre du Conseil de Surveillance (High Co) Gérant (Cofinter SARL) Président (MVAL Maroc) Administrateur (MFD Ile Maurice)	Membre du Conseil de Surveillance (Media Shopping, Mood Media, Financière C2G, C2G) Administrateur (Société La Bussièrre)
Actions Mr Bricolage détenues : 2 365						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre et nombre d'actions détenues au nominatif	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2007	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2007	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2007	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2007
Bernard Mahuzier Né le 22 août 1946	2006	31/12/2011	Administrateur		Président (Stratime composites systemes SAS)	PDG (Telma, Telma Retarder Deutschland, Telma Retarder Espana, Telma Retarder Limited (UK), Telma Retarder Incorporation (USA), Telma Retarder de Mexico, Telma Retarder do Brazil Comercial)
Actions Mr Bricolage détenues : 1 273						
Pascal Morvan Né le 11 avril 1965	2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF)	Cogérant (SCI PACAM, SCI Pontavenec, SCI De Coat Meur, SARL Bricolandi, SARL Kershall, SARL Etablissements Morvan, SAS Bricolabat) Gérant (SCI des Pierres Noires)	
Actions Mr Bricolage détenues : 20						
Bernard Pierson Né le 16 décembre 1950	2001, ratifiée par Assemblée de 2002, renouvelé en 2007	31/12/2012	Administrateur	Gérant (IFOGECO) Président (Trans 83 Développement)	Gérant (SARL Le Cassivet Sud)	Administrateur (MBM)
Actions Mr Bricolage détenues : 5						
SIMB Actions Mr Bricolage détenues : 3 662 675	2001, renouvelé en 2007	31/12/2012	Administrateur	Présidente de SIFI Administrateur (ANPF)	Président (Société des Matériaux et de Bricolages de Crolles, Société des Matériaux de Pontcharra) Gérant (SARL Jardinerie Amazonia, SCI Dessous le Grand Fossé, SCI La Conche du Touvet)	
Représentée par Serge Rigaud Né le 25 août 1952			Représentant permanent de SIMB (nommé par l'ANPF)			
Actions Mr Bricolage détenues : 5						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre et nombre d'actions détenues au nominatif	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2007	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2007	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2007	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2007
Zacharie Hardy Né le 28 juillet 1959 Actions Mr Bricolage détenues : 10	2007	31/12/2012	Administrateur	Administrateur (ANPF)	Président (SAS Bricocyr, SAS Saint Cyr Capitalisation, Saint Cyr Market SCM) Gérant (SCI C Z Immobilier, SCI du Docteur Vaillant 78, Société Civile de la rue du Docteur Vaillant)	
Georges Corazzini Né le 29 juin 1954 Actions Mr Bricolage détenues : 10	2007	31/12/2012	Administrateur	Administrateur ANPF	Gérant (Punta Artica, Punta Mura, A Restonica) Président du directoire (S.A Baticampo)	
Nicolas Meier Né le 20 juillet 1973 Actions Mr Bricolage détenues : 5	2007	31/12/2011	Administrateur	Administrateur ANPF	Président (SAS La Fourmi Vouzinoise) Gérant (SARL La Fourmi Créative)	
Didier Tabur Né le 19 janvier 1947 Actions Mr Bricolage détenues : 27 034	2002, renouvelé en 2006	31/12/2011	Administrateur		Administrateur (Elimel Investissement, Dicarol investissement)	Administrateur (Tabur SA)

Les mandataires sociaux exercent leurs mandats et fonctions exclusivement dans des sociétés non cotées et françaises à l'exception de :

- Monsieur Jean-François Boucher : exerce un mandat dans la société SPRL JFB Finances, société de droit belge,
- Monsieur Yves Lafargue : exerce un mandat dans la société MVAL, société de droit marocain et dans la société MFD, société de droit mauricien.

XII – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2007 sont mentionnés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIII – DISPOSITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES VISÉES À L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Rapport Social et Environnemental 2007 reprend l'ensemble des rubriques (significatives pour le Groupe Mr Bricolage) du Décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Dans le rapport social, le secteur d'activité Services Aux Réseaux est détaillé entre Centrale et Proximité/Négoce.

Stratégie de développement durable

La stratégie en la matière de Mr Bricolage a pour objectif d'inscrire le Groupe dans une démarche de développement volontaire, calculée et progressive. Cette démarche a principalement pour buts de :

- prévenir les risques juridiques et financiers dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et des risques sociaux,
- créer des économies sur les consommables, les consommations d'énergie, d'eau et dans la gestion des déchets,
- répondre positivement à une préoccupation des collaborateurs et des clients,

- créer un cadre dynamique permettant une meilleure motivation du personnel.

XIII.1. Rapport social

XIII.1.1 RESSOURCES HUMAINES

a) Effectif total au 31 décembre

Au 31 décembre 2007, le groupe emploie 2 614 collaborateurs répartis dans 85 sites. Entre 2006 et 2007, les effectifs ont progressé de 189 collaborateurs soit une hausse de 7,8 % notamment grâce au développement de l'activité Magasins Intégrés (+ 9,4 %).

Cette progression s'explique principalement par :

- l'acquisition de 6 nouveaux magasins : SA Barbaud (40 salariés), SAS BPH (26 salariés), SAS Bugey bricolage (42 salariés), SAS Bricolage Camozzi (38 salariés), SAS GMB (73 salariés), SA Maman Faites Vous-même (44 salariés) ;
- la cession d'actifs des magasins de Paris 19, Faverolles, La Flèche, Laval et Noyon ;
- l'ouverture de Saint Maximin.

	Centrale	Proximité/ Négoce	SS Total SAR	Magasins	Total
2005	312	282	594	1 945	2 539
2006	307	269	576	1 849	2 425
2007	330	262	592	2 022	2 614

b) Effectif moyen par catégorie et par activité

	2005	2006	2007
Cadres	292	286	297
Agents de Maîtrise	307	306	322
Employés	2 074	1 912	1 978
Total	2 673	2 504	2 597

	2005	2006	2007
Centrale	314	306	320
Proximité/Négoce	295	274	265
Sous-Total SAR	609	580	585
MI	2 064	1 924	2 012
Total	2 673	2 504	2 597

c) Egalité Homme-Femme

La proportion des femmes dans l'effectif global est en légère progression par rapport à 2006, et se porte au 31 décembre 2007 à 46,3 %. Elles représentent 50,1 % des non cadres et 21,5 % des cadres.

La répartition Hommes/Femmes varie nettement selon les activités s'expliquant principalement par le cœur de métier.

A la Centrale, 51,5 % de l'effectif sont des femmes contre 49,5 % en 2006. Elles sont à 73,5 % à statut « non cadre ». Cependant, la part des femmes dans l'encadrement progresse de 23,6 % à 24,6 % en 2007.

Au sein de l'activité Proximité/Négoce, 73,7 % de l'effectif sont des hommes.

51,9 % des effectifs des magasins intégrés sont hommes. La part des femmes dans cette branche d'activité varie nettement en fonction des métiers. Les femmes sont majoritaires sur la fonction « Caisse ».

		2005				2006				2007			
		Cadres	AM	Employés	Total	Cadres	AM	Employés	Total	Cadres	AM	Employés	Total
Centrale	H	135	12	7	154	133	10	12	155	138	8	14	160
	F	31	38	89	158	41	45	66	152	45	50	75	170
Proximité/Négoce	H	39	35	131	205	38	37	120	195	40	38	115	193
	F	3	9	65	77	3	9	62	74	2	8	59	69
Sous-Total SAR	H	174	47	138	359	171	47	132	350	178	46	129	353
	F	34	47	154	235	44	54	128	226	47	58	134	239
Magasins	H	69	153	810	1032	66	144	760	970	73	163	814	1 050
	F	7	53	853	913	7	58	814	879	7	65	900	972
Total	H	243	200	948	1 391	237	191	892	1 320	251	209	943	1 403
	F	41	100	1 007	1 148	51	112	942	1 105	54	123	1 034	1 211
Total		284	300	1 955	2 539	288	303	1 834	2 425	305	332	1 977	2 614

Les comités d'entreprise des sociétés Mr Bricolage et Sadev ont mis en place, chacun en leur sein, une Commission pour l'Egalité professionnelle

d) Attirer des talents

L'année 2007 a été marquée par une croissance des recrutements sur l'ensemble des activités : + 29,9 % pour l'activité Service au Réseau et 18,2 % pour les Magasins Intégrés. Les femmes ont représenté 38,9 % des recrutements en contrat à durée indéterminée dont 56,9 % à la Centrale, 13,6 % pour le métier Proximité/Négoce et 37,1 % au sein de l'activité Magasins Intégrés.

Pour développer son image, une nouvelle version du site internet « mr-bricolage.fr » a été déployée en 2007 afin de mieux présenter ses activités et ses métiers et ainsi, d'accroître la lisibilité des offres d'emploi. Dans la continuité de sa politique de recrutement 2006, le Groupe a renforcé sa présence sur les salons professionnels et à thématique « Emploi ». De par son implantation géographique, le Groupe a privilégié les événements régionaux.

Recrutements CDI

	2005	2006	2007
Centrale	43	55	65
Proximité/Négoce	6	12	22
Sous-Total SAR	49	67	87
MI	289	285	337
Total	338	352	424

Parallèlement, le Groupe a conclu en 2007, 1 130 contrats à durée déterminée. Pour effectuer les inventaires, le Groupe a privilégié le recours à l'intérim. Les CDD correspondent principalement à des remplacements de collaborateurs ou à des surcroûts d'activité.

e) Licenciements et leurs motifs

		2005	2006	2007
Centrale	Eco	0	1	0
	Autres	12	19	5
Proximité/Négoce	Eco	14	5	0
	Autres	3	5	6
Sous-Total SAR	Eco	14	6	0
	Autres	15	24	11
Magasins	Eco	23	32	25
	Autres	114	83	100
Total	Eco	37	38	25
	Autres	129	107	111

Lors des cessions d'actifs, des mesures d'accompagnement ont été proposées. En 2007, le nombre de licenciements économiques a diminué de 34,2 %.

f) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont limitées à des impératifs exceptionnels et ne représentent pas une grandeur statistique significative (1,2 % des heures travaillées). Pour les Magasins Intégrés, elles sont essentiellement mises en œuvre lors des inventaires.

XIII.1.2 LE TRAVAIL ET SON ORGANISATION

a) Organisation et durée du travail

Chaque société du Groupe a négocié un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. La société Mr Bricolage SA a conclu son accord en 2000 et l'a complété d'un avenant signé en 2004. L'accord Sadev a été signé en 2005 et a généralisé la possibilité de mettre en place la modulation du temps de travail. Des avenants ont été signés en 2001 et 2004 pour l'activité Proximité/Négoce.

b) Le travail à temps partiel au 31 décembre

La part des salariés à temps partiel reste stable au fil des années : 10,5 % des effectifs. 64,6 % des salariés à temps partiel au sein des Magasins Intégrés sont affectés au métier « Caisse » et 100 % des salariés à temps partiel au sein de l'activité Proximité/Négoce sont des Administratifs. A la Centrale, 50 % des salariés à temps partiel le sont dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

		2005	2006	2007
Centrale	temps plein	304	301	326
	temps partiel	8	6	4
Proximité/Négoce	temps plein	268	255	249
	temps partiel	14	14	13
Sous-Total SAR	temps plein	572	556	575
	temps partiel	22	20	17
Magasins	temps plein	1 704	1 623	1 765
	temps partiel	241	226	257
Total	temps plein	2 276	2 179	2 340
	temps partiel	263	246	274
		2 539	2 425	2 614

c) Absentéisme

Nbre d'heures d'absence/effectif moyen	Maladie	Accidents de trajets/Travail	Maternité	Autres	Total	
Centrale	2005	23		15	4	42
	2006	30	1	34	8	73
	2007	45	0	30	5	80
Proximité Negoce	2005	45	13	1	11	70
	2006	35	6	4	4	49
	2007	59	12	2	5	78
Sous-Total SAR	2005	68	13	16	15	112
	2006	65	7	38	12	122
	2007	104	12	32	10	158
Magasins	2005	61	14	19	11	105
	2006	57	15	16	11	99
	2007	57	16	22	12	107

Autres : congés paternité, congés événements familiaux, absences non-rémunérées

XIII.1.3 LES RÉMUNÉRATIONS

a) Rémunérations totales, charges sociales et évolution de ces dernières (en milliers d'euros)

	31/12/07	31/12/06
Rémunération du personnel	56 837	53 349
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	14 590	13 835
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4 477	4 058
Participation et intéressement	1 124	1 130
Rémunération en actions (IFRS 2)	0	9
Autres	788	1 005
Total charges de personnel	77 815	73 386

b) Epargne salariale et instruments assimilés

Chaque salarié du Groupe peut bénéficier d'un plan d'Epargne (d'Entreprise ou de Groupe selon la société à laquelle il appartient). Les deux Fonds à disposition des salariés, au sein du FCPE dédié (Fonds Mr Bricolage) ainsi que les modalités d'abondement sont identiques quel que soit le plan d'épargne considéré.

Le taux de couverture du personnel par un accord de participation est le suivant :

Participation

	2005	2006	2007
Centrale	96,47 %	97,71 %	96,97 %
Proximité/Négoce	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sous-Total SAR	98,1 %	98,8 %	98,3 %
MI	80,96 %	92,21 %	79,28 %
Total	85,05 %	93,90 %	83,59 %

Au cours du dernier trimestre 2007, la direction a annoncé la mise en place d'un nouveau système d'abondement afin de favoriser l'épargne salariale.

XIII.1.4 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

En 2007, le Groupe a maintenu avec les partenaires sociaux un dialogue social régulier. Le Comité de Groupe, institué en 2005, se réunit deux fois par an pour être informé de l'activité, de la situation financière et l'évolution de l'emploi et des perspectives du groupe. Pour assurer au mieux ses missions, le Comité de groupe est accompagné d'un expert comptable désigné.

La direction a mené, avec les délégués syndicaux du Groupe, une négociation sur le 1^{er} semestre 2007 relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. La GPEC vise à assurer la cohérence entre stratégie et gestion des ressources humaines, en tenant compte des progrès technologiques et des contraintes économiques. Cet accord doit mettre en place les outils nécessaires à la détection et l'épanouissement des femmes et des hommes du groupe et de réduire

les conséquences subies par les salariés lors de la réalisation d'éventuels plans sociaux. Ces négociations ont porté sur des mesures favorisant l'accès à la formation, la gestion de l'emploi et de fins de carrières, l'égalité des carrières entre hommes et femmes, l'accompagnement à la mobilité des salariés. Elles ont abouti à un projet établi à la fin du second semestre 2007 et en attente de la signature des partenaires sociaux.

Pour répondre aux obligations légales, la société Mr Bricolage publie les données sociales pour les sociétés Sadef, Mr Bricolage SA, TBLs, TLS, Seguin.

Les collaborateurs du Groupe sont soumis principalement à deux Conventions Collectives : celle du Bricolage (Mr Bricolage SA, Sadef et autres Magasins Intégrés) et celle de la Quincaillerie (TLS, TBLs, Seguin).

XIII.1.5 LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe Mr.Bricolage porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de sécurité pour les salariés et les clients. Dans les Magasins et Entrepôts, les principaux risques sont liés à l'incendie, aux déversements accidentels, aux explosions et aux risques matériels tel que la pollution atmosphérique.

Les risques auxquels sont exposés les collaborateurs sont liés aux chutes, aux déplacements et à l'activité au poste de travail (ports de charge, manutentions, ergonomie).

En 2007, le Groupe a engagé une démarche « sécurité » visant à mettre à jour les documents uniques portant sur les risques professionnels. Elle a, par ailleurs, été accompagnée d'un plan de formation (plus de 20 % des formations en 2007 portaient sur la sécurité).

XIII.1.6 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La politique des Ressources Humaines s'appuie sur le développement des compétences et des performances des collaborateurs.

Lancée en 2004 sur l'ensemble du Groupe, l'entretien annuel, moment privilégié d'échange, a permis, en 2007, à 87,2 % des collaborateurs de l'activité Magasins Intégrés et 83 % des salariés de la Centrale de faire un bilan de l'année et d'aborder les souhaits d'évolution.

En 2007, afin d'identifier les potentiels et de mieux accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel, l'activité Magasins Intégrés a mis en place un système d'information « Vision RH » permettant une gestion centralisée des évaluations.

Le Groupe a conçu des plans de formation permettant à chaque collaborateur de s'adapter aux nouveaux enjeux des métiers de la Distribution.

Pour l'activité « Services aux Réseaux », 76 % des formations visaient des actions de maintien et d'adaptation de l'emploi. Dans la continuité des politiques antérieures le nombre de formation a progressé.

Afin de servir au mieux nos clients, les Magasins Intégrés réalisent un plan de formation en collaboration avec l'organisme de formation de

l'enseigne : IFOGECO. Les formations dispensées sont élaborées pour répondre aux problématiques de nos métiers et de nos produits. Cette politique s'est traduite par plus de 1 000 jours de formation : 50 % des stages ont porté sur le Commerce et sur l'expertise métier.

Le Groupe applique la réglementation et les accords de branche, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, respectivement de la FMB (avenants du 2 décembre 2004 et du 26 janvier 2006) et de la Quincaillerie (accord du 27 juin 2006).

Les salariés acquièrent des droits individuels à la formation après un an d'ancienneté à raison de 20 heures par an, plafonnées à 120 heures au bout de 6 ans. Conformément à la réglementation, les salariés sont informés annuellement de leurs droits au titre du DIF.

Les entreprises du Groupe s'orientent vers une politique DIF axée sur les DIF prioritaires effectués le plus souvent pendant les heures de travail.

XIII.1.7 L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

		2005	2006	2007
Centrale	Sec-Sociale	0	0	0
	CDDAPH	0	0	0
Proximité/Négoce	Sec-Sociale	8	9	9
	CDDAPH	4	2	3
Sous-Total SAR	Sec-Sociale	8	9	9
	CDDAPH	4	2	3
Magasins	Sec-Sociale	8	14	17
	CDDAPH	29	32	33
Total	Sec-Sociale	16	23	26
	CDDAPH	33	34	36
		49	57	62

CDDAPH : Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

XIII.1.8 LES ŒUVRES SOCIALES

Dans les diverses sociétés du Groupe, les œuvres sociales des comités d'entreprise se montent au moins au taux légal de 0,3 % de la masse salariale. Pour des raisons historiques, ces taux varient entre les activités du Négoce et les autres activités.

XIII.1.9 LA SOUS-TRAITANCE ET MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ

La sous-traitance concerne principalement la logistique (entrepôts et transport). De plus, un nombre limité de fonctions de la Centrale sont confiées à une main d'œuvre extérieure à la Société. Les Magasins Intégrés et l'activité Proximité/Négoce n'y ont recours que de manière non significative.

Le Groupe Mr Bricolage n'a pas de sous-traitant à l'étranger. La production des articles sous marque propre est confiée à des fournisseurs. La promotion auprès de ces derniers des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail est poursuivie.

XIII.1.10 PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT TERRITORIAL DES ACTIVITÉS

Les 2 614 collaborateurs du Groupe Mr Bricolage sont répartis sur 85 implantations (2006 : 70) réparties sur l'ensemble du territoire national.

L'ensemble des employés et agents de maîtrises est recruté sur une base locale. Seuls les cadres font l'objet d'un recrutement national.

XIII.1.11 RELATIONS DIVERSES

Les relations avec les associations d'insertion, les associations de défense de l'environnement et de consommateurs ainsi qu'avec les populations riveraines sont actuellement étudiées dans le cadre d'un des axes stratégiques de la politique de développement durable.

XIII.1.12 FILIALES ÉTRANGÈRES

Le Groupe Mr Bricolage ne contrôle aucune filiale étrangère employant des salariés au 31 décembre 2007. Ainsi, les filiales étrangères ne sont pas prises en compte dans le Rapport Social et Environnemental 2007.

XIII.2. Rapport Environnemental

Durant l'année 2007, la priorité a été donnée à la gestion des déchets générés dans les différentes entités du Groupe, notamment dans les magasins intégrés. Parallèlement, cette année a vu la mise en application de réglementations environnementales importantes.

Tri et Valorisation des Déchets

L'objectif du Groupe dans ce domaine vise l'amélioration constante des points suivants :

- respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitements des Déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives (Contrat type...) ;
- tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...).

Des partenariats ont été signés en 2007 ou sont toujours en cours de négociation avec les prestataires de déchets mais aussi avec les éco-organismes qui sont de plus en plus présents sur le domaine de la gestion des déchets en France. L'année 2008 verra ainsi la concrétisation de nouveaux contrats de partenariat initiés en 2007.

Traitement des DEEE

La réglementation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (« DEEE ») est entrée en vigueur en 2006. Cette nouvelle réglementation a pour objectif de mieux protéger la santé humaine et l'environnement en mettant en place une filière de recyclage de ces équipements.

C'est durant l'année 2007 que se sont concrétisées les solutions pour l'atteinte des objectifs fixés par la loi. La signature de partenariats avec deux éco-organismes (RECYLUM pour les tubes néon et les ampoules à économie d'énergie et ECO-SYSTEMES pour les autres types d'équipements électriques et électroniques) a permis la mise en place rapide des solutions de collecte dans les magasins intégrés. Fort des résultats de cette première année de mise en place, des axes d'amélioration ont été identifiés, notamment dans la sensibilisation des consommateurs en matière de tri et valorisation des déchets. Des solutions plus adaptées devront également être développées en 2008 pour les magasins n'ayant pas les moyens de stocker de grandes quantités de DEEE avant leur enlèvement.

Traitement des Imprimés

La réglementation sur le recyclage des « imprimés non adressés » est parue en 2006. Mais c'est durant l'année 2007 qu'elle a pu pleinement être active.

Le Groupe est associé fondateur, avec une trentaine d'autres enseignes, d'EcoFolio, un organisme mutualisé constitué pour collecter et redistribuer les fonds nécessaires pour assurer le recyclage des prospectus et catalogues publicitaires, des journaux gratuits d'annonces et des annuaires.

Le Groupe Mr Bricolage a participé à la réduction des coûts de fonctionnement d'EcoFolio en consolidant sur un seul compte les déclarations des imprimés faits par ses propres adhérents. 2008 sera l'année de la première campagne de contractualisation et déclaration des collectivités territoriales. EcoFolio leur reversera une partie des financements nécessaires pour le traitement de ces imprimés présents dans les déchets ménagers.

Des modifications de la réglementation et des adaptations de fonctionnement devront être étudiées en 2008 pour pérenniser l'éco-organisme EcoFolio. En tant qu'associé fondateur, le Groupe Mr Bricolage participera à cette réflexion commune.

Pollutions Diffuses générées par les produits phytosanitaires

La loi sur l'eau votée en 2006 impose de nouvelles contraintes sur la vente des produits Phytosanitaires (ou « Phytopharmaceutiques »). L'objectif est de donner de nouveaux moyens aux organismes gouvernementaux pour gérer les impacts des pollutions générées par l'utilisation de ces produits.

L'impact sur le fonctionnement du Groupe Mr Bricolage et notamment des magasins a été étudié et les modifications nécessaires sont en cours.

Les réformes projetées, notamment sur l'amélioration des conseils d'utilisation donnés aux consommateurs lors de la vente de ces produits, seront également suivies au fur et à mesure de leur avancement.

Communication Développement Durable

La communication d'enseigne sur le développement durable a été améliorée en 2007 par l'ouverture du nouveau site Internet de Mr Bricolage. On y retrouve la démarche engagée par Mr Bricolage, ainsi que les principales actions menées dans ce domaine. Des points spécifiques sur les produits vendus par notre enseigne y sont également développés.

XIII.2.1. EMPLOI DES RESSOURCES

Les consommations de chaque ressource sont relevées chaque année sur la base des factures puis synthétisées. Un indicateur unique, calculé sur la consommation par m² de surface totale des entités concernées, permet une comparaison d'une année sur l'autre et entre les sites eux-mêmes.

Le changement de méthode de synthèse et la réactualisation des données manquantes des années précédentes peuvent entraîner des différences avec les éléments publiés dans les Rapports de gestion précédents.

De plus, certaines entités du Groupe Mr Bricolage sont rentrées ou sorties du périmètre en cours d'année. Afin de ne pas perturber la comparaison avec les autres entités, elles ont été intégrées distinctement au total comparable. Les informations sur ces entités sont données pour chaque ressource dans un tableau nommé « Sites non comparables ».

Pour permettre la comparaison, les mêmes méthodes de synthèse ont été utilisées sur les données des années précédentes.

XIII.2.1.1 CONSOMMATIONS EAU

Eau

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Eau	2 359 m ³	3 365 m ³	2 288 m ³
Nombre d'entités concernées	3 Sites	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	22 661 m ²	33 412 m ²	33 412 m ²
Ratio m ³ /m ²	0,10 m ³ /m ²	0,10 m ³ /m ²	0,07 m ³ /m ²
Magasins Comparables			
Consommation Eau	23 698 m ³	39 785 m ³	21 825 m ³
Nombre d'entités concernées	66 Sites	64 Sites	59 Sites
Surface totale concernée	224 225 m ²	215 327 m ²	172 571 m ²
Ratio m ³ /m ²	0,11 m ³ /m ²	0,18 m ³ /m ²	0,13 m ³ /m ²
Total Comparable			
Consommation Eau	26 057 m ³	43 150 m ³	24 113 m ³
Nombre d'entités concernées	69 Sites	67 Sites	62 Sites
Surface totale concernée	246 886 m ²	248 739 m ²	205 983 m ²
Ratio m ³ / m ²	0,11 m ³ /m ²	0,17 m ³ /m ²	0,12 m ³ /m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Consommation Eau	482 m ³	1 163 m ³	1 072 m ³
Nombre d'entités concernées	3 Sites	5 Sites	3 Sites

La consommation d'eau du Groupe peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires et les lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

XIII.2.1.2 Consommations Matières Premières

Le Groupe ne fabrique pas et à ce titre ne consomme pas de matières premières.

XIII.2.1.3 Consommations Electricité

Electricité

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Electrique	2 526 035 kWh	2 736 123 kWh	2 430 289 kWh
Nombre d'entités concernées	4 Sites	4 Sites	4 Sites
Surface totale concernée	39 861 m ²	39 861 m ²	39 861 m ²
Ratio kWh Elec / m ²	63,37 kWh/m ²	68,64 kWh/m ²	60,97 kWh/m ²
Magasins Comparables			
Consommation Electrique	21 643 793 kWh	22 548 280 kWh	20 712 787 kWh
Nombre d'entités concernées	71 Sites	67 Sites	63 Sites
Surface totale concernée	232 662 m ²	223 121 m ²	179 396 m ²
Ratio kWh Elec / m ²	93,03 kWh/m ²	101,06 kWh/m ²	115,46 kWh/m ²
Total Comparable			
Consommation Electrique	24 169 828 kWh	25 284 403 kWh	23 143 076 kWh
Nombre d'entités concernées	75 Sites	71 Sites	67 Sites
Surface totale concernée	272 523 m ²	262 982 m ²	219 257 m ²
Ratio kWh Elec / m ²	88,69 kWh/m ²	96,14 kWh/m ²	105,55 kWh/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Consommation Electrique	734 724 kWh	667 723 kWh	1 139 433 kWh
Nombre d'entités concernées	4 Sites	5 Sites	4 Sites

Il est constaté une augmentation de 9,78 % de la consommation électrique, exprimée en kWh par m² de surface.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, etc.), de climatisation et dans une moindre mesure de chauffage.

XIII.2.1.4 Consommations Gaz**Gaz**

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Gaz	1 284 806 kWh	1 203 579 kWh	1 194 316 kWh
Nombre d'entités concernées	3 Sites	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	35 361 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²
Ratio kWh Gaz / m ²	36,33 kWh/m ²	34,04 kWh/m ²	33,77 kWh/m ²
Magasins Comparables			
Consommation Gaz	14 812 728 kWh	13 254 505 kWh	9 860 236 kWh
Nombre d'entités concernées	56 Sites	55 Sites	48 Sites
Surface totale concernée	185 438 m ²	185 509 m ²	138 245 m ²
Ratio kWh Gaz / m ²	79,88 kWh/m ²	71,45 kWh/m ²	71,32 kWh/m ²
Total Comparable			
Consommation Gaz	16 097 534 kWh	14 458 084 kWh	11 054 552 kWh
Nombre d'entités concernées	59 Sites	58 Sites	51 Sites
Surface totale concernée	220 799 m ²	220 870 m ²	173 606 m ²
Ratio kWh Gaz / m ²	72,91 kWh/m ²	65,46 kWh/m ²	63,68 kWh/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Consommation Gaz	37 452 kWh	959 578 kWh	118 091 kWh
Nombre d'entités concernées	1 Site	5 Sites	2 Sites

La consommation de gaz, principalement utilisé pour les besoins de chauffage, exprimée en kWh par m² de surface, continue de diminuer. Les conditions climatiques plus clémentes, un entretien constant des installations et la vigilance des responsables de maintenance en sont les principales causes.

XIII.2.1.5 Consommations Propane

Propane

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Gaz propane	533 kg	1 976 kg	22 347 kg
Nombre d'entités concernées	1 Site	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	17 200 m ²	33 412 m ²	33 412 m ²
Ratio kg / m ²	0,03 kg/m ²	0,06 kg/m ²	0,67 kg/m ²
Magasins Comparables			
Consommation Gaz propane	44 304 kg	44 320 kg	57 640 kg
Nombre d'entités concernées	50 Sites	52 Sites	50 Sites
Surface totale concernée	198 697 m ²	210 681 m ²	142 665 m ²
Ratio kg / m ²	0,22 kg/m ²	0,21 kg/m ²	0,40 kg/m ²
Total Comparable			
Consommation Gaz propane	44 837 kg	46 296 kg	79 987 kg
Nombre d'entités concernées	51 Sites	55 Sites	53 Sites
Surface totale concernée	215 897 m ²	244 093 m ²	176 077 m ²
Ratio kg / m ²	0,21 kg/m ²	0,19 kg/m ²	0,45 kg/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Consommation Gaz propane	NC	NC	4 121 kg
Nombre d'entités concernées	NC	NC	4 Sites

La consommation de gaz propane est principalement utilisée comme carburant pour les chariots élévateurs. Le meilleur reporting des consommations est l'unique cause relevée pour expliquer l'écart entre 2007 et les années précédentes.

XIII.2.1.6 Autres Consommations d'énergie

Fioul

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Fioul	2 100 L	2 200 L	546 L
Nombre d'entités concernées	1 Site	2 Sites	1 Site
Magasins			
Consommation Fioul	25 200 L	25 100 L	14 687 L
Nombre d'entités concernées	4 Sites	4 Sites	4 Sites
Total Comparable			
Consommation Fioul	27 300 L	27 300 L	15 233 L
Nombre d'entités concernées	5 Sites	6 Sites	5 Sites

Gazole

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Gazole	NC	NC	165 505 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	1 Site
Magasins			
Consommation Gazole	NC	NC	33 782 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	14 Sites
Total			
Consommation Gazole	NC	NC	199 287 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	15 Sites

Essence sans Plomb

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Consommation Essence	NC	NC	2 596 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	1 Site
Magasins			
Consommation Essence	NC	NC	421 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	2 Sites
Total			
Consommation Essence	NC	NC	3 017 L
Nombre d'entités concernées	NC	NC	3 Sites

Le reporting des consommations de carburants (Gazole et Essence sans plomb) a été initié en 2007. Toutefois, ces consommations ainsi que celles de Fioul sont globalement faibles et ne sont donc pas statistiquement exploitables.

XIII.2.2. LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT**XIII.2.2.1 Rejets affectant gravement l'environnement**

- Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.
- Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.
- Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols. La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

XIII.2.2.2 Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont principalement créées par le trafic des camions de livraison, les chariots élévateurs et dans une moindre mesure par les haut-parleurs de parkings.

XIII.2.2.3 Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives (principalement générées par les canalisations et/ou fosses septiques) peuvent être considérées comme négligeables.

XIII.2.2.4 Déchets

Les activités des sites génèrent 3 types de déchets : les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...), les déchets inertes (Gravats...) et les déchets dangereux (Piles, Accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés...).

L'accent est mis sur le tri et la valorisation des déchets. Le suivi de la gestion des déchets a été donc amélioré pour connaître les volumes de la plupart des déchets triés. Les résultats obtenus sont en amélioration mais les efforts devront être poursuivis pour faire progresser encore le taux de tri.

L'indicateur, calculé sur la production de déchets par m² de surface, permet une comparaison d'une année sur l'autre et entre les sites eux-mêmes.

Le changement de méthode de synthèse et la réactualisation des données manquantes des années précédentes peuvent entraîner des différences avec les éléments publiés dans les Rapports de gestion précédents.

De plus, certaines entités du Groupe Mr Bricolage sont rentrées ou sorties du périmètre en cours d'année. Afin de ne pas perturber la comparaison avec les autres entités, elles ont été intégrées distinctement au total comparable. Les informations sur ces entités

sont données pour chaque ressource dans un tableau nommé « sites non comparables ».

Pour permettre la comparaison, les mêmes méthodes de synthèse ont été utilisées sur les données des années précédentes.

XIII.2.2.4.1 Ensemble des Déchets

Ensemble des déchets

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	306,11 T	324,77 T	353,03 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	35 361 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²
Ratio kg / m ²	8,66 kg/m ²	9,18 kg/m ²	9,98 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	4 141,86 T	4 004,90 T	3 981,66 T
Nombre d'entités concernées	62 Sites	63 Sites	60 Sites
Surface concernée	213 449 m ²	216 391 m ²	242 737 m ²
Ratio kg / m ²	19,40 kg/m ²	18,51 kg/m ²	16,40 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	4 447,97 T	4 329,67 T	4 334,69 T
Nombre d'entités concernées	65 Sites	66 Sites	63 Sites
Surface totale concernée	248 810 m ²	251 752 m ²	278 098 m ²
Ratio kg / m ²	17,88 kg/m ²	17,20 kg/m ²	15,59 kg/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Tonnage	186,41 T	272,83 T	246,76 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	6 Sites	4 Sites

Sur l'échantillon de 63 sites, les déchets générés sont évalués à 4 335 Tonnes. En rapportant ce résultat à la surface concernée, cela représente une baisse de 9,36 % par rapport à 2006.

XIII.2.2.4.2 Déchets industriels Banals (DIB) non triés

Déchets Industriels Banals (DIB)

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	165,76 T	171,64 T	201,02 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	35 361 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²
Ratio kg / m ²	4,69 kg/m ²	4,85 kg/m ²	5,68 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	3 438,30 T	3 443,25 T	3 001,54 T
Nombre d'entités concernées	59 Sites	61 Sites	59 Sites
Surface totale concernée	241 769 m ²	247 821 m ²	239 602 m ²
Ratio kg / m ²	14,22 kg/m ²	13,89 kg/m ²	12,53 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	3 604,06 T	3 614,89 T	3 202,56 T
Nombre d'entités concernées	62 Sites	64 Sites	62 Sites
Surface totale concernée	277 130 m ²	283 182 m ²	274 963 m ²
Ratio kg / m ²	13,00 kg/m ²	12,77 kg/m ²	11,65 kg/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Tonnage	167,72 T	188,93 T	225,19 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	5 Sites	4 Sites

L'amélioration du tri dans les magasins, couplée à la baisse du tonnage total de déchets générés, fait mathématiquement baisser le tonnage des DIB en mélange. En rapportant au m² de surface, le ratio baisse de 12,77 kg/m² à 11,65 kg/m².

XIII.2.2.4.3 Carton

Carton

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	107,02 T	147,26 T	132,43 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	3 Sites	3 Sites
Surface totale concernée	35 361 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²
Ratio kg / m ²	3,03 kg/m ²	4,16 kg/m ²	3,75 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	359,27 T	324,18 T	585,44 T
Nombre d'entités concernées	25 Sites	28 Sites	38 Sites
Surface totale concernée	131 699 m ²	137 946 m ²	160 139 m ²
Ratio kg / m ²	2,73 kg/m ²	2,35 kg/m ²	3,66 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	466,29 T	471,44 T	717,87 T
Nombre d'entités concernées	28 Sites	31 Sites	41 Sites
Surface totale concernée	167 060 m ²	173 307 m ²	195 500 m ²
Ratio kg / m ²	2,79 kg/m ²	2,72 kg/m ²	3,67 kg/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Tonnage	18,69 T	71,72 T	21,57 T
Nombre d'entités concernées	3 Sites	5 Sites	3 Sites

Le nombre de sites triant le carton est en constante progression. Le carton représente en effet un volume important des déchets générés.

XIII.2.2.4.4 Plastique

Plastique

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	0,12 T	0 T	0 T
Nombre d'entités concernées	1 Site	0 Site	0 Site
Surface totale concernée	17 200 m ²	0 m ²	0 m ²
Ratio kg / m ²	0,01 kg/m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	0,00 T	13,00 T	9,04 T
Nombre d'entités concernées	0 Site	1 Site	3 Sites
Surface totale concernée	17 200 m ²	4 000 m ²	17 705 m ²
Ratio kg / m ²	0,00 kg/m ²	3,25 kg/m ²	0,51 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	0,12 T	13,00 T	9,04 T
Nombre d'entités concernées	1 Site	1 Site	3 Sites
Surface totale concernée	34 400 m ²	4 000 m ²	17 705 m ²
Ratio kg / m ²	0,00 kg/m ²	3,25 kg/m ²	0,51 kg/m ²

L'amélioration du reporting permet de présenter ici les volumes de plastique trié. Toutefois, certains prestataires de déchets ont l'habitude de ne pas spécifier les tonnages de ce type de déchets. En effet, le plastique est la plupart du temps mis en sac et disposé dans les bennes de carton. Sans remettre en cause cette solution, un suivi des tonnages de plastique plus précis fait partie des objectifs pour une meilleure maîtrise de la gestion des déchets.

Ces résultats montrent un fort potentiel d'amélioration car le plastique avec le carton fait partie des déchets devant être triés en premier lieu.

XIII.2.2.4.5 Bois

Bois

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	0 T	0 T	4,86 T
Nombre d'entités concernées	0 Site	0 Site	2 Sites
Surface totale concernée	0 m ²	0 m ²	28 912 m ²
Ratio kg / m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²	0,17 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	203,00 T	180,67 T	273,71 T
Nombre d'entités concernées	5 Sites	10 Sites	11 Sites
Surface totale concernée	21 004 m ²	35 663 m ²	61 821 m ²
Ratio kg / m ²	9,66 kg/m ²	5,07 kg/m ²	4,43 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	203,00 T	180,67 T	278,57 T
Nombre d'entités concernées	5 Sites	10 Sites	13 Sites
Surface totale concernée	21 004 m ²	35 663 m ²	90 733 m ²
Ratio kg / m ²	9,66 kg/m ²	5,07 kg/m ²	3,07 kg/m ²

Sites non comparables

	2005	2006	2007
Tonnage	0 T	12,18 T	0 T
Nombre d'entités concernées	0 Site	1 Site	0 Site

De même que pour le plastique, le suivi des volumes de bois généré a été initié en 2007. Toutefois, la pluralité des moyens de traitement de ce type de déchets rend complexe l'exploitation de ces données.

XIII.2.2.4.6 Gravats et autres déchets inertes**Gravats et autres déchets inertes**

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage	11,04 T	0 T	0 T
Nombre d'entités concernées	1 Site	0 Site	0 Site
Surface totale concernée	17 200 m ²	0 m ²	0 m ²
Ratio kg / m ²	0,64 kg/m ²	0,00 kg/m ²	0,00 kg/m ²
Magasins Comparables			
Tonnage	40,33 T	34,22 T	107,10 T
Nombre d'entités concernées	6 Sites	3 Sites	4 Sites
Surface totale concernée	44 190 m ²	14 516 m ²	27 580 m ²
Ratio kg / m ²	0,91 kg/m ²	2,36 kg/m ²	3,88 kg/m ²
Total Comparable			
Tonnage	51,37 T	34,22 T	107,10 T
Nombre d'entités concernées	7 Sites	3 Sites	4 Sites
Surface totale concernée	61 390 m ²	14 516 m ²	27 580 m ²
Ratio kg / m ²	0,84 kg/m ²	2,36 kg/m ²	3,88 kg/m ²

Ce type de déchets concerne très peu de site car le tri n'est avantageux que lors d'un réaménagement ou lorsque l'entité possède un rayon « Bâti » important.

XIII.2.2.4.7 Taux de tri**Taux de tri**

	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux			
Tonnage total	306,11 T	324,77 T	353,03 T
Tonnage DIB	165,76 T	171,64 T	201,02 T
Taux de tri	45,85 %	47,15 %	43,06 %
Magasins			
Tonnage total	4 141,86 T	4 004,90 T	3 981,66 T
Tonnage DIB	3 438,3 T	3 443,25 T	3 001,54 T
Taux de tri	16,99 %	14,02 %	24,62 %
Total			
Tonnage total	4 447,97 T	4 329,67 T	4 334,69 T
Tonnage DIB	3 604,06 T	3 614,89 T	3 202,56 T
Taux de tri	18,97 %	16,51 %	26,12 %

Le taux de tri a progressé pour les magasins suite à la mise en place d'une gestion mettant l'accent sur le tri sur site des déchets valorisables. La sensibilisation constante du personnel permettra d'améliorer encore ce taux.

XIII.2.2.4.8 Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont générés en faibles quantités. Les nouveaux partenariats qui ont été signés en 2007 ou qui le seront en 2008 permettront un suivi plus précis de ces déchets.

XIII.2.3. MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes à la qualité de l'air et de l'eau peuvent être considérées comme négligeables
- A la qualité des sols : les atteintes à la qualité des sols peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux. Les quantités entreposées sont toutefois généralement peu importantes
- Aux riverains : toutes les nuisances pouvant affecter les riverains (bruit, odeurs, poussières) sont maîtrisées
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale (POS, PLU).

XIII.2.4. RÈGLES D'ORGANISATION

- Les projets environnementaux sont pilotés par le Comité d'Audit dans le cadre de ses responsabilités de conduite et de contrôle de la stratégie de Développement Durable
- Services internes de gestion de l'environnement : le Groupe n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. La responsabilité échoit par délégation pour partie au Secrétariat Général, à la direction des Entrepôts et à celle des Magasins Intégrés
- Pour assurer la pérennité et la coordination des projets, notamment dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, le responsable Assurance Qualité et Normes centralise et répercute les

informations sur les projets, veille au suivi des normes réglementaires et assure la promotion des divers aspects des démarches normatives dans le Groupe

- L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

XIII.2.5. AUTRES COMMENTAIRES

- Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : le montant global n'est pas identifiable pour 2007.
- Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement sont importants au niveau incendie (contrôle réguliers, formation, exercices, etc.).
- Au titre de l'exercice 2007, le Groupe
 - > n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement,
 - > n'a versé aucune indemnité suite à des actions en réparation de dommage, ni indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement,
 - > n'a été l'objet d'aucune action menée en réparation de dommages causés à l'environnement.

XIII.2.6. OBJECTIFS ASSIGNÉS AUX FILIALES À L'ÉTRANGER

Le Groupe ne contrôle aucune filiale à l'étranger qui soit significative en termes de problématique environnementale.

XIV – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2007, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2007. (Pour un tableau de répartition de l'actionnariat voir chapitre « Informations complémentaires » du document de référence).

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre total d'actions	En pourcentage du capital	Actions à droit de vote double	% d'actions à droit de vote double	Nombre de droits de vote	% de droit de vote en Assemblée
Michel Tabur	332	0,00 %	332	0,00 %	664	0,00 %
Janine Tabur ⁽¹⁾	4 719	0,04 %	4 719	0,07 %	9 438	0,05 %
SCPFT	104 249	0,97 %	104 249	1,48 %	208 498	1,18 %
Forcole	780 000	7,29 %	780 000	11,10 %	1 560 000	8,84 %
Sous total actionnaires A (I)	889 300	8,31 %	889 300	12,66 %	1 778 600	10,08 %
Elimel Investissement	785 650	7,34 %	785 650	11,18 %	1 571 300	8,90 %
Dicarol Investissement	937 881	8,76 %	937 881	13,35 %	1 875 762	10,63 %
Sous total parties accessoires (II)	1 723 531	16,10 %	1 723 531	24,54 %	3 447 062	19,53 %
Sous total famille Tabur Pactée (I + II) = III	2 612 831	24,41 %	2 612 831	37,20 %	5 225 662	29,61 %
SIMB	3 662 675	34,23 %	3 655 175	52,04 %	7 317 850	41,47 %
SIFA	565 000	5,28 %	565 000	8,04 %	1 130 000	6,40 %
SIFI ⁽²⁾	108 197	1,01 %	0	0,00 %	108 197	0,61 %
Total groupe B	4 335 872	40,52 %	4 220 175	60,08 %	8 556 047	48,49 %
TOTAL PACTE (III + B)	6 948 703	64,91 %	6 833 006	97,28 %	13 781 709	78,10 %
Management - actionnaires dirigeants⁽³⁾	39 493	0,37 %	34 976	0,50 %	74 469	0,42 %
Public :	3 712 144	34,69 %	156 282	2,22 %	3 789 755	21,48 %
dont auto détention	78 671	0,74 %	0	0,00 %	0	0,00 %
dont investisseurs résidents	1 590 088	14,86 %	3 681	0,05 %	1 593 769	9,03 %
dont actionnaires individuels ⁽⁴⁾	669 872	6,26 %	119 670	1,70 %	789 542	4,47 %
dont actionnariat salariés (FCPE Mr Bricolage)	34 781	0,33 %	32 931	0,47 %	67 712	0,38 %
dont non résidents	1 338 732	12,51 %	0	0,00 %	1 338 732	7,59 %
NOMBRE TOTAL	10 700 340	100,00 %	7 024 264	100,00 %	17 645 933	100,00 %

N.S : non significatif

(1) Lors du règlement de la succession de Monsieur Maurice Tabur décédé le 13 octobre 2006, Madame Janine Tabur, son épouse a hérité de la totalité des 4 051 actions détenues par son époux, Monsieur Maurice Tabur.

(2) La société SIFI est détenue à 100 % par la société SIMB et est présumée agir de concert avec cette dernière.

(3) Cette catégorie est composée des administrateurs de la société Mr. Bricolage à l'exception de Michel Tabur figurant déjà dans le groupe d'actionnaires A. (Pour le détail sur la détention individuelle de chaque administrateur, voir point XI).

(4) Porteurs et nominatifs autres que ceux figurant dans le Pacte. Dans cette catégorie « Actionnaires individuels » figure la famille Tabur non pactée (composée de Clémentine et Elodie Tabur qui détiennent chacune 6 200 actions, de Mme Caroline Callies qui détient 28 086 actions et de Mme Elizabeth Bugey qui détient 45 084 actions, toutes en pleine propriété). La participation de Didier Tabur est comprise dans la catégorie Management.

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants en matière d'éléments pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au présent paragraphe,
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires et connus de la société sont décrits ci-après,
- en matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent document (programme de rachat et délégations d'augmentation de capital, voir point VIII).

XIV.1. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 33,33 %

- ANPF (indirectement), société anonyme au capital de 1 483 200 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint Mesmin, 1 rue Montaigne, 775 648 215 RCS Orléans), détenant 100 % de la société SIMB,
- SIMB, société par actions simplifiée au capital de 32 776 000 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint Mesmin, 1 rue Montaigne, 430 217 406 RCS Orléans) détenant directement 34,23 % du capital et 41,47 % des droits de vote en Assemblée de la société Mr Bricolage, et indirectement par la société SIFI 1,01 % du capital et 0,61 % des droits de vote.

XIV.2. Présentation du pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB et SIFA d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002. Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers (Décisions CMF n°202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Monsieur Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006 et Madame Tabur Janine a hérité en pleine propriété les parts de son époux.

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, a fait l'objet d'un avenant, le 1^{er} mars 2004, (publication de l'AMF I&D du 16 mars 2004 n°204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur à savoir :

- La société Forcole, ayant adhéré en qualité de « partie principale » (au sein du « groupe d'actionnaires A »), bénéficie des mêmes droits et obligations que les parties au pacte d'actionnaires initial ;
- Les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement, qui ont adhéré en qualité de « parties accessoires ». Le droit de préemption

ne s'applique pas aux cessions de titres de la société Mr Bricolage réalisées par ces sociétés.

Ces différentes opérations ont ainsi donné lieu à déclarations diverses de franchissement de seuil (Voir I&D mentionnées ci-avant), en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Il est précisé que :

- La société SAS SIMB est une filiale à 100 % de la société ANPF, elle-même détenue par les sociétés d'exploitation sous enseigne Mr.Bricolage,
- La société SCA SIFA est détenue, au 31 décembre 2007, à 67,78 % par la société SIMB et à 5,27 % par la société ANPF,
- Les sociétés SIMB et SIFA n'ont d'autres activités que celles de holding de participation,
- Les sociétés SCPFT, Forcole, Elimel Investissement, Dicarol Investissement sont des sociétés appartenant à la Famille Tabur et sont des holdings de participation.

Aux termes de la convention en date du 1^{er} mars 2004, les signataires détenaient de concert 6 810 358 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 63,74 % du capital (alors composé de 10 684 703 actions) représentant 11 030 533 droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Il est précisé qu'au 3 mars 2004, la société Elimel Investissement a acheté 5 650 actions supplémentaires.

La société Dicarol Investissement a acquis, le 2 décembre 2005, 16 998 actions de la société Mr Bricolage. Michel Tabur étant Président de cette société et administrateur de la société Mr Bricolage, cette opération a fait l'objet d'un communiqué, le 8 décembre 2005, conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La société SIMB a acquis, le 7 septembre 2007, de Monsieur Hervé Courvoisier, Directeur général délégué, 7 500 actions de la société Mr Bricolage. Cette opération a fait l'objet le 14 septembre 2007 d'une déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers par Monsieur Hervé Courvoisier et par la société SIMB en sa qualité d'administrateur de la société Mr Bricolage.

La société SIFI, société holding de participation, détenue à 100 % par la société SIMB et présumée agir de concert avec cette dernière a acquis au cours du dernier trimestre 2007, 108 197 actions de la société Mr Bricolage. Ces opérations ont fait l'objet de déclarations au titre de l'article 234-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les 14 novembre (complété le 19 novembre), 22 novembre et 23 novembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les concertistes détenaient 6 948 703 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 64,94 % du capital (composé de 10 700 340 actions) représentant 78,10 % des droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Les principales stipulations de l'avenant sont les suivantes :

XIV.2.1. PÉRIMÈTRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le périmètre de l'action de concert existant est donc composé de :

- Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur et des sociétés SCPFT et Forcole (groupe d'actionnaires A),
- Les sociétés SIMB, SIFI et SIFA (groupe d'actionnaires B),
- Les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement (Parties accessoires).

XIV.2.2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les parties ont convenu que le Conseil d'Administration est composé de seize administrateurs, quatre choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A, onze choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires B, et un administrateur indépendant désigné par le Conseil d'Administration après concertation entre les administrateurs.

A la première cessation, pour quelque cause que ce soit, du mandat de l'un quelconque des onze administrateurs désignés par le groupe d'actionnaires B, le premier successeur dudit administrateur est choisi parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A.

Un certain nombre de décisions importantes (adoption du budget de la société et de ses filiales, émission de titres, fusion, scission, apport d'actifs concernant la société ou ses filiales ayant pour conséquence de faire entrer un tiers au capital, cession de participation entraînant une perte de contrôle, emprunt pour un montant excédant le montant budgété, cession ou apport d'un magasin à un tiers) ne peuvent être adoptées sans une décision du Conseil d'Administration statuant à une majorité qualifiée de 80 % des administrateurs présents ou représentés.

XIV.2.3. MANDATS SOCIAUX ET VICE-PRÉSIDENT

Compte tenu des modifications intervenues au cours de l'exercice 2007 (départs de Messieurs Maurice Vax et Hervé Courvoisier), les parties ont souhaité mettre à jour le pacte d'actionnaire sans en modifier le contenu.

A ce jour, le pacte d'actionnaire est en cours de mise à jour sur ce point.

XIV.2.4. INALIÉNABILITÉ

Aux termes du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002, les parties s'étaient engagées à ne procéder à aucune cession de titres de la société Mr Bricolage pendant une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur dudit Pacte. L'avenant du 1^{er} mars 2004 a pris acte que la durée de cette clause d'inaliénabilité est expirée.

XIV.2.5. DROIT DE PRÉEMPTION

En cas de cession de titres de la société Mr Bricolage par l'une des « parties principales » au profit d'un tiers, ayant pour conséquence que les parties détiennent ensemble un nombre de titres représentant moins de 51 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire de la société Mr Bricolage, « la partie principale » cédante consent un droit de préemption prioritaire à l'ensemble des membres du groupe d'actionnaires dont elle est issue et, subsidiairement, un droit de préemption à l'ensemble des membres de l'autre groupe d'actionnaires.

Le droit de préemption ne s'applique qu'en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties principales.

Par conséquent, le droit de préemption ne s'applique pas en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties accessoires que sont les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement.

En cas de cession par l'une des parties principales au profit d'un tiers de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts ou des actions d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage, ladite cession ayant pour conséquence une perte de contrôle par la partie principale cédante de ladite société, les droits de préemption prioritaire et subsidiaire s'appliqueront mutadis mutandis sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts ou des actions composant le capital de ladite société.

Le droit de préemption ne s'applique pas :

- en cas de reconstitution de la pleine propriété des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété, et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- en cas de reconstitution de la pleine propriété de titres d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- et en cas de réalisation du nantissement du compte d'instruments financiers portant sur un nombre total de 1 123 090 titres Mr Bricolage consentis par la société SIMB le 2 mai 2000 au profit du Crédit Agricole ; ce nantissement avait été consenti en garantie d'un prêt qui a fait l'objet d'un refinancement au titre duquel la société SIMB a consenti au Crédit Agricole le 30 mars 2007 un nantissement portant sur un nombre total de 491 160 titres Mr Bricolage. Au 31 décembre 2007, 491 160 actions restent nanties au profit du Crédit Agricole.

XIV.2.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TITRES ET MISE AU NOMINATIF

Chaque partie s'engage à notifier aux autres parties la réalisation de toute cession ou de toute acquisition de titres directe ou indirecte et à inscrire et maintenir la totalité de leurs titres en compte nominatif.

XIV.2.7. CONCERTATION

Les parties s'engagent à se concerter avant toute Assemblée Générale de la société Mr Bricolage en vue d'établir une position commune sur les questions portées à l'ordre du jour. Cette concertation pourra, si les parties en conviennent, aboutir à un engagement des parties à ne pas modifier leur vote entre la date de concertation et la date de l'Assemblée Générale des actionnaires. En cas d'offre publique visant la société Mr Bricolage, les parties s'engagent à se concerter avant d'apporter leurs titres à l'offre, chacune d'elles demeurant cependant libre de sa décision. Le droit de préemption prioritaire et le droit de préemption subsidiaire ne s'appliqueront pas si les parties conviennent d'apporter conjointement leurs titres à ladite offre publique, offre concurrente ou surenchère.

XIV.2.8. ACTION DE CONCERT

Les parties reconnaissent que le pacte d'actionnaires est constitutif entre elles d'une action de concert et s'interdisent pendant la durée dudit pacte de conclure tout autre accord constitutif d'une action de concert avec un tiers.

XIV.2.9. DURÉE

Comme indiqué ci-avant le pacte d'actionnaires a été prolongé pour une nouvelle durée de deux ans à compter du 1^{er} mars 2004.

Conformément aux dispositions du pacte, celui-ci se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par voie de notification, sous réserve du respect d'un préavis minimum de trente jours de bourse.

Depuis le 17 janvier 2008, le pacte d'actionnaires est ainsi renouvelé jusqu'au 1^{er} mars 2009, aucune dénonciation n'ayant été notifiée par l'une ou l'autre des parties.

Une résiliation automatique du pacte d'actionnaires est prévue au cas où le groupe d'actionnaires A et les parties accessoires ensemble, ou le groupe d'actionnaires B détiendraient une participation inférieure à 10 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire.

XIV.3. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 10 %

- Dicarol Investissement, société par actions simplifiée au capital de 22 111 300 euros (siège social : 75008 PARIS – 25 rue de la Boétie, 452 609 068 RCS Paris). La société Dicarol Investissement détient 8,76 % du capital et 10,63 % des droits de vote.

XIV.4. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 5 %

- SIFA, société en commandite par actions à capital variable (siège social : 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin – 1, rue Montaigne, 402 939 235 RCS Orléans). La société SIFA détient 5,28 % du capital et 6,40 % des droits de vote.
- Forcole, société à responsabilité limitée au capital de 13 957 000 euros (siège social : 75008 Paris – 25 rue de la Boétie, 451 341 705 RCS Paris). La société Forcole détient 7,29 % du capital et 8,84 % des droits de vote.
- Elimel Investissement, société par actions simplifiée au capital de 18 730 200 euros (siège social : 75008 PARIS – 25 rue de la Boétie, 452 615 180 RCS Paris). La société Elimel Investissement détient 7,34 % du capital et 8,90 % des droits de vote.

XIV.5. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, la société Mr Bricolage n'a pas été destinataire de notification relative à un franchissement de seuil légal.

XV. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2007

XV.1. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code général des impôts)

A la connaissance de la société, certains actionnaires de la société Mr Bricolage ont signé le 4 novembre 2004 un pacte d'engagement de conservation de titres conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 020 317 actions qui représentent, au 31 décembre 2007, 28,25 % des droits financiers et 33,62 % des droits de vote.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de six années à compter du 4 novembre 2004, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts d'Orléans (45000). Il est prorogé par périodes successives annuelles.

Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par Messieurs Maurice Vax, en sa qualité de Président Directeur Général et Hervé Courvoisier, en sa qualité de Directeur Général Délégué. Bien que n'exerçant plus de fonctions au sein de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2007, Messieurs Maurice Vax et Hervé Courvoisier restent liés par cet engagement.

Monsieur Jean-François Boucher, signataire à l'origine en qualité d'administrateur est devenu depuis lors Président Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration suivants ont signé ce pacte : Messieurs Jean Blossé, Alain Bériou, Yves Cordonnier, Serge Courriol, Jacques Gleyse, Jean-Pierre Pèpe, Bernard Pierson, Serge Rigaud, Didier Tabur, Michel Tabur.

Les sociétés SIMB, SIFA, Forcole, Dicarol Investissement, Elimel Investissement et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur se sont également engagées.

Messieurs Guy Le Pivert et André Niort, administrateurs de la société Mr Bricolage jusqu'au 19 juin 2006, restent également liés par cet engagement.

La publicité de cet engagement collectif a été effectuée dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa position du 20 septembre 2004.

XV.2. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce).

La société Mr Bricolage a renouvelé au cours de l'exercice 2007 un programme de rachat d'actions. Celui autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mai 2005 sous le numéro de visa 05-419 et validé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juin 2005 (sixième résolution) a été appliqué jusqu'au 19 juin 2006.

A cette date, l'Assemblée Générale des actionnaires, a validé, dans sa treizième résolution, le renouvellement du programme de rachat d'actions. Ce programme a de nouveau été renouvelé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous précisons que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 :

- à l'acquisition en bourse de 127 782 actions au cours moyen de 21,50 euros ;
- à la cession en bourse de 132 528 actions au cours moyen de 20,96 euros.

Aucun frais de négociation, correspondant à l'impôt de bourse, relatif à ces opérations n'a été acquitté en 2007.

Les acquisitions et cessions ci-dessus ont toutes été réalisées en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement ». Les autres objectifs autorisés dans le cadre du programme de rachat d'actions n'ont pas été utilisés en 2007.

Il n'y a pas eu de levée d'option d'achat d'actions sur l'exercice.

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 78 671 actions dont 74 871 actions (soit 0,70 % du capital social) affectés à l'actionariat salarié (conformément aux dispositions du rapport de gestion et de la note d'information visée le 19 mai 2005 par l'Autorité des Marchés Financiers et validés par les actionnaires le 13 juin 2005) et 3 800 actions (soit 0,04 % du capital social) en vertu du contrat de liquidité, pour une valeur totale de

1 290 991,11 euros évaluée au cours d'achat de 16,41 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant l'établissement de ce rapport.

Il est rappelé que la valeur nominale d'une action est de 3,20 euros.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 251 747,20 euros représentait 0,74 % du capital social.

XV.3. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce)

Prises de participation et de contrôle

Néant.

XV.4. Etat de la participation des salariés au capital de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr Bricolage, détenaient 34 781 actions (0,33 % du capital de la société) au 31 décembre 2007.

Conformément à l'article L.225-23 du Code de commerce nous vous informons qu'il n'a pas lieu de nommer d'administrateur sur proposition des actionnaires salariés.

XV.5. Direction, administration et commissariat aux comptes de la société

XV.5.1. AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Maurice Vax a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général et a été remplacé par Monsieur Jean-François Boucher.

Monsieur Hervé Courvoisier a également quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué le 12 octobre 2007.

Monsieur Jean-François Boucher cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Messieurs Maurice Vax, Gilbert Giannelli et Jean-Pierre Pepe (Décédé le 7 février 2007) ont cessé leur fonction d'administrateur et ont été respectivement remplacés par Messieurs Zacharie Hardy, Georges Corazzini et Nicolas Meier.

XV.5.2. COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007 : POINTS SUR LES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats de Messieurs Jean Blossé et Yves Cordonnier arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir le 14 mai 2008.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de Messieurs Jean Blossé et Yves Cordonnier.

XV.5.3. MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat n'arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2008.

Le cabinet Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de six années lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2006.

Le mandat de co-commissaire aux comptes du cabinet KPMG et le mandat de suppléant de Monsieur Jean Claude Carnis ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007, également pour une durée de six années.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

XV.6. Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation en application des dispositions de l'article L.432-4 du Code du Travail.

XV.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 235 367 euros.

XV.8. Activités de recherche et de développement (article L.232-1 du Code de commerce)

Compte tenu de son activité, la société Mr Bricolage ainsi que le Groupe Mr Bricolage n'ont consacré aucun frais en matière de recherche et de développement.

XV.9. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

XV.10. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées et portées à la connaissance de la société au cours de l'année 2007 :

- Monsieur Jean-François Boucher, Président directeur général a acheté au total 1 455 actions Mr Bricolage au 31 décembre 2007 qui sont en cours d'inscription au nominatif. Le montant total de ces opérations s'est élevé à 29 728,50 euros pour un cours moyen pondéré de 20,15 euros.
- Une personne liée (la société SIFI dont le Président est la société SIMB, représentée par Monsieur Jean-François Boucher) à Monsieur Jean-François Boucher, Président directeur général a acheté au total 48 837 actions Mr. Bricolage sur l'ensemble de l'année 2007. Le montant total de ces opérations s'est élevé à 1 085 198,80 euros pour un cours moyen pondéré de 22,22 euros.
- Monsieur Jacques Blanchet, Directeur Financier a levé des options sur 7 665 actions Mr Bricolage au 31 décembre 2007. Le montant total de l'opération s'est élevé à 105 393,75 euros pour un cours moyen pondéré de 13,75 euros.
- Monsieur Jacques Blanchet, Directeur Financier a cédé au total 4 077 actions Mr Bricolage sur l'année 2007. Le montant total de ces opérations s'est élevé à 96 422,53 euros pour un cours moyen pondéré de 23,44 euros.
- La société SIMB, administrateur a acheté au total 7 500 actions Mr Bricolage sur l'ensemble de l'année 2007. Le montant total de ces opérations s'est élevé à 189 375 euros pour un cours moyen pondéré de 25,25 euros.

Le Conseil d'Administration

Résultat des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	34 241 088	34 206 749	34 193 994	34 191 050	34 191 050
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 700 340	10 689 609	10 685 623	10 684 703	10 684 703
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	21 462	25 448	32 500	35 566
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	158 496 694	144 220 445	168 684 468	211 022 114	177 990 277
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	37 435 518	30 963 333	28 428 514	27 752 344	29 457 465
Impôts sur les bénéfices	7 876 922	6 864 564	688 226	5 592 395	8 881 401
Participation des salariés	1 013 894	1 060 942	706 250	753 744	897 530
Dotations amortissements et provisions	5 963 663	2 162 397	4 877 874	13 872 439	3 847 895
Résultat net	22 581 039	20 854 999	18 481 920	10 553 726	17 193 062
Résultat distribué	5 671 180	5 344 805	5 022 243	5 021 810	5 021 810
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	2,67	2,15	2,19	2,29	1,84
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	2,11	1,95	1,73	0,99	1,61
Dividende attribué	0,53	0,50	0,47	0,47	0,47
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	311	298	297	295	266
Masse salariale (en euros)	12 996 249	11 671 556	11 802 184	11 582 833	10 319 211
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 371 642	5 802 161	5 932 242	5 494 327	4 849 582

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2008

ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe ; Rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Cordonnier,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Blossé,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

À caractère extraordinaire :

- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

PROJETS DE RÉOLUTIONS

I. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de son Président, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice net comptable de 22 581 039,08 €.

Elle approuve également les dépenses et charges effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 235 367 €, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice consolidé de 16 836 093 € part du groupe.

TROISIÈME RÉOLUTION – Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve et ratifie les nouvelles conventions et engagements qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 22 581 039,08 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de : 3 433,92 euros
> Le Bénéfice distribuable ressort à : 22 577 605,16 euros

- Distribution aux actionnaires à titre de dividende de la somme de 5 671 180,20 euros
Soit un dividende par action de 0,53 euros.

- Le solde au poste « Autres Réserves » soit 16 906 424,96 euros
Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,53 euros.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 30 mai 2008.

L'Assemblée précise que si, au jour de la mise en paiement du dividende, la société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seront affectées au compte report à nouveau. L'Assemblée reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la refaction		Revenus non éligibles à la refaction	
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2004	5 021 810,41 € (soit 0,47 € par action)	-	-	-
2005	5 022 242,81 € (soit 0,47 € par action)	-	-	-
2006	5 344 804,50 € (soit 0,50 € par action)	-	-	-

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Renouveaulement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Cordonnier

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Cordonnier, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Yves Cordonnier déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Renouveaulement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Blosse.

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Blosse, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Jean Blosse déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 42 801 360 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION – Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 13 mai 2010, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

NEUVIÈME RÉOLUTION – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage S.A, et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 2 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 mars 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Informations complémentaires

SOMMAIRE

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital **62**

I. Renseignements de caractère général concernant la société	62
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2007	64
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 31 décembre 2007	65
IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	67
V. Nantissements, cautions et autres engagements	69
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	71
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	72

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société **73**

I. Présentation de la société et du Groupe	73
II. Les relations privilégiées du Groupe avec ses clients et ses fournisseurs	83
III. Investissements du Groupe	85



Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

I.1. Dénomination et siège social (Articles 2 et 4 des statuts)

Raison sociale et nom commercial : Mr Bricolage.

Siège social : 1, rue Montaigne – 45 380 La Chapelle-Saint-Mesmin.
Tél : 02.38.43.50.00

I.2. Forme juridique

Société anonyme régie par les dispositions du Code de commerce.

I.3. Législation de la société

La société est soumise au droit français.

I.4. Date de constitution et date d'expiration

Date de constitution

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans le 3 octobre 1988 initialement sous la dénomination ANPF Développement.

Durée et date d'expiration (Article 5 des Statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 2 octobre 2087, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.5. Objet social (Article 3 des Statuts)

La société a pour objet : « toutes activités de centrale de référencement, d'achat, toutes activités de vente, de production, de fabrication, de représentation, de diffusion de tous matériels, produits, articles, fournitures, la prestation de tous services : animations, organisations, publicité, gestion et assistance technique, commerciale, administrative, comptable et financière, la concession, cession, exploitation et utilisation de toutes marques, licences, savoir-faire, l'octroi de tous concours financiers autorisés, l'acquisition de toute entreprise ou fonds de commerce, la prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise, société commerciale ou autre groupement, et la gestion de ces participations, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui contribuent à sa réalisation. ».

I.6. Lieu du registre et numéro d'inscription

348 033 473 RCS Orléans

I.7. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social : 1, rue Montaigne – 45 380 La Chapelle-Saint-Mesmin.

I.8. Exercice social (Article 18 des Statuts)

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre (soit 12 mois).

I.9. Répartition statutaire des bénéfices (Article 20 des statuts)

« Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel que défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction. »

I.10. Assemblées générales

I.10.1 MODE DE CONVOCATION ET DÉLIBÉRATION (EXTRAIT DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS)

« Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi (...) »

I.10.2 CONDITIONS D'ADMISSION, CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS)

« (...) Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. »

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

« (...) Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide de l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

I.10.3 CONDITIONS D'ACQUISITION DES DROITS DE VOTE MULTIPLE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS)

« (...) Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé et conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Si les actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Si les actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par les

titulaires des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte ».

A toutes fins utiles, il est précisé que les statuts de la société ne prévoient pas de plafonnement des droits de vote double.

Les statuts ne précisent pas que le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

I.10.4 EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 10 DES STATUTS)

« (...) Sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce, tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette notification doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi, à la hausse ou à la baisse. A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital et des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

I.11. Dispositions concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale (articles 12 et 13 des statuts)

Article 12

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, à l'exception des décisions du Conseil d'Administration relatives à la nomination et à la révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »

Article 13

« La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. »

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007

II.1. Commissaires aux Comptes titulaires

Les deux cabinets co-commissaires aux comptes de la société Mr. Bricolage sont les suivants :

- KPMG Audit Département de KPMG SA
- Deloitte & Associés

En outre, ces deux cabinets sont commissaires aux comptes, ensemble ou séparément, des principales filiales du Groupe.

Les coordonnées (noms, adresses, qualifications) des deux cabinets ci-dessus se trouvent en page d'introduction du Document de Référence. Il en est de même pour les commissaires aux comptes suppléants.

Le Cabinet Deloitte & Associés a été nommé, pour six années, lors de l'Assemblée Générale de la société du 19 juin 2006.

Le Cabinet KPMG Audit Département a été nommé, pour six années, lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

II.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros

	Deloitte & Associés				KPMG Audit			
	Montants		%		Montants		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	122	120	46 %	56 %	137	120	50 %	53 %
- Filiales intégrées globalement	113	93	43 %	43 %	136	105	50 %	46 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	21		8 %	0 %			0 %	0 %
- Filiales intégrées globalement		2	0 %	1 %		2	0 %	1 %
Sous-total	256	215	97 %	100 %	273	227	100 %	100 %
- Juridique, fiscal, social	7		3 %					
- Autres								
Sous-total	7	0	3 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Total	263	215	100 %	100 %	273	227	100 %	100 %

III. RENSEIGNEMENT DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2007

III.1. Capital social

Montant : 34 241 088,00 euros.

Nombre d'actions : 10 700 340 actions entièrement libérées et ordinaires.

Il n'existe pas d'action non représentative du capital ni de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

III.2. Valeur nominale par action

3,20 euros.

III.3. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007 a consenti au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder, pendant une durée de vingt-six mois, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal de 4 millions d'euros avec ou sans droit préférentiel de souscription, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pouvant être supérieur à 75 000 000 euros.

Aucune des délégations susvisées n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007.

Par décision de l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une durée de vingt-six mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La délégation susvisée n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2006 a autorisé pour une durée de 38 mois le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription d'actions ne pouvant représenter plus de 2 % du capital de la société. Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée sur le fondement de cette autorisation.

L'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007 a autorisé, pour une durée de 38 mois le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites à émettre ne pouvant représenter plus de 2% du capital de la société. Cette autorisation n'a pas été utilisée.

L'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007 a autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE pour un montant nominal maximal de 680 000 euros. Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Pour plus d'information, le lecteur se reportera au tableau des délégations d'augmentation de capital en cours de validité figurant dans le rapport de gestion.

III.4. Capital potentiel

Suite à la fusion absorption de la société Tabur SA par la société Mr Bricolage, en date du 17 septembre 2003, les 16 000 options de souscriptions d'actions de la société Tabur ont été transformées en 49 056 options de souscription d'actions Mr Bricolage, à raison d'une action Tabur pour 3,066 actions Mr Bricolage.

Au cours de l'exercice 2007, 10 731 options de souscriptions d'actions ont été levées.

Au 31 décembre 2007, il ne restait plus d'options de souscriptions d'actions à lever, le délai d'exercice des options expirant le 23 avril 2007.

Pour plus d'information sur les options de souscription d'actions, le lecteur se reportera au Rapport du Président relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne.

III.5. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

A la date d'établissement du présent rapport il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe, à l'exception de l'émission des obligations remboursables en actions émises par la société L'Immobilier Mr.Bricolage. Cette opération est détaillée dans les renseignements de caractère général concernant l'activité de la société, au paragraphe 1.4.3.2. sur les contrats importants.

III.6. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a renouvelé l'autorisation donnée à la société d'acquérir ses propres actions pour une durée de dix-huit mois, dans une limite de 10 % du capital social, conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce et du Règlement CE n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, dans le but :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2007 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Outre le rapport spécial du Président sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions, un descriptif du nouveau programme de rachat d'actions, qui sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2008 (septième résolution), sera publié, conformément aux dispositions en vigueur, préalablement à la mise en œuvre de ce nouveau programme de rachat.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, à la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 78 671 actions dont 74 871 actions (soit 0,70 % du capital social) affectés à l'actionnariat salarié et 3 800 actions (soit 0,04 % du capital social) affectées à l'objectif d'animation du titre Mr Bricolage en vertu du contrat de liquidité.

Au 25 février 2008, la société détenait 74 871 actions affectées à l'actionnariat salarié et 8 074 actions au titre du contrat de liquidité.

Le 13 septembre 2006, la société Mr Bricolage a signé avec la société Oddo Corporate Finances un contrat de liquidité conforme à la réglementation en vigueur et à la Charte de déontologie établie par l'AFEI, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par la décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 1^{er} avril 2005.

La résiliation du contrat de liquidité conclu antérieurement et la mise en œuvre de ce nouveau contrat de liquidité ont fait l'objet de publications sur le site Internet de l'AMF et sur le site Internet de la société Mr Bricolage conformément à la réglementation applicable.

Le 7 janvier 2008, la société Mr Bricolage a signé avec la société Oddo Corporate Finances un avenant au contrat de liquidité signé le

13 septembre 2006 augmentant le montant des apports en numéraire mis à la disposition de la société Oddo Corporate Finances.

Cette signature a également fait l'objet de publications sur le site Internet de l'AMF et sur le site Internet de la société Mr Bricolage conformément à la réglementation applicable.

III.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années (en Euros)

Date	Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Capital après opération
30/09/02	Augmentation de capital à l'occasion du rapprochement avec la société Tabur SA	3,20	11 994 089,60	62 781 562,75	3 748 153	10 684 703	34 191 049,60
8/02/06	Augmentation de capital suite à levée d'options de souscriptions d'actions sur 2005 (ex plan Tabur)	3,20	2 944,00	9 706,00	920	10 685 623	34 193 993,60
28/02/07	Augmentation de capital suite à levée d'options de souscriptions d'actions sur 2006 (ex plan Tabur)	3,20	12 755,20	42 052,30	3 986	10 689 609	34 206 748,80
7/11/07	Augmentation de capital suite à levée d'options de souscriptions d'actions sur 2007 (ex plan Tabur)	3,20	34 339,20	113 212,05	10 731	10 700 340	34 241 088,00

L'opération du 30 septembre 2002 a été réalisée par apport en nature de 1 222 178 actions de la société Tabur SA à la société Mr Bricolage. Un document relatif à cet apport en nature a été visé par l'AMF le 16 septembre 2002 sous le numéro 02-1022. Les trois autres opérations sont des apports en numéraire.

Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers conformément à la réglementation (Décisions CMF n°202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, a fait l'objet d'un avenant, le 1er mars 2004, (publication de l'AMF I&D du 16 mars 2004 n°204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur.

Les principales stipulations du pacte et de son avenant sont mentionnées dans le rapport de gestion de la société auquel le lecteur voudra bien se reporter.

IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

IV.1. Rappel préalable : le pacte d'actionnaires

Les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice Tabur (Monsieur Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006 et son épouse Madame Janine Tabur a hérité en pleine propriété de ses parts) et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB et SIFA d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002.

IV.2. Le capital et les droits de vote au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions en circulation était de 10 700 340 et le nombre de droits de vote total exerçable en Assemblée Générale était de 17 645 933.

Pour information, la société tient à jour sur son site Internet l'évolution mensuelle du nombre de droits de vote et du nombre d'actions conformément à la réglementation.

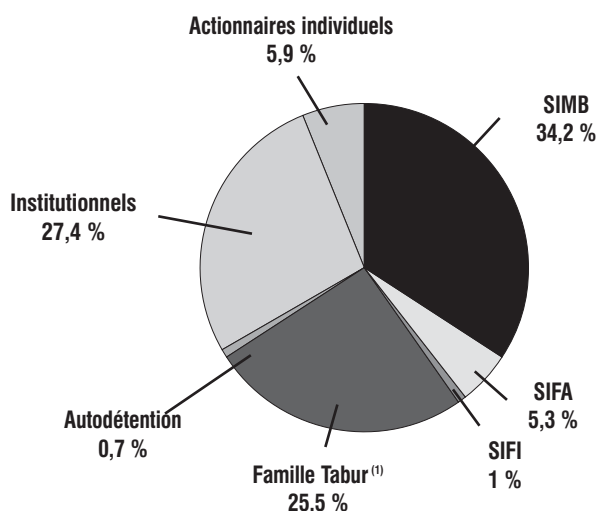
IV.2.1. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, et en fonction de l'enquête TPI réalisée au 29 décembre 2007, le nombre approximatif d'actionnaires est de 3 934 réparti en 82 actionnaires nominatifs et 3 852 actionnaires au porteur.

Les actionnaires ou groupe d'actionnaires qui, à la connaissance de la société, possèdent ou sont susceptibles de posséder directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la société, ou exercent le contrôle de la société sont mentionnés dans le rapport de gestion auquel le lecteur voudra bien se reporter.

De même le pourcentage de capital et de droits de vote détenus par le management, par la société elle-même et par les salariés via le FCPE sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Répartition schématique du capital de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2007



1) La « Famille Tabur » se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 725 435 actions représentant en arrondi 25,5 % du capital social et 30,9 % des droits de vote en AGO / AGE de la société Mr Bricolage. La catégorie « Actionnaires individuels » intègre les actions détenues par le Management, à l'exception de celles de Messieurs Michel et Didier Tabur comprises dans la catégorie « Famille Tabur ».

IV.2.2. LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

a) Franchissements de seuils statutaires

- Au cours de l'exercice 2007

Conformément à l'article 10 des statuts de la société Mr Bricolage tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société

ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée, dans les quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation.

Il est rappelé qu'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote peut demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soit privée du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La société UBS Global Asset Management a adressé à la société Mr Bricolage le 16 janvier 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire à la hausse des 0,5 % du capital de la société Mr Bricolage.

La société Tocqueville Finance a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 8 mars 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 3,5 % du capital social et des 2 % des droits de vote.

La société Highclere a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 24 mai 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 0,5 % du capital social.

La société Tocqueville Finance a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 9 octobre 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 4 % du capital social.

La société Tocqueville Finance a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 26 octobre 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 2,5 % des droits de vote.

La société SIFI a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 29 octobre 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 0,5 % du capital social.

La société Highclere a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 15 novembre 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire à la baisse des 0,5 % du capital social.

La société SIFI a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 15 novembre 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 1 % du capital social et de 0,5 % des droits de vote.

- Après le 31 décembre 2007

Aucune notification n'est intervenue depuis le 31 décembre 2007.

b) Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2007

Aucune notification n'est intervenue au cours de l'exercice 2007 ou depuis le 31 décembre 2007.

IV.3. Évolution de l'actionnariat sur trois ans (exprimé en pourcentage)

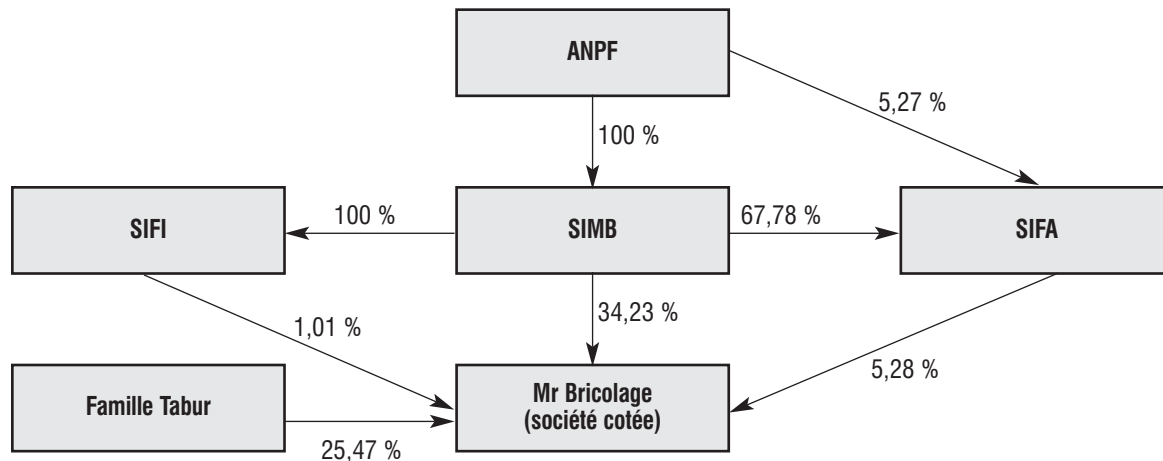
	03/03/2006		31/12/2006		31/12/2007	
	Actions	Vote	Actions	Vote	Actions	Vote
SIMB	34,21	40,71	34,19	40,69	34,23	41,47
SIFA	5,29	6,29	5,29	6,29	5,28	6,40
SIFI					1,01	0,61
Famille Tabur ⁽¹⁾	25,51	30,23	25,50	30,25	25,47	30,89
Management ⁽²⁾	0,20	0,19	0,22	0,12	0,12	0,12
Autodétention	0,76	0,00	0,78	0,74	0,74	0,00
Investisseurs résidents	14,52	10,60	14,27	10,45	14,86	9,03
Actionnaires individuels ⁽³⁾	11,23	7,05	8,43	5,38	5,78	3,89
dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	0,36	0,41	0,32	0,38	0,33	0,38
Non résidents	8,28	4,93	11,32	6,74	12,51	7,59

1) La « Famille Tabur » se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 725 435 actions représentant 25,47 % du capital social et 30,89 % des droits de vote en AGO / AGE de la société Mr Bricolage.

2) Le management est composé des administrateurs de la société Mr Bricolage à l'exception de Michel et Didier Tabur figurant ici dans la « Famille Tabur ».

3) La catégorie « actionnaires individuels » est ici retraitée, les actions détenues par le Management faisant l'objet d'une catégorie dédiée.

IV.4. Organigramme du groupe d'entreprises auquel l'émetteur appartient (en capital) au 31 décembre 2007



V. NANTISSEMENTS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

V.1. Nantissements

V.1.1. NANTISSEMENTS DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES ACTIONNAIRES DE L'ÉMETTEUR

La société SIMB qui a acquis 350 000 titres de la société Mr Bricolage détenus par le management, 28 250 titres détenus par la SMB et 74 500 titres de la société SIFA, a contracté, en mai 2000, auprès respectivement du Crédit Agricole et de HSBC, des prêts échéant en 2007 et dont les modalités prévoyaient le nantissement d'une partie des titres de son portefeuille Mr Bricolage. Les modalités des prêts prévoyaient la dégressivité des nantissements au prorata de l'amortissement du capital emprunté.

La société SIMB a donc intégralement remboursé au premier semestre 2007 les deux prêts conformément à l'échéancier prévu.

Le nombre de titres Mr Bricolage nantis à la mise en place des prêts, en mai 2000, était globalement de 1 283 090 titres, soit 18,5 % du capital de l'époque de la société Mr Bricolage. Le remboursement des deux prêts a permis la levée du nantissement de ces actions.

Début avril 2007, SIMB a contracté auprès du Crédit Agricole un prêt de 5 millions d'euros lui permettant de refinancer le remboursement des deux prêts ci-dessus.

La mise en place de ce nouveau prêt s'est accompagnée du nantissement de 491 160 actions Mr Bricolage. Ce nombre d'actions est révisable à chaque date anniversaire en fonction du montant de capital restant dû et de l'évolution du cours de l'action Mr Bricolage.

La situation au 31 décembre 2007 est la suivante :

En milliers d'euros

Nom de l'actionnaire inscrit nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Capital emprunté initial	Capital restant dû au 31-12-2006	Nombre d'actions restant nanties de l'émetteur	% de titres restant nantis dans le capital de l'émetteur
SIMB	Crédit Agricole	2 avril 2007	31 mars 2014	5 000	4 464	491 160	4,60 %

V.1.2. NANTISSEMENT D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR ET SES FILIALES

Au 31 décembre 2007, le tableau des nantissements d'actifs du Groupe Mr Bricolage se présente comme suit :

En milliers d'euros

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan consolidé (b)	% correspondant (a) / (b)	Nombre d'actions nanties	% nanti
Nantissement de fonds de commerce d'Ambérieu	27/02/2002	27/02/2009	184				
Nantissement de fonds de commerce de Montereau	29/03/2001	29/03/2008	29				
sur immobilisations incorporelles			213	141 060	0,15 %		
Hypothèque immobilier de Vienne	28/12/2000	28/12/2012	301				
Hypothèque immobilier de Vienne	05/02/2001	05/02/2013	308				
Hypothèque immobilier d'Auxerre	20/01/2002	20/01/2017	1 227				
Hypothèque immobilier d'Ambérieu	16/04/1999	16/04/2008	10				
Hypothèque immobilier d'Ambérieu	25/11/2005	25/11/2010	115				
Hypothèque immobilier d'Ambérieu	01/03/2002	01/03/2012	189				
Hypothèque immobilier d'Ambérieu	20/03/2002	20/03/2012	189				
Hypothèque immobilier Pontarlier	30/04/1999	30/04/2009	74				
sur immobilisations corporelles			2 413	62 501	3,86 %		
Titres Windspell	19/11/2003	19/11/2010	1 543			1 765	0,07 %
Titres L'Immobilière Mr.Bricolage sur immobilisations financières ⁽¹⁾	31/05/2005	01/01/2008	18 000			26 075 735	100 %
			19 543				
Total d'actif nanti et % du total bilan			22 169	526 250	4,21 %		

(1) Du fait que ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés, il ne peut être calculé de % significatif correspondant aux immobilisations financières.

V.2. Garanties et sûretés

Des cautions ont été consenties par la société Mr Bricolage afin de garantir principalement le paiement de loyers et redevances de crédit-bails et les opérations de sourcing internationales. Le montant de ces cautions, au 31 décembre 2007, s'élève à la somme de 32 629 milliers d'euros (cf. note 25 des comptes sociaux).

V.3. Echancier des obligations contractuelles

En milliers d'euros

Obligations contractuelles au 31/12/2007	Total	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme ⁽¹⁾	68 588	24 200	44 388	0
Obligations en matière de location financement ⁽¹⁾	21 839	2 177	9 545	10 117
Contrats de location simple	114 690	14 747	41 231	58 713
Obligations d'achat irrévocables	5 765	5 765	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	210 882	46 889	95 164	68 830

(1) Ces postes correspondent à la dette financière brute consolidée au 31/12/2007 (hors découverts bancaires).

V.4. Autres engagements commerciaux

Il n'existe pas d'engagements commerciaux souscrits auprès de fournisseurs ou de clients autres que ceux traduits dans les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, en terme d'engagement réciproque, il convient de préciser que toutes les acquisitions de magasins par la société Mr Bricolage sont assorties de convention de garantie d'insuffisance d'actif et de passif couvrant le Groupe contre toute perte d'actif ou aggravation de passif dans les quatre années de l'acquisition.

VI. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

VI.1. Informations sur les marchés réglementés, catégories d'instruments financiers cotés

VI.1.1. PLACE DE COTATION

Les titres de la société sont cotés sur Euronext Paris de NYSE Euronext, Compartiment B, depuis le 4 mai 2000 date à laquelle elle a été introduite en bourse.

Par ailleurs la société a intégré l'indice SBF 250 en date du 20 décembre 2002.

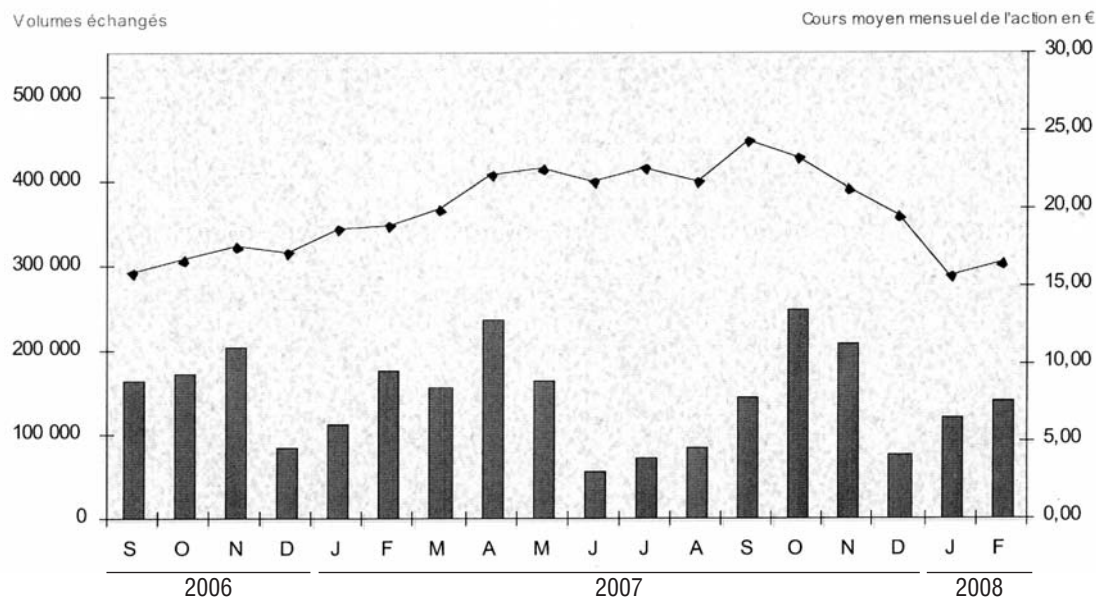
La société Mr Bricolage appartient également aux indices : CAC Mid, CAC Mid Small 190, CAC Small 90, SBF SM.

VI.1.2. CATÉGORIE DES TITRES COTÉS

Actions ordinaires entièrement libérées, toutes de même catégorie.

VI.2. Évolution des cours sur les 18 derniers mois

Mois	COURS (moyenne du mois)					
	Plus haut €	Plus bas €	Dernier €	Moyen €	Volume	Capitaux €
Septembre 2006	16,14	15,92	16,10	16,03	167 329	2 682 283,90
Octobre 2006	16,84	16,58	16,78	16,71	173 394	2 897 413,70
Novembre 2006	17,80	17,53	17,70	17,66	207 723	3 668 388,18
Décembre 2006	17,35	17,16	17,28	17,26	86 419	1 491 591,94
Janvier 2007	18,96	18,62	18,90	18,79	116 531	2 189 617,49
Février 2007	19,15	18,82	19,03	18,99	179 750	3 413 452,50
Mars 2007	20,20	19,90	20,10	20,05	156 975	3 147 348,75
Avril 2007	22,75	21,87	22,54	22,31	236 259	5 270 938,29
Mai 2007	22,89	22,32	22,68	22,61	164 740	3 724 764,62
Juin 2007	22,11	21,57	21,88	21,84	58 859	1 285 480,56
Juillet 2007	22,99	22,57	22,77	22,70	73 232	1 662 366,40
Août 2007	22,15	21,52	21,87	21,84	85 198	1 860 724,32
Septembre 2007	24,70	24,19	24,47	24,44	146 196	3 573 030,24
Octobre 2007	23,60	23,10	23,34	23,35	249 857	5 834 164,92
Novembre 2007	21,56	20,97	21,29	21,26	210 014	4 464 897,64
Décembre 2007	19,77	19,43	19,60	19,60	78 969	1 547 792,40
Janvier 2008	16,01	15,60	15,75	15,80	123 826	1 956 450,80
Février 2008	16,70	16,25	16,41	16,47	143 109	2 357 005,23



VII. DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

En euros

Exercice	Dividendes en euros	Avoirs fiscaux en euros	Montant total du dividende brut	Dividende par action
31/12/02	4 487 575,20	2 243 787,60	6 731 362,80	Soit un dividende de 0,42 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,21 €
31/12/03	5 021 810,41	2 510 905,20	7 532 715,60	Soit un dividende de 0,47 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,235 €
31/12/04	5 021 810,41	2 510 905,20	7 532 715,60	Soit un dividende de 0,47 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,235 €
31/12/05	5 022 242,81	-	5 022 242,81	Soit un dividende de 0,47 € par action
31/12/06	5 344 804,50	-	5 344 804,50	Soit un dividende de 0,50 € par action

Les dividendes, non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

I – Présentation de la société et du Groupe

I.1. Historique du Groupe

1964 : Des commerçants indépendants se regroupent dans une structure associative afin de pouvoir échanger des informations sur leur activité créant ainsi l'ANPF (Association Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes).

1974 : La structure associative de la société ANPF, ne permettant plus de répondre aux attentes du Groupement, est abandonnée au profit d'une structure coopérative, dénommée Action Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes.

1980 : La montée en puissance des grandes surfaces et la structuration du marché décident les adhérents de la SA Coopérative ANPF à se doter d'une enseigne commune : c'est la naissance de l'enseigne, Mr.Bricolage.

1995 : La société ANPF fait apport de son activité de centrale de référencement et de prestataire de services dans le secteur du bricolage à la société ANPF Développement, sa filiale à 99,99 % qui change de dénomination sociale : c'est la naissance de Mr Bricolage SA. La société ANPF conserve la propriété de la marque Mr.Bricolage.

La société de capital développement 3i rentre au capital de Mr Bricolage SA pour accompagner son développement. Les commerçants indépendants participent également au développement de cette stratégie en créant, fin 1995, la société en commandite par actions dénommée SIFA qui devient un actionnaire important du Groupe.

2000 : Introduction en bourse de Mr Bricolage SA sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 4 mai. Le Groupe se restructure : la société ANPF crée la société SIMB à laquelle elle apporte la totalité des titres de la société Mr Bricolage. Cette société vient ainsi s'interposer entre la société ANPF et la société Mr Bricolage. La société SIMB renforce son contrôle sur Mr Bricolage SA en rachetant :

- 66 % du capital de la société SIFA
- 378 250 actions de Mr Bricolage SA détenues par le management et les salariés. ANPF cède à Mr Bricolage SA la marque « Mr.Bricolage » et reste propriétaire du centre de formation IFOGECO.

2002 : Sortie du capital de la société 3i en janvier.

Rapprochement du Groupe Mr Bricolage (quatrième acteur du marché du bricolage en France) et du Groupe Tabur (sixième acteur français à travers les enseignes B3, Bricogite ainsi que le réseau Catena) en septembre 2002.

Mr Bricolage SA devient propriétaire de la totalité des titres de Tabur SA pour un montant de 85,9 M€, financé à 87,05 % par augmentation de capital réservée à la famille Tabur, à 1,23 % par échange d'actions existantes et à 11,72 % par un emprunt amortissable sur sept ans.

2003 : Passage sous enseigne Mr.Bricolage de 45 magasins B3 et Bricogite. Fusion-absorption de la société Tabur SA par Mr Bricolage SA en septembre 2003.

Début de la simplification de l'organigramme juridique conduisant à regrouper l'activité Magasins Intégrés sous la filiale Sadef.

Lancement d'un nouveau concept « Au Cœur de la Maison » adapté aux magasins de plus de 2 000 m² inauguré à Yzeure (03).

2004 : Regroupements de magasins autour de la société Sadef.

Constitution d'un pôle immobilier regroupant au sein de la société L'Immobilière Mr.Bricolage les actifs immobiliers de 38 magasins.

Déclinaison du nouveau concept pour les magasins de moins de 2 000 m² inauguré à Andorre.

2005 : Partenariat immobilier signé le 31 mai 2005 entre L'Immobilière Mr.Bricolage et le Groupe Icade (groupe Caisse des Dépôts). Ce partenariat s'est traduit par un apport de capitaux de 18 millions d'euros sous forme d'Obligations Remboursables en Actions qui représenteront 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage à leur date de remboursement fixée au 1^{er} janvier 2008.

2006 : Poursuite du programme de fusions autour de la société Sadef.

I.2. Un métier à multiples facettes basé sur une stratégie de croissance

Le Groupe dans son ensemble intervient comme un véritable spécialiste dans le secteur du bricolage et du jardinage.

I.2.1. LA STRATÉGIE DU GROUPE

Stratégie commerciale

Les magasins se présentent comme des enseignes de proximité ou de super proximité vers lesquels les consommateurs se tournent pour répondre à l'ensemble de leurs besoins en matière de produits de bricolage, de jardinage et d'équipement de la maison.

Quelle que soit l'enseigne, Mr.Bricolage ou Catena, l'objectif est de répondre aux attentes des clients et de les fidéliser en leur proposant un conseil approprié et des produits de qualité.

Pour répondre à cet objectif, le Groupe a défini, pour l'ensemble des deux réseaux, une offre caractérisée par :

- Le choix et la spécialisation

L'enseigne se positionne comme un spécialiste du bricolage et de l'aménagement de la maison en proposant plus de 40 000 références et en développant une politique de marque propre particulièrement dans les rayons de produits banalisés. Les produits à marque propre offrent aux consommateurs une alternative, à moindre prix et à qualité au moins comparable. La production est sous-traitée auprès d'un nombre limité de fournisseurs privilégiés de la zone euro.

Les ventes de produits à marque représentent près de 11 % des ventes, chiffre stable par rapport à 2006.

- Les services à la clientèle

Outre son offre large et spécialisée, le Groupe se veut aussi proche de sa clientèle en lui offrant différents services : distribution de fiches-conseils, contrat d'assistance, carte de fidélité et de paiement Mr.Bricolage, service après-vente, magazine bimestriel, site Internet.

L'accueil, le service et l'ambiance des magasins participent activement à la politique commerciale. Cela implique la présence, dans les magasins, de conseillers disponibles et compétents, spécialement formés à cet effet. Le magasin se doit d'être un lieu d'information et d'apprentissage pour le client.

- La convivialité en adoptant un nouveau concept : « Au Cœur de la Maison »

Ce nouveau concept de magasin, axé davantage sur la décoration et l'aménagement de la maison, est né afin d'améliorer le confort d'achat du client. L'enseigne a complètement revu la façon de présenter les produits en instaurant une mise en scène. Le point d'orgue de cette théâtralisation est la Place Décoration qui occupe un emplacement privilégié au centre du magasin, face à l'entrée où sont exposées les tendances et les nouveautés.

Le concept a été adapté dès 2004 aux magasins de plus petite taille sans la Place Décoration.

A fin 2007, ce sont 103 magasins qui sont passés sous ce concept, dont 20 Magasins Intégrés. L'objectif fixé début 2007 d'atteindre près de 100 magasins a donc été dépassé.

Carte des magasins passé au nouveau concept au 31 décembre 2007 en France Métropolitaine



- La politique de prix

La politique de prix du Groupe n'est pas celle d'un discounteur. L'objectif est de proposer des prix s'inscrivant dans la norme du marché, en enrichissant les produits proposés grâce à des services.

Stratégie de développement

Les deux priorités de développement du Groupe sont les suivantes :

- Renforcer sa pénétration dans le marché de proximité français en développant :

- l'emprise des magasins actuels sur leur zone de chalandise par l'amélioration de la proposition commerciale et l'accroissement des surfaces de vente ;
- la couverture territoriale en développant les enseignes Mr.Bricolage et Catena dans les zones de chalandise qui leur sont imparties ;
- la croissance externe.

- Élargir sa présence internationale avec l'enseigne Mr.Bricolage en recherchant, de façon active, des possibilités d'implantation hors de France :

- en ciblant prioritairement l'Europe de l'Est et le bassin méditerranéen ;
- en s'associant avec un partenaire local, en prenant une participation minoritaire dans une structure dédiée au développement de l'enseigne dans cette zone.

Jusqu'à ce jour, le développement à l'étranger de l'enseigne Mr.Bricolage s'est effectué selon différentes modalités liées à la spécificité des pays concernés.

- En Belgique, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 30 % dans une centrale de référencement (Prova) à laquelle adhèrent 20 magasins.
- En Bulgarie, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 45 % (notre partenaire contrôlant 55 % du capital) dans une société qui a ouvert 10 magasins, dont 3 en 2007. Cette société a créé fin 2006 une filiale détenue à 100 % en charge du développement de l'enseigne en Serbie.
- Dans les autres pays, au travers d'accords pris avec des partenaires, renforcés ou non d'une prise de participation minoritaire dans le capital.
- Il est à noter qu'au premier semestre 2007, un nouveau contrat de partenariat a été signé pour développer l'enseigne sur l'île Maurice, sans prise de participation de la part de la société Mr Bricolage.
- Les sociétés dont Mr Bricolage SA détient moins de 20 % du capital ne sont pas mises en équivalence dans les comptes consolidés. En effet, en l'absence d'influence notable en terme de gestion de la société Mr Bricolage, ces sociétés ne sont en aucune façon dépendantes techniquement de Mr Bricolage ou de ses filiales et ne réalisent aucune transaction significative avec le Groupe Mr Bricolage.

Pays	Nombre de magasins	% de participation
Belgique	20	30,00
Bulgarie	10	45,00
Uruguay	2	19,99
Espagne	1	19,50
Maroc	1	19,99
Roumanie	1	19,99
Andorre	1	NA
Madagascar	1	NA
TOTAL ÉTRANGER au 31/12/2007	37	

1.2.2. LES MÉTIERS DU GROUPE

Par référence à l'organigramme juridique en pages 2-3, le Groupe est organisé autour de trois sociétés pivots : les sociétés Mr Bricolage (à la fois société mère et centrale de référencement, d'achat, de services et d'animation du réseau) et TLS (franchiseur délégué pour Catena et exploitant de l'entrepôt de Voivres) pour l'activité des Services Aux Réseaux et la société Sadef (qui est la principale société gestionnaire des magasins intégrés) pour l'activité Magasins Intégrés.

1.2.2.1. Services Aux Réseaux

1.2.2.1.1 Enseigne Mr.Bricolage

La société Mr Bricolage est la société mère du Groupe et détient

directement les participations dans les principales sociétés du Groupe.

Il est en outre précisé que les dirigeants de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe Mr Bricolage sont soit mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, soit membres du Comité de Direction.

En complément à son rôle de société mère, la société Mr Bricolage exerce le métier de centrale de référencement, d'approvisionnement, d'achat et d'animation et a pour vocation de dynamiser le réseau de magasins sous enseigne Mr.Bricolage, constitué au 31 décembre 2007 de 404 unités dont 354 magasins en France métropolitaine, 13 dans les DOM-TOM et 37 à l'étranger. Elle définit la stratégie commerciale et développe en permanence le savoir-faire marketing en garantissant notamment une offre produits homogène.

La société donne à ses adhérents les moyens de réussir en regroupant des activités pour dégager des économies d'échelle (centrale de référencement) et en mettant en commun des connaissances techniques touchant à la communication, à l'informatique et à la formation. Elle assure par ailleurs le suivi (indicateurs de gestion, solvabilité, rachat de magasins,) et la coordination (stratégie, financement) de l'ensemble des magasins. Le niveau d'activité de Mr Bricolage SA, en tant que Centrale est directement lié au niveau des ventes réalisées par les différents magasins membres du réseau. Il convient donc pour réaliser l'étude de la situation économique et financière de Mr Bricolage SA de se référer aux activités et perspectives de l'ensemble du réseau.

Chiffre d'affaires TTC du réseau sous enseigne Mr.Bricolage en millions d'euros	2005	% progression	2006	% progression	2007	% progression
Chiffre d'affaires réseau France métropolitaine	1 370	(0,2)	1 386	1,1	1 438	3,8
Chiffre d'affaires réseau Dom Tom	108	7,1	117	8,8	133	12,8
France + Dom Tom	1 478	0,3	1 503	1,7	1 571	4,5
Bulgarie	40	28,5	49	25	66	33,1
Belgique	63	7,2	70	9,7	66	(4,9)
Autres implantations étrangères	14	98,1	17	20	33	93,9
Chiffre d'affaires réseau étranger total	117	20,7	136	16,1	165	21,3
CHIFFRE D'AFFAIRES RESEAU TOTAL	1 595	1,45	1 639	2,8	1 736	5,9

Les adhérents du réseau Mr.Bricolage bénéficient du droit d'usage de la marque et de l'enseigne Mr.Bricolage.

Tout projet d'expansion, de réduction ou de transfert de surface des magasins est soumis à l'accord du Conseil d'Administration de Mr Bricolage. Le Groupe Mr Bricolage bénéficie par ailleurs d'un droit de préemption lorsqu'un adhérent souhaite céder un magasin.

En contrepartie du soutien logistique, administratif, marketing et de l'usage de l'enseigne Mr.Bricolage, les adhérents effectuent au moins 80 % de leurs achats auprès des fournisseurs référencés par Mr Bricolage SA.

Indicateurs d'activité du réseau sous enseigne Mr.Bricolage

	Nombre de magasins		Surface de vente en m ²		Chiffre d'affaires en %	
	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne
31/12/2000	27	320	69 944	615 208	11	89
31/12/2001	32	318	83 647	662 342	10	90
31/12/2002	36	317	103 279	700 222	12	88
31/12/2003	73	337	248 712	782 288	24	76
31/12/2004	73	352	266 618	821 329	21	79
31/12/2005	74	348	272 362	855 058	20	80
31/12/2006	71	345	260 288	886 654	19	81
31/12/2007	73	331	287 780	884 481	21	79

Il est précisé ici que la répartition du chiffre d'affaires du tableau ci-avant est basée sur un chiffre d'affaires commercial toutes taxes comprises, réalisé par les magasins du réseau (comprenant uniquement les ventes de marchandises) sur la période calendaire (soit 12 mois).

Carte des 354 magasins MB de France métropolitaine :



Nombre d'ouvertures nettes, transferts et agrandissements de magasins à l'enseigne Mr.Bricolage

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Création nette de magasins	3	3	57 ⁽¹⁾	15	-3	-6	-12
Surface en mètres carrés nets créés	27 733	13 853	201 228	27 778	5 860	8 387	10 777
Transferts et agrandissements de magasins existants	25	28	19	23	22	14	20
Surface en mètres carrés supplémentaires (transferts et agrandissements)	33 104	43 659	26 271	29 169	31 451	18 337	36 105

(1) Dont 45 par prise d'enseigne des ex-B3 et Bricogite (152 230 m²).

Répartition du chiffre d'affaires du réseau sous enseigne Mr.Bricolage par rayon et en %

	Décoration	Jardin	Sanitaire	Electricité	Bois	Outillage quincaillerie	Matériaux	Divers	
2003	23,0	14,1	11,7	11,6	10,0	10,1	9,8	8,8	0,9
2004	23,0	14,5	11,7	11,3	10,1	10,0	9,8	8,9	0,7
2005	22,8	14,9	11,5	11,5	9,9	9,8	9,8	9,1	0,7
2006	22,9	15,0	11,3	11,7	9,8	9,7	9,7	9,1	0,8
2007	23,5	14,6	11,4	11,3	9,9	9,8	9,7	9,0	0,9

Le rayon décoration représente près du quart des ventes de Mr.Bricolage : il est le rayon le plus important et est porté par le positionnement de Mr.Bricolage axé sur la décoration avec une part relative en augmentation de 0,6 point en 2007. Vient ensuite le rayon jardin représentant près de 15% des ventes, sensible aux conditions météorologiques.

1.2.2.1.2 Enseigne Catena

Historiquement dans le Groupe Tabur depuis 1953, année de naissance de cette première chaîne volontaire européenne de bricolage, la franchise Catena compte, en fin d'année 2007 en France, 117 magasins dont 4 dans les Dom-Tom.

Le réseau a réalisé au cours de l'année 2007 un chiffre d'affaires commercial de 130,8 millions d'euros avec une surface commerciale à fin décembre 2007 de 102 117 m². Le réseau se décompose comme suit :

- 79 unités Catena, développant une surface commerciale comprise entre 500 m² et 1 000 m² en périphérie de villes moyennes (zone de chalandise entre 8 000 et 20 000 habitants) et entre 300 m² et 500 m² en centre-ville ;
- 38 Super Catena, plus proches du positionnement Mr.Bricolage, qui offrent une surface commerciale comprise entre 1 000 m² et 2 000 m² (zone de chalandise entre 20 000 et 60 000 habitants).

Indicateurs d'activité du réseau de franchisés Catena / Super Catena :

	Nombre de magasins	CA commercial (en M€)	Surface commerciale (en m ²)
31/12/2002	163	140,3	107 541
31/12/2003	156	146,3	110 715
31/12/2004	146	146,6	108 083
31/12/2005	131	137,5	105 893
31/12/2006	125	135,6	105 628
31/12/2007	117	130,8	102 117

Les services proposés par la structure de gestion sont très proches de ceux de la Centrale Mr.Bricolage.

La centrale Catena perçoit deux types de recettes :

- de la part des fournisseurs pour rémunérer le référencement ;
- de la part des magasins pour contribuer à l'animation du réseau ainsi qu'aux frais de publicité engendrés.

Il faut noter que les deux structures de Centrale Mr.Bricolage et Catena restent indépendantes et gèrent directement leur propre réseau par des équipes opérationnelles dédiées, en utilisant toutefois une approche globale commune pour les sujets suivants :

- le développement harmonieux des deux réseaux est confié à une direction du développement unique,
- le référencement et la négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs sont à la charge d'une direction des achats unique,
- les plans de vente des magasins Mr.Bricolage et Catena sont élaborés et mis à jour par une direction commerciale unique.

Carte des 113 magasins Catena de France métropolitaine :



1.2.2.1.3 Logistique

Pour l'approvisionnement des marchandises, le Groupe fait bénéficier ses réseaux Mr.Bricolage et Catena de ses services logistiques.

Pour l'approvisionnement de détail, le Groupe dispose d'une logistique intégrée et pour les gros volumes d'une logistique externalisée.

Logistique intégrée

Le Groupe dispose d'une logistique d'approvisionnement intégrée, à partir de ses trois entrepôts.

Historiquement, ces entrepôts approvisionnaient deux types de clientèle :

- les franchisés Catena, ceux-ci effectuant près de la moitié de leurs achats globaux par l'intermédiaire de ces plates-formes ;
- les clients tiers : GSA, GSB, grossistes et quincailleries.

En 2004, le Groupe a décidé de faire appel à sa logistique intégrée pour approvisionner progressivement le réseau Mr.Bricolage.

Depuis le début de l'année 2006, l'essentiel de l'approvisionnement des produits fond de rayon du réseau Mr.Bricolage est géré sur l'entrepôt intégré de Voivres. Ceci a pour effet d'augmenter sensiblement la part revenant aux réseaux Mr.Bricolage et Catena.

Afin d'assurer une meilleure couverture des coûts d'infrastructure, ces entrepôts restent ouverts à l'extérieur et réalisent ainsi 36 % de leur chiffre d'affaires (contre 39 % en 2006) avec près de 3 000 clients tiers aux réseaux Catena et Mr.Bricolage.

Le tableau ci-dessous explique l'évolution de la clientèle de la logistique intégrée.

Clients par catégorie	2004	2005	2006	2007
Réseau sous enseigne Catena	54 %	55 %	46 %	42 %
Réseau sous enseigne Mr.Bricolage	1 %	3 %	15 %	22 %
Sous-total	55 %	58 %	61 %	64 %
Clients tiers	45 %	42 %	39 %	36 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Logistique externalisée

Pour le traitement des opérations promotionnelles et des produits fond de rayon de gros volume, le Groupe fait appel à un contrat d'externalisation avec un opérateur logistique pour une surface adaptable au volume traité. L'entrepôt principal est situé près d'Orléans, proche des équipes du siège en charge de leur suivi.

Ainsi au premier semestre 2007, les m² utilisés sur cette plate-forme se sont élevés à 30 000 m², auxquels il faut ajouter 15 000 m² sur une plate-forme située dans l'Ain (Saint-Vulbas). Au second semestre 2007, les m² utilisés sont redescendus à 18 000 m², exclusivement près d'Orléans.

1.2.2.2. Magasins Intégrés

Ce métier de gestionnaire des magasins que le Groupe a créés ou acquis constitue l'autre activité du Groupe et représente à lui seul plus de 60 % du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 75 magasins en propre représentant une surface commerciale totale de 288 780 m².

Le Groupe procède depuis 2002 à une simplification de son organigramme juridique en fusionnant les sociétés filiales qui exploitent les points de vente (ainsi que leur holding lorsqu'il en existe).

La société Sadef est le pivot de cette réorganisation.

Compte tenu des cessions des magasins de Montrichard, Paris 19 et Laval, du transfert sur un seul site des deux magasins de Saint-Dizier et de la fermeture temporaire du magasin d'Abbeville sur l'exercice 2007, la société Sadef regroupe 61 magasins au 31 décembre 2007 (contre 66 magasins au 31 décembre 2006).

Concernant l'évolution des Magasins Intégrés sur l'année 2007, se reporter au rapport de gestion dans l'activité des filiales IV – 1 – 2.

Évolutions sur les premiers mois de 2008 :

Compte tenu du rachat début janvier 2008 du magasin de Saint-Junien sous enseigne Mr.Bricolage, le Groupe gère, à ce jour, 76 magasins en propre sur une surface commerciale totale de 292 980 m².

Le tableau ci-après présente les chiffres clés de nos Magasins Intégrés par réseau au 31/12/2007.

Réseau	Surface de vente en m ²	Nombre de magasins
Mr.Bricolage France	287 780	73
Catena	1 000	2
TOTAL au 31/12/2007	288 780	75

Les magasins détenus en propre, implantés sur l'ensemble du territoire français sont exploités par des sociétés constituées sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées.

Les magasins détenus en propre appliquent les mêmes principes et orientations stratégiques et commerciales décidés au niveau de l'enseigne et s'acquittent auprès du Groupe Mr Bricolage des mêmes commissions et participations financières que celles dont s'acquittent l'ensemble des sociétés indépendantes sous enseigne.

Néanmoins, compte tenu de l'assistance plus spécifique que Mr Bricolage SA est amenée à rendre aux sociétés qu'elle détient en propre, en terme de direction, de structure et d'animation commerciale, elle perçoit une cotisation particulière fixée à 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés détenues en propre.

Par ailleurs, dans le cadre de la centralisation des services administratifs, une cotisation supplémentaire de 0,48 % du chiffre d'affaires hors taxes est perçue pour la tenue de la comptabilité et de la paie.

1.2.3. MARCHÉ, CONCURRENCE, CLIENTÈLE

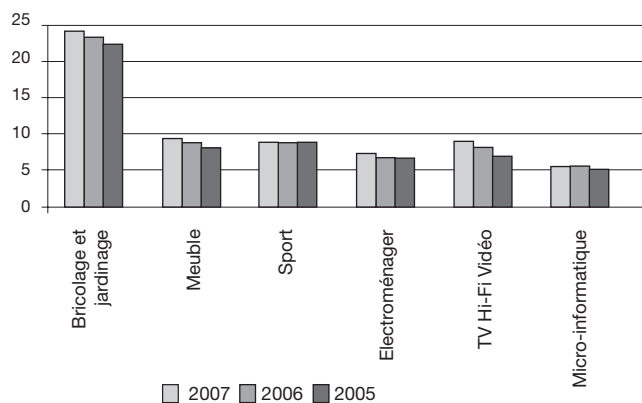
Les sources utilisées sont l'étude Unibal publié en mai 2007 (concernant l'exercice 2006) et l'Observateur Cetelem publié en février 2008 (concernant l'exercice 2007).

1.2.3.1. Le marché du bricolage en France

Le bricolage et le jardinage demeure le premier secteur de l'équipement des ménages.

Principaux marchés de l'équipement des ménages en milliards d'euros TTC

(Source : L'Observateur Cetelem, 2008)



Le Groupe Mr Bricolage intervient dans le secteur des Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage (GSB) qui couvrent à la fois le marché du bricolage et du jardinage.

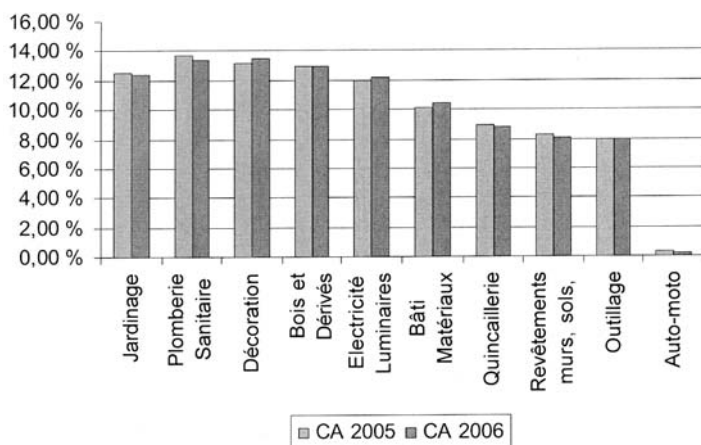
Ce marché a retrouvé en 2007 son niveau de croissance « de croisière » (+ 3,7 % en cumul en valeur 2007 à magasins comparables selon la Banque de France).

En 2006, selon l'Union des fabricants du bricolage (Unibal), il atteint 20,14 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (en tenant compte du rayon jardin des GSB), contre 19,15 milliards d'euros l'année précédente. Ce marché a enregistré une progression d'environ 5,20 % en euros courants et 4,40 % en euros constants par rapport à l'année 2005.

Le marché du bricolage et du jardinage confirme donc sa tendance à la hausse régulière et peu cyclique.

Répartition du chiffre d'affaires TTC par rayon au sein des GSB

(Source : Unibal)



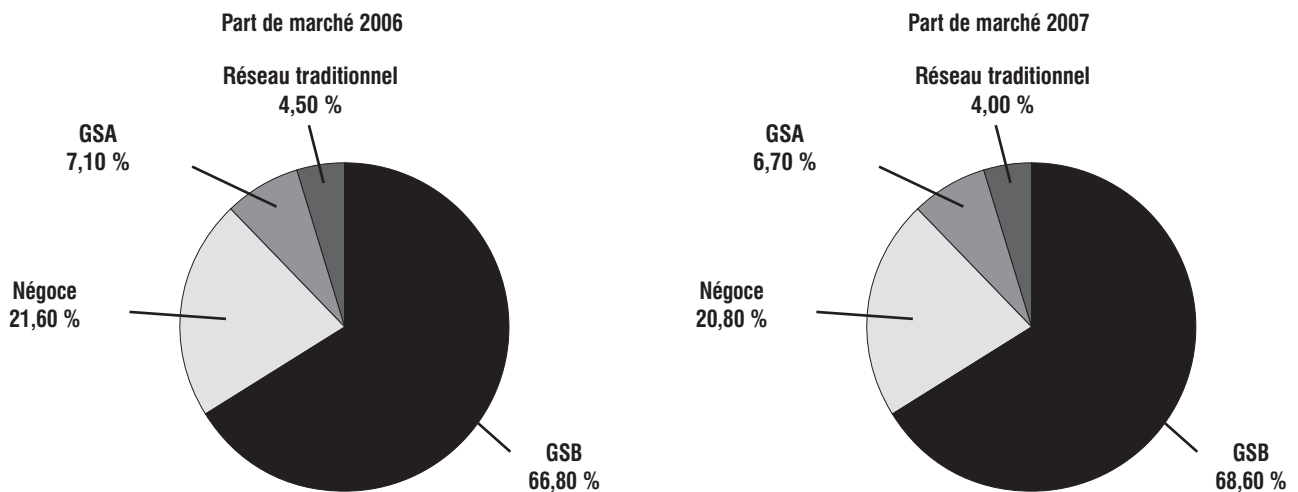
En bricolage, les deux rayons les plus importants demeurent la Décoration (13,5 %) et la Plomberie – Sanitaire (13,4 %) talonnés par le Bois & Dérivés (13 %) et le Jardinage (12,4 %). En dernier, nous trouvons l'outillage (8 %) et les revêtements murs, sols, carrelage (8,1 %).

Le rayon jardin continue de diminuer pour représenter 12,4 % des ventes globales des GSB. Sa part se réduit en raison du développement des magasins dépôt qui ne proposent pas de rayon jardin.

1.2.3.2. Les acteurs du marché du bricolage en France

Marché du bricolage en France, chiffre d'affaires TTC en milliards d'euros et part de marché des différents canaux de distribution

Source : Etudes Unibal, publiées en 2006 et 2007



Il existe différents circuits de distribution :

- Les GSB (Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage de plus de 300 m²) qui sont constituées soit de succursalistes (Castorama, Leroy Merlin...), soit de commerçants indépendants (Mr.Bricolage), ou franchisés (Bricomarché), soit de réseaux d'approvisionnement (Weldom). En 2006, les GSB représentent 68,6 % du marché global en France, soit 13,81 milliards d'euros TTC. Les GSB continuent de progresser et sont les seules à enregistrer une croissance plus forte que celle du marché (+ 7,9 % en euros courants).

Selon la même source Unibal, leur chiffre d'affaires moyen par mètre carré est de 2 664 euros en 2006 contre 2 568 euros en 2005, soit une progression de 3,7 % entre les deux années.

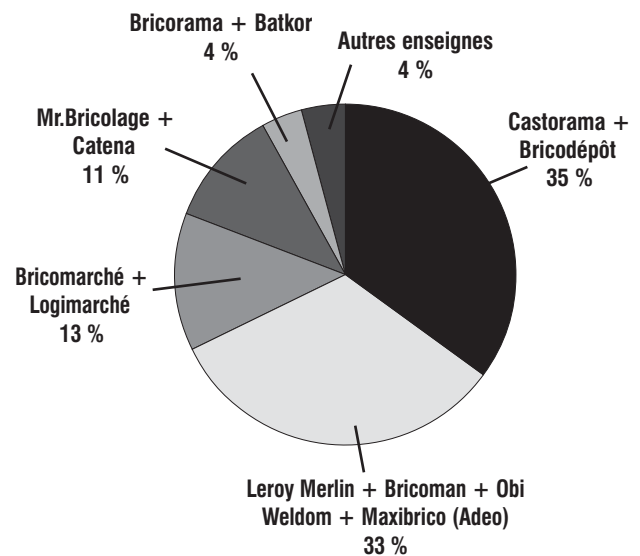
- Les négoce pour les ventes au grand public enregistrent en 2006 un chiffre d'affaires de 4,18 milliards d'euros en progression de 0,7 % et atteignent une part de marché de 20,8 %.
- Les GSA (rayons bricolage et quincaillerie des Grandes Surfaces Alimentaires – hypermarchés, supermarchés–) représentent, pour l'année 2006, 6,7 % du marché. La plupart des GSA, agissant en tant que libre service, se concentre sur les consommables en réduisant leur rayon.
- Le réseau traditionnel ou points de vente indépendants de moins de 300 m² enregistrent une diminution de 4 % de leur chiffre d'affaires. Leur part de marché n'atteint plus que 4 % du marché.

Ainsi, l'évolution du marché du bricolage par segment de distribution est extrêmement contrastée. Les GSB continuent d'enregistrer une croissance plus forte de leur chiffre d'affaires que le marché global tandis que le recul des traditionnels continue.

1.2.3.3. La concurrence

Parts de marché des principales enseignes de GSB 2006 en France

(Source : Unibal publiée en 2006)



Comme le montre le graphique ci-dessus, quatre distributeurs (Castorama, Adeo, Bricomarché et Mr.Bricolage) représentent 92 % du marché des GSB, soit aussi 66 % du marché global du bricolage.

• Pour Mr.Bricolage

La localisation privilégiée des magasins du réseau se situe dans les villes de taille moyenne correspondant à des zones de chalandises de 40 000 à 60 000 habitants.

De ce fait, Mr.Bricolage est en concurrence avec des enseignes qui sont présentes sur le même type de zone de chalandise que lui.

En revanche Mr.Bricolage ne se positionne pas comme un concurrent direct des poids lourds du secteur que sont Castorama et Leroy Merlin, plus localisés dans les grandes agglomérations.

Bricomarché, Weldom, Bricorama ainsi que Brico-dépôt et Bricoman sont les principales enseignes concurrentes de Mr.Bricolage.

• Pour Catena

Pour la majorité des magasins du réseau, les zones de chalandise sont comprises entre 8 000 et 40 000 habitants. Comme pour Mr.Bricolage, les principaux concurrents sont Weldom et dans une moindre mesure Bricomarché.

Données commerciales sur les principaux concurrents

	Nombre de magasins	Surface commerciale en milliers de m ²	CA TTC en millions d'euros
Brico-dépôt	80	443	2 334
Bricomarché + Logimarché	539	894	1 816
Weldom + Maxi Brico	306	475	610
Bricorama + Batkor	83	341	521
Bricoman	21	104	283

Source : Unibal publiée en 2007.

I.2.3.4. La clientèle

Selon L'Observateur Cetelem 2008, les ménages français ont consacré un budget annuel moyen :

- de 712 euros en 2007 au bricolage (hors jardineries) en progression de 4,6 % (contre 681 euros en 2006),
- de 232 euros en 2007 au jardinage, stable par rapport à 2006.

Selon la même source, les tendances pour 2008 sont légèrement en retrait par rapport à l'année précédente : 35 % des ménages français envisagent l'achat d'un article de bricolage en 2008 contre 41 % en 2007.

I.3. Les chiffres et indicateurs clés du Groupe

I.3.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

La saisonnalité de l'activité est faible, tant en ce qui concerne l'activité Services Aux Réseaux que l'activité Magasins Intégrés.

Ainsi le chiffre d'affaires 2007 du Groupe se répartit comme suit : 24,7 % au premier trimestre, 26,4 % au second trimestre, 25,8 % au troisième trimestre et 23,1 % au dernier trimestre de l'année.

I.3.1.1. Chiffre d'affaires HT à périmètre courant Groupe Mr Bricolage

en millions d'euros

Libellé des activités	2004	2005	2006	2007
Services Aux Réseaux	204,2	194,8	183,6	195,2
dont ventes de prestations	54,2	55,6	60,0	66,8
dont ventes de marchandises	150,0	139,2	123,6	128,4
Magasins Intégrés	281,1	275,9	272,2	294,0
TOTAL	485,3	470,7	455,8	489,2

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique est indiquée dans la note 20.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, 5,6 M€, représente 1,1 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2007.

I.3.1.2. Chiffre d'affaires HT pro forma

Lorsque les acquisitions et cessions de sociétés ou de fonds de commerce intervenues au cours des deux exercices de référence rendent difficile la comparaison entre l'exercice en cours et l'exercice précédent, un compte de résultat pro forma peut être effectué.

Cela consiste à reconsolider l'exercice précédent avec le périmètre de l'exercice en cours.

Les créations ou fermetures de magasins ne sont, en revanche, pas considérées comme des variations de périmètre.

L'impact des variations de périmètre entre 2006 et 2007 ne nécessite pas de présenter une comparaison de résultat en pro forma.

La présentation du chiffre d'affaires pro forma 2006 du Groupe Mr Bricolage est détaillée ci-dessous.

En milliers d'euros

	2006 pro forma	2007	Variation en %
Activité Services Aux Réseaux	182 158	195 166	+ 7,1 %
dont ventes de prestations	59 023	66 821	+ 13,2 %
dont ventes de marchandises	123 135	128 345	+ 4,2 %
Activité Magasins Intégrés	291 307	293 995	+ 0,9 %
CA consolidé	473 466	489 161	+ 3,3 %

Ce tableau montre une hausse du chiffre d'affaires consolidé pro forma de 3,3 % contre une hausse de 7,3 % à périmètre courant. C'est essentiellement l'activité Magasins Intégrés qui change du fait de l'acquisition de 6 magasins et de la cession de trois magasins en 2007.

I.3.2. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS À PÉRIMÈTRE COURANT

En millions d'euros

	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	485,3	470,7	455,8	489,2
Résultat opérationnel des activités maintenues	20,1	21,8	27,2	33,7
<i>dont Services Aux Réseaux</i>	22,8	24,1	28,5	33,9
<i>dont Magasins Intégrés</i>	(2,6)	(2,2)	(0,6)	(0,1)
<i>dont éliminations inter-secteur</i>	(0,1)	(0,1)	(0,7)	(0,1)
Résultat opérationnel ordinaire ⁽¹⁾	20,8	24,0	27,7	38,0
<i>dont Services aux réseaux</i>	22,7	24,9	29,1	38,7
<i>dont Magasins</i>	(1,8)	(0,7)	(0,7)	(0,6)
<i>dont éliminations inter-secteur</i>	(0,1)	(0,2)	(0,7)	(0,1)
Résultat avant impôt des activités maintenues	14,6	15,3	23,4	26,4
Résultat net part du Groupe	9,0	10,2	15,5	16,8
Capital	34,2	34,2	34,2	34,2
Capitaux propres part du Groupe	147,8	151,2	161,8	173,6
Dette financière brute ⁽²⁾	155,0	159,6	143,5	126,0
Trésorerie nette	(3,8)	2,7	19,6	2,6
Dette financière nette	158,8	156,9	123,9	123,4
Valeur nette des actifs immobilisés et actifs financiers non courants ⁽³⁾	262,2	255,2	245,2	221,6
Total du bilan	486,8	475,3	478,5	526,2
Bénéfice net dilué par action (en euros)	0,85	0,96	1,46	1,59
Dividende par action (en euros)	0,47	0,47	0,50	0,53
Effectif moyen	2 752	2 673	2 528	2 597

(1) ROP Ordinaire : Résultat opérationnel hors plus ou moins values de cessions, hors opérations à caractère exceptionnel et hors résultat opérationnel des magasins fermés/cédés.

(2) Après déduction de la juste valeur positive des instruments dérivés et pour 2004, avant retraitement selon les normes IAS 32 et 39 applicables à compter du 1^{er} janvier 2005.

(3) Application de la norme IFRS 5 « Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à compter du 1^{er} janvier 2005.

Pour l'analyse des comptes, se reporter au rapport de gestion au chapitre sur les chiffres consolidés, V-1-1 pour l'exploitation et V-1-2 pour le bilan.

I.4. Produits et moyens d'exploitation

I.4.1. LES SITES D'EXPLOITATION

- **Le siège** de la société Mr Bricolage est installé depuis août 2000 près d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), 1, rue Montaigne.
- **Les 75 magasins en propre** sont répartis, exclusivement sur le territoire français.
- **Les entrepôts**

En matière de logistique, le Groupe dispose pour l'approvisionnement de détail de plusieurs bases logistiques lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire national, d'une surface globale de 45 000 m², détenus en crédit-bail (Voivres, entrepôt principal) et en pleine propriété (Sourdeval et Cahors).

Pour les informations financières sur l'immobilier, se reporter à la partie 3.1. ci-après.

I.4.2. LES MARQUES

I.4.2.1. La marque Catena

Celle-ci a été déposée par la société Catena France auprès de l'INPI le 23 septembre 1982 sous le numéro 640 611 et enregistrée sous le numéro 1 213 631. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement puis d'un deuxième renouvellement le 31 mai 2002 enregistré le 23 septembre 2002 sous le même numéro.

Le 12 octobre 2001 la société Catena France, sous-filiale de Mr Bricolage et franchiseur Catena, a procédé auprès de l'INPI à un nouveau dépôt de la marque Catena (nouveau logo) sous le numéro 01/3125799 et enregistrée sous le numéro 01/3125799 dans les classes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.

I.4.2.2. La marque Mr.Bricolage

Celle-ci a été déposée à l'INPI le 21 novembre 1979 sous le numéro 534 866, enregistrée sous le numéro 1 114 047. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement le 17 novembre 1989 sous le numéro 19 061, enregistré le 17 novembre 1989 sous le numéro 1 561 497 pour une durée de dix ans dans les classes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 31, 35, 42, et d'un deuxième renouvellement le 20 août 1999 enregistré le 20 août 1999 sous le même numéro et dans les mêmes conditions.

La société Mr Bricolage a acquis la marque Mr.Bricolage auprès de la société coopérative ANPF le 17 mai 2000.

Le contrat de cession de marque a fait l'objet d'un enregistrement fiscal auprès de la recette divisionnaire des impôts d'Orléans ouest en date du 20 juin 2000, folio 38, bordereau 251, case 13 et a été enregistré auprès du Registre national des marques en date du 21 août 2000 sous le numéro 305 956.

La marque Mr.Bricolage a été déposée en France et dans les pays dans lesquels sont implantés des magasins du réseau.

I.4.3. LES CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats signés par le Groupe sont des contrats conclus dans le cadre normal des affaires (principalement avec les fournisseurs pour la centrale d'achat, les adhérents pour l'enseigne Mr.Bricolage, les franchisés pour l'enseigne Catena, les salariés et prestataires).

Deux contrats signés depuis moins de trois ans, sont à mentionner :

I.4.3.1. Le Crédit syndiqué

Dans le double objectif de disposer d'une ligne de financement moyen terme souple et pérenne pour faire face aux investissements futurs et de rationaliser la dette existante en réduisant sensiblement le nombre de lignes et de partenaires financiers, en améliorant la maturité de la dette et en réduisant la charge financière, le Groupe a conclu en décembre 2004 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant de 120 millions d'euros, avec un pool bancaire de 9 partenaires (dont 60 millions d'euros au titre de la rationalisation de la dette existante et 60 millions d'euros d'emprunt complémentaire) du type revolving sur 5 ans. Le montant mobilisé s'élève à 60 millions d'euros au 31 décembre 2007 (soit le plafond mobilisable) contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En cas de dépassement des deux ratios financiers prévus au contrat, le pool bancaire détient contractuellement la faculté d'exiger le remboursement anticipé du montant mobilisé. Le calcul de ces ratios financiers a été modifié par un avenant du 21/03/2006 au contrat de Crédit syndiqué du 16 décembre 2004 afin d'intégrer l'incidence de la mise en application des normes IFRS.

Au 31 décembre 2007, ces ratios sont respectés. Leur calcul est détaillé dans la note 12.7 « Covenants » de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2007.

I.4.3.2. Le partenariat immobilier entre L'Immobilière Mr.Bricolage et le groupe Icade

En 2004, le Groupe a regroupé l'ensemble de son immobilier commercial dans une filiale dédiée : L'Immobilière Mr.Bricolage avec pour objectif d'y faire entrer un partenaire immobilier.

Au 31 mai 2005, le Groupe Mr Bricolage a signé un partenariat avec le groupe Icade (appartenant au groupe Caisse des Dépôts). Ce partenariat vise à allier les compétences métiers au service du développement du pôle immobilier du Groupe Mr Bricolage.

Cette opération permet au Groupe Mr Bricolage, en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire du premier acteur global de l'immobilier en France, de dynamiser la gestion immobilière de ses magasins et de disposer de ressources financières pour sa politique de croissance.

Afin d'assurer la gestion de ce parc immobilier et la relation avec Icade, le Groupe Mr Bricolage utilise une structure dédiée : la société GIMB (Gestion Immobilière Mr Bricolage) animée par le directeur immobilier du Groupe Mr Bricolage.

Les deux partenaires ont créé un Comité Stratégique où chacun est représenté par deux membres. Son objectif est de piloter la gestion des sites existants ainsi que les opérations de développement immobilier. Ce comité se réunit chaque trimestre. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007.

D'un point de vue financier, ce partenariat s'est traduit, au sein de la société L'Immobilière Mr.Bricolage, par un apport de capitaux de 18 millions d'euros réalisé par le groupe Icade sous forme de souscription d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) rémunérées au taux de 4,5 % l'an qui représenteront 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage à leur date de remboursement fixée au 1^{er} janvier 2008. A cette même date, le groupe Icade aura vocation à porter sa participation à 95 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage par rachat de titres complémentaires.

Il est à noter que :

- le groupe Icade n'a pas utilisé l'option dont elle disposait au troisième trimestre 2007, lui permettant d'obtenir le remboursement en numéraire des ORA avant le 31 décembre 2007, et de ne pas avoir à acquérir le complément de titres qui porterait sa participation à 95 % ;
- le groupe Icade a converti ses ORA en actions le 1er janvier 2008, lui donnant 32 % du capital. Toujours le 1er janvier 2008, le groupe Icade a racheté 63 % des actions de L'Immobilière Mr.Bricolage auprès de SadeF et de Mr Bricolage SA, ce dernier conservant 5 % du capital. Vous trouverez des informations complémentaires dans le rapport de gestion, chapitre VI.1 sur les événements intervenus depuis la clôture de l'exercice.

II – LES RELATIONS PRIVILEGIÉES DU GROUPE AVEC SES CLIENTS ET SES FOURNISSEURS

II.1. Les clients

II.1.1. LES RÉSEAUX

Les clients de l'activité Services Aux Réseaux du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement les adhérents Mr.Bricolage et les franchisés Catena.

II.1.1.1. Le Groupe Mr Bricolage intervient en qualité de prestataire de services pour l'animation des réseaux Mr.Bricolage et Catena, réseaux constitués principalement de points de vente, majoritairement indépendants.

C'est ainsi que le Groupe assure les fonctions suivantes :

- pour les deux réseaux, centrale de référencement commune pour l'ensemble des magasins incluant plus particulièrement la sélection des produits et la négociation auprès des fournisseurs des conditions d'achat suivant les spécificités de chacun des réseaux ;
- avec des équipes spécialement dédiées à chaque réseau :
 - animation commerciale : détermination des politiques de communication et des plans de publicité (affichage, radio Mr.Bricolage diffusée dans l'enceinte de l'ensemble des points de vente), aide à la définition des plans merchandising, adaptation des plans de vente aux magasins ;
 - mise en place d'une formation standardisée ;
 - aide à la création et à l'agrandissement des magasins du réseau par l'intermédiaire d'une direction du développement : service d'aide à la création et à l'agrandissement des points de vente ;
 - mise à disposition d'un outil informatique de gestion commerciale (gestion de stock, encaissement) et pour l'enseigne Mr.Bricolage, entretien d'un système de transmission d'informations par satellite offrant une liaison en temps réel avec l'ensemble des magasins du réseau et permettant une grande réactivité de gestion et d'animation.

En contrepartie des services mentionnés ci-dessus, les adhérents et franchisés, liés par un contrat, versent au Groupe Mr Bricolage des cotisations et prestations dans les conditions suivantes :

• En ce qui concerne le réseau Mr.Bricolage en France

Mr Bricolage SA est liée aux points de vente sous enseigne par un contrat dénommé « Charte de l'adhérent ».

Ce contrat prévoit l'ensemble des droits et des obligations à la fois des points de vente sous enseigne et de Mr Bricolage SA ainsi que les modalités de rémunération de cette dernière. Outre le versement d'un droit d'enseigne de 9 150 €, qui rémunère le droit pour le point de vente d'utiliser la marque Mr.Bricolage et qui est perçu à l'occasion de sa première ouverture au public, Mr Bricolage SA perçoit deux types de rémunération :

- une cotisation réseau calculée selon un barème dégressif sur le montant des achats hors taxes réalisé par les points de vente sous enseigne auprès de leurs fournisseurs ;
- une cotisation publicitaire équivalente à 0,85 % du chiffre d'affaires TTC du point de vente.

Ces deux rémunérations ont représenté en 2007, un montant hors taxe supérieur à 17 millions d'euros. La majorité des ressources de Mr Bricolage SA reste toutefois constituée de rémunérations provenant des fournisseurs.

• En ce qui concerne le réseau Mr.Bricolage à l'étranger

Le Groupe Mr Bricolage est lié par des accords de partenariat pour le développement de son enseigne à l'étranger. Ceux-ci revêtent la forme de concession de marque et de connaissances techniques en contrepartie du paiement d'une redevance fixe versée lors de la signature du contrat et d'une redevance variable acquittée pendant la période du contrat.

Les prestations de 2007 ont représenté un montant de 2,3 millions d'euros contre 1,4 million d'euros en 2006.

• En ce qui concerne le réseau Catena

La rémunération du franchiseur est essentiellement constituée de :

- droits d'entrée fixes de 8 300 € par magasin,
- redevances de franchise calculées selon un barème dégressif sur le chiffre d'affaires TTC du point de vente,
- cotisations au titre de la publicité nationale calculées selon un barème dégressif sur le chiffre d'affaires TTC du point de vente,
- cotisations au titre de la publicité régionale fixées annuellement par chaque comité régional Catena.

L'ensemble de ces rémunérations a représenté en 2007 une somme de 2,1 millions d'euros, en baisse de 2,4 % par rapport à 2006.

II.1.1.2. En complément de ces prestations de services, le Groupe Mr Bricolage est amené à acheter des marchandises pour approvisionner les magasins de ses réseaux :

- Logistique de détail : au travers des entrepôts exploités par le Groupe desservant principalement le réseau Catena et aussi le réseau Mr.Bricolage (cf. le paragraphe 1.2.2.1.3. ci-dessus).
- Logistique de volume : au travers de sous-traitance d'un ou plusieurs opérateur(s) logistique(s) pour les produits promotionnels et les « premiers prix ».

II.1.2. LES MAGASINS INTÉGRÉS

Pour les 75 points de vente exploités directement par le Groupe Mr Bricolage, les clients sont les consommateurs finaux.

Le nombre de passage en caisse a augmenté en 2007 à 9,5 millions contre 9,2 millions en 2006, principalement du fait des modifications de périmètre (acquisitions et cessions de l'exercice).

Le taux de démarque dans les Magasins Intégrés se monte à 1,6 %, en amélioration par rapport à 2006 (taux de 1,7 %). Bien qu'en baisse significative de 5 %, il reste supérieur au taux normatif estimé à 1,3 %.

II.2. Les fournisseurs

La compétitivité des conditions d'achat obtenues par le Groupe Mr Bricolage dépend de l'importance des volumes achetés par les adhérents et les franchisés auprès d'un nombre aussi réduit que

possible de fournisseurs nationaux et internationaux avec lesquels le Groupe cherche à instituer une relation commerciale durable. Aujourd'hui, le potentiel d'achat du Groupe est supérieur à 1 milliard d'euros (Mr.Bricolage et Catena).

Par ailleurs, les consommateurs étant de plus en plus attentifs à la sécurité des produits qu'ils achètent, le Groupe Mr Bricolage développe des normes strictes de référencement. La recherche permanente de compétitivité conduit le Groupe Mr Bricolage à adapter sa politique d'approvisionnements. Ceci a amené depuis 2005 le Groupe à harmoniser les plans de vente des enseignes Catena et Mr.Bricolage. En fonction des conditions, le Groupe recherche toujours le meilleur circuit logistique : achats départ ou franco, livraisons directes aux magasins, passage par plate-forme ou par entrepôt pour les magasins du réseau Mr.Bricolage. En ce qui concerne les magasins Catena, de taille plus modestes, l'approvisionnement est assuré en majorité à travers les plates-formes du Groupe.

Dans tous les cas, les coûts des différents circuits sont analysés (transports, plate-forme d'éclatement et de stockage). Le choix du circuit d'approvisionnement est ainsi fonction de l'intérêt économique, de la flexibilité et du service rendu. Le Groupe Mr Bricolage n'est dépendant d'aucun de ses fournisseurs dans la mesure où le plus important d'entre eux pèse moins de 2,5 % de la totalité des achats réalisés par les enseignes et que seuls trois fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % du poids total des achats.

Les fournisseurs du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats étrangers payés en devise (toujours en US dollar) se sont élevés à 10,3 millions d'euros, en 2007, montant stable par rapport à l'année 2006. Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de 90 jours. Le calcul des remises obtenues des fournisseurs est fonction du volume d'achat annuel du réseau.

La politique d'approvisionnement et logistique est détaillée dans le paragraphe 1.4.1. consacré aux sites d'exploitation et 1.2.2.1.3 sur la logistique.

III – INVESTISSEMENTS DU GROUPE

III.1 Propriétés immobilières

La valeur nette des immobilisations corporelles dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 se monte à 60,1 millions d'euros.

Sur ce total, un montant de 42,3 millions d'euros correspond aux seuls terrains et constructions en forte baisse par rapport à 88,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette baisse s'explique principalement par le reclassement en actifs destinés à être cédés de la totalité des actifs de L'Immobilier Mr.Bricolage.

La valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2007 est de 2,4 millions d'euros.

C'est cette partie immobilière qui est décrite ci-après.

III.1.1. SIÈGE SOCIAL

L'immeuble situé près d'Orléans est financé en crédit-bail immobilier sur quinze ans pour une redevance annuelle de 850 milliers d'euros environ. La société Mr Bricolage dispose d'une option d'achat à l'échéance du contrat en septembre 2015.

En incluant la climatisation qui fait l'objet d'un contrat de crédit-bail mobilier et les immobilisations détenues en pleine propriété, la valeur nette au 31 décembre 2007 du siège social dans les comptes consolidés se monte à 7 millions d'euros (dont 6,1 millions d'euros pour le crédit-bail immobilier).

III.1.2. ENTREPÔTS

Le Groupe est propriétaire des entrepôts de Sourdeval et de Cahors et détient l'entrepôt de Voivres à travers un contrat de crédit-bail pour lequel le Groupe dispose également d'une option d'achat.

La valeur nette au 31 décembre 2007 de ces entrepôts dans les comptes consolidés se monte à 9,6 millions d'euros (dont 8,3 millions d'euros pour le seul entrepôt de Voivres).

III.1.3. IMMOBILIER DES MAGASINS

- à travers des contrats de location longue durée

Le Groupe a signé des contrats de location longue durée sur quatre magasins, sans option d'achat au terme des contrats. Ceux-ci ont été classés en location financement et la valeur nette au 31 décembre 2007 des constructions concernées dans les comptes consolidés se monte à 6,2 millions d'euros ;

- autres

Le Groupe détient l'immobilier de plusieurs magasins ainsi que des agencements immobiliers sur un nombre important de magasins en location simple.

Le Groupe a notamment acquis en 2007 un montant d'immobilier de 13,3 millions d'euros qui aura vocation à être cédé à L'Immobilier Mr.Bricolage.

La valeur nette au 31 décembre 2007 des immobilisations concernées dans les comptes consolidés se monte à 19,5 millions d'euros.

III.1.4. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe est principalement propriétaire :

- de bureaux à Paris, loués à la mairie de Paris dont la juste valeur au 31 décembre 2007 est de 1,7 million d'euros ;

- d'une construction détenue en bail à construction à Saint-Dié, louée à un magasin sous enseigne Nooz dont la juste valeur est de 0,4 million d'euros ;

- d'un magasin à Coutances, loué à un magasin Distrirama dont la juste valeur est de 0,3 million d'euros.

Il est également à noter que les actifs destinés à être cédés (64,2 millions d'euros) comprennent 59,9 millions d'euros d'immobilisations corporelles, dont 57,3 millions d'euros de la société L'Immobilière Mr.Bricolage.

III.2. Acquisitions et cessions de l'exercice

Les investissements nets de 2007 ont été fortement accrus à 41,4 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros en 2006.

L'analyse par secteur d'activité montre que l'activité des Magasins Intégrés a réalisé des acquisitions nettes de 11,3 millions d'euros contre 30,1 millions d'euros pour l'activité Services Aux Réseaux. Nous rappelons que c'est la société Mr Bricolage (activité Services Aux Réseaux) qui rachète les sociétés d'exploitation des magasins et que le montant consacré à ces acquisitions a représenté 26,2 millions d'euros en 2007.

La forte hausse des investissements nets constatée en 2007 s'explique essentiellement par :

- la reprise de la politique d'acquisitions de filiales consolidées (26,2 millions d'euros en 2007 avec l'acquisition de 6 sociétés d'exploitation de magasins et de 2 SCI contre 0,9 million en 2006),
- l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles à 18,4 millions d'euros en 2007 contre 7,7 millions d'euros en 2006 (ces acquisitions sont principalement des acquisitions immobilières tant par la société L'Immobilière Mr.Bricolage, par les autres sociétés foncières que par les sociétés d'exploitation elles-mêmes),
- l'accroissement des développements informatiques avec 2,9 millions d'euros investis en 2007 contre 1 million en 2006,

et est partiellement compensée par une hausse des cessions (cessions immobilières et cessions de fonds de commerce) à 7,5 millions d'euros contre 5,4 millions en 2006.

III.2.1. ACQUISITIONS

Les investissements de l'année 2007 se montent à 49,6 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros liés aux développements informatiques, 19 millions d'acquisitions d'immobilisations corporelles, 26,6 millions d'euros liés aux acquisitions de titres de filiales consolidées et 1,1 million d'euros liés aux titres de participation non consolidés.

III.2.1.1. Acquisitions d'immobilisations incorporelles

Les investissements de 2007, qui représentent 2,9 millions d'euros, sont quasi exclusivement réalisés par l'activité Services Aux Réseaux avec la société Mr Bricolage pour 2,8 millions d'euros et Catena France pour 0,1 million d'euros.

III.2.1.2. Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les investissements de 2007, qui représentent 19 millions d'euros, sont majoritairement investis par l'activité Magasins Intégrés avec 18,4 millions contre 0,6 million pour l'activité Services Aux Réseaux.

Les principaux investissements de l'année ont concerné l'acquisition des murs des magasins de Libourne, Saint-Méen, Balaruc, la livraison des magasins de Saint-Dizier 3 et de Saint-Maximin, ainsi que l'agrandissement des magasins de Melle et de Touques.

Le montant investi par les sociétés de l'activité des Services Aux Réseaux est de 0,6 million d'euros et correspond aux aménagements du siège social et des entrepôts.

III.2.1.3. Acquisitions de filiales consolidées et titres de participation non consolidés

Les acquisitions de titres de sociétés consolidées ont représenté 26,6 millions d'euros.

Il s'agit essentiellement du rachat :

- des actions des sociétés d'exploitation des magasins d'Auch, Ambérieu, Montereau, Vichy, Balaruc et Pontarlier,
- des actions des SCI propriétaires des murs des magasins d'Ambérieu et de Pontarlier.

Les acquisitions de titres de sociétés non consolidées se sont élevées à 1,1 million d'euros avec notamment la souscription à hauteur de 19,5 % à l'augmentation de capital de Brico Expert en Roumanie et la souscription à l'émission d'obligations convertibles de la société Bricolage 35 détenue par le Groupe à 49 %.

III.2.2. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Les cessions d'immobilisations de l'exercice 2007 se sont élevées à 7,5 millions d'euros, avec principalement 6,1 millions d'euros de murs de magasins (Laval et les deux magasins de Saint-Dizier 1 et 2), 0,8 million d'euro des cessions des magasins de Montrichard et Paris 19 (fonds de commerce et immobilisations), et 0,3 million d'euros de remboursement de titres participatifs ANPF.

III.3. Politique d'investissement

Le Groupe poursuit en 2008 les acquisitions de Magasins Intégrés et prévoit de racheter environ 5 magasins. Ces éléments sont repris des informations concernant les perspectives d'avenir du présent Document de référence.

Enfin, le tableau de flux de trésorerie et ses notes annexes donnent plus de précisions sur la politique d'investissement du Groupe.

III.4. Recherche et développement

Néant.

Comptes consolidés

SOMMAIRE

Bilan consolidé	88
Compte de résultat consolidé	89
Variation des capitaux propres	90
Tableau des flux de trésorerie consolidés	91
Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés	92
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	93
Annexe aux comptes consolidés	104
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139



Bilan consolidé

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Ecart d'acquisition	1	132 777	117 182
Immobilisations incorporelles	2	8 283	7 511
Immobilisations corporelles	3	60 094	102 874
Immeubles de placement	3	2 407	1 670
Participations dans les entreprises associées	4	11 689	10 631
Actifs financiers non courants	5	6 345	5 347
Impôts différés	6	3 086	1 803
Actifs non courants		224 681	247 019
Stocks	7	131 041	121 741
Clients	8	65 290	56 195
Actifs financiers courants	5	56	377
Autres actifs courants	9	38 377	28 863
Trésorerie et équivalents	10	2 566	19 951
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	28	64 239	4 329
Actifs courants		301 569	231 455
Total actifs		526 250	478 474

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital	11	34 241	34 207
Prime liée au capital		73 349	73 236
Réserves		49 137	38 922
Résultat		16 836	15 464
Capitaux propres (part du Groupe)		173 564	161 829
Intérêts minoritaires		786	792
Capitaux propres		174 349	162 621
Obligations remboursables en actions	12	-	18 000
Emprunts	12	63 688	106 595
Autres passifs financiers non courants	12	361	784
Provisions part non courante	13	4 973	1 594
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	14	2 765	2 842
Impôts différés	6	1 075	318
Passifs non courants		72 862	130 134
Obligations remboursables en actions	12	-	401
Passifs financiers courants	12	61 963	18 430
Provisions part courante	13-14	693	518
Fournisseurs		117 909	114 221
Autres passifs courants	15	63 175	51 194
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	28	35 298	955
Passifs courants		279 039	185 719
Total passifs et capitaux propres		526 250	478 474

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Produits des activités ordinaires	16	489 161	455 789
Autres produits des activités ordinaires	16	73	133
Marchandises et matières consommées	17	(284 514)	(271 329)
Charges externes	17	(66 086)	(60 879)
Charges de personnel	24	(77 815)	(73 386)
Impôts et taxes	17	(11 473)	(10 837)
Amortissements et dépréciations	17	(17 199)	(14 425)
Dépréciations suite aux tests de valeur	17	0	(461)
Autres produits et charges opérationnels	17	1 523	2 602
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	17	33 669	27 207
Charges d'intérêt sur emprunts		(6 865)	(6 285)
Produits de trésorerie		390	239
Coût de l'endettement financier		(6 475)	(6 046)
Autres charges financières		(2 666)	(1 873)
Autres produits financiers		887	1 898
Autres charges/produits financiers nets		(1 780)	25
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	18	(8 254)	(6 021)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	4	987	2 243
Résultat avant impôt des activités maintenues		26 402	23 429
Impôts sur les résultats	6	(9 581)	(7 893)
Résultat après impôt des activités maintenues		16 821	15 535
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts	28	69	0
Résultat de l'exercice		16 890	15 535
- dont quote-part du Groupe		16 836	15 464
- dont quote-part des minoritaires		54	71
Résultat net (part du Groupe) par action en euros des activités maintenues	22	1,58	1,46
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros des activités maintenues	22	1,58	1,46
Résultat net (part du Groupe) par action en euros des activités abandonnées	22	0,01	0,00
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros des activités abandonnées	22	0,01	0,00

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres à l'ouverture	34 207	73 236	(1 068)	209	55 245	161 829	792	162 621
Augmentation de capital et prime	34	113	-	-	-	147	-	147
Dividendes versés	-	-	-	-	(5 306)	(5 306)	(61)	(5 367)
Avantages au personnel (IFRS 2)	-	-	-	-	-	0	-	0
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	-	-	27	-	27	-	27
Variation des actions propres	-	-	30	-	-	30	-	30
Résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	16 836	16 836	54	16 890
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0	-	0
Capitaux propres à la clôture	34 241	73 349	(1 038)	236	66 775	173 564	785	174 349

(1) Montant global des produits et charges de la période :

En milliers d'euros

	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de la période	16 836	54	16 890
Réserves recyclables de couverture	27	-	27
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	16 863	54	16 917

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros

	Notes annexes au TFT	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net des activités maintenues		16 821	15 535
Part dans les résultats nets des entreprises associées nette des dividendes reçus		(987)	(2 243)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		16 521	13 631
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs		(1 726)	(2 463)
Impôts différés		136	(539)
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾		(153)	(225)
Marge brute d'autofinancement (A)		30 612	23 696
Variation des stocks		646	999
Variation des clients		(8 888)	(2 774)
Variation des fournisseurs		(4 250)	7 373
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		300	9 407
Variation du besoin en fonds de roulement (B)		(12 192)	15 005
Flux de trésorerie sur activité (A+B) = (a)		18 420	38 702
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 860)	(940)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18 953)	(7 742)
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	a)	(26 647)	(880)
Acquisition de titres de participation non consolidés		(1 060)	(643)
Variation des dettes sur immobilisations		383	(961)
Cession d'immobilisations incorporelles		280	1 210
Cession d'immobilisations corporelles		6 890	1 464
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	a)	-	1 916
Cession d'autres immobilisations financières		326	782
Variation nette des prêts et créances		251	(439)
Flux de trésorerie sur investissement (b)	b)	(41 390)	(6 233)
Augmentation de capital		147	55
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(5 306)	(4 983)
Dividendes versés aux minoritaires		(61)	(93)
Encaissement provenant des emprunts bancaires		10 298	-
Remboursement des emprunts bancaires		(23 668)	(6 565)
Remboursement des dettes de location financement		(10 576)	(3 796)
Variation nette des autres passifs financiers		(477)	(153)
Flux de trésorerie sur financement (c)	c)	(29 643)	(15 535)
Flux de trésorerie liés aux activités non maintenues (d)		40	0
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) + (d) = (e)		(52 572)	16 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (f)		19 604	2 670
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ⁽²⁾ (e) + (f)		(32 968)	19 604

(1) Ce poste comprend, pour l'exercice 2007, la variation des justes valeurs des instruments dérivés pour 149 milliers d'euros, la variation de la juste valeur des obligations remboursables en actions émises par L'Immobilier Mr.Bricolage pour (401) milliers d'euros et l'étalement des frais du crédit syndiqué pour 99 milliers d'euros.

(2) La trésorerie nette à la clôture est détaillée dans la note 10.

Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés

a) Flux de trésorerie liés à la cession ou à l'acquisition de filiales consolidées

Les flux d'acquisition de titres consolidés de 26 647 milliers d'euros sont relatifs essentiellement à l'acquisition de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier).

Prix versé pour l'acquisition	29 414
Trésorerie des filiales acquises	(2 767)
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	26 647

b) Principaux flux de trésorerie sur investissement par secteurs d'activité

En milliers d'euros

	31/12/2007			31/12/2006		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 820)	(40)	(2 860)	(903)	(37)	(940)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(567)	(18 386)	(18 953)	(576)	(7 165)	(7 742)
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	(26 196)	(451)	(26 647)	-	(880)	(880)
Acquisition de titres de participation non consolidés	(775)	(285)	(1 060)	-	(643)	(643)
Variation des dettes sur immobilisations	26	357	383	(358)	(603)	(961)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	166	7 004	7 170	173	2 501	2 674
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	-	-	0	-	1 916	1 916
Cession d'autres immobilisations financières	3	323	326	738	44	782
Variation nette des prêts et créances	27	224	251	(261)	(178)	(439)
Total des flux sur investissement	(30 136)	(11 254)	(41 390)	(1 188)	(5 045)	(6 233)

c) Principaux flux de trésorerie sur financement par secteurs d'activité

En milliers d'euros

	31/12/2007			31/12/2006		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Augmentation de capital	147	-	147	55	-	55
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(5 306)	-	(5 306)	(4 983)	-	(4 983)
Dividendes versés aux minoritaires	-	(61)	(61)	-	(93)	(93)
Encaissement provenant des emprunts bancaires	10 249	49	10 298	-	-	0
Remboursement des emprunts bancaires	(22 958)	(710)	(23 668)	(5 890)	(675)	(6 565)
Remboursement des dettes de location financement	(1 241)	(9 335)	(10 576)	(1 201)	(2 595)	(3 796)
Variation nette des autres passifs financiers	10	(486)	(477)	-	(153)	(153)
Total des flux sur financement	(19 099)	(10 543)	(29 643)	(12 019)	(3 516)	(15 535)

d) Transactions sans contrepartie en trésorerie

Les principales transactions d'investissement et de financement réalisées sans contrepartie en trésorerie sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Cession de contrats de location financement	-	(3 408)
Acquisition d'actifs en location financement ⁽¹⁾	572	-
Total	572	(3 408)

(1) La dette de location financement a augmenté de 572 milliers d'euros suite au rachat d'un contrat de crédit bail par L'Immobilière Mr.Bricolage à la Sci du Verdet.

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

I. Principes généraux

Conformément aux dispositions du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 de Mr Bricolage SA, entreprise domiciliée en France, sont préparés et présentés au titre des exercices 2006 et 2007 conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Pour la présentation des comptes consolidés, le Groupe Mr Bricolage a choisi d'établir ses états financiers conformément aux principes de reconnaissance et d'évaluation des transactions définis par les normes IFRS applicables à ce jour. Les états financiers ont été établis sur la base du principe du coût historique et d'une comptabilité d'engagements.

Par exception, les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, ainsi que les immeubles de placement tels que définis par la norme IAS 40.

Toutes les sociétés consolidées et associées arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2008.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2007 la norme IFRS 7. L'application de cette norme n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe et notamment sur la situation nette, l'endettement financier net ou le résultat de l'exercice, mais modifie la nature et l'ampleur des informations données par le Groupe sur la maîtrise de ses principaux risques financiers.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation la norme IFRS 8.

Les autres normes ou interprétations de normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'impact sur les comptes.

Les informations financières sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

II. Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations, d'exercer un jugement et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à

l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

III. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Mr Bricolage SA ainsi que ceux de ses filiales et de ses sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe Mr Bricolage.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 26. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le périmètre du Groupe Mr Bricolage a été modifié par les opérations suivantes :

Sociétés mises en équivalence :

- Le périmètre du sous-groupe Prova a été modifié en date du 1^{er} janvier 2007 par l'entrée de la société Brico Ardenne (magasin de Libramont) acquise à 100 % par la société Prova. Le sous-groupe Prova est consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe Mr Bricolage. Dans le sous-groupe Prova, la société Brico Ardenne est consolidée depuis la date de prise de contrôle en intégration globale.
- Le périmètre du sous groupe Doverie Brico a été modifié en date du 1^{er} janvier 2007 par l'entrée de la société serbe Brico Spec (magasin de Belgrade). Le sous groupe Doverie Brico est consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe Mr Bricolage. Dans le sous groupe Doverie Brico, la société Brico Spec est consolidée depuis la date de prise de contrôle en intégration globale.
- En date du 1^{er} mars 2007, la société Bricolage 35, détenue à 49 % par la société Mr Bricolage SA, a acquis 100 % des titres de la société Bâti Loisirs (magasin de St Méen le Grand). Le sous groupe Bricolage 35 est consolidé depuis le 1^{er} mars 2007 par mise en équivalence dans les comptes du Groupe Mr Bricolage. Dans le sous-groupe Bricolage 35, la société Bâti Loisirs est consolidée en intégration globale.

Sociétés intégrées globalement :

- En date du 2 janvier 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu).
- En date du 2 janvier 2007, la société L'Immobilière Mr.Bricolage a acquis 100 % des titres de la SCI Big portant les murs du magasin d'Ambérieu. En date du 31 août 2007, cette SCI a transmis son patrimoine (TUP) à la société L'Immobilière Mr.Bricolage.
- En date du 3 janvier 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch).

- En date du 2 juillet 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société MFVM (magasin de Montereau).
- En date du 1^{er} septembre 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société GMB (magasin de Vichy).
- En date du 1^{er} septembre 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société Barbaud (magasin de Balaruc). La SCI La Foncière a été créée, détenue à 99 % par la société Mozac 63 et à 1 % par la société Mr Bricolage SA, afin de porter l'immobilier du magasin de Balaruc.
- En date du 1^{er} octobre 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 100 % des titres de la société BPH (magasin de Pontarlier) et 100 % des titres de la SCI Pépe, portant l'immobilier du magasin.
- La société MB Finances a été créée, détenue à 100 % par la société Mr Bricolage SA, afin de centraliser les règlements des sociétés du Groupe aux fournisseurs référencés.

Ces sociétés sont consolidées depuis leur date de prise de contrôle ou de création en intégration globale.

- En date du 31 mai 2007, la SCI Pierry Bat a transmis son patrimoine (TUP) à la société Sadef.
- En date du 31 août 2007, les SCI Le Chemin Vallée, Le Malacombes, Des Meuniers, Des Clairions, Enjac du Fayet et Kurzydlo ont fusionné dans la société L'Immobilière Mr.Bricolage.

L'incidence des variations de périmètre sur les postes du bilan consolidé, lorsqu'elle est significative, fait l'objet d'une mention dans chacune des notes concernées de l'annexe aux comptes consolidés.

IV. Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées en intégration globale.

Indépendamment du pourcentage de participation détenu, la notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres.

Les co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un co-entrepreneur et les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées, dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme IFRS 3.

Les sociétés ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession ou de la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les transactions et les résultats inter sociétés sont annulés.

V. Conversion en monnaies étrangères

Comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Par exception à ce principe les écarts de change relatifs à un élément monétaire qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net d'une entité dans une entité étrangère sont inscrits en capitaux propres dans un poste « écart de conversion » jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.

Les différences de change qui surviennent lors de la conversion des actifs nets du Groupe par rapport au cours de l'exercice précédent, de même que les différences qui surviennent lors de la conversion au cours de fin d'année des résultats calculés au cours moyen ou effectif, sont imputées directement en capitaux propres dans un poste « écart de conversion ».

Lors de la cession des sociétés étrangères, les écarts de conversion s'y rattachant sont comptabilisés au compte de résultat.

VI. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire, fondé sur les secteurs d'activité du Groupe, l'autre secondaire, fondé sur les zones géographiques.

Le critère primaire (activité) est représentatif de la structure du Groupe qui est organisé autour de deux activités principales :

- le secteur « Services Aux Réseaux », correspondant aux activités de services à destination des réseaux Mr.Bricolage et Catena (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnement des magasins) ;

- le secteur « Magasins Intégrés », correspondant à l'activité propre d'exploitation de surfaces de vente par le Groupe.

Le Groupe développe ses activités principalement en France. De ce fait, aucune information ne sera donnée au titre du découpage secondaire, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires.

Les résultats sectoriels représentent la contribution des différents secteurs au bénéfice du Groupe.

Les actifs et passifs par secteur comprennent tous les postes de l'actif et du passif à l'exception des postes d'impôts différés. Les éliminations représentent le montant des transactions réalisées entre chacun des deux secteurs.

VII. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise, à la date d'acquisition.

Si cette différence est positive, l'écart est reconnu comme un actif et inscrit au bilan dans la rubrique « écart d'acquisition ».

Si cette différence est négative, l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition dégagés lors du rachat de magasins sont affectés :

- au secteur d'activité « Magasins Intégrés », à hauteur d'un pourcentage de chiffre d'affaires des magasins acquis, au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés par leur exploitation
- au secteur d'activité « Services Aux Réseaux », au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés au sein de ce secteur d'activité (cotisations magasins, commissions fournisseurs, ...) par les magasins acquis.

Les écarts d'acquisition du secteur d'activité « Services Aux Réseaux » comprennent par ailleurs le coût historique du fonds de commerce représentant l'activité Centrale de Mr Bricolage d'une part, et le goodwill correspondant aux activités de services aux réseaux dégagé lors de l'acquisition du Groupe Tabur d'autre part.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation systématique lors de chaque clôture annuelle ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur survenant entre deux clôtures. Ainsi, un test de dépréciation est réalisé lorsque le montant du résultat d'exploitation ré-estimé est inférieur de 20 % au résultat d'exploitation prévisionnel de l'année en cours.

Une perte de valeur est, le cas échéant, comptabilisée dans les conditions définies au paragraphe 13 « Pertes de valeur des actifs incorporels et corporels ».

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition ne sont pas reprises ultérieurement.

VIII. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement des coûts de développement des produits à marques, des licences d'exploitation de logiciels et la marque Mr.Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Marque	Non amortissable
Coûts de développement	3 ans

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées en tant qu'actif lorsqu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts sont mesurables de manière fiable.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans la période où elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs ;
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les coûts de développement activés sont amortis selon la méthode linéaire et ce, sur leur durée d'utilité qui généralement ne dépasse pas trois ans.

La marque Mr.Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr Bricolage SA dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage SA à la cote du second marché. Cette marque constitue un actif incorporel non amortissable. Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la centrale. Le cas échéant, une dépréciation serait constatée.

IX. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

	Non amortissables
Terrains	
Aménagements de terrains	35 ans
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Constructions composants second œuvre	10 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Installations techniques, équipement magasins	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 7 ans
Matériels et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les intérêts sur le financement des immobilisations en-cours de construction sont enregistrés au compte de résultat.

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées au bilan en déduction de la valeur de ces actifs.

X. Immeubles de placement

Les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital sont classés dans la catégorie des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût comme toute immobilisation corporelle.

Après leur comptabilisation initiale les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur.

Pour évaluer la juste valeur de ses biens immobiliers, le Groupe a recours régulièrement à un évaluateur indépendant et réalise annuellement des évaluations intermédiaires en interne.

Les profits ou les pertes résultant des écarts de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période à laquelle ils se rattachent.

XI. Actifs non courants destinés à être cédés

En application de la norme IFRS 5, un actif non courant (ou un groupe d'actifs non courants) est classé en actif destiné à être cédé lorsqu'il n'est pas utilisé dans le cadre de l'exploitation courante du Groupe et lorsque la décision de le céder est prise, que des démarches actives dans ce sens sont effectuées et qu'il est escompté que sa cession interviendra dans un horizon maximum d'un an.

Un actif classé dans cette catégorie est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

XII. Contrats de crédit bail et contrats de location

Les contrats de crédit bail et les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs, sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles détenues en propre.

Dans le cas des locations financement sans option d'achat, lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de classement en contrats de location financement sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de loyer dans le compte de résultat.

XIII. Pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Détermination de la valeur recouvrable :

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente de celui-ci et sa valeur d'utilité.

Juste valeur :

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente d'un actif ou d'une UGT lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.

Valeur d'utilité :

La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance perpétuelle,

spécifique à chaque Unité Génératrice de Trésorerie et qui se situait, au 31 décembre 2007, entre 0,80 % et 1 %.

Ces flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses d'évolution des éléments suivants, issues des tendances dégagées sur les exercices passés, sur l'exercice en cours et sur le budget prévisionnel de l'exercice N+1 :

- chiffre d'affaires dont participations publicitaires ;
- taux de marge brute ;
- taux de démarque totale ;
- niveau des stocks de marchandises ;
- loyers, frais de publicité, autres charges externes, frais de personnel, amortissements.

Ils sont construits par la Direction Gestion et Communication et par la Direction opérationnelle concernée, puis validés par le Conseil d'Administration.

L'actualisation des flux est effectuée sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) avant impôts du Groupe, fixé pour l'exercice 2007 à 10 % contre 9,3 % pour l'exercice 2006.

Les flux de trésorerie retenus sont déterminés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui regroupent un ensemble d'actifs générant des entrées de trésorerie communes et correspondant au pilotage opérationnel du Groupe.

Jusqu'à l'exercice 2006, cinq UGT étaient définies au sein du Groupe :

- une UGT pour le secteur d'activité « Services Aux Réseaux »
- quatre UGT au sein du secteur d'activité « Magasins Intégrés » :
 - trois UGT pour l'exploitation commerciale des magasins regroupés par concepts :
 - MB/MB1 (magasins de moins de 1 800 m²)
 - MB2 (magasins de 1 800 m² à 3 000 m²)
 - MB3/MB4 (magasins de plus de 3 000 m²)
 - une UGT pour l'exploitation immobilière des magasins.

Pour l'exercice 2007, seules quatre UGT sont conservées. En effet, l'UGT pour l'exploitation immobilière des magasins, composée principalement de L'Immobilier Mr.Bricolage, n'est plus testée en raison de la décision prise par le Groupe Icade (Groupe Caisse des Dépôts) de prendre le contrôle à hauteur de 95 % de cette société au 1^{er} janvier 2008. Cet événement est décrit en détail au paragraphe 27 « Evénements postérieurs à la clôture ».

Aucune dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles n'est constatée au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 compte tenu des valeurs d'utilité mesurées, à l'exception de la perte de valeur, comptabilisée au 31 décembre 2006, de l'écart d'acquisition de Mr Bricolage Espagne, qui a cessé toute activité au cours de l'exercice 2007.

Par ailleurs, sur la base des valeurs d'utilité mesurées au 31 décembre 2007, aucune dépréciation ne serait à constater en cas

d'augmentation de 0,5 % du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC). De même, aucune dépréciation ne serait à constater en cas de diminution de 0,5 % du taux de croissance perpétuelle.

XIV. Impôts sur le résultat

Ce poste comprend les impôts sur les bénéfices exigibles et différés y compris les ajustements d'impôts sur exercices antérieurs.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt attendus au moment du renversement de la différence temporelle.

Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles.

Concernant les contrats de location, des impôts différés sont enregistrés lors du retraitement de leurs actifs et passifs.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs imposables seront disponibles.

Les impôts différés non reconnus lors d'un regroupement d'entreprises et reconnus postérieurement sont comptabilisés en résultat avec un ajustement symétrique de l'écart d'acquisition par le compte de résultat.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

XV. Stocks

Les marchandises sont valorisées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés de ventes.

La valeur des stocks du Groupe est déterminée par application de la méthode du prix de revient moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et des escomptes de règlements, à l'exception des stocks de marchandises des entrepôts qui sont évalués au coût d'achat selon la méthode « premier entré/premier sorti », augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats. L'écart mesuré entre les deux méthodes n'étant pas significatif, le Groupe a souhaité conserver leur application.

Lorsque la valeur réalisable d'un article ou d'une famille d'articles similaires est inférieure à son coût, une dépréciation est comptabilisée au résultat pour ramener le stock à sa valeur de réalisation.

XVI. Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement.

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il y a lieu de constater une dépréciation des créances clients. La politique suivie pour l'évaluation de la dépréciation des comptes clients est la suivante :

- les comptes des clients magasins fermés, des clients fournisseurs déréférencés, des clients en redressement ou liquidation judiciaire sont dépréciés à 100 % ;
- les comptes des clients en retard de règlement sont dépréciés en fonction de l'analyse au cas par cas des dossiers concernés ;
- les chèques impayés sont dépréciés en fonction de la probabilité de recouvrement indiquée par les cabinets mandatés à cet effet par le Groupe.

Les dépréciations ou les pertes sur créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges l'exercice de leur constatation.

XVII. Actifs et passifs financiers

XVII-1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée, pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Un instrument financier est comptabilisé si le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels du Groupe de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration ou si le Groupe transfère l'actif financier à une autre

partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages. Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées au contrat arrivent à expiration ou ont été éteintes ou annulées.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée au paragraphe 25.

Actifs financiers :

- Actifs détenus jusqu'à échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

- Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et les autres créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

- Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au cours de bourse pour les titres cotés. Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont alors évalués au coût.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres est effectué :

- en cas de variations positives ou négatives non durables de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, elles sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- en cas d'indication objective de perte de valeur (notamment justifiée par une baisse significative et durable de leur valeur d'utilité), une dépréciation est constatée en résultat. Lorsqu'il s'agit de titres de capital, la reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Placements comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Un instrument est comptabilisé en tant que placement à sa juste valeur s'il est détenu à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat.

Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, et toute variation est comptabilisée en résultat.

- Actifs comptabilisés selon l'option de juste valeur :

Pour les titres de placements (VMP, parts de SICAV, ...), les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. La juste valeur correspond à la valeur liquidative.

- Trésorerie :

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des dépôts bancaires à vue, des placements dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est inférieure à trois mois, des titres négociables ainsi que des placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois font partie des actifs financiers courants.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur.

Les profits et les pertes générés par la trésorerie, qu'ils soient ou non réalisés, sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur est déterminée sur la base de prix de marché à la clôture pour les instruments cotés.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de trésorerie.

Les découverts bancaires non assimilables à un financement sont également inclus dans la trésorerie.

Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Passifs financiers :

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des obligations remboursables en actions (voir paragraphe 21 pour plus de détail concernant l'exercice 2006 et pour le cas particulier de l'exercice 2007), des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

XVII-2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe Mr Bricolage utilise les instruments financiers dérivés tels que swaps de taux et options de change. Ceux-ci ont pour objectif de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours des devises étrangères.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs. Les variations de juste valeur d'un dérivé désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres si elles correspondent à la part efficace de la couverture. Si elles correspondent à la part inefficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat en gains ou pertes de change.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transaction. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

XVIII. Gestion du risque financier

Risque en capital

L'objectif poursuivi par le Groupe dans la gestion de son capital est d'assurer la continuité de son exploitation en vue de procurer un rendement satisfaisant à ses actionnaires, de faire perdurer les relations avec ses autres partenaires et de conserver une structure financière optimale en réduisant le coût de son capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, distribuer des réserves ou rembourser du capital aux actionnaires, procéder à des augmentations de capital ou vendre des actifs pour réduire son endettement.

Risques de marché (taux, change, actions)

Le Groupe a mis en place, au sein de la direction financière, une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques financiers de taux et de change.

La direction financière dispose de l'expertise et des outils nécessaires permettant de construire et de suivre la position de trésorerie, la position de change, les indicateurs de gestion, l'endettement, et de définir la politique de couverture de taux et de change du Groupe.

Par ailleurs, elle s'appuie sur des conseils spécialisés de qualité, pour intervenir sur les différents marchés financiers, dans le cadre des orientations validées par le Conseil d'Administration, dans des conditions optimisées de sécurité et d'efficacité.

Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale et aux administrateurs au travers de reportings mensuels.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers de couverture de change utilisés par le Groupe pour couvrir ses achats de marchandises en dollars sont des contrats à terme et des options de change. Les instruments financiers de couverture de taux mis en place ont pour objectif de couvrir la variation de taux de la dette financière long terme à taux variable au moyen de contrats de swap à taux fixe.

Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur, puis réévalués à chaque date d'arrêt.

Les variations de valeur des instruments financiers de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

Les variations de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées en totalité en résultat.

Enfin, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à mentionner.

Risque de crédit

Le risque de crédit géré par le Groupe est principalement lié au risque clients. Le Groupe dispose d'informations mises à jour régulièrement sur ses clients adhérents, franchisés et clients tiers de façon à réduire son risque de crédit.

Sur le plan de l'activité de Services Aux Réseaux, il existe différents types de clients : les adhérents Mr.Bricolage ou franchisés Catena, les fournisseurs référencés ainsi que les clients tiers (quincailleries traditionnelles, moyennes et grandes surfaces de distribution). L'analyse de ces données améliore la prévention des risques. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux leur éventuelle défaillance. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les prestations de surveillance financière et d'assurance-crédit.

Sur le plan de l'activité des Magasins Intégrés, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une faible partie des clients des magasins, le risque est limité.

La société Mr Bricolage ne se porte ni du croire ni caution de ses adhérents, franchisés ou filiales pour le règlement des fournisseurs.

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée sur des supports monétaires avec des contreparties reconnues. Le risque sur valeurs mobilières de placement est ainsi considéré comme non significatif.

Risque de liquidité

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué. Le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 décembre 2004 met à disposition du Groupe une ligne de financement du type revolving sur 5 ans d'un montant global de 120 millions d'euros, amortissable en 8 semestrialités de 10 millions d'euros du 16 juin 2005 au 16 décembre 2008 plus un solde de 40 millions d'euros le 16 décembre 2009.

Cette ligne porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge variable en fonction d'un ratio de performance financière du Groupe mesuré chaque semestre (ratio Dette Financière Nette / EBITDA) et est assortie de clauses de ratios financiers (covenants). L'information détaillée concernant les covenants est donnée dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financiers pour les échéances futures.

La trésorerie court terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières. C'est pourquoi le Groupe est conduit soit à réaliser des opérations de placements sur supports monétaires ne subissant pas de risque actions, soit à mobiliser les lignes court terme dont il dispose sous forme de crédits spot et d'autorisations de découvert et/ou à effectuer des remises à l'escompte.

XIX. Capital

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Rachat d'instruments de capitaux propres

Les titres de la société Mr Bricolage SA détenues par la société Mr Bricolage SA et/ou ses filiales consolidées sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres nets d'impôts et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

XX. Paiement fondé sur des actions

En application de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés en charges de personnel.

Deux plans accordés en 2003 par le Groupe Mr Bricolage ont ainsi été retraités selon les modalités d'évaluation décrites par le modèle Black & Scholes.

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquies des actions de la société Mr Bricolage SA. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquies les droits d'une manière définitive.

Ces éléments sont présentés dans la note 11.2.

XXI. Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Dans le cadre des accords de partenariat conclus avec le Groupe Icade qui va conduire celui-ci à contrôler 95 % du capital de la société L'Immobilière Mr.Bricolage au 1^{er} janvier 2008, L'Immobilière Mr Bricolage a émis le 31 mai 2005 en faveur du Groupe Icade des ORA présentant les principales caractéristiques suivantes :

- montant nominal : 18 millions d'euros ;
- taux d'intérêt annuel : 4,5 % ;
- modalités de remboursement : émission de titres nouveaux de L'Immobilière Mr.Bricolage donnant droit à 32 % du nouveau capital de celle-ci, le 1^{er} janvier 2008.

Toutefois, et ceci jusqu'au 31 décembre 2006, nonobstant les caractéristiques ci-dessus, et nonobstant l'intention des parties, il a été décidé de faire une application littérale des textes de la norme IAS 32 et de comptabiliser les ORA en totalité en dettes, du fait de l'existence d'une option de sortie offerte au Groupe Icade entre le 1^{er} juillet 2007

et le 30 septembre 2007, sous forme de remboursement des ORA en numéraire avant leur échéance du 1^{er} janvier 2008.

De la même manière, et nonobstant le fait que la rémunération de l'ORA correspond à l'équivalent de 32 % des résultats prévisionnels distribuables de L'Immobilière Mr.Bricolage, il a été décidé de faire une application littérale des textes des normes IAS 32 et IAS 39 et de comptabiliser en dettes (et en charges financières) l'écart entre :

- la juste valeur de cette dette (incluant l'écart entre le prix de rachat des ORA dans l'hypothèse de réalisation de l'option de sortie et le montant nominal des ORA) calculée sur la base de conditions de marché pour une dette de même risque et de même maturité ;
- et son montant nominal.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de la décision prise par le Groupe Icade de prendre le contrôle à hauteur de 95 % de la société L'Immobilière Mr.Bricolage le 1^{er} janvier 2008, et en application de la norme IFRS 5, les ORA sont reclassées du compte « dettes » au compte « passifs destinés à être cédés ». Cet événement est décrit en détail au paragraphe 27 « Evénements postérieurs à la clôture ».

XXII. Provisions

Ce poste comprend les obligations du Groupe dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

XXIII. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages fournis par les régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période concernée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Le Groupe est tenu, en application des conventions collectives du Bricolage et Interrégionale de la Quincaillerie de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière. Les engagements résultant de cette obligation sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite et les charges sociales liées sont comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêt des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

Les écarts actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Le Groupe n'a pas constitué d'actifs de couverture au titre des ses engagements de retraite.

Les engagements du Groupe résultant d'autres avantages à long terme consistent principalement en des indemnités de départ pour certains salariés qui n'ont pas le caractère de pension.

Les modalités de calculs des engagements postérieurs à l'emploi sont précisées dans la note 14 de l'annexe.

XXIV. Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes et les prestations de services à des tiers. Ainsi, ne sont pas reconnus en produits :

- les RFA (Remises de Fin d'Année) encaissées par le Groupe auprès des fournisseurs pour le compte des réseaux Mr.Bricolage et Catena et reversées intégralement à ceux-ci ;
- les commissions de référencement et participations publicitaires reçues des fournisseurs, pour la partie afférente aux achats des magasins et entrepôts exploités en propre par le Groupe, qui sont comptabilisées en diminution du coût des achats des marchandises.

Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

XXV. Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêt sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participation non consolidés ;
- les écarts de conversion ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêt.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue.

Les produits d'intérêt sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

XXVI. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs. Ces éléments sont présentés en annexe, note 23.

XXVII. Evénements postérieurs à la clôture

La décision prise par le Groupe Icade au 30 septembre 2007 de prendre le contrôle à hauteur de 95 % de la société L'Immobilière Mr.Bricolage le 1^{er} janvier 2008 constitue un événement postérieur à la clôture dont les impacts sont décrits ci après :

Pour mémoire, un contrat de partenariat entre le Groupe Mr Bricolage et le Groupe Icade a été signé le 31 mai 2005 qui prévoyait :

- l'alliance des compétences métiers respectives au service du développement du pôle immobilier du Groupe Mr Bricolage (dans le cadre de la croissance de l'activité d'exploitant de magasins) ;
- un apport de fonds du Groupe Icade de 18 millions d'euros à L'Immobilière Mr.Bricolage ;
- le principe d'une participation du Groupe Icade dans L'Immobilière Mr.Bricolage portée à 95 % au 1^{er} Janvier 2008.

Le montage financier retenu a été le suivant :

- émission le 31 mai 2005 de 18 millions d'ORA donnant droit à un remboursement en actions représentant 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage le 1^{er} janvier 2008 ;
- cession complémentaire le 1^{er} janvier 2008 de 63 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage (qui adoptera à cette date le régime SIIC) par le Groupe Mr Bricolage.

La prise de contrôle de L'Immobilière Mr.Bricolage par le Groupe Icade au 1^{er} Janvier 2008 s'est effectuée de la façon suivante :

- remboursement des ORA détenues par le Groupe Icade en actions de L'Immobilière Mr.Bricolage à hauteur de 32 % du capital ;
- cession complémentaire au Groupe Icade par les sociétés Mr Bricolage et Sadeff d'actions de L'Immobilière Mr.Bricolage représentant 63 % du capital.

Ainsi, L'Immobilière Mr.Bricolage est devenue au 1^{er} Janvier 2008 filiale à 95 % du Groupe Icade et bénéficie du régime SIIC. Le Groupe Mr Bricolage reste actionnaire de L'Immobilière Mr. Bricolage avec une participation de 5 % du capital (jusqu'au 1^{er} janvier 2011).

Les retraitements effectués sur l'exercice 2007 sont les suivants :

- sur le bilan consolidé : reclassement des actifs et des passifs de L'Immobilière Mr.Bricolage sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » ;
- sur le résultat consolidé : reclassement du résultat net du 4^{ème} trimestre 2007 de L'Immobilière Mr.Bricolage sur la ligne « résultat des activités destinées à être cédées ». Ce résultat ne comporte aucune dotation aux amortissements des immobilisations, ces dernières n'étant plus amorties depuis le 30 septembre 2007. Le montant des amortissements du 4^{ème} trimestre 2007 non constatés nets d'impôts s'élève à 685 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autres impacts significatifs sur le résultat net consolidé, dans la mesure où la société L'Immobilière Mr.Bricolage continue d'être consolidée par intégration globale au 31 décembre 2007.

La prise de contrôle de L'Immobilière Mr.Bricolage par le Groupe Icade au 1^{er} Janvier 2008 aura pour principales conséquences sur le bilan consolidé de l'exercice 2008 :

- la sortie du bilan consolidé des actifs et passifs « destinés à être cédés » figurant au bilan au 31 décembre 2007 ;
- une rentrée financière de l'ordre de 40,8 millions d'euros correspondant au prix de cession de 63 % des titres de L'Immobilière Mr.Bricolage (après encaissement d'un acompte sur dividendes sur le mois de décembre 2007 d'un montant de 1,67 millions d'euros) ;
- la constatation d'une plus value de cession nette d'impôt de l'ordre de 14 millions d'euros qui viendra renforcer les capitaux propres du Groupe ;
- l'amélioration du gearing de l'ordre de 27 points.

La prise de contrôle de L'Immobilière Mr.Bricolage par le Groupe Icade au 1^{er} Janvier 2008 aura pour principales conséquences sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2008 :

- la constatation en résultat d'une plus value de cession nette de l'ordre de 14 millions d'euros ;
- le traitement des baux commerciaux (conclus entre les sociétés d'exploitation de magasins du Groupe Mr Bricolage et L'Immobilière Mr.Bricolage du Groupe Icade) en tant que locations simples dans le cadre des normes IFRS.

Les impacts chiffrés au 31 décembre 2007 et sur l'exercice 2008 sont présentés en annexe, notes 25 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » et 28 « Activités abandonnées ou en cours de cession ».

Enfin, le 1^{er} Janvier 2011, le Groupe Mr Bricolage :

- cèdera au Groupe Icade un complément de 5 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage ;
- percevra du Groupe Icade un complément de prix sur les 63 % du capital cédés le 1^{er} Janvier 2008.

Le Groupe Mr Bricolage bénéficiera ainsi de la création de valeur de L'Immobilière Mr.Bricolage du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2011.

Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

Note 1 : Écarts d'acquisition

En milliers d'euros

	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Valeurs à l'ouverture	117 643	(461)	117 182
Augmentations / dotations ⁽¹⁾	17 591	-	17 591
Diminutions ⁽²⁾	(1 105)	461	(644)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(1 352)	-	(1 352)
Valeurs à la clôture	132 777	0	132 777

(1) L'augmentation de la valeur brute correspond principalement aux écarts d'acquisition calculés suite au rachat des participations de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier).

(2) La diminution de la valeur brute et de la dépréciation correspond principalement à la sortie des écarts d'acquisition des magasins de Figuéras (Espagne), de Pampelune (Espagne) et de Laval, magasins cédés ou fermés sur l'exercice 2007.

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

En milliers d'euros

	31/12/07		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	58 386	-	58 386
Services aux réseaux	74 391	-	74 391
Valeurs à la clôture	132 777	0	132 777

En milliers d'euros

	31/12/06		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	51 150	(461)	50 689
Services aux réseaux	66 493	-	66 493
Valeurs à la clôture	117 643	(461)	117 182

Suite aux tests de perte de valeur effectués au 31 décembre 2007 selon les modalités définies par le groupe et détaillées dans les paragraphes 7 et 13 des principes comptables et méthodes d'évaluation, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31 décembre 2007.

Note 2 : Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Frais de développement ^(a)	Marques ^(b)	Logiciels et autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 237	4 050	11 063	18 350
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	227	-	2 633	2 860
Cessions de la période ⁽²⁾	(36)	-	(105)	(141)
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	-	53	53
Autres variations	6	-	(6)	(0)
Valeurs brutes à la clôture	3 434	4 050	13 637	21 121
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 755)	0	(8 083)	(10 838)
Amortissements	(383)	-	(1 706)	(2 088)
Cessions	36	-	104	140
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	-	(52)	(52)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(3 102)	0	(9 737)	(12 838)
Valeurs nettes à l'ouverture	482	4 050	2 980	7 511
Valeurs nettes à la clôture	333	4 050	3 901	8 283

(1) Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement la société Mr Bricolage SA suite à la refonte du système informatique et du développement du nouveau site web Mr Bricolage.

(2) Les sorties de l'exercice correspondent à la mise au rebut de l'ancien site web Mr Bricolage et des systèmes informatiques devenus obsolètes dans les sociétés TLS et Catena France.

(3) Les variations de périmètre correspondent au rachat de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier).

(a) Les frais de développement concernent les produits à marque Mr.Bricolage et les concepts Au Cœur de la Maison et Au Cœur de la Couleur.

(b) Les marques sont essentiellement constituées de la marque Mr.Bricolage (4 038 milliers d'euros).

Note 3 : Immobilisations corporelles

Note 3.1 : Variations des immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles	Immeubles de placement
Valeurs brutes à l'ouverture	13 585	96 290	7 973	27 489	260	145 597	1 670
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	2 715	10 637	275	2 879	2 899	19 404	122
Cessions de la période ⁽²⁾	(1 094)	(5 702)	(601)	(1 402)	(109)	(8 909)	-
Variations de périmètre ⁽³⁾	1 130	10 158	1 443	4 181	14	16 926	-
Reclassement en immeuble de placement ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	0	620
Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente (voir note 3.4) ⁽⁵⁾	(11 453)	(60 278)	-	-	(25)	(71 755)	-
Autres variations	-	-	-	-	-	0	-
Valeurs brutes à la clôture	4 884	51 105	9 090	33 145	3 039	101 263	2 412
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(49)	(21 586)	(5 465)	(15 623)	0	(42 722)	0
Amortissements	(13)	(5 995)	(877)	(3 799)	-	(10 684)	(5)
Dépréciations suite au test de valeur	-	-	-	-	-	0	-
Cessions ⁽²⁾	-	1 861	465	1 161	-	3 486	-
Variations de périmètre ⁽³⁾	(34)	(2 316)	(1 126)	(2 251)	-	(5 728)	-
Reclassement en immeuble de placement	-	-	-	-	-	0	-
Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente (voir note 3.4) ⁽⁵⁾	10	14 469	-	-	-	14 480	-
Autres variations	-	-	-	-	-	0	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(85)	(13 567)	(7 003)	(20 514)	0	(41 168)	(5)
Valeurs nettes à l'ouverture	13 537	74 704	2 508	11 865	260	102 874	1 670
Valeurs nettes à la clôture	4 799	37 538	2 086	12 632	3 039	60 094	2 407

(1) Les acquisitions de la période concernent principalement l'immobilier avec notamment le rachat du crédit bail du magasin de Libourne et de l'immobilier des magasins de Saint Meen Le Grand et de Balaruc, les constructions des magasins de Saint Maximin et de Dax, le remodeling des magasins d'Anet, de Touques, de Quimper et de Pithiviers ainsi que du transfert et de l'agrandissement des magasins de Melle et de Saint Dizier.

(2) Les variations de la période s'expliquent principalement par la cession de l'immobilier des magasins de Laval, de Montrichard, de Paris 19 ainsi que de Saint Dizier et de Melle suite aux transferts réalisés.

(3) Les variations de périmètre correspondent au rachat de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier).

(4) Ce reclassement correspond à des actifs immobilisés des sociétés Mr Bricolage et Sadef, initialement présentés en actifs classés comme détenus en vue de la vente.

(5) Les immobilisations concernant L'Immobilière Mr Bricolage sont reclassées en actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Note 3.2 : Détail des immobilisations corporelles en location financement

Le détail des actifs corporels objet d'un contrat de location financement, inclus dans le tableau ci-dessus, est présenté ci-après :

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute à l'ouverture	6 479	46 165	52 644
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	496	1 272	1 768
Cessions de la période	-	-	0
Variations de périmètre ⁽²⁾	234	3 014	3 248
Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente (voir note 3.4)	(3 105)	(12 457)	(15 563)
Autres variations ⁽³⁾	(2 407)	(8 879)	(11 285)
Valeur brute à la clôture	1 697	29 115	30 812
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	0	(9 095)	(9 095)
Amortissements	(3)	(2 654)	(2 657)
Dépréciations suite au test de valeur	-	-	0
Cessions	-	-	0
Variations de périmètre	-	-	0
Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente (voir note 3.4)	-	2 389	2 389
Autres variations ⁽³⁾	-	2 711	2 711
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(3)	(6 649)	(6 652)
Valeurs nettes à l'ouverture	6 479	37 070	43 549
Valeurs nettes à la clôture	1 694	22 466	24 160

(1) Ces mouvements correspondent à l'acquisition du contrat de crédit bail du magasin de Libourne par L'Immobilière Mr Bricolage.

(2) La variation de périmètre concerne l'acquisition de la société MFVM (magasin de Montereau).

(3) Les autres variations correspondent aux crédits-bails de Paris 12, d'Auxerre, de Pithiviers, de Lexy et de Libourne pour lesquels l'option a été levée, et qui sont reclassés en terrains et constructions détenus en pleine propriété.

Note 3.3 : Immobilisations corporelles données en garantie

Les biens immobiliers sur lesquels existe une hypothèque concernant principalement les murs des magasins d'Auxerre (1 227 milliers d'euros), de Vienne (609 milliers d'euros), d'Ambérieu (503 milliers d'euros) et de Pontarlier (74 milliers d'euros).

Note 3.4 : Immobilisations corporelles classés comme détenus en vue de la vente

Le détail des actifs classés comme détenus en vue de la vente est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Autres ⁽²⁾	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 550	1 725	1 787	5 062
Classement en actifs détenus en vue de la vente	11 453	60 278	25	71 755
Acquisitions de la période	-	-	-	0
Cessions de la période	-	-	(1 586)	(1 586)
Reclassement en immeuble de placement	(55)	(565)	-	(620)
Autres variations	-	-	-	0
Valeur brute à la clôture	12 948	61 437	226	74 611
Dépréciations cumulées à l'ouverture	0	0	(733)	(733)
Amortissements	-	-	(184)	(184)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(10)	(14 469)	-	(14 480)
Cessions de la période	-	-	716	716
Reclassement en immeuble de placement	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Dépréciations cumulées à la clôture	(10)	(14 469)	(201)	(14 681)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 550	1 725	1 054	4 329
Valeurs nettes à la clôture	12 937	46 968	25	59 930

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente et le résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession sont détaillés dans la note n°28.

Note 4 : Participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros

	Valeur de mise en équivalence	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	9 515	1 116	10 631
Acquisitions	(77)	164	87
Résultat de la période	987	-	987
Distribution de dividendes	(16)	-	(16)
Valeurs brutes à la clôture	10 409	1 280	11 689

Le détail des participations dans les entreprises associées et co-entreprises est présenté ci-après :

En milliers d'euros

	% d'intérêt	Écarts d'acquisition	Valeur au 31/12/2007	Valeur au 31/12/2006
Prova SA (sous-groupe)	30,00 %	-	1 002	823
SARL La Tuilerie	33,33 %	-	173	170
Doverie Brico SA	45,00 %	1 116	10 453	9 638
Bricolage 35 (sous-groupe)	49,00 %	164	61	NC
Total		1 280	11 689	10 631

NC : société non consolidée au 31/12/2006

Les informations issues des comptes des sociétés mises en équivalence sont communiquées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007				
	Actifs non courants	Passifs non courants	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité
Prova SA (sous-groupe)	3 358	422	3 340	(78)	599
SARL La Tuilerie	51	-	519	(135)	56
Doverie Brico SA	38 942	19 916	23 229	18 876	1 812
Bricolage 35 (sous-groupe)	87	554	125	554	(53)
Total	42 438	20 892	27 213	19 217	2 413

En milliers d'euros

	31/12/2006				
	Actifs non courants	Passifs non courants	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité
Prova SA (sous-groupe)	2 973	1 204	2 742	(180)	748
SCI La Tuilerie	54	-	515	(135)	40
Doverie Brico SA	28 787	18 001	21 418	10 835	3 602
Total	31 814	19 205	24 675	10 520	4 390

Note 5 : Actifs financiers (hors équivalents de trésorerie)

Note 5.1 : Variation des actifs financiers courants et non courants

Les variations des actifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations nettes	Variations liées à la juste valeur	Pertes de valeur de la période	Reprises pertes de valeur sur la période	Variations de périmètre	Classement en actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾	31/12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 817	760	(379)	83	-	(568)	83	237	(13)	3 020
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	300	-	-	-	-	-	-	-	300
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture ⁽²⁾	367	-	-	-	80	-	-	-	(398)	50
Prêts et créances financières nets ⁽³⁾	2 540	-	-	251	-	(1)	15	321	(96)	3 030
Actifs financiers	5 724	1 060	(379)	334	80	(569)	98	558	(506)	6 401

(1) Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente est essentiellement composé de titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable et/ou sans activité. S'agissant exclusivement de titres de sociétés non cotées, dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ils sont évalués au coût historique et dépréciés le cas échéant à la date de clôture. Le détail des actifs financiers disponibles à la vente est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Juste valeur au 31/12/2007	Juste valeur au 31/12/2006
SA Imagen del Sur (Uruguay) ^(a)	-	-
SA SDB Quimper ^(a)	-	-
SA Brico Expert (Roumanie) ^(b)	556	506
SA Brico Invest (Maroc)	207	324
SAS Brico Josselin ^(c)	-	-
SA ANPF ^{(d) (e)}	1 708	1 649
SCA SIFA ^(d)	110	86
SAS Bricolage 35 ^(f)	300	-
SARL MB Gontier ^(g)	115	-
Autres	325	252
Total	3 320	2 817

(a) Participation pour lesquelles les titres sont dépréciés à 100 %.

(b) Mr Bricolage a souscrit à l'augmentation de capital de la société Brico Expert pour maintenir sa participation à hauteur de 19,99 %.

(c) TUP de la SAS Brico Josselin dans la société SADEF

(d) augmentation due à l'acquisition de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier)

(e) les titres participatifs ANPF ont été intégralement remboursés sur l'exercice 2007.

(f) souscription de Mr Bricolage SA à l'émission d'obligations convertibles de la société Bricolage 35, société mise en équivalence.

(g) société sans activité

(2) Voir note n°27 relative à la valorisation des instruments dérivés.

(3) Les prêts et créances financières nets sont présentés ci-après en variation nette :

En milliers d'euros

	Coût amorti au 31/12/2007	Dépréciation au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2006
Dépôts de garantie	2 142	-	2 142	1 994
Autres prêts et créances ^(h)	1 006	(118)	888	545
Total	3 148	(118)	3 030	2 540

(h) Les autres prêts et créances sont essentiellement composés de prêts accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées.

(4) Voir note n°28 relative aux activités abandonnées ou en cours de cession.

Note 5.2 : Ventilation des actifs financiers courants et non courants

La ventilation des actifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	Non courant	31/12/2007 Courant	Total
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	-	-	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 020	-	3 020
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	300	-	300
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	50	50
Prêts et créances financières	3 024	6	3 030
Actifs financiers	6 345	56	6 401

Note 6 : Impôts sur le résultat

Note 6.1 : Charge d'impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Impôts courants sur activités maintenues ⁽¹⁾	(9 444)	(8 432)
Impôts différés sur activités maintenues	(136)	539
Charge d'impôts	(9 581)	(7 893)

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société Mr Bricolage SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95 %.

L'évolution des dettes et créances sur impôt courant est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Créances sur impôts courants	863	273
Dettes sur impôts courants	(2 131)	(3 231)
	(1 268)	(2 958)

Note 6.2 : Rationalisation de la charge d'impôts

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net (a)	16 890	15 535
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession nets d'impôts (b)	69	0
Résultat net des sociétés mises en équivalence (c)	987	2 243
Charge d'impôts (d)	(9 581)	(7 893)
Résultat avant impôt (a - b - c - d)	25 415	21 186
Taux d'impôt applicable à la société consolidante ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(8 750)	(7 294)
Différences permanentes	(344)	(62)
Impôts différés sur déficits nés sur la période et non comptabilisés	(379)	(534)
Autres	(107)	(3)
Charge d'impôt réelle	(9 581)	(7 893)

(1) ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Mr Bricolage SA.

Note 6.3 : Variations des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

Impôts différés actifs à l'ouverture	1 803
Impôts différés passifs à l'ouverture	(318)
Impôts différés nets à l'ouverture	1 485
Impôts différés au résultat	(136)
Variation de périmètre	(906)
Autres ⁽¹⁾	1 567
Impôts différés nets à la clôture	2 010
- Dont Impôts différés actifs	3 086
- Dont Impôts différés passifs	(1 075)
- Total	2 010

(1) Il s'agit principalement de l'impact du reclassement des impôts différés relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés.

Note 6.4 : Sources des impôts différés actifs et passifs

Les principales sources des impôts différés sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Différence temporelle sur immobilisations	(1 774)	(2 204)
Différence temporelle sur stocks	2 229	2 138
Différence temporelle sur instruments financiers	297	292
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés	815	864
Autres différences temporelles	443	383
Reports fiscaux déficitaires activés	0	12
Impôts différés nets à la clôture	2 010	1 485

Note 6.5 : Impôts différés non reconnus

Les déficits reportables non reconnus, imputables sur les résultats fiscaux futurs au taux de droit commun, s'élèvent au 31 décembre 2007 à 11 501 milliers d'euros, contre 6 784 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

L'activation de ces déficits aurait conduit à reconnaître au 31 décembre 2007 un actif d'impôt différé supplémentaire de 3 960 milliers d'euros.

Note 7 : Stocks**Note 7.1 : Composition des stocks**

Le détail de la valeur comptable des stocks est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Valeur brute	31/12/2007 Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	134 343	3 335	131 008
Fournitures et approvisionnements	33	-	33
Total à la clôture	134 376	3 335	131 041

En milliers d'euros

	Valeur brute	31/12/2006 Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	124 423	2 735	121 687
Fournitures et approvisionnements	54	-	54
Total à la clôture	124 477	2 735	121 741

La variation du stock s'explique principalement par les entrées de périmètre de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau) de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy), de la société BPH (magasin de Pontarlier).

Note 7.2 : Dépréciations et reprises de dépréciations

L'analyse des variations des dépréciations comptabilisées en compte de résultat au cours de la période est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2006	Dépréciations nettes comptabilisées au résultat	Variations de périmètre	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2007
Marchandises	2 735	177	423	3 335
Fournitures et approvisionnements	0	-	-	0
Dépréciations	2 735	177	423	3 335

Note 7.3 : Stocks donnés en nantissement

Néant.

Note 8 : Clients

Note 8.1 Décomposition du poste clients

Le détail du poste clients est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Valeur brute	31/12/2007 Dépréciations	Valeur nette	31/12/2006 Valeur nette
Créances magasins adhérents ⁽¹⁾	24 807	(3 546)	21 261	20 254
Créances fournisseurs référencés ⁽²⁾	34 331	(1 360)	32 971	22 182
Autres créances clients	13 303	(2 244)	11 059	13 759
Total	72 441	(7 151)	65 290	56 195

(1) Il s'agit de créances relatives aux prestations fournies et aux marchandises vendues par les sociétés du Groupe aux magasins adhérents sous les enseignes Mr.Bricolage, Catena et Maison Service.

(2) Il s'agit notamment de créances relatives aux commissions et participations publicitaires facturées par la société Mr Bricolage SA aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale. La variation de ce poste entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 provient essentiellement de l'augmentation des facturations du 4^{ème} trimestre non échues pour 6 768 milliers d'euros et de l'augmentation des créances échues pour 4 024 milliers d'euros.

Note 8.2 Variation des dépréciations du poste clients

Les variations des dépréciations du poste clients sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros

	Dépréciations
Valeurs à l'ouverture	6 207
Dotations de la période	2 572
Créances irrécouvrables de la période comptabilisées en perte	(907)
Reprises non utilisées de la période	(722)
Valeurs à la clôture	7 151

8.3 Décomposition du retard de règlement du poste clients

En milliers d'euros

	Valeur brute 31/12/2007	Créances non échues ⁽¹⁾	Retard de 1 à 3 mois	Retard de 3 à 6 mois	Retard de 6 mois à 1 an	Retard de plus de 1 an
Créances magasins adhérents	24 808	19 551	1 187	846	510	2 714
Créances fournisseurs référencés	34 330	26 654	3 611	964	1 318	1 783
Autres créances clients	13 303	8 665	890	148	166	3 434
Total	72 441	54 870	5 688	1 958	1 994	7 931

(1) Il s'agit principalement de créances à moins d'un an.

Note 9 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Valeur brute	31/12/2007 Dépréciations	Valeur comptable
Créances sociales	264	-	264
Créances fiscales ⁽¹⁾	7 715	-	7 715
Autres débiteurs ⁽²⁾	28 163	(173)	27 990
Charges constatées d'avance	2 408	-	2 408
Total à la clôture	38 550	(173)	38 377

En milliers d'euros

	Valeur brute	31/12/2006 Dépréciations	Valeur comptable
Créances sociales	147	-	147
Créances fiscales	6 591	-	6 591
Autres débiteurs	19 407	(36)	19 371
Charges constatées d'avance	2 754	-	2 754
Total à la clôture	28 899	(36)	28 863

(1) La variation des créances fiscales est essentiellement due à des variations de périmètre.

(2) La variation est notamment due aux augmentations des acomptes versés sur des commandes, des fournisseurs débiteurs, des Remises de Fin d'Année à obtenir ainsi que des variations de périmètre.

Note 10 : Trésorerie et équivalents

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Liquidités (comptes courants bancaires et caisse)	2 032	19 570
Placements à moins de trois mois ⁽¹⁾	535	381
Trésorerie et équivalents	2 566	19 951
Découverts et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	(35 535)	(347)
Trésorerie nette	(32 968)	19 604

(1) Les placements à court terme détenus par le Groupe sont essentiellement composés de SICAV monétaires de trésorerie. Ils sont valorisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2007.

(2) Voir aussi la note 12 sur les passifs financiers

La diminution de la trésorerie nette entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 s'explique par l'accélération des investissements effectués en 2007 (acquisition de six sociétés d'exploitation, de l'immobilier de cinq magasins) et par le désendettement du Groupe (remboursement du crédit syndiqué et levée anticipée d'option de crédit-bail portant sur cinq magasins). La trésorerie de L'immobilière Mr.Bricolage au 31 décembre 2007, soit 234 milliers d'euros, est présentée dans les actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Note 11 : Capital social et actions

Note 11.1 : Capital social et prime

Le capital social de la société consolidante est composé, au 31 décembre 2007, de 10 700 340 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 3,20 euros représentant un montant total de 34 241 088 euros.

La prime liée au capital s'élève, au 31 décembre 2007, à 73 349 267 euros, soit une augmentation de 113 212 euros par rapport au 31 décembre 2006.

Au cours de la période, le nombre d'actions en circulation, hors actions propres, a évolué comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	10 606 192	10 602 895
Augmentation de capital	10 731	3 986
Amortissement de capital	-	-
Annulation des actions propres	-	-
Variation des actions propres	4 746	(689)
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture	10 621 669	10 606 192

Il n'existe aucune restriction ou privilège particulier sur les actions Mr.Bricolage, hormis les nantissements décrits au paragraphe 11.6 ci-dessous.

Au 31 décembre 2007, le nombre de droits de vote est le suivant :

	Nombre d'actions	Nombre de droits
Actions détenues en auto-contrôle	78 671	0
Actions à droits de vote simple	3 597 405	3 597 405
Actions à droits de vote double	7 024 264	14 048 528
Nombre d'actions et de droits de vote à la clôture	10 700 340	17 645 933

Pour qu'un actionnaire bénéficie de droits de vote double, il suffit qu'il ait inscrit ses actions au nominatif depuis plus de 2 ans.

Note 11.2 : Plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions

Le Groupe accorde à ses salariés et à ses dirigeants des plans d'options d'achat et de souscription d'actions.

Les mouvements du nombre d'options au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	Options d'achat d'actions		Options de souscription d'actions ⁽¹⁾	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Options à l'ouverture	47 246	53 813	21 462	25 448
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	(11 626)	(6 567)	(10 731)	0
Options émises au cours de la période	0	0	0	0
Options exercées au cours de la période	(6 546)	0	(10 731)	(3 986)
Options à la clôture	29 074	47 246	0	21 462

(1) Le plan d'options de souscription d'actions autorisé le 17/09/2003 est arrivé à échéance le 23/04/2007.

Les options d'achat d'actions, en cours à la clôture, ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Date de décision	14/05/2002	23/07/2003
Date de maturité	14/05/2003	22/07/2004
Date d'expiration	14/05/2009	22/07/2010
Nombre de bénéficiaires	9	1
Prix d'exercice (en euros)	17,81	23,67
Nombre d'options restantes à la clôture	25 442	3 632

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne possède plus d'options de souscription d'actions car le plan d'options de souscription d'actions autorisé le 17/09/2003 est arrivé à échéance le 23/04/2007.

Note 11.3 : Valorisation des plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été retraités conformément à la norme IFRS 2 et ont été évalués sur les bases suivantes :

	Plan du 23/07/2003	Plan du 17/09/2003 ⁽¹⁾
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	26,64	25,60
Volatilité retraitée	43 %	42 %
Taux zéro coupon	3,17 %	2,85 %
Prix d'exercice (en euros)	23,67	13,75
Durée de l'option	7 ans	3,5 ans
Taux de dividende	1,80 %	1,80 %
Valorisation initiale des plans	151 538	379 404
Charge de la période	0	0

(1) Le plan d'options de souscription d'actions autorisé le 17/09/2003 est arrivé à échéance le 23/04/2007.

Note 11.4 : Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe sont présentés ci-dessous :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Nombre	Valeur (en euros)	Nombre	Valeur (en euros)
Nombre à l'ouverture de la période	83 417	1 068 063	82 728	1 051 879
Acquisitions de la période	127 782	2 747 359	54 207	917 038
Cessions de la période	(132 528)	(2 777 790)	(53 518)	(900 854)
Annulations de la période	-	-	-	-
Nombre et valeur à la clôture de la période	78 671	1 037 631	83 417	1 068 063
Valeur comptable par action		13,19		12,80
Valeur de marché par action		18,90		18,10

Note 11.5 : Dividendes

Le dividende à payer par la société consolidante à ses actionnaires n'est comptabilisé qu'après décision de l'Assemblée Générale.

Note 11.6 : Autres informations

La société SIMB, détentrice de 34,23 % du capital social de Mr Bricolage SA, a donné en nantissement à un établissement bancaire un nombre total résiduel de 491 160 actions sur un total détenu de 3 662 675 actions. Ce nantissement a été donné en garantie d'un emprunt bancaire.

Note 12 : Passifs financiers

Note 12.1 : Variation des passifs financiers courants et non courants

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de juste valeur	Variations nettes	Reclassement IFRS 5	Autres ⁽⁴⁾	31/12/2007
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	18 401	810	(810)	-	(401)	-	(18 477)	477	0
Emprunts auprès des établissements de crédits	81 175	10 298	(23 668)	1 475	-	-	(2 356)	-	66 924
Emprunts sur location financement	41 993	574	(10 576)	1 740	-	-	(11 892)	-	21 839
Découverts bancaires ⁽⁵⁾	347	35 535	(347)	-	-	-	-	-	35 535
Juste valeur négative des instruments dérivés ⁽²⁾	784	-	-	-	189	-	-	-	973
Autres passifs financiers ⁽³⁾	1 510	-	-	-	-	(292)	-	(477)	741
Total des passifs financiers courants et non courants	144 210	47 217	(35 401)	3 215	(212)	(292)	(32 725)	(0)	126 011

(1) Obligations d'un nominal de 18 millions d'euros, émises le 31 mai 2005 par L'Immobilier Mr.Bricolage, souscrites en totalité par le Groupe Icade, remboursables en actions le 1^{er} janvier 2008, représentant 32 % du capital de L'Immobilier Mr.Bricolage et rémunérées au taux annuel de 4,5 %. Elles sont évaluées à leur juste valeur actualisée, calculée sur la base des conditions de taux de marché incluant les intérêts courus de 477 milliers d'euros. Au 31 décembre 2006, elles incluaient le coût de l'option de rachat dont bénéficie le Groupe Icade.

(2) La note n°27, relative aux instruments financiers dérivés, décompose la juste valeur comptabilisée en capitaux propres (efficace) ou en résultat (inefficace). La juste valeur négative des instruments dérivés à l'émission s'élevait à 1 683 milliers d'euros.

(3) Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués de la participation des salariés et de dépôts de garantie reçus.

(4) A compter de 2007, les intérêts courus sont inclus au compte principal de rattachement (ORA, emprunt auprès d'établissement de crédit, emprunts sur location financement, juste valeur négative des instruments dérivés). Le reclassement concerne ici les intérêts courus du 31 décembre 2006 sur les ORA.

(5) Le montant total des crédits court terme autorisés se monte à 46 225 milliers d'euros (lignes de découverts, crédit spot ou autorisation de mise à l'escompte).

Note 12.2 : Ventilation des passifs financiers courants et non courants

La ventilation des passifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007			31/12/2006		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations remboursables en actions	-	-	-	18 000	401	18 401
Emprunts auprès des établissements de crédits	44 027	22 897	66 924	68 278	12 897	81 175
Emprunts sur location financement	19 662	2 177	21 839	38 318	3 676	41 993
Découverts bancaires	-	35 535	35 535	-	347	347
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	973	973	-	784	784
Autres passifs financiers	361	380	741	784	726	1 510
Total des passifs financiers courants et non courants	64 049	61 963	126 011	125 380	18 831	144 210

Note 12.3 : Echancier des emprunts

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2007	Échéances en sortie de cash non actualisé						Total
	Moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	Au-delà	
Obligations remboursables en actions	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits	26 250	45 040	954	229	210	-	72 682
Emprunts sur location financement	3 491	3 453	3 440	3 504	3 570	12 019	29 477
Découverts bancaires	35 535	-	-	-	-	-	35 535
Juste valeur négative des instruments dérivés	980	-	-	-	-	-	980
Autres passifs financiers	380	361	-	-	-	-	741
Total des emprunts	66 636	48 853	4 394	3 733	3 781	12 019	139 415

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué. A travers le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 décembre 2004, le Groupe dispose d'une ligne de financement du type revolving sur 5 ans d'un montant global de 120 millions d'euros, amortissable en 8 semestrialités de 10 millions d'euros du 16 juin 2005 au 16 décembre 2008 puis en un solde de 40 millions d'euros le 16 décembre 2009.

L'échéancier des cash flows ci-dessus prend en compte l'amortissement du Crédit syndiqué avec un remboursement de 20 millions d'euros à moins d'un an et 40 millions d'euros de un à deux ans.

Au 31 décembre 2006	Échéances en sortie de cash non actualisé						Total
	Moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	Au-delà	
Obligations remboursables en actions	810	18 473	-	-	-	-	19 283
Emprunts auprès des établissements de crédits	17 043	25 977	45 464	1 187	523	1 139	91 333
Emprunts sur location financement	5 832	5 823	5 662	5 643	5 700	26 771	55 432
Découverts bancaires	347	-	-	-	-	-	347
Juste valeur négative des instruments dérivés	784	-	-	-	-	-	784
Autres passifs financiers	726	784	-	-	-	-	1 510
Total des emprunts	25 543	51 057	51 126	6 830	6 223	27 910	168 689

Note 12.4 : Ventilation des emprunts par taux fixe et taux variable

En milliers d'euros

	31/12/2007			31/12/2006		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations remboursables en actions	-	-	0	18 401	-	18 401
Emprunts auprès des établissements de crédits	906	66 018	66 924	1 650	79 525	81 175
Emprunts sur location financement	7 977	13 862	21 839	9 284	32 709	41 993
Total emprunts	8 883	79 880	88 763	29 335	112 234	141 569

Le Groupe bénéficie, pour se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt, de quatre swaps de taux. Au 31/12/2007, la couverture totale est de 42 478 milliers d'euros (voir détail en note 27).

L'un des quatre swaps, contracté par L'Immobilière Mr.Bricolage, a une juste valeur positive de 398 milliers d'euros. Celle-ci est classée en actifs classés comme détenus en vue de la vente.

12.5 Valeur comptable et juste valeur des emprunts

	Valeur au bilan au 31/12/2007	Valeur au bilan au 31/12/2006
Obligations remboursables en actions	0	18 401
Emprunts auprès des établissements de crédits	66 924	81 175
Emprunts sur location financement	21 839	41 993
Total emprunts	88 763	141 569

Les dettes à taux variables sont réputées être valorisées à la juste valeur. La juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2007 est sensiblement équivalente à leur valeur au bilan au 31 décembre 2007.

Note 12.6 : Dette financière nette et Gearing

La dette financière nette présentée ci-dessous correspond à la totalité des passifs financiers courants et non courants du bilan, diminuée de la trésorerie et de la juste valeur positive des instruments dérivés présentée en actifs financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Passifs financiers courants et non courants	126 011	144 210
Juste valeur positive des instruments dérivés	(50)	(367)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 566)	(19 951)
Dette financière nette	123 396	123 892
Capitaux propres consolidés	174 349	162 621
Gearing	70,8 %	76,2 %

Note 12.7 : Covenants

Deux contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement (semestriel et/ou annuel) de certains ratios financiers pour un solde de 63 061 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (dont le contrat de crédit syndiqué pour 59 803 milliers d'euros). Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Au regard des covenants au 31/12/2007, la situation des deux emprunts est présentée ci-dessous :

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué	Emprunt rachat du Groupe Tabur
Période concernée	du 16/12/2004 au 16/12/2009	du 01/11/2002 au 31/10/2009
Solde au 31/12/2007	59 803 milliers d'euros	3 258 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette / EBITDA < 3,5 B - Dette financière nette / fonds propres < 1	A - Endettement net moyen terme / CAF < 4 B - Frais financiers / EBE < 40 % C - Fonds propres (+ provisions - dividendes) > 105 000 milliers d'euros
Périodicité de mesure	Semestrielle	Annuelle
Ratios financiers au 31/12/2007	A - 2,43 B - 0,71	A - 2,09 B - 13,12 % C - 177 480 milliers d'euros
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Les ratios financiers sont respectés

Note 13 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	Litiges commerciaux ⁽¹⁾	Litiges sociaux	Restructuration	Provision fiscale	Autres	Total
Valeurs à l'ouverture	721	465	509	154	263	2 112
Dotations	3 209	306	282	195	639	4 631
Utilisations	(332)	(169)	(386)	(2)	(138)	(1 027)
Reprises non utilisées	(187)	(90)	(26)	(113)	(5)	(421)
Variations de périmètre	-	80	-	14	264	357
Autres variations	(24)	-	-	38	-	14
Valeurs à la clôture	3 387	593	379	285	1 022	5 666
dont part courante	24	0	136	228	305	693
dont part non courante	3 363	593	243	57	717	4 973
Valeurs au 31 décembre 2006	721	465	509	154	263	2 112
dont part courante	134	54	152	74	103	518
dont part non courante	586	411	357	80	160	1 594

(1) La provision pour litiges commerciaux concerne principalement des litiges avec des anciens adhérents ayant quitté le groupement et un litige avec un ancien prestataire de service logistique.

Note 14 : Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

Note 14.1 : Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Indemnités de départ à la retraite	2 533	2 653
Médailles du travail	232	189
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	2 765	2 842

Note 14.2 : Composantes des engagements de retraite provisionnés

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actuarielle des engagements de retraite financés	-	-
Juste valeur des actifs financiers de couverture	-	-
Valeur nette des engagements financés	0	0
Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés	2 533	2 653
Gain (ou perte) actuariel non reconnu	-	-
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Obligation nette	2 533	2 653
Actifs de contrepartie	-	-
Provision au bilan à la clôture	2 533	2 653

Note 14.3 : Variation des engagements sur la période

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Provision au bilan à l'ouverture	2 842	2 727
Variations de périmètre ⁽¹⁾	108	-
Charges nettes de la période (détail en 14.4)	186	339
Reprises nettes de la période	-	-
Prestations payées sur la période ⁽²⁾	(405)	(85)
Autres variations (dont modifications de régimes) ⁽³⁾	34	(139)
Provision au bilan à la clôture	2 765	2 842
Dont part courante	0	0
Dont part non courante	2 765	2 842

(1) Les variations de périmètre correspondent au rachat de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier) ainsi qu'aux cessions des magasins de Montrichard, Laval et Paris 19^{ème} (société Sadef).

(2) Les prestations payées sur la période correspondent à la dette actuarielle des personnes âgées de plus de 56 ans et ayant quitté le Groupe en 2007.

(3) Les autres variations au 31/12/2007 correspondent à la dette actuarielle des salariés de la société TLS qui bénéficient depuis cette année d'un régime de médaille du travail. Au 31/12/2006, celles-ci correspondent, pour 161 milliers d'euros, à la dette actuarielle du régime des médailles du travail à l'ouverture de l'exercice, à la suite d'un accord d'entreprise signé en 2006 pour la majorité des sociétés du Groupe et pour (300) milliers d'euros à des écarts actuariels liés à des changements de taux (détaillés ci-dessous en 14.5).

La provision pour engagements de retraite est actualisée au 31 décembre de chaque exercice.

Note 14.4 : Charges comptabilisées sur la période

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période ⁽¹⁾	216	226
Effets de l'actualisation des droits acquis	(30)	113
Charges nettes de la période	186	339

(1) A partir du 31/12/2006, les droits supplémentaires acquis par les salariés comprennent également les droits acquis au titre du régime des médailles du travail (soit 20 milliers d'euros au 31/12/2007). Les droits supplémentaires tiennent compte des variations de périmètre détaillées en 14.3.

14.5 Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour les médailles du travail sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation : taux corporate AA à 10 ans ⁽¹⁾	4,8 %	4,1 %
Taux de rendement des actifs de couverture	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation	1 %	1 %
Taux d'inflation	2,3 %	2,1 %

(1) source Bloomberg au 05/12/2007

Au 31 décembre 2007, l'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est de 62 ans (contre 63 ans au 31 décembre 2006) pour les cadres et à 60 ans pour les non cadres.

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de durée courte, comme le sont les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail, est, depuis le 01/01/2006, la table INSEE TH-TF 2001-2003.

Les taux de sortie utilisés pour le calcul de la provision pour engagements de retraite sont les suivants, ceci pour les personnes âgées de moins de 56 ans :

Catégorie socio-professionnelle	Convention du Bricolage	Convention de la Quincaillerie
Cadres	15 %	10 %
Agents de Maîtrise	10 %	5,4 %
Employés	15 %	2,5 %

Note 15 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sociales	14 390	13 274
Dettes fiscales ⁽¹⁾	15 191	14 550
Dettes sur immobilisations ⁽²⁾	4 926	363
Produits constatés d'avance	441	633
Autres ⁽³⁾	28 228	22 375
Valeurs à la clôture	63 175	51 194

(1) Les dettes fiscales sont principalement composées de la TVA, de l'Organic, de l'impôt sur les sociétés et de taxes diverses.

(2) Les dettes sur immobilisations sont composées des compléments de prix des titres de participations

(3) Les autres passifs courants sont essentiellement composés d'avoirs à établir, de Remises de Fin d'Année (RFA) à reverser, d'avances et acomptes reçus sur commandes et de dettes envers les Agefos. La variation est essentiellement liée à la hausse des remises de fin d'année facturées aux fournisseurs.

Note 16 : Revenus des activités ordinaires

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de marchandises ⁽¹⁾	414 849	387 297
Ventes de produits finis	7 138	8 139
Prestations de services	67 174	60 353
Produits des activités ordinaires	489 161	455 789
Redevances	73	133
Autres produits des activités ordinaires	73	133
Revenus des activités ordinaires ⁽¹⁾	489 234	455 921

(1) L'augmentation de 27 552 milliers d'euros des ventes de marchandises s'explique principalement pour 24 499 milliers d'euros par les entrées de périmètre de la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch), de la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu), de la société MFVM (magasin de Montereau), de la société A.Barbaud et Cie (magasin de Balaruc), de la société GMB (magasin de Vichy) et de la société BPH (magasin de Pontarlier).

Les produits des activités ordinaires du Groupe Mr Bricolage sont principalement composés de :

- ventes de marchandises de bricolage des secteurs d'activité Services Aux Réseaux et Magasins Intégrés, de matériels informatiques, de magazines, d'articles d'Information sur le Lieu de Vente (ILV) et d'articles de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) du secteur d'activité Services Aux Réseaux,
- ventes de produits finis (catalogues, affiches, ILV) du secteur d'activité Services Aux Réseaux auprès des adhérents et franchisés,
- fourniture de prestations de services du secteur d'activité Services Aux Réseaux auprès des fournisseurs référencés et auprès des adhérents et franchisés.

Note 17 : Résultat opérationnel des activités maintenues

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des activités ordinaires	489 234	455 921
Marchandises	(273 502)	(258 632)
Dépréciations nettes des stocks de marchandises	(195)	20
Matières premières et fournitures	(10 818)	(12 717)
Marchandises et matières consommées	(284 514)	(271 329)
Charges externes	(66 086)	(60 879)
Charges de personnel (note 24)	(77 815)	(73 386)
Impôts et taxes	(11 473)	(10 837)
Dotations nettes aux amortissements des actifs non courants hors instruments financiers	(13 179)	(14 963)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (hors provision pour retraite) et dépréciations des créances clients	(4 019)	538
Amortissements et dépréciations	(17 199)	(14 425)
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	(461)
Dépréciations suite aux tests de valeur	0	(461)
Profits nets sur cession d'actif hors instruments financiers ⁽¹⁾	1 779	3 098
Régularisation sur exercices antérieurs	3	(1)
Autres	(260)	(495)
Autres produits et charges opérationnels	1 523	2 602
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	33 669	27 207

(1) Au titre de l'année 2007, les profits nets sur cession d'actifs comprennent essentiellement :

- la cession de l'immobilier et du fonds de commerce du magasin de Laval,
- la cession du fonds de commerce et d'une partie de l'immobilier du magasin de Montrichard et du magasin de Paris 19.

Note 18 : Charges financières nettes

Note 18.1 : Charges financières nettes

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêt sur dettes financières ⁽¹⁾	(7 341)	(7 089)
Inefficacité des instruments de couverture ⁽²⁾	524	811
Coût de l'endettement brut	(6 817)	(6 278)
Produits nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	342	232
Coût de l'endettement net	(6 475)	(6 046)
Résultat net de change ⁽⁴⁾	(617)	3
Dépréciation nette des instruments financiers ⁽⁵⁾	(487)	682
Juste valeur des instruments financiers en résultat ⁽⁴⁾	(657)	(88)
Profit sur cession des immobilisations financières	326	782
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	(378)	(873)
Dividendes reçus	36	56
Autres produits et charges financières	(1)	(536)
Autres produits (ou charges) financiers nets	(1 780)	25
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	(8 254)	(6 021)

(1) En 2007, les charges d'intérêt sur dettes financières s'élèvent à 7 341 milliers d'euros en hausse de 252 milliers d'euros. Le montant de 2007 ne prend pas en compte le quatrième trimestre de L'Immobilière Mr.Bricolage, soit une charge de 482 milliers d'euros et bénéficie de la reprise de provision de juste valeur sur les ORA de 326 milliers d'euros. Cette hausse s'explique uniquement par l'effet de la hausse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie tout au long de l'année.

(2) Les instruments de couverture de taux ont permis en 2007 d'atténuer la hausse du taux Euribor 3 mois. Le calcul de juste valeur de ces instruments (voir détail note 27) permet de dégager un produit financier de 524 milliers d'euros.

(3) La situation de trésorerie moyenne du Groupe s'est améliorée au cours du premier semestre 2007. Ceci a ainsi permis d'accroître les produits de trésorerie de l'exercice, essentiellement constitués de gains sur SICAV monétaires.

(4) Le résultat net de change provient de la forte baisse du dollar US face à l'euro, tant sur les achats couverts du Groupe que sur les comptes bancaires libellés en dollars US.

(5) La dépréciation nette des instruments financiers correspond aux provisions sur titres de sociétés non consolidées (essentiellement les participations dans les sociétés étrangères).

18.2 : Calcul de la sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêt

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations de swap, dans le seul objectif de couverture de ses emprunts et dettes financières à court et moyen terme exposés à la fluctuation des taux variables.

La part à taux variable est de 80,4 millions d'euros. Des opérations de couverture de taux sont en place à hauteur de 30 millions d'euros, ce qui ramène le montant net des emprunts et dettes financières exposés à la fluctuation des taux variables à 50,4 millions d'euros, soit 60 % du montant total du poste (contre 51 % au 31 décembre 2006).

Le Groupe a pour objectif de conserver ce taux en 2008 avec une politique de couverture adaptée à l'évolution des taux d'intérêt.

En milliers d'euros

	31/12/2007			31/12/2006		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers (emprunts et dettes financières hors découverts bancaires) (note 12)	9 568	80 909	90 477	30 846	113 018	143 863
Actifs financiers (y compris les actifs équivalents de trésorerie) (notes 5 et 10)	6 407	528	6 935	5 724	381	6 105
Position nette avant gestion	3 161	80 381	83 542	25 122	112 637	137 758
Couverture de taux	30 000	(30 000)	0	42 712	(42 712)	0
Position nette après gestion	33 161	50 381	83 542	67 834	69 925	137 758

Le calcul de sensibilité à la hausse de 1 % des taux d'intérêt, présenté ci-dessous, isole les éléments d'actifs et de passifs financiers soumis à la sensibilité des taux d'intérêt Euribor.

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Position nette après gestion à taux variable	50 381	69 925
Variation de 1 % du taux d'intérêt (a)	504	699
Durée moyenne restant à courir à moins d'un an (b)	0,852	0,961
Variation des frais financiers (a x b)	429	672
Sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêts	6,63 %	11,10 %

La diminution des passifs financiers hors découverts génère une diminution de la sensibilité des charges financières.

Calcul de sensibilité au risque de taux

La hausse de 1 % du taux d'intérêt (hausse de 100 points des taux d'intérêt) sur le calcul de juste valeur de nos instruments de couverture de taux est présentée ci-dessous :

Hausse de 1 % du taux d'intérêt	31/12/2007	31/12/2006	Comptabilisation
Sensibilité des instruments de couverture de taux qualifiés de couverture	374	577	Capitaux propres
Sensibilité des instruments de couverture de taux non qualifiés de couverture	10	290	Résultat
Sensibilité de la juste valeur à la hausse des taux d'intérêt	385	867	

Note 18.3 : Position de change et calcul de la sensibilité des charges financières à la hausse du dollar US

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations d'options de change et d'achats à terme, dans le seul objectif de couverture des achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro.

Les achats effectués en dollar US (seule devise utilisée par le Groupe) représentent moins de 5 % des achats du Groupe.

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Actifs en dollars US	3 257	1 714
Passifs en dollars US	(1 292)	(1 013)
Achats de marchandises prévisionnels estimés en dollars US ⁽¹⁾	(8 154)	NC
Exposition brute en dollar US	(6 189)	701
Position hors bilan (contrats de change à terme et options)	7 249	4 677
Exposition nette en dollars US	1 060	5 378

(1) Les données au 31 décembre 2007 ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2006

Calcul de sensibilité à la hausse du dollar US

L'impact de la hausse de 1 % du taux de change (hausse de 1 % de l'euro face au dollar US) sur le calcul de juste valeur de nos instruments de couverture de change est présenté ci-dessous :

Hausse de 1 % du taux de change	31/12/2007	31/12/2006 ⁽¹⁾	Comptabilisation
Sensibilité sur exposition brute en dollar US	62	(7)	
Sensibilité des instruments de couverture de change inefficaces	(71)	(22)	Résultat
Sensibilité des instruments de couverture de change efficaces	-	-	Capitaux propres
Sensibilité de la juste valeur à la hausse des taux de change	(9)	(29)	

(1) Les données au 31 décembre 2007 ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2006

Note : 19 Transactions avec les parties liées

Les états financiers consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses participations non consolidées, ses co-entreprises et ses entreprises associées.

Ces transactions sont réalisées aux conditions du marché.

Les transactions entre la société mère et les filiales consolidées éliminées en consolidation ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr Bricolage SA exerce une influence notable (entreprises consolidées selon la méthode de la mise en équivalence) et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr Bricolage SA est dirigeant.

La société Brico Josselin ayant été fusionnée dans Sadef (TUP au 31 mai 2007), cette dernière n'est plus une entreprise liée au 31 décembre 2007.

Les transactions significatives réalisées avec les parties liées sur la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Prêts ou avances accordés aux parties liées ⁽¹⁾	524	681
Prêts ou avances obtenus des parties liées ⁽²⁾	(229)	(26)
Créances sur les entreprises liées ⁽³⁾	1 218	786
Dettes envers les entreprises liées	(31)	(43)
Dépréciations de créances et provisions pour risques et charges	(127)	(290)
Produits des activités ordinaires réalisés avec des parties liées ⁽³⁾	2 797	2 226
Autres revenus réalisés avec des parties liées	12	32
Charges relatives aux parties liées (hors rémunérations) ⁽³⁾	(153)	(252)
Garanties accordées aux parties liées	-	-
Garanties obtenues des parties liées	-	-
Rémunérations des membres (et de la proche famille) de la Direction Générale ⁽⁴⁾	1 141	398
Rémunérations des membres (et de la proche famille) du Conseil d'Administration	101	110
Autres avantages accordés aux membres (et de la proche famille) de la Direction Générale ⁽⁴⁾	22	-
Autres avantages accordés aux membres (et de la proche famille) du Conseil d'Administration	-	-

(1) La variation est essentiellement due à la sortie de la société Brico Josselin (TUP dans Sadef au 31 mai 2007), à l'entrée dans le périmètre des entreprises liées de la société Bati Loisirs et à l'abandon de créances de la société Mr Bricolage consenti à la société SDB Quimper.

(2) La variation est essentiellement due à l'abandon de créances de la société Mr Bricolage SA consenti à la société SDB Quimper.

(3) Les augmentations sont essentiellement dues à l'ouverture de quatre nouveaux magasins en Bulgarie par la société Doverie Brico AD, ainsi qu'à l'entrée dans le périmètre des entreprises liées des sociétés Bati Loisirs (magasin de Saint Meen le Grand), Iberobrico (magasin de Figueras en Espagne), et de la société MB Gontier (magasin de Chateau Gontier).

(4) Les rémunérations des membres de la Direction Générale comprennent 686 milliers d'euros d'indemnité transactionnelle. Tout ou partie de ces montants concernent les rémunérations ou autres avantages versés aux anciens dirigeants ayant quitté leurs fonctions en 2007.

Note 20 : Informations sectorielles

Note 20.1 : Informations sectorielles relatives au compte de résultat

INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

En milliers d'euros

Au 31/12/2007	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Ventes externes	195 166	293 995	-	489 161
Ventes inter-secteurs	47 951	6	(47 957)	0
Ventes des secteurs	243 117	294 001	(47 957)	489 161
Résultat opérationnel	33 933	(124)	(140)	33 669
Quote-part dans le résultat net des entités associées	180	807	-	987
Résultat relatif aux activités en cours de cession ⁽¹⁾	-	69	-	69

En milliers d'euros

Au 31/12/2006	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Ventes externes	183 621	272 168	-	455 789
Ventes inter-secteurs	41 838	1	(41 839)	0
Ventes des secteurs	225 459	272 169	(41 839)	455 789
Résultat opérationnel	28 442	(553)	(682)	27 207
Quote-part dans le résultat net des entités associées	224	2 019	0	2 243

INFORMATIONS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

En milliers d'euros

Ventilation du chiffre d'affaires par pays ⁽²⁾	31/12/2007	31/12/2006
Ventes en France	483 595	448 130
Ventes hors France	5 566	7 659
Ventes des secteurs	489 161	455 789

(1) Le résultat relatif aux activités en cours de cession est détaillé en note n° 28 Activités abandonnées ou en cours de cession.

(2) Le chiffre d'affaires est pris en compte dans les secteurs géographiques en fonction de la localisation des clients.

Note 20.2 : Informations sectorielles relatives au bilan

En milliers d'euros

Au 31/12/2007	Services Aux Réseaux	Magasins	Éliminations inter-secteur	Total
Écarts d'acquisition	74 391	58 386	-	132 777
Immobilisations incorporelles	8 160	123	-	8 283
Immobilisations corporelles	17 809	42 285	-	60 094
Immeubles de placement	1 698	709	-	2 407
Participations dans les entreprises associées	7 211	4 478	-	11 689
Actifs financiers non courants	42 896	3 680	(40 231)	6 345
Stocks	24 794	106 247	-	131 041
Clients	75 211	3 373	(13 294)	65 290
Actifs financiers et autres actifs courants	40 948	25 634	(28 149)	38 433
Trésorerie et équivalents	2 007	559	-	2 566
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	64 239	-	64 239
Total actifs sectoriels	295 125	309 713	(81 674)	523 165
Emprunts	55 910	7 778	-	63 688
Autres passifs financiers non courants	273	88	-	361
Provisions pour risques et charges (part non courante)	4 374	599	-	4 973
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 484	1 281	-	2 765
Obligations remboursables en actions (part courante)	-	-	-	0
Passifs financiers courants	60 476	41 486	(40 000)	61 963
Provisions pour risques et charges (part courante)	200	493	-	693
Fournisseurs	52 517	77 935	(12 543)	117 909
Autres passifs courants	46 823	43 854	(27 502)	63 175
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	36 927	(1 629)	35 298
Total passifs sectoriels	222 057	210 441	(81 674)	350 825

En milliers d'euros

Au 31/12/2006	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Ecart d'acquisition	66 306	50 876	-	117 182
Immobilisations incorporelles	7 398	113	-	7 511
Immobilisations corporelles	19 041	83 833	-	102 874
Immeubles de placement	1 670	-	-	1 670
Participations dans les entreprises associées	823	9 808	-	10 631
Actifs financiers non courants	56 088	3 464	(54 205)	5 347
Stocks	24 595	97 146	-	121 741
Clients	61 399	2 778	(7 982)	56 195
Actifs financiers et autres actifs courants	13 545	29 113	(13 419)	29 239
Trésorerie et équivalents	19 075	876	-	19 951
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	28	4 301	-	4 329
Total actifs sectoriels	269 968	282 309	(75 606)	476 671
Obligations remboursables en actions (part non courante)	-	18 000	-	18 000
Emprunts	79 804	26 791	-	106 595
Autres passifs financiers non courants	450	539	(205)	784
Provisions pour risques et charges (part non courante)	1 117	477	-	1 594
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 623	1 219	-	2 842
Obligations remboursables en actions (part courante)	-	401	-	401
Passifs financiers courants	15 020	57 410	(54 000)	18 430
Provisions pour risques et charges (part courante)	331	187	-	518
Fournisseurs	50 884	71 319	(7 982)	114 221
Autres passifs courants	48 256	16 357	(13 419)	51 194
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	955	-	955
Total passifs sectoriels	197 485	193 656	(75 606)	315 535

Note 21 : Contrats de location

Note 21.1 : Contrats de location financement

Les contrats de location financement souscrits par le Groupe ne portent que sur des biens immobiliers. Les paiements futurs minimaux au 31 décembre 2007 sont détaillés ci-dessous :

Au 31/12/2007	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement sur biens immobiliers	3 682	14 053	12 474	30 209	21 839
Location financement sur autres biens	-	-	-	-	-
	3 682	14 053	12 474	30 209	21 839

Les contrats de location financement retraités au 31 décembre 2007 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées variant de 12 à 20 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements futurs minimaux au 31 décembre 2007 par nature de taux est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros

Au 31/12/2007	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement à taux variable	2 504	9 965	7 464	19 934	13 862
Location financement à taux fixe	1 178	4 088	5 010	10 275	7 977
	3 682	14 053	12 474	30 209	21 839
dont contrats bénéficiant d'option d'achat à la fin du contrat :	2 324	8 621	8 017	18 962	15 058

Note 21.2 : Contrats de location simple

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers et des matériels de transport.

Les paiements futurs minimaux au 31 décembre 2007 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables sont présentés ci-après :

En milliers d'euros

Au 31/12/2007	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple sur biens immobiliers ⁽¹⁾	13 563	39 921	58 713	112 196
Location simple sur autres biens	1 184	1 310	0	2 494
	14 747	41 231	58 713	114 690

(1) L'essentiel des contrats de location simple immobilière ne contient pas de clause d'ajustement des loyers.

Seuls quelques contrats sont concernés par des clauses de loyers conditionnels calculés en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires des magasins. Le montant des loyers conditionnels de la période est considéré non significatif à l'échelle du Groupe.

Tous les contrats de location simple immobilière sont des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6 ou 9 ans sans option d'achat.

Note 21.3 : Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

Note 22 : Résultat par action

Note 22.1 : Résultat par action avant dilution

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe à la clôture.

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités maintenues	16 767 019	15 464 043
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	10 621 669	10 606 192
Résultat par actions (en euros) des activités maintenues	1,58	1,46

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités abandonnées	69 073	0
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	10 621 669	0
Résultat par actions (en euros) des activités abandonnées	0,01	0,00

(1) Selon détail ci-dessous :

	31/12/2007	31/12/2006
Nombre total d'actions émises	10 700 340	10 689 609
Actions propres	(78 671)	(83 417)
- dans le cadre du contrat de régularisation du cours	(3 800)	(2 000)
- dans le cadre des contrats de stocks options	(74 871)	(81 417)
Moyenne du nombre d'actions en circulation à la clôture	10 621 669	10 606 192

Note 22.2 : Résultat par action dilué

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte les effets de tous les instruments en circulation potentiellement dilutifs, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe.

Le résultat net est corrigé afin d'éliminer la charge financière nette d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net retenu pour le calcul du résultat dilué par action (en euros) des activités maintenues	16 767 019	15 464 043
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽²⁾	10 621 669	10 609 483
Résultat dilué par actions (en euros) des activités maintenues	1,58	1,46

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net retenu pour le calcul du résultat dilué par action (en euros) des activités abandonnées	69 073	0
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽²⁾	10 621 669	0
Résultat dilué par actions (en euros) des activités abandonnées	0,01	0,00

(2) Selon détail ci-dessous :

	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'actions à la clôture / résultat avant dilution (a)	10 621 669	10 606 192
Option de souscription plan autorisé le 17/09/2003 (b) ⁽³⁾	0	21 462
Juste valeur d'une action ordinaire (cours de bourse moyen de période) (t1)	21,76	16,24
Prix d'exercice des actions découlant de l'option (t2)	NA	13,75
Nombre d'actions qui auraient été émises à la juste valeur (c) = - (b) x (t2) / (t1)	0	(18 171)
Nombre d'actions à la clôture pour calcul du résultat dilué (a) + (b) + (c) = (d)	10 621 669	10 609 483

(3) Le plan d'options de souscription d'action autorisé le 17/09/2003 est arrivé à échéance le 23/04/2007.

Note 23 : Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels

Les engagements présentés ci-dessous n'incluent pas les engagements mentionnés dans la note 27 relative aux instruments dérivés et ceux relatifs aux contrats de location indiqués dans la note 21.

Note : 23.1 Détail des engagements hors bilan

	31/12/2007	31/12/2006
Nantissements de fonds de commerce ⁽¹⁾	213	4 656
Hypothèques et autres garanties ⁽²⁾	2 413	2 071
Nantissements de titres ⁽³⁾	19 543	20 691
Engagements d'investissements ⁽⁴⁾	5 765	16 994
Cautions accordées par le Groupe ⁽⁵⁾	1 908	2 158
Engagements donnés	29 842	46 570
Cautions bancaires obtenues et autres engagements reçus ⁽⁶⁾	2 880	480
Engagements reçus	2 880	480

(1) Il s'agit des fonds de commerce des magasins d'Ambérieu en Bugey et de Montereau (contre le seul magasin de Paris 12 au 31 décembre 2006).

(2) Les biens immobiliers sur lesquels existe une hypothèque sont principalement les murs des magasins d'Auxerre (1 227 milliers d'euros), de Vienne (609 milliers d'euros), d'Ambérieu (503 milliers d'euros) et de Pontarlier (74 milliers d'euros).

(3) Les nantissements de titres concernent les titres de deux filiales : L'Immobilier Mr.Bricolage pour 18 000 milliers d'euros et Windspell Limited pour 1 543 milliers d'euros.

(4) Les engagements fermes en investissements se décomposent comme suit :

- activité Magasins Intégrés : 3 802 milliers d'euros liés à la construction de deux magasins.

- activité Services Aux Réseaux : 1 963 milliers d'euros, soit 1 056 milliers d'euros d'acquisition de titres de participation de société d'exploitation, 260 milliers d'euros d'acquisition immobilière et 647 milliers d'euros d'investissements principalement informatiques.

(5) La diminution de 250 milliers d'euros des cautions provient de la diminution de 350 milliers d'euros des cautions antérieures à 2007 et d'une nouvelle caution accordée en 2007 pour 100 milliers d'euros.

(6) A la suite des acquisitions de sociétés effectuées en 2007, le Groupe bénéficie de cautions bancaires pour un total de 2 253 milliers d'euros et de caution personnelle pour 477 milliers d'euros. Le Groupe dispose également de garanties reçues sur opérations immobilières pour 150 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2007, il n'y a aucune option d'achat de titres de filiale consolidée significative.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs, hormis la cession au 1er janvier 2008 de L'Immobilière Mr Bricolage (voir les principes comptables et méthodes d'évaluation). Les engagements hors bilan des sociétés du Groupe sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage SA.

Note 23.2 : Echancier des engagements hors bilan

	31/12/2007	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Nantissements de fonds de commerce	213	180	33	-
Hypothèques et autres garanties	2 413	444	1 394	575
Nantissements de titres	19 543	18 514	1 029	-
Engagements d'investissements	5 765	5 765	-	-
Cautions accordées par le Groupe	1 908	439	1 189	280
Engagements donnés	29 842	25 343	3 644	855
Cautions bancaires obtenues et autres engagements reçus	2 880	500	2 380	-
Engagements reçus	2 880	500	2 380	0

Note 23.3 : Actifs et passifs éventuels

Néant.

Note 24 : Personnel

L'effectif moyen du personnel est le suivant :

	Effectif moyen année 2007	Effectif moyen année 2006
Employés	1 978	1 935
Agents de maîtrise	322	306
Cadres	297	287
Effectif moyen -équivalent temps plein-	2 597	2 528

Les charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat sont présentées ci-dessous :

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération du personnel	56 837	53 349
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	14 590	13 835
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4 477	4 058
Participation et intéressement	1 124	1 130
Rémunération en actions (IFRS 2)	0	9
Autres	788	1 005
Total charges de personnel	77 815	73 386

Les rémunérations et autres avantages accordés aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration figurent dans la note 19.

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Se reporter au paragraphe 27 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS ».

Note 26 : Périmètre de consolidation

Note 26.1 : Sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2007

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	%	% de	%	% de
			intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
			31/12/2007	31/12/2007	31/12/2006 ⁽²⁾	31/12/2006 ⁽²⁾
Mr Bricolage SA	France	SAR	Mère	Mère	Mère	Mère
A.Barbaud et cie SA	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
B2 Bricolage SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
BPH SAS	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
Brico Normandie SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolage Fermeture et Menuiserie (BRICO-FER-ME) SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolage SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolage Camozzi SAS	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
Bricolding SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Sud SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricoville SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brijafra SAS	France	MAG	82,87	99,99	82,79	99,99
Brikholding SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bugey Bricolage SAS	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
Catena France SA	France	SAR	67,06	67,06	67,06	67,06
Etablissements Pierson et Fils SAS	France	MAG	89,78	99,75	89,78	99,75
Eurocat SA	France	SAR	79,93	79,93	79,93	79,93
Gestion Immobilière Mr.Bricolage (G.I.M.B) SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
GMB SA	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
MFVM SA	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
MB Finances SAS	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
MBM Distribution SAS	France	MAG	89,70	99,69	89,70	99,69
Mozac 63 SA	France	MAG	99,99	99,99	99,99	99,99
Merchandises and Business International (MBI) SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Mr.Bricolage Espana SA	Espagne	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Refran SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sadef SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Saint Quentin O2 SA	France	MAG	82,88	82,88	82,80	82,80
SCI La Chambourcienne	France	SAR	57,20	74,00	57,20	74,00
SCI La Foncière	France	MAG	99,99	100,00	NC	NC
SCI Pèpe	France	MAG	100,00	100,00	NC	NC
SCI Synonyme	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Seguin SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Tabur Blanc Logistique & Services SAS	France	SAR	99,99	99,99	99,99	99,99
Tabur Logistique & Services SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Trans 83 Développement SAS	France	MAG	90,00	90,00	90,00	90,00
Windspell Limited	Chypre	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) SAR = Services Aux Réseaux , MAG = Magasins Intégrés

(2) NC : société non consolidée

Note 26.2 : Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31/12/2007

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	%	% de	%	% de
			intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
			31/12/2007	31/12/2007	31/12/2006 ⁽²⁾	31/12/2006 ⁽²⁾
Bricolage 35 SAS	France	MAG	49,00	49,00	NC	NC
Doverie Brico AD	Bulgarie	MAG	45,00	45,00	45,00	45,00
Prova SA	Belgique	SAR	30,00	30,00	30,00	30,00
La Tuilerie SARL	France	MAG	33,33	33,33	33,33	33,33

(1) SAR = services aux réseaux , MAG = magasins

(2) NC : société non consolidée

Note 26.3 : Sociétés fusionnées en 2007

Société	Société absorbante	Activité ⁽¹⁾	% 31/12/2007 ⁽³⁾		% 31/12/2006 ⁽²⁾	
			intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
SCI Big	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	TUP	TUP	NC	NC
SCI Des Clairions	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Des Meuniers	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Enjac du Fayet	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Kurzydlo	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Le Chemin Vallee	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Le Malacombes	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	F	F	100,00	100,00
SCI Pierry-Bat	Sadef SAS	MAG	TUP	TUP	100,00	100,00

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés

(2) NC : société non consolidée

(3) F = société fusionnée / TUP = société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP)

Note 26.4 : Sociétés fusionnées en 2006

Société	Société absorbante	Activité ⁽¹⁾	% 31/12/2007 ⁽³⁾		% 31/12/2006 ⁽³⁾	
			intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
Alanno SAS	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
CGBM SAS	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
Cherbourg 50 SA	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
Dutaghis SA	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
Etablissements Gagnebien SA	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
Quincaillerie Mention SAS	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
SCI Gagnebien	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	TUP	TUP	TUP	TUP
SCI Maisonia	L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	MAG	TUP	TUP	TUP	TUP
Valeria SA	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F
Yzeure Bricolage SARL	Sadef SAS	MAG	F	F	F	F

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés

(2) NC : société non consolidée

(3) F = société fusionnée / TUP = société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP)

Note 26.5 : Sociétés déconsolidées en 2006

Société	Activité ⁽¹⁾	% 31/12/2007 ⁽²⁾		% 31/12/2006 ⁽²⁾	
		intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
SCI Tiphane	MAG	NC	NC	NC	NC

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés

(2) NC : société non consolidée

Il est précisé que toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Note 27 : Juste valeur des instruments financiers dérivés

Note 27.1 Instruments financiers dérivés actifs

En milliers d'euros

	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2007		31/12/2006	
		Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt					
Swap de taux / emprunteur taux fixe ⁽¹⁾	CP	-	-	8 000	367
Swap de taux / emprunteur taux fixe	R	10 000	50	-	-
Swap de taux / prêteur taux fixe		-	-	-	-
Swap de taux variable / variable		-	-	-	-
Futures et instruments de taux d'intérêt à terme		-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt		10 000	50	8000	367
Instruments de change					
Achats à terme de devises		-	-	-	-
Ventes à terme de devises		-	-	-	-
Options de change - achats		-	-	-	-
Options de change - ventes		-	-	-	-
Total des instruments de change		0	0	0	0
Total des instruments dérivés actifs (note 5)		10 000	50	8 000	367

CP : capitaux propres

R : résultat

(1) Le swap de taux de 8 millions d'euros signé par L'Immobilier Mr.Bricolage est toujours actif au 31 décembre 2007. Sa valeur de marché est positive de 398 milliers d'euros et est comptabilisé dans les actifs destinés à être cédés.

27.2 : Instruments financiers dérivés passifs

En milliers d'euros

	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2007		31/12/2006	
		Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt					
Swap de taux / emprunteur taux fixe	CP	4 479	3	4 712	49
Swap de taux / emprunteur taux fixe	R	20 000	251	30 000	672
Total des instruments de taux d'intérêt		24 479	254	34 712	721
Instruments de change					
Achats à terme de devises	R	-	-	1 553	44
Options de change - achats	R	7 249	(2)	3 124	(2)
Options de change - ventes	R	7 249	722	2 734	21
Total des instruments de change		14 498	720	7 411	63
Total des instruments dérivés passifs (note 12)		38 977	973	42 123	784

CP : capitaux propres

R : résultat

Note 27.3 : Répartition par devises des instruments dérivés de change

Les opérations de couverture de change sont exclusivement réalisées en dollar US.

Note 27.4 : Répartition des instruments dérivés par échéance à la clôture

En milliers d'euros

	Montants notionnels			31/12/2007	Total juste valeur 31/12/2007	Montants notionnels 31/12/2006	Total juste valeur 31/12/2006
	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans				
Actifs liés aux instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾	-	10 000	-	10 000	50	8 000	367
Total des instruments dérivés actifs	0	10 000	0	10 000	50	8 000	367
Passifs liés aux instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾	4 479	20 000	-	24 479	254	34 712	721
Passifs liés aux instruments de change :	14 498	-	-	14 498	720	7 411	63
- Achats à terme de devises	-	-	-	0	0	1 553	44
- Options de change - achats	7 249	-	-	7 249	(2)	3 124	(2)
- Options de change - ventes	7 249	-	-	7 249	722	2 734	21
Total des instruments dérivés passifs	18 977	20 000	0	38 977	973	42 123	784

(1) tous les contrats de swap de taux sont de type « payeur fixe / receveur variable ».

Note 28 : Activités abandonnées ou en cours de cession

Conformément à ses orientations stratégiques, le Groupe a décidé de reclasser sur la ligne « actifs / passifs / résultats des activités destinées à être cédées », conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, l'intégralité des actifs, passifs et résultats de la société Mr Bricolage Espana, destinée à être cédée.

Par ailleurs, comme cela est indiqué dans la note 25, le Groupe a décidé de reclasser sur ces mêmes lignes les actifs, passifs au 31 décembre 2007 de la société L'Immobilier Mr Bricolage ainsi que ses résultats du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007, cette société étant destinée à être cédée.

Il est à noter que ces deux sociétés appartiennent au secteur d'activité "magasins".

Afin de permettre la comparabilité des états financiers au 31 décembre 2006, 2007 et 2008, les notes suivantes ont été établies :

- note 28.1 : compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 détaillant le compte de résultat de l'exercice 2007 de L'Immobilier Mr Bricolage (4^{ème} trimestre 2007) et de Mr Bricolage Espana (année 2007 pleine) sur chacune des lignes du compte de résultat comme si ces sociétés n'étaient pas retraitées en activités abandonnées ou en cours de cession. Du fait de la plus-value latente existant sur les actifs immobiliers, les amortissements de L'Immobilier Mr Bricolage ont été arrêtés au 30 septembre 2007, date à laquelle l'opération de cession est devenue certaine. Les amortissements non enregistrés s'élèvent à 1045 milliers d'euros en valeur brute et à 685 milliers d'euros en valeur nette d'impôt.
- note 28.2 : compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 avec le compte de résultat 2007 de L'Immobilier Mr Bricolage sur une seule ligne du compte de résultat comme si cette dernière était classée en destinée à être cédée sur l'année entière.
- note 28.3 : bilan consolidé au 31 décembre 2007 détaillant le bilan de L'Immobilier Mr Bricolage et de Mr Bricolage Espana sur chacune des lignes.
- note 28.4 : flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession.

En raison du manque d'informations pour établir les proformas pour l'exercice 2006 à l'identique de ce qui est mentionné dans le deuxième paragraphe de cette note, seuls les états comparatifs ci-dessus ont été réalisés.

Note 28.1 : Compte de résultat détaillé par nature des activités en cours de cession

Au 31/12/2007	Activités maintenues	L'Immobilière Mr.Bricolage	Mr Bricolage Espana	Intra-groupe	Total
Produits des activités ordinaires	489 161	2328	1 399	(2 382)	490 507
Autres produits des activités ordinaires	73	-	-	-	73
Marchandises et matières consommées	(284 514)	-	(1 542)	-	(286 056)
Charges externes	(66 086)	(276)	(615)	2 382	(64 595)
Charges de personnel	(77 815)	-	(188)	-	(78 003)
Impôts et taxes	(11 473)	(410)	-	-	(11 883)
Amortissements et dépréciations	(17 199)	-	(52)	-	(17 251)
Reprises de provisions suite aux tests de valeur	-	-	-	-	0
Autres produits et charges opérationnels	1 523	905	(383)	-	2 045
Résultat opérationnel avant impôt	33 669	2 548	(1 381)	0	34 836
Charges d'intérêt sur emprunts	(6 865)	(483)	(46)	-	(7 393)
Produits de trésorerie	390	-	-	-	390
Coût de l'endettement financier	(6 475)	(483)	(46)	0	(7 003)
Autres charges financières	(2 666)	-	-	-	(2 666)
Autres produits financiers	887	76	107	-	1 069
Autres charges/produits financiers nets	(1 780)	76	107	-	(1 597)
Résultat financier avant impôt	(8 254)	(406)	61	0	(8 600)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	987	-	-	-	987
Résultat avant impôt	26 402	2 141	(1 320)	0	27 223
Impôts sur les résultats	(9 581)	(751)	(1)	-	(10 333)
Résultat après impôt	16 821	1 390	(1 321)	0	16 890
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts	69	(1 390)	1 321	-	(0)
Résultat de l'exercice	16 890	0	0	0	16 890
- dont quote-part du Groupe	16 836	-	-	-	16 836
- dont quote-part des minoritaires	54	-	-	-	54

Note 28.2 : Compte de résultat non détaillé par nature des activités en cours de cession

Au 31/12/2007	Activités maintenues	L'Immobilière Mr Bricolage	Intra-groupe	Total
Produits des activités ordinaires	489 161	(7 333)	7 569	489 397
Autres produits des activités ordinaires	73	-	-	73
Marchandises et matières consommées	(284 514)	-	(18)	(284 532)
Charges externes	(66 086)	577	(6 061)	(71 569)
Charges de personnel	(77 815)	-	-	(77 815)
Impôts et taxes	(11 473)	1 094	(1 445)	(11 824)
Amortissements et dépréciations	(17 199)	3 085	-	(14 113)
Reprises de provisions suite aux tests de valeur	-	-	-	0
Autres produits et charges opérationnels	1 523	(707)	-	816
Résultat opérationnel avant impôt	33 669	(3 285)	46	30 431
Charges d'intérêt sur emprunts	(6 865)	1 015	(7)	(5 857)
Produits de trésorerie	390	-	-	390
Coût de l'endettement financier	(6 475)	1 015	(7)	(5 467)
Autres charges financières	(2 666)	-	-	(2 666)
Autres produits financiers	887	(179)	(39)	668
Autres charges/produits financiers nets	(1 780)	(179)	(39)	(1 998)
Résultat financier avant impôt	(8 254)	835	(46)	(7 465)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	987	-	-	987
Résultat avant impôt	26 402	(2 449)	(0)	23 953
Impôts sur les résultats	(9 581)	845	-	(8 736)
Résultat après impôt	16 821	(1 605)	(0)	15 217
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts	69	1 605	-	1 674
Résultat de l'exercice	16 890	0	0	16 890
- dont quote-part du Groupe	16 836	-	-	16 836
- dont quote-part des minoritaires	54	-	-	54

Note : 28.3 Bilan détaillé par nature des activités en cours de cession

Au 31/12/2007	Activités maintenues	L'Immobilière Mr Bricolage	Mr Bricolage Espana	Autres ⁽¹⁾	Total
Ecart d'acquisition	132 777	1 352	-	-	134 129
Immobilisations incorporelles	8 283	-	-	-	8 283
Immobilisations corporelles	60 094	57 276	-	2 655	120 025
Immeubles de placement	2 407	-	-	-	2 407
Participations dans les entreprises associées	11 689	-	-	-	11 689
Actifs financiers non courants	6 345	56	53	-	6 454
Impôts différés	3 086	89	1	-	3 175
Stocks	131 041	-	-	-	131 041
Clients	65 290	28	305	-	65 624
Actifs financiers courants	56	398	-	-	453
Autres actifs courants	38 377	1 757	1	-	40 135
Trésorerie et équivalents	2 566	234	35	-	2 835
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	64 239	(61 189)	(395)	(2 655)	(0)
Total actif	526 250	0	0	0	526 250
Capitaux propres	174 349	-	-	-	174 349
Obligations remboursables en actions	-	18 477	-	-	18 477
Emprunts	63 688	12 715	662	-	77 065
Autres passifs financiers non courants	361	-	15	-	376
Provisions part non courante	4 973	-	24	-	4 997
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	2 765	-	-	-	2 765
Impôts différés	1 075	1 387	1	-	2 463
Passifs financiers courants	61 963	1 533	135	-	63 631
Provisions part courante	693	-	-	-	693
Fournisseurs	117 909	114	34	-	118 058
Autres passifs courants	63 175	182	18	-	63 375
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	35 298	(34 408)	(889)	-	0
Total passif	526 250	0	0	0	526 250

(1) Les immobilisations corporelles présentées dans la colonne "Autres" correspondent à des immeubles hors exploitation destinés à être cédés.

Note 28.4 : Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession

	L'Immobilière Mr Bricolage	Mr Bricolage Espana	Total
Trésorerie à l'ouverture	128	(41)	87
Flux de trésorerie liés à l'activité	106	(308)	(202)
Flux de trésorerie liés aux investissements	-	490	490
Flux de trésorerie liés au financement	-	(247)	(247)
Trésorerie à la clôture	234	(106)	127
dont découvert	0	(141)	(141)
dont disponibilités	234	35	269

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Mr Bricolage S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS » expose :

- au paragraphe 7, les modalités de détermination, d'affectation et de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- au paragraphe 13, les modalités d'estimation des éventuelles pertes de valeur des actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2008

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Comptes sociaux

SOMMAIRE

Bilan	142
Compte de résultat	144
Tableau des flux de trésorerie	146
Annexe aux comptes sociaux	147
Notes sur le bilan	150
Rapports des commissaires aux comptes	168



Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2007			31/12/2006
		BRUT	AMORT. & DEPR.	NET	NET
Concessions, brevets, marques		17 197	9 980	7 217	6 664
Fonds commercial		22 974	0	22 974	22 974
Immobilisations incorporelles en cours		576	0	576	27
Immobilisations incorporelles	1	40 747	9 980	30 767	29 665
Terrains		127	3	124	125
Constructions		185	66	119	127
Instal. techn., matériels et outillages		55	52	3	4
Autres immobilisations corporelles		3 228	2 500	728	881
Immobilisations corporelles	2	3 595	2 621	974	1 137
Titres de participation		209 320	16 816	192 504	162 030
Créances sur participations		894	159	735	353
Autres titres immobilisés		367	45	322	21
Prêts		40 124	124	40 000	54 024
Autres immobilisations financières		75	0	75	55
Immobilisations financières	3	250 780	17 144	233 636	216 482
ACTIF IMMOBILISÉ		295 122	29 745	265 377	247 285
Stocks et en-cours	4	12 478	446	12 032	14 522
Avances et acomptes versés sur commandes		7	0	7	506
Clients et comptes rattachés	5	60 426	5 635	54 791	39 768
Autres créances	5	41 202	0	41 202	8 709
Valeurs mobilières de placement	6	1 074	74	1 000	1 085
Disponibilités		70	0	70	17 397
Charges constatées d'avance	7	915	0	915	1 489
ACTIF CIRCULANT		116 172	6 155	110 017	83 476
Ecarts de conversion actifs		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		411 294	35 900	375 394	330 760

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
PASSIF			
Capital		34 241	34 207
Prime d'émission		74 995	74 881
Réserve légale		3 420	3 419
Autres réserves		66 089	50 580
Report à nouveau		78	39
Résultat de l'exercice		22 581	20 855
CAPITAUX PROPRES	8	201 404	183 981
Provisions réglementées		52	0
Provisions pour risques		4 007	617
Provisions pour charges		2 186	2 919
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	9	6 245	3 536
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	100 478	77 158
Emprunts et dettes financières diverses	10	77	91
Fournisseurs et comptes rattachés	11	27 877	24 195
Dettes fiscales et sociales	11	10 901	10 288
Dettes sur immobilisations	11	4 211	9
Autres dettes	11	23 914	30 927
DETTES		167 458	142 668
Produits constatés d'avance	12	287	575
TOTAL GÉNÉRAL		375 394	330 760

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	14	158 496	144 220
Production stockée et immobilisée		(10)	23
Subventions		7	10
Reprises de prov. dépr. & transferts de charges	15	2 284	1 752
Autres produits		127	100
PRODUITS D'EXPLOITATION		160 904	146 105
Achats de marchandises		50 137	45 093
Variation des stocks de marchandises		2 238	1 240
Achats de matières premières		6 508	8 019
Variation des stocks de matières premières		8	1
Autres achats et charges externes		39 442	38 881
Impôts, taxes et versements assimilés		1 950	1 727
Salaires et traitements		12 996	11 672
Charges sociales		6 372	5 802
Dotations aux amortissements	15	2 088	2 247
Dotations aux provisions et dépréciations	15	2 118	1 560
Autres charges		651	681
CHARGES D'EXPLOITATION		124 508	116 923
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		36 396	29 181

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Produits des autres valeurs mobilières		1 541	514
Autres intérêts et produits assimilés		4 201	4 128
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	2 463	1 051
Différences positives de change		0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières		203	192
PRODUITS FINANCIERS		8 408	5 885
Dotations aux provisions et dépréciations	15	753	1 085
Intérêts et charges assimilés		7 247	4 154
Pertes sur des créances liées à des participations		287	1 147
Différences négatives de change		7	40
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières		41	7
CHARGES FINANCIÈRES	16	8 335	6 433
RÉSULTAT FINANCIER		73	(548)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		36 469	28 633
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		718	264
Produits exceptionnels sur opérations en capital		265	995
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	2 793	1 863
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 776	3 122
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 102	659
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		170	1 095
Dotations aux amortissements, dépr. et provisions	15	5 501	1 220
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 773	2 974
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	(4 997)	147
Participation des salariés		1 014	1 061
Impôts sur les bénéfices	17	7 877	6 865
RÉSULTAT DE L' EXERCICE		22 581	20 855

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	22 581	20 855
Amortissements, dépréciations et provisions	7 905	2 876
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs	(94)	100
Marge brute d'autofinancement (A)	30 392	23 831
Variation des stocks	2 490	1 314
Variation des avances et acomptes	499	(410)
Variation des clients	(14 443)	1 004
Variation des fournisseurs	3 683	1 983
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité	(41 713)	4 199
Variation du besoin en fonds de roulement (B)	(49 484)	8 090
Flux de trésorerie sur activité (A+B) = (a)	(19 092)	31 921
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 738)	(862)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(376)	(400)
Acquisitions de titres de participation	(31 031)	(890)
Variation des dettes sur immobilisations	4 202	(37)
Cessions d'immobilisations corporelles et remboursements d'immobilisations financières	265	(15 202)
Variation nette des prêts	13 214	12 384
Flux de trésorerie sur investissement (b)	(16 465)	(5 007)
Augmentation de capital	34	13
Prime d'émission suite à augmentation de capital	113	42
Dividendes versés aux actionnaires	(5 306)	(4 983)
Encaissements provenant des emprunts bancaires	10 155	0
Remboursements des emprunts bancaires et autres dettes financières	(22 258)	(5 156)
Flux de trésorerie sur financement (c)	(17 261)	(10 084)
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) = (d)	(52 818)	16 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	18 363	1 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (d) + (e)	(34 455)	18 363

Annexe aux comptes sociaux

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

II. Faits majeurs de l'exercice

Différentes opérations de nature financière ont été réalisées au cours de l'exercice 2007 au sein du Groupe Mr Bricolage et ont impacté la situation du portefeuille des titres de participation détenus par la société Mr Bricolage SA :

- Souscription à augmentation de capital :

Le 21 mai 2007 la société Brico Expert (Roumanie) a procédé à une augmentation de capital de 477 milliers d'euros, qui a été souscrite par la société Mr Bricolage SA.

- Acquisitions de titres :

Au cours de l'exercice 2007, la société Mr Bricolage SA a acquis 49 % des titres de la société MB Gontier et la totalité des titres des sociétés suivantes :

- la société Bricolage Camozzi (magasin d'Auch),
- la société Bugey Bricolage (magasin d'Ambérieu),
- la société MFVM (magasin de Montereau),
- la société A. Barbaud (magasin de Balaruc),
- la société GMB (magasin de Vichy),
- la société BPH (magasin de Pontarlier),
- la SCI PEPE (immobilier de Pontarlier).

- Création de société :

Les sociétés suivantes ont été créées par Mr Bricolage SA :

- la société Bricolage 45 (société sans activité),

- la société MB Finances (centrale des paiements du Groupe Mr Bricolage).

- Cessions de titres :

La société Mr Bricolage SA a cédé l'intégralité des titres de la société Brico Josselin et de la SCI de la Mare.

Par ailleurs, la société Mr Bricolage SA a consenti quatre abandons de créances à caractère financier aux sociétés Brico Josselin, B2 Bricolage, Brico Ferme et SDB.

Enfin, la société Mr Bricolage SA a souscrit la totalité des obligations convertibles de 300 milliers d'euros de la société Bricolage 35.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 2007

En date du 1^{er} Janvier 2008, la société Mr Bricolage SA a réduit de 37,90 % à 5 % la participation qu'elle détenait dans la SAS L'Immobilière Mr. Bricolage suite à la cession des titres de cette société au Groupe Icade, pour un prix de l'ordre de 13,5 millions d'euros dégageant une plus value pour l'exercice 2008 de l'ordre de 5,5 millions d'euros.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement le fonds de commerce, des licences d'exploitation de logiciels, des coûts de développement des produits à marque ainsi que la marque Mr.Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

- Fonds de commerce

Il s'agit d'une part du fonds de commerce de l'activité Centrale de Mr Bricolage qui correspond au coût historique du fonds de commerce ayant fait l'objet d'un apport partiel d'actif par l'ANPF intervenu en 1995 pour un montant de 2 970 milliers d'euros. D'autre part, il s'agit du fonds de commerce correspondant à l'évaluation de la valeur des réseaux de magasins ex B3 et Bricogite et de l'activité Centrale de ces mêmes réseaux pour un montant de 20 000 milliers d'euros. La valeur de ces fonds fait l'objet d'un suivi en fonction de la rentabilité de l'activité de la société Mr Bricolage SA. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

- Concessions, brevets, licences

Ce poste intègre essentiellement des licences d'exploitations de logiciels, amortis sur une durée de trois ans à cinq ans et des coûts de développement des produits à marque Mr. Bricolage, amortis sur une durée de trois ans.

- Marque Mr.Bricolage

La marque Mr.Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr Bricolage SA dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage SA à Eurolist compartiment B.

Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la société Mr Bricolage SA. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé suivant un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilités sont les suivantes :

NATURE	DURÉE
Constructions composants gros oeuvre	15 à 35 ans
Agencements et installations techniques	5 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

- Immobilisations financières

Elles sont composées de titres de participation de sociétés, de créances rattachées, d'autres titres immobilisés, de prêts et d'autres immobilisations financières essentiellement composées de dépôts de garantie.

Des dépréciations sont constatées pour les immobilisations financières dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

- Titres de participation

Les titres de participation des sociétés sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition). Les frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans.

La valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres de participation, intègre les éléments suivants :

- la situation nette réévaluée de la filiale sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus de l'exploitation de la filiale par la société Mr Bricolage SA ;
- la survaleur reconnue par la société Mr Bricolage SA à la date d'acquisition de la filiale, correspondant aux avantages économiques futurs attendus, dégagés par la société Mr Bricolage SA, grâce notamment au volume d'achats apporté par la participation acquise.

- Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

1. d'obligations convertibles, détenues par Mr Bricolage SA, souscrites en 2007 et au cours d'exercices antérieurs (entre 1991 et 1995) pour contribuer au financement de cinq magasins.
Ces obligations convertibles font l'objet d'une dépréciation à 100 % lorsqu'elles ne sont pas remboursées à leur date d'échéance. Mr Bricolage SA n'entend pas convertir les obligations convertibles détenues actuellement.
2. de titres de sociétés achetés uniquement en vue de leur cession ultérieure. A chaque clôture, l'évaluation de ces titres est réalisée en fonction de leur valeur probable de réalisation.
3. d'un prêt accordé à la société Mr Bricolage Espana.
4. d'un prêt accordé à la société Sadeff, pour un montant restant dû en capital de 40 000 milliers d'euros au 31/12/2007.

- Stocks et en cours

Ils sont constitués de matières premières et approvisionnements, d'en cours de production de biens, et de marchandises.

- En cours de production de biens

Les en-cours de production de biens correspondent à des catalogues et affiches mis en fabrication par Mr Bricolage SA dans le cadre de ses fonctions de centrale. Ils sont évalués à leur coût de production.

- Stocks de marchandises

Ce poste se compose de différents stocks de marchandises. Ces derniers sont principalement constitués de pancartes publicitaires (PLV), de fiches techniques (ILV), d'articles publicitaires, de produits informatiques ainsi que d'articles de bricolage achetés en volume par la société Mr Bricolage SA et destinés aux magasins.

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et escomptes de règlement.

Une dépréciation du stock est constatée le cas échéant pour ramener la valeur nette au niveau de la valeur probable de réalisation.

- Provision pour médailles du travail

Le régime de médailles du travail est régi par un usage qui donne lieu au paiement d'une prestation en capital, dont la valeur est fonction de l'ancienneté professionnelle. L'engagement a été calculé sur les bases des hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et en tenant compte d'une somme forfaitaire versée aux salariés lorsqu'ils atteignent une ancienneté professionnelle de 20, 30, 35 et 40 ans. Le taux de revalorisation des médailles du travail qui a été pris en compte est un taux nul. L'âge de début de carrière est réputé de 22 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

- Engagement pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés en fin d'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul actuariel tenant compte de l'évolution des salaires (cf note 26). Ces droits, tenant compte des charges sociales et hors effet d'impôt sur les sociétés, ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de Mr Bricolage SA. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate AA 10 ans et s'établit au 31 décembre 2007 à 4,80 % dont 2,30 % au titre de l'inflation. La table de mortalité retenue pour l'ensemble de la population est la table INSEE TH-TF 2001-2003 qui est généralement utilisée pour les engagements en cas de vie. Le taux de sortie, le taux d'augmentation des salaires au-delà de l'inflation, les conditions de départ en fin de carrière ont été déterminés en fonction de données propres à la société Mr Bricolage SA. A ce titre, le taux de sortie pour les salariés âgés de moins de 56 ans cadres et employés est de 15 % et de 10 % pour les agents de maîtrise. Concernant le taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation, ce taux s'établit à 1 %. Quant à l'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié, il a été retenu 62 ans pour les cadres et 60 ans pour les non cadres.

Notes sur le bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Concessions, brevets, et licences	Marque Mr.Bricolage	Fonds commercial	Immobilisations en cours ⁽¹⁾	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/2006	11 006	4 038	22 974	27	38 046
Acquisitions et augmentations	2 162	0	0	576	2 738
Cessions et diminutions	(36)	0	0	0	(36)
Mouvements de compte à compte	27	0	0	(27)	0
Valeurs brutes au 31/12/2007	13 159	4 038	22 974	576	40 747
Amort. & déprec. au 31/12/2006	8 380	0	0	0	8 380
Dotations	1 635	0	0	0	1 635
Reprises	(36)	0	0	0	(36)
Amort. & déprec. au 31/12/2007	9 980	0	0	0	9 980
Valeurs nettes au 31/12/2007	3 179	4 038	22 974	576	30 767

(1) Les immobilisations en cours correspondent en partie au projet Ange ainsi que divers développements du service informatique.

Note 2 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Install. tech. mat. & outillages	Autres immo. corp.	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31/12/2006	127	185	54	2 985	3 351
Acquisitions et augmentations	0	0	1	376	377
Cessions et diminutions	0	0	0	(133)	(133)
Valeurs brutes au 31/12/2007	127	185	55	3 228	3 595
Amort. & déprec. au 31/12/2006	2	57	51	2 104	2 215
Dotations	1	9	1	441	452
Reprises	0	0	0	(45)	(45)
Amort. & déprec. au 31/12/2007	3	66	52	2 500	2 622
Valeurs nettes au 31/12/07	124	119	3	728	974

Note 3 - Immobilisations financières

En milliers d'euros

	Titres de participation ⁽¹⁾	Créances rattachées	Autres titres immobilisés	Prêts ⁽²⁾	Autres immo. financières	Total immobilisations financières
Valeurs brutes au 31/12/2006	178 374	405	66	54 148	55	233 047
Acquisitions et augmentations	31 031	489	300	0	20	31 840
Cessions et diminutions	(86)	0	0	(14 024)	0	(14 110)
Valeurs brutes au 31/12/2007	209 320	894	366	40 124	75	250 779
Dépréciation au 31/12/2006	16 344	52	45	124	0	16 565
Dotations	647	107	0	0	0	754
Reprises	(175)	0	0	0	0	(175)
Dépréciation au 31/12/2007	16 816	159	45	124	0	17 144
Valeurs nettes au 31/12/2007	192 504	735	322	40 000	75	233 636

(1) Voir le paragraphe « Faits majeurs ».

(2) Ce poste intègre un prêt accordé à la société Sadef en 2005, dont le capital restant dû au 31 décembre 2007 est de 40 000 milliers d'euros.

Note 4 - Stocks et en cours

En milliers d'euros

	Matières premières	En cours de production de biens & services	Marchandises	Total
Valeurs brutes au 31/12/2006	8	325	14 640	14 973
Variations	(8)	(249)	(2 238)	(2 495)
Valeurs brutes au 31/12/2007	0	76	12 401	12 478
Dépréciation au 31/12/2006	0	0	451	451
Dotations	0	0	10	10
Reprises	0	0	(15)	(15)
Dépréciation au 31/12/2007	0	0	446	446
Valeurs nettes au 31/12/2007	(0)	76	11 954	12 032

Note 5 - Créances d'exploitation

Note 5.1 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

	Magasins adhérents ⁽¹⁾		Fournisseurs référencés ⁽²⁾		Autres		Total
	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	
Valeurs brutes au 31/12/2006	14 904	3 788	11 515	11 654	2 918	0	44 778
Variations	3 417	2 180	22 250	(11 318)	(882)	0	15 647
Valeurs brutes au 31/12/2007	18 321	5 968	33 765	336	2 036	0	60 426
Dépréciation au 31/12/2006	3 574	0	1 329	0	107	0	5 010
Dotations	760	0	543	0	801	0	2 104
Reprises	(930)	0	(511)	0	(38)	0	(1 479)
Dépréciation au 31/12/2007	3 405	0	1 360	0	870	0	5 635
Valeurs nettes au 31/12/2007	14 916	5 968	32 405	336	1 166	0	54 791

(1) Créances dues au titre des prestations fournies et des marchandises vendues par Mr Bricolage aux magasins adhérents dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

(2) Créances dues au titre des commissions et participations publicitaires facturées par Mr Bricolage aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

La dépréciation des créances clients est appréciée au cas par cas en fonction de leur antériorité et/ou de la situation du débiteur.

Note 5.2 - Autres créances

En milliers d'euros

	Avoirs et RRR à obtenir	Personnel et Avances	Comptes d'intégration fiscale		Autres produits à recevoir	Total
			TVA	et de trésorerie ⁽¹⁾		
Valeurs brutes au 31/12/2006	321	40	2 819	5 413	116	8 709
Variations	660	10	(623)	32 447	(2)	32 493
Valeurs brutes au 31/12/2007	981	50	2 196	37 860	114	41 202

(1) Ce poste comprend une avance en compte courant provisoire de 17 892 milliers d'euros consentie à Sadef qui a été remboursée en totalité le 1^{er} Janvier 2008 après encaissement du prix de cession des titres de l'immobilière Mr.Bricolage.

Note 5.3 - État des échéances des créances

En milliers d'euros

	Montants bruts	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	60 426	51 942	8 484
Autres créances	41 202	41 150	52
Valeurs brutes au 31/12/2007	101 628	93 092	8 536

Note 6.1 - Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros

	Actions propres ⁽¹⁾	Stock options ⁽²⁾	Valeurs mobilières de placement ⁽³⁾	Total
Valeurs brutes au 31/12/2006	124	1 033	37	1 194
Variations	(51)	(68)	(1)	(119)
Valeurs brutes au 31/12/2007	73	965	37	1 074
Dépréciation au 31/12/2006	1	108	0	109
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	(35)	0	(35)
Dépréciation au 31/12/2007	1	72	0	74
Valeurs nettes au 31/12/2007	72	893	37	1 000

(1) Il s'agit de 3 800 actions Mr Bricolage détenues dans le cadre d'un contrat de régulation de cours.

(2) Il s'agit de 74 871 actions Mr Bricolage détenues dans le cadre d'un contrat de stock options.

(3) Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur cours de clôture au 31 décembre 2007.

Le cours de clôture de l'action Mr Bricolage au 31 décembre 2007 s'établit à 18,90 euros.

Note 6.2 - Plans d'attribution d'options d'achat d'actions et de souscription d'actions

Le Groupe a accordé à ses salariés et à ses dirigeants des plans d'options d'achat et de souscription d'actions.

Les mouvements du nombre d'options au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	Options d'achat d'actions		Options de souscription d'actions ⁽¹⁾	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Options au début de l'exercice	47 246	53 813	21 462	25 448
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	(11 626)	(6 567)	(10 731)	0
Options émises au cours de l'exercice	0	0	0	0
Options exercées au cours de l'exercice	(6 546)	0	(10 731)	(3 986)
Options à la fin de l'exercice	29 074	47 246	0	21 462

(1) Le plan d'options de souscription d'actions autorisé le 17/09/03 est arrivé à échéance le 23/04/07

Les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Date de décision	14/05/02	23/07/03
Date de maturité	14/05/03	22/07/04
Date d'expiration	14/05/09	22/07/10
Nombre de bénéficiaires	9	1
Prix d'exercice en euros	17,81	23,67
Nombre d'options restantes	25 442	3 632

Au 31/12/07, il n'existe plus d'options de souscription d'actions car le plan d'options de souscription d'actions autorisé le 17/09/03 est arrivé à échéance le 23/04/07.

Note 7 - Charges constatées d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Total	915	1 489

Les charges constatées d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2007 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2008 et comprennent essentiellement des charges liées à la réalisation de magazines, le loyer du crédit bail immobilier du siège, de la location de matériels, des contrats assistance, des prestations, des frais relatifs au congrès Mr Bricolage 2008 ainsi que des intérêts et commissions sur engagements relatifs aux emprunts.

Note 8 - Capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Au 31/12/2006	34 207	74 881	3 419	50 580	39	20 855	183 981
Distribution de dividendes						(5 306)	(5 306)
Affectation du résultat 2006			1	15 509	39	(15 549)	0
Résultat au 31 décembre 2007						22 581	22 581
Exercice d'options de souscription d'actions ⁽¹⁾	34	114					148
Au 31/12/2007	34 241	74 995	3 420	66 089	78	22 581	201 404

(1) Soit 10 731 actions de valeur nominale de 3,20 € assortie d'une prime d'émission de 10,55 € par action.

Le capital social est divisé en 10 700 340 actions de 3,20 € de valeur nominale.

La part du résultat 2006 portée en report à nouveau correspond aux dividendes versés sur les actions Mr Bricolage détenues par la société.

Identité de la société consolidant les comptes de Mr Bricolage SA :

- ANPF S.A. , 1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle Saint Mesmin - Numéro de siret : 775 648 215 00066

Note 9 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions réglementées	52	0
Provisions pour risques	4 007	617
Provisions pour charges	2 186	2 919
Total	6 245	3 536

Concernant les provisions réglementées, il s'agit principalement de :

	31/12/07	31/12/06
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisitions des titres de participations	52	0
	52	0

Concernant les provisions pour risques, il s'agit principalement de :

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions prud'homales	122	143
Provisions pour litiges commerciaux ⁽¹⁾	3 207	474
Provisions pour garantie de passif	585	0
Provisions diverses	93	0
	4 007	617

(1) Les provisions pour litiges commerciaux concernent principalement des litiges avec des anciens adhérents ayant quitté le groupement et un litige avec un ancien prestataire de service logistique.

Concernant les provisions pour charges, il s'agit principalement de :

	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour impôt sur réévaluation de constructions	6	7
Provisions pour impôt sur contrôle fiscal et URSSAF	38	0
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	2 064	2 838
Provisions pour médailles du travail	78	74
	2 186	2 919

Tableau récapitulatif des mouvements constatés en 2007 sur les provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros

	31/12/2006	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Provisions devenues sans objet	31/12/2007
Provisions réglementées	0	52	0	0	52
Provisions pour risques	617	3 828	(365)	(73)	4 007
Provisions pour charges	2 919	1 622	(2 354)	(1)	2 186
Total	3 536	5 502	(2 719)	(74)	6 245

Note 10 - Dettes financières

Note 10.1 - Ventilation par échéances

En milliers d'euros

	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	20 151	40 000	0	60 151
Autres emprunts bancaires	2 143	2 658	0	4 801
Découverts & frais bancaires à payer	35 526	0	0	35 526
Emprunts et dettes financières diverses	77	0	0	77
Total	57 897	42 658	0	100 555

(1) Montant mobilisé sur un total mobilisable au 31 décembre 2007 de 60 millions d'euros. Le montant à moins d'un an comprend 151 milliers d'euros d'intérêts courus. Le crédit syndiqué a notamment été utilisé pour accorder un prêt à la société Sadeff, dont le capital restant dû au 31 décembre 2007 est de 40 000 milliers d'euros (voir note 3).

Note 10.2 - Ventilation par devises

La totalité des emprunts et dettes financières diverses est libellée en euros.

Note 10.3 - Variation des dettes financières

En milliers d'euros

	Crédit syndiqué	Autres emprunts bancaires	Découverts et concours bancaires	Emprunts et dettes financières diverses	Total
Montants au 31/12/2006	70 096	6 944	118	91	77 249
Augmentations	10 151	0	35 526	4	45 681
Diminutions	(20 096)	(2 143)	(118)	(18)	(22 375)
Valeurs brutes au 31/12/2007	60 151	4 801	35 526	77	100 555

10.4 Structure des emprunts bancaires par taux et état des swap de taux

	Valeur au bilan au 31/12/2007	Devise d'émission	Échéance	Taux contractuel ⁽²⁾	Taux avant couverture ⁽²⁾	Taux après couverture ⁽²⁾
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	60 000	EURO	21/12/09	Eur 3m + 0,60 %	5,28 %	5,10 %
Emprunt Tabur SA	3 258	EURO	30/10/09	Eur 3m + 0,85 %	5,53 %	5,53 %
Emprunt Windspell LTD	1 543	EURO	19/11/10	Eur 3m + 0,60 %	5,28 %	5,28 %

(1) Le crédit syndiqué bénéficie de deux swaps de taux à hauteur de 30 000 milliers d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- swap de taux de 20 000 milliers d'euros : Euribor 3 mois -> 3,06 % ou 5,25 % (échéance 2009)

- swap de taux de 10 000 milliers d'euros : Euribor 3 mois -> de 2,20 % à 4,24 % (échéance 2010)

(2) Les taux indiqués sont ceux constatés au 31 décembre 2007.

Note 10.5 - États des covenants sur les emprunts souscrits par la société Mr Bricolage

Deux contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement (semestriel et/ou annuel) de certains ratios financiers pour un montant restant dû en capital de 63 258 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (dont le contrat de crédit syndiqué pour 60 000 milliers d'euros). Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, la société Mr Bricolage serait amenée à rembourser par anticipation l'en cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Au regard des covenants au 31/12/2007, la situation de chacun des deux emprunts est présentée ci-dessous :

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué	Emprunt rachat du Groupe Tabur
Période concernée	du 16/12/2004 au 16/12/2009	du 01/11/2002 au 31/10/2009
Montant restant dû en capital au 31/12/2007	60 000 milliers d'euros	3 258 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette / EBITDA < 3,5 B - Dette financière nette / fonds propres < 1,1	A - Endettement net moyen terme / CAF < 4 B - Frais financiers / EBE < 40 % C - Fonds propres (+ provisions - dividendes) > 105 000 milliers d'euros
Périodicité de mesure	Semestrielle	Annuelle
Ratios financiers au 31/12/2007	A - 2,42 B - 0,71	A - 2,09 B - 13,51 % C - 178 069 milliers d'euros
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Les ratios financiers sont respectés

Note 11 - Dettes d'exploitation

Note 11.1- Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros

	Magasins adhérents Comptes fournisseurs	Fournisseurs Comptes fournisseurs	Effets à payer	Autres	Total
Valeurs au 31/12/2006	325	21 195	229	2 446	24 195
Variations	4 295	1 504	(117)	(2 001)	3 680
Valeurs au 31/12/2007	4 620	22 699	113	445	27 877

Note 11.2 - Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros

	Dettes salariales ⁽¹⁾	Dettes sociales assises sur les salaires et autres ⁽²⁾	Impôts sur les bénéfices	T.V.A.	État charges à payer ⁽³⁾	Total
Valeurs au 31/12/2006	1 339	3 116	3 090	2 022	721	10 288
Variations	209	184	(1 114)	1 069	266	613
Valeurs au 31/12/2007	1 548	3 300	1 976	3 091	986	10 901

(1) Ce poste intègre notamment les provisions pour congés payés, R.T.T et primes à verser sur l'exercice 2008.

(2) Ce poste comprend la provision pour participation des salariés, les dettes sociales à verser auprès des organismes sociaux, ainsi que les provisions pour charges sociales calculées sur les provisions pour congés payés, R.T.T et primes.

(3) Ce poste comprend notamment les taxes fiscales assises sur les salaires (taxe d'apprentissage, effort construction, formation continue) ainsi que les provisions de nature fiscale (Organic, T.P, TVTS...).

Note 11.3 - Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros

	Versements restant à effectuer sur titres de participation	Fournisseurs d'immobilisations	Total
Valeurs au 31/12/2006	5	4	9
Variations ⁽¹⁾	4 206	(4)	4 202
Valeurs au 31/12/2007	4 211	0	4 211

(1) Ce poste intègre les compléments de prix des titres de participations à verser sur l'exercice 2008.

Note 11.4 - Autres dettes

En milliers d'euros

	Comptes d'inté- gration fiscale et de trésorerie	Afios	Divers charges à payer	Avoirs à établir ⁽¹⁾	Total
Valeurs au 31/12/2006	12 297	418	312	17 899	30 927
Variations	(11 030)	(1)	41	3 977	(7 012)
Valeurs au 31/12/2007	1 267	418	352	21 877	23 914

(1) Ce poste est constitué d'avoirs à établir aux fournisseurs référencés pour 734 milliers d'euros et aux adhérents pour un montant de 20 051 milliers d'euros (régularisations de cotisations et R.F.A.) ainsi que des clients créditeurs pour un montant de 1 092 milliers d'euros.

Note 11.5 - État des échéances des dettes

En milliers d'euros

	Montants bruts	A moins d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 877	27 877
Dettes fiscales et sociales	10 901	10 901
Dettes sur immobilisations	4 211	4 211
Autres dettes	23 914	23 914
Valeurs au 31/12/2007	66 903	66 903

Note 12 - Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Total	287	575

Les produits constatés d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2007 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2008 et comprennent essentiellement des produits facturés dans le cadre des contrats d'assistance, de la maintenance informatique de magasins, les cotisations du congrès Mr Bricolage au titre de 2008.

Note 13 - Opérations sur le bilan avec les entreprises liées

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Créances rattachées à des participations	136	111
Prêts	40 124	54 124
Clients et comptes rattachés	10 980	6 379
Autres créances	38 713	5 401
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 085	1 445
Autres dettes	1 460	12 275
Autres créditeurs	0	1
Produits constatés d'avance	0	11

Note 14 - Chiffre d'affaires

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de production de biens ⁽¹⁾	10 103	11 291
Ventes de marchandises :	57 671	52 082
- ventes d'ILV et de PLV	2 964	3 107
- ventes de magazines Mr Bricolage	189	234
- ventes de marchandises de bricolage	53 078	47 363
- ventes de matériels informatiques	1 440	1 379
Prestations de services :	90 722	80 847
- prestations effectuées auprès des fournisseurs référencés	59 180	51 366
- prestations effectuées auprès des adhérents et filiales	31 541	29 481
Chiffre d'affaires	158 496	144 220

(1) Elles sont uniquement constituées par la vente de catalogues, d'affiches et d'ILV.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
France	152 982	139 561
Etranger	5 514	4 659
Chiffre d'affaires	158 496	144 220

Note 15 - Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Note 15.1 - Éléments relatifs au résultat d'exploitation

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
- aux amortissements des immobilisations	(2 088)	0	(2 088)	(2 247)
- pour dépréciation des comptes clients	(2 104)	1 480	(625)	(425)
- pour dépréciation des stocks	(10)	14	4	(45)
- pour risques et charges	(4)	0	(4)	(74)
Total (1)	(4 206)	1 494	(2 712)	(2 791)

	Transferts de charges	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
- remboursements divers	83	83	40
- refacturations d'assurances	707	707	696
Total (2)	790	790	736
Total (1) + (2)	(4 206)	2 284	(1 925)

Note 15.2 - Éléments relatifs au résultat financier

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
- pour dépréciation des immobilisations financières et V.M.P.	(753)	209	(544)	(223)
- aux provisions pour risques et charges financières	0	2 253	2 253	189
Total	(753)	2 463	1 709	(34)

Note 15.3 - Éléments relatifs au résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
- aux amortissements sur immobilisations	(3)	0	(3)	0
- aux amortissements dérogatoires	(52)	0	(52)	0
- aux provisions pour risques et charges exceptionnels	(5 446)	2 793	(2 653)	643
Total	(5 501)	2 793	(2 708)	643

Note 16 - Résultat financier et exceptionnel

Note 16.1 - Résultat financier

En milliers d'euros

	31/12/07	31/12/06
Produits des autres valeurs mobilières ⁽¹⁾	1 541	514
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	4 201	4 128
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges ⁽³⁾	2 463	1 051
Différences positives de change	0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières	203	192
PRODUITS FINANCIERS	8 408	5 885
Dotations aux provisions et dépréciations	753	1 085
Intérêts et charges assimilés ⁽³⁾	7 247	4 154
Pertes sur des créances liées à des participations	287	1 147
Différences négatives de change	7	40
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières	41	7
CHARGES FINANCIÈRES	8 335	6 433
RÉSULTAT FINANCIER	73	(548)

(1) Ce poste comprend principalement la distribution de dividendes de l'Immobilier Mr.Bricolage pour un montant de 1 256 milliers d'euros et de la société Trans 83 pour 270 milliers d'euros.

(2) Ce poste comprend principalement les intérêts sur prêt consenti à Sadeff ainsi que les intérêts sur les comptes courants de trésorerie.

(3) Ce poste intègre notamment les abandons de créances réalisés pour un total de 2 433 milliers d'euros avec les sociétés B2 Bricolage, Brico ferme et SDB Quimper et une reprise de provision de 2 253 milliers d'euros.

Note 16.2 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	Charges	Produits	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	(3 102)	718	(2 384)	(396)
Sur opérations en capital				
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(85)	90	5	7
Cessions d'immobilisations financières	(86)	175	89	(107)
	(170)	265	95	(100)
Mouvements des provisions				
Provisions pour prud'hommes	(36)	57	21	181
Provisions pour litiges commerciaux ⁽²⁾	(3 207)	382	(2 826)	348
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	(1 580)	2 354	774	83
Provisions pour garantie de passif	(585)	0	(585)	0
Provisions diverses	(93)	0	(93)	31
	(5 501)	2 793	(2 708)	643
Total	(8 773)	3 776	(4 997)	147

(1) Les charges et produits intègrent des sommes versées et reçues au titre de litiges prud'homaux, commerciaux et divers.

(2) Les provisions pour litiges commerciaux concernent principalement des litiges avec des anciens adhérents ayant quitté le groupement et un litige avec un ancien prestataire de service logistique.

Note 17 - Impôts sur les bénéfices**Note 17.1 - Croissance et allègement de la dette future d'impôt**

L'impôt comptabilisé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Organic	246	223
Participation	1 014	1 061
Base	1 260	1 284
Taux d'impôt sur les sociétés	34,43 %	34,43 %
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	434	442

Note 17.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros

Résultat exceptionnel avant retraitements fiscaux	(4 997)
Réintégrations fiscales relatives aux éléments exceptionnels	585
Déductions fiscales relatives aux éléments exceptionnels	(177)
Résultat exceptionnel après retraitements fiscaux	(4 589)

Le résultat exceptionnel retraité des éléments fiscaux étant négatif, il génère une économie d'impôt à hauteur de 1 580 milliers d'euros.

Note 18 - Fiscalité relative a l'intégration fiscale

La société Mr Bricolage SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes :

- S.A. S.D.B.
- S.A.R.L. Bricoferme
- S.A.S. B2 Bricolage
- S.A.S. Bricolage
- S.A.S. Brikholding
- S.A.S. L'Immobiliere Mr.Bricolage
- S.A.S G.I.M.B.
- S.A.S M.B.I.
- S.A.S. Sadef
- S.A.S. Seguin
- S.A.S. Tabur Logistique et Services

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre en 2007 :

- S.A. Brico Sud
- S.A. Bricoville
- S.A. Mozac 63
- S.A.S. Bricolding
- S.A.S. Refran

Les sociétés suivantes sont sorties du périmètre en 2007 :

- S.C.I. Des Meuniers
- S.C.I. Enjac du Fayet
- S.C.I. Kurzydlo
- S.C.I. Le Chemin Vallée
- S.C.I. Le Malacombes
- S.C.I. Des Clairions
- S.C.I. Pierry-Bat

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Mr Bricolage SA et les filiales mentionnées ci-dessus, l'économie d'impôt liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société Mr Bricolage SA et chaque filiale détermine le cas échéant son impôt comme si elle était imposée séparément.

L'intégration fiscale a conduit pour l'exercice 2007 à une diminution d'impôt au profit de la société Mr Bricolage SA qui s'élève à 2 454 milliers d'euros.

Note 19 - Opérations sur le résultat avec les entreprises liées

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Achats de marchandises	11 453	12 112
Autres achats et charges externes	(50)	646
Intérêts et charges assimilés	2 460	968
Production vendue de biens	2 964	3 153
Production vendue de services	12 363	11 414
Ventes de marchandises	17 466	17 260
Autres produits	0	15
Autres intérêts et produits assimilés	4 111	3 985

Note 20 - Produits à recevoir

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières :		
- Prêts (intérêts courus)	19	6
Créances :		
- Clients et comptes rattachés (factures à établir)	4 458	486
- Autres ⁽¹⁾	41 202	8 709

(1) Dont principalement 2 196 milliers d'euros au titre de créances de TVA, 37 860 milliers d'euros relatifs à des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie, 132 milliers d'euros concernant des avoirs, remises, rabais et ristournes à obtenir des fournisseurs et 813 milliers d'euros de présentation pour les fournisseurs débiteurs.

Note 21 - Charges à payer

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts courus) ⁽¹⁾	289	215
Emprunts et dettes financières diverses	3	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	9 795	6 208
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	10 901	10 288
Autres dettes ⁽³⁾	23 914	30 927

(1) Dont principalement 134 milliers d'euros au titre de charges relatives aux intérêts sur swaps de taux et 151 milliers d'euros relatifs aux intérêts d'emprunts.

(2) Dont 2 639 milliers d'euros au titre des charges relatives au personnel (primes, participation, congés payés et comité d'entreprise), 2 207 milliers d'euros relatifs aux charges constatées sur les organismes sociaux (dont les charges sociales calculées sur les congés payés et primes) et 6 055 milliers d'euros concernant des charges de nature fiscales (IS, TVA à payer, TVS, Organic, Taxe professionnelle...).

(3) Dont 1 267 milliers d'euros au titre des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie, 21 876 milliers d'euros relatifs à des avoirs à établir aux clients et 771 milliers d'euros concernant des sommes à payer (RFA, Afos...).

Note 22 - Effectifs

Note 22.1 - Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen 2007	Effectif moyen 2006
Cadres	174	162
Agents de maîtrise	58	54
Employés	79	82
Total	311	298

Note 22.2 - Rémunération des organes d'administration et de direction

En milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations accordées ⁽¹⁾	1 264	508

(1) La rémunération des organes d'administration et de direction comprend 686 milliers d'euros d'indemnités transactionnelles. Tout ou partie de ces montants concernent les rémunérations ou autres avantages versés aux anciens dirigeants ayant quitté leurs fonctions en 2007.

Note 23 - Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (dont la valeur excède 1 % du capital social de Mr Bricolage S.A.) :					
<u>1. Filiales détenues à plus de 50 % :</u>					
B2 Bricolage SAS	15 av. Henri Barbusse 38 300 Bourgoin Jallieu	393 303 888	160	(1 228)	100,00 %
Barbaud SA	Centre Commercial Carrefour Balaruc	552 680 449	1 000	168	100,00 %
BPH SA	11 rue de la champagne Houtaud 25 301 Pontarlier	350 571 634	720	1 115	100,00 %
Brico Normandie SA	Centre commercial Le Rond Point d'Alençon 72 610 Arçonnay	410 272 140	100	(599)	99,99 %
Brico Sud SA	Quartier Raton RN 7 83 170 Brignoles	315 191 080	391	1 225	99,97 %
Bricoferme SARL	Zac Des Fougerolles 37 700 La Ville aux Dames	314 694 423	8	(1 074)	100,00 %
Bricolage Camozzi	Zone commerciale de clarac route de roquelaure 32 000 Auch	337 947 345	116	2 951	100,00 %
Bricolding SAS	C.Cial les portes de la mer 34 400 Lunel	423 388 560	40	340	100,00 %
Brikholding SAS	Route de villedieu 50 400 Yquelon	401 145 149	50	649	100,00 %
Bugey bricolage	540 Avenue Leon Blum 01 500 Ambérieu	329 780 049	266	1 322	100,00 %
Catena France SA	Le Genièvre 72 210 Voivres les Le Mans	602 032 187	309	573	39,03 %
GMB SA	Route de l'aéroport 03 110 Charmeil	402 066 005	600	1 231	100,00 %
L'Immobilière Mr.Bricolage SAS	1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle St Mesmin	440 059 822	26 076	87	37,90 %
MFVM SA	Zone Commercial de la sucrerie 77 130 Montereau	787 050 335	200	1 586	100,00 %
Mozac 63 SA	1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle St Mesmin	411 875 743	510	(30)	99,99 %
Mr Bricolage Espana SA	Carretera de Rose 17 600 Figueras ESPAGNE	-	2 105	(2 234)	100,00 %
Pèpe SCI	Route de Pontarlier 25 300 Houtaud	350 326 203	2	394	100,00 %
Sadef SAS	34 rue de Reully 75 012 Paris	390 689 529	69 000	0	100,00 %
Tabur Logistique & Services SAS	Le Genièvre 72 210 Voivres les Le Mans	397 890 039	6 592	1 382	100,00 %
Trans 83 SAS	Les Hellènes 83 300 Draguignan	400 966 164	617	477	90,00 %
Windspell Limited	1 Lamboussa Street 1 095 Nicosie CHYPRE	-	2 571	61	100,00 %
<u>2. Participations détenues entre 10 et 50 % :</u>					
Brico Expert SA	Calea Vitan 112-114, secteur 3 - Bucarest - ROUMANIE	-	5 271	(564) ⁽¹⁾	19,99 %
Brico Invest SA	RS 109 Route de Bouskoura - Casablanca - MAROC	-	1953 (1)	(333) ⁽¹⁾	19,99 %
Doverie Brico SA	1164 John Paul II sq - Sofia 1 - BULGARIE	-	8 436	28 120	14,70 %
Imagen Del Sur	Av. Italia 5775 L.1 11 500 Montevideo URUGUAY	-	280	NC	19,99 %

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :

1. Filiales non reprises au § A.

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A.

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 524	0	0	0	0	1 054	0	Un abandon de créance a été pratiqué en 2007 pour 1 100 milliers d'euros
6 444	6 444	0	0	7 541	1 388	0	
2 398	2 398	0	0	4 718	(47)	0	
570	0	0	0	1 810	(357)	0	
6 069	6 069	0	0	7 149	(75)	0	
593	0	0	0	1	1 080	0	Un abandon de créance a été pratiqué en 2007 pour 1 140 milliers d'euros
5 185	5 185	0	159	6 110	204	0	
3 753	3 753	0	0	0	(33)	0	
2 444	2 444	0	0	0	(8)	0	
4 540	4 540	0	0	8 180	364	0	
536	536	0	0	2 406	5	0	
6 713	6 713	0	0	4 093	39	0	
9 884	9 884	0	195	9 368	1 850	1 256	
3 660	3 660	0	0	6 505	(365)	0	
2 445	434	0	0	0	(85)	0	
1 718	0	230	763	1 399	(1 328)	0	Le prêt accordé est déprécié à 100 % pour un montant de 230 milliers d'euros
1 375	1 375	0	0	166	71	0	
111 353	111 353	40 000	2 883	239 759	(7 193)	0	
28 153	19 242	0	578	62 753	(1 015)	0	
991	991	0	0	181	203	270	
4 499	4 499	0	0	0	(10)	0	
1 077	556	0	0	15 102	NC	0	
388	207	287	0	4 062	NC	0	
1 282	1 282	0	0	54 691	1 967	0	
455	0	52	56	1 997	NC	0	La créance rattachée est dépréciée à 100 % pour un montant de 52 milliers d'euros
597	285	0	22 213	13 996	-238	0	Un abandon de créance a été pratiqué en 2007 pour 193 milliers d'euros avec SDB Quimper
0	0	0	0	0	0	0	
422	422	448	1 038	21 857	(638)	15	
248	229	0	0	7 540	456	0	

Note 24 - Crédit bails immobiliers

En milliers d'euros

	Immobilisations en crédit bail au 31/12/2007
Valeurs d'origine	8 402
Amortissements des exercices précédents	2 073
Amortissements de l'exercice	373
Total des amortissements	2 446
Valeurs nettes	5 956

En milliers d'euros

	Engagements de crédit bail au 31/12/2007
Redevances payées	
Cumul des exercices précédents	3 836
Exercice	847
Total	4 684
Redevances restant à payer	
A moins d'un an	872
Entre 1 et 5 ans	3 467
A plus de 5 ans	2 218
Total	6 558
Valeurs résiduelles	
A moins d'un an	0
Entre 1 et 5 ans	0
A plus de 5 ans	0
Total	0
Montant pris en charge sur l'exercice	846

Taux d'intérêt retenu pour l'évaluation des redevances restant à payer : 4,70 %
Les montants concernent uniquement le siège social de la société Mr Bricolage.

Note 25 - Engagements financiers

En milliers d'euros

	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Effets remis à l'encaissement	480	0	0	480	2 456

En milliers d'euros

Engagements donnés	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Cautions données ⁽¹⁾	16 519	7 943	8 167	32 629	35 005
- dont groupe	16 387	7 919	8 167	32 473	34 815
Contrats de crédit bails immobiliers	872	3 467	2 218	6 557	6 625
Emprunts garantis par des nantissements	514	7 851	0	8 365	8 879
Engagements d'acquisitions d'immobilisations	1 678	0	0	1 678	14 765

(1) La variation du montant des cautions au 31 décembre 2007 par rapport au 31 décembre 2006 s'explique par la diminution, à hauteur des remboursements effectués sur l'exercice 2007, des emprunts bancaires et des crédit bails immobiliers.

En milliers d'euros

Engagements reçus	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Contre garantie sur titres sur le prêt accordé par la Société Générale à la société Imagen Del Sur (Uruguay)	32	24	0	56	89
Garantie de passif sociétés acquises sur 2007	600	1 828	0	2 428	0

Les engagements hors bilan sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage SA.

Note 26 - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de la société Mr Bricolage SA et sont évaluées à un montant de 326 milliers d'euros, charges sociales comprises et hors effet impôt sur les bénéfices.

Note 27 - Droit individuel de formation

Les heures capitalisées au 31/12/2007 et utilisables à cette date se montent à 15 582 heures.

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mr Bricolage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les critères d'évaluation relatifs :

- au fonds de commerce,
- à la marque Mr.Bricolage,
- aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 1 et 3 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Sociétés concernées	Personnes ou actionnaires concernés	Nature et objet	Montant en euros
MBI	Mr Bricolage S.A.	Lettre d'intention au profit de la Société Générale - Lettre visant pour Mr Bricolage à « garantir » que la société MBI dispose toujours d'une trésorerie nécessaire à la bonne exécution des opérations de change.	
Sadef	Mr Bricolage S.A.	Cession de la totalité des titres Brico Josselin détenus par la société Mr Bricolage au profit de la société Sadef :	1
SIMB	Mr. Bricolage S.A.	Nantissement de 491 160 actions Mr Bricolage détenues par la société SIMB en garantie d'un prêt souscrit par la société SIMB.	
A. Barbaud et Cie	Mr Bricolage S.A.	Caution accordée par la société Mr Bricolage qui se substitue dans les cautions données par les cédants :	7 250 000
Bricolage Camozzi	Mr Bricolage S.A.	Caution accordée par Mr Bricolage au profit de la Caisse d'Epargne :	209 886 (reste dû au 31/12/2007 : 158 611)
Brico 35	Mr Bricolage S.A.	Souscription à une émission d'obligations convertibles en actions initiée par Brico 35 :	300 000
Brico Josselin	Mr Bricolage S.A.	Abandon de créances au profit de la société Brico Josselin. Charge constatée au titre de l'exercice :	93 944
SDB Quimper	Mr Bricolage S.A.	Abandon de créances au profit de la société SDB Quimper. Charge constatée au titre de l'exercice :	193 000
Brico Ferme	Mr Bricolage S.A.	Abandon de créances au profit de la société Brico Ferme. Charge constatée au titre de l'exercice :	1 140 000
B2 Bricolage	Mr Bricolage S.A.	Abandon de créances au profit de la société B2 Bricolage. Charge constatée au titre de l'exercice :	1 100 000
Hervé Courvoisier	Mr Bricolage S.A.	Versement par Mr Bricolage à Monsieur Hervé Courvoisier d'une indemnité de rupture au titre de son contrat de travail. Cession d'un véhicule de fonction à Monsieur Hervé Courvoisier.	685 895 32 895
L'Immobilière Mr.Bricolage	Mr Bricolage S.A.	Dans le cadre de la cession du magasin de Laval par L'Immobilière Mr.Bricolage, un complément de prix de € 585 000 devra être versé par l'acquéreur en cas d'obtention d'autorisations administratives pour l'exploitation du magasin. Dans le cas où les dites autorisations ne seraient pas obtenues par l'acquéreur, Mr Bricolage S.A. s'est engagée à indemniser L'Immobilière Mr.Bricolage à hauteur du complément de prix non perçu.	585 000

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Sociétés concernées	Nature et objet	Montant en euros
Sadef	Crédit Syndiqué : Compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice et d'un complément de prêt de €. 4 000 000 consenti par Mr Bricolage SA en 2007, le capital restant dû au 31 décembre 2007 s'élève à €. 40 000 000. Durée : 5 ans - Taux : 5,5629 % - Date d'échéance : 21/12/2009 Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :	2 980 498
	Caution solidaire de Mr Bricolage en garantie du paiement des loyers par Sadef au profit de la société Imeco (bailleur) pour le point de vente de Colmar (anciennement sociétés Colmar 68 et Colorador).	3 913 214 (restant dû au 31/12/07 : 2 860 067)
M.B.I.	Caution accordée par Mr Bricolage SA au profit de HSBC en garantie de Merchandises and Business International (M.B.I.)	14 500 000
BPH	Autorisation de procéder au rachat : - des titres de la société BPH (point de vente Pontarlier) - et de l'immobilier du site	2 389 988 1 299 732
L'Immobilière Mr.Bricolage	Couverture de taux sur fluctuation du loyer de crédit bail par l'intermédiaire de la BRED, au profit de la société L'Immobilière Mr.Bricolage. Refacturation au coût réel. Produit constaté au titre de l'exercice : Caution accordée par Mr Bricolage SA au profit de la société Immochan France en garantie de l'Immobilière Mr.Bricolage :	40 715 195 000
Mr Bricolage Espagne	Caution solidaire de Mr Bricolage en vue de garantir l'octroi d'un prêt bancaire à la société Mr Bricolage Espagne lui permettant de financer les travaux d'aménagement liés à l'ouverture du point de vente sous enseigne « Mr.Bricolage » de Pampelune 2.	1 070 000 (reste dû au 31/12/07 : 762 980)
Ets Seguin	Caution solidaire accordée par Mr Bricolage SA au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt souscrit par la société Seguin :	1 200 000 (restant dû au 31/12/07 : 1 000 000)

Sociétés concernées	Nature et objet	Montant en euros
B2 Bricolage	La convention d'intégration fiscale entre Mr Bricolage SA et certaines de ses filiales a continué de poursuivre ses effets.	
Brico Ferme		
Bricoholding		
Bricolage	Dans la conception choisie, l'économie d'impôt éventuelle liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société tête de groupe Mr Bricolage SA et chaque filiale détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.	
Brico Sud		
Brikholding		
G.I.M.B.		
L'Immobilière Mr.Bricolage		
MBI	En 2007, l'intégration a entraîné une économie de :	2 454 284
Mozac 63		
Refran		
Sadef		
SDB		
Seguin		
T.L.S.		

Il est précisé que les sociétés Mozac 63, Brico Sud, Refran, Brico- holding ont adhéré à la convention d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2007.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 12 mars 2008

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Associé

Rapport du Président

SOMMAIRE

Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	174
Procédures de contrôle interne	185
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	188
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	191



Rapport du Président

prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

L'AMF a adopté une position le 9 janvier 2008 visant à simplifier l'élaboration de la partie contrôle du rapport du Président proposée aux valeurs moyennes et petites. Mr Bricolage a choisi pour le présent Document de continuer à l'élaborer en référence au rapport de l'AMF objet d'une recommandation en date du 22 janvier 2007.

Le présent rapport respecte les principales normes en vigueur applicables en France en la matière. Il s'inspire de la recommandation AFEP/MEDEF sur le Gouvernement d'entreprise d'octobre 2003.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, les principes généraux du cadre de référence ainsi que le questionnaire relatif au contrôle interne comptable et financier publié par l'AMF le 23 janvier 2007 ont été partiellement utilisés par la Direction financière comme outil de réflexion permettant d'effectuer un bilan du contrôle interne au sein de la société.

En fonction de leurs correspondances avec l'activité et les impératifs de la société, ces guides ont été ajustés.

Le rapport est scindé en trois parties :

- Gouvernance d'entreprise : organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise
- Description des procédures de contrôle interne mises en place
- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

1^{re} partie : Gouvernance d'entreprise – Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise

1^{ere} SOUS PARTIE : ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le rôle du Conseil d'Administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale le Conseil d'Administration est ainsi amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés,

- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée...);

- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale,

- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société.

Afin de mieux appréhender les actions du Conseil d'Administration, nous étudierons son organisation humaine (I), matérielle (II) ainsi que les modalités de l'évaluation de ses travaux. (III)

I. Organisation humaine du Conseil d'Administration

Etudier l'organisation de notre Conseil d'Administration implique de vous parler plus particulièrement de ses membres, que se soit par le biais de leur qualité professionnelle ou de la réglementation qui régit leur statut, (A) et de son fonctionnement (B).

I.1. Les membres du Conseil d'Administration : présentation, qualification et réglementation

I.1.1. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

a) Informations sur les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la société Mr Bricolage est administrée par un Conseil d'Administration composé de seize membres :

- **Jean-François Boucher, Président Directeur Général,**

M. Boucher est titulaire d'un BTS obtenu parallèlement au développement de sa première entreprise. Dirigeant d'entreprises depuis 1989 (activité de centre automobile et de bricolage), M. Boucher se consacre spécifiquement depuis 2000, date de sa nomination en qualité d'administrateur de la société Mr Bricolage, au marché du bricolage. Il détient quatre magasins sous enseigne Mr.Bricolage dans le nord de la France.

- **Michel Tabur, Vice-président et administrateur,**

Diplômé d'HEC (1970), Monsieur Michel Tabur a participé de 1975 à 2002 au développement du Groupe Tabur en étant successivement, depuis 1980, Directeur général et Président Directeur Général de la société Tabur SA et Vice Président et Président de la société Catena France. Depuis le rapprochement du Groupe Tabur avec le Groupe Mr Bricolage, M. Tabur met son expérience au service du Groupe Mr Bricolage.

- **Alain Bériou, administrateur,**

Diplômé d'une licence de philosophie et de l'I.E.P de PARIS, Economie et Finances, M. Bériou a été Directeur Général d'une société de capital investissement (IPO) du 1^{er} janvier 1986 au 30 novembre 2005. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Jean Blossé, administrateur

M. Blossé est l'un des premiers membres de la coopérative du « Faites le Vous-mêmes » et participe activement, depuis 1970, au développement de l'enseigne Mr.Bricolage. Il exploite aujourd'hui trois points de vente sous enseigne Mr.Bricolage en Charentes Maritimes.

- Yves Cordonnier, administrateur

Ingénieur en mécanique et électricité (ESME - Sudria 1971) et diplômé d'un MBA de l'INSEAD (Administration des affaires – 1976), M. Cordonnier est Président Directeur Général d'un Groupe de sociétés leader dans le domaine de la traçabilité des produits en milieu industriel. Il apporte ses compétences techniques et son savoir faire dans le monde des affaires au Groupe Mr Bricolage depuis 2002, date de sa nomination en qualité d'administrateur. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Serge Courriol, administrateur

Diplômé de l'Institut de la Promotion Commerciale de Valences (1986 – Gestion commerciale des Affaires) M. Courriol a créé et dirige, depuis 1988 un point de vente sous enseigne Mr.Bricolage à Issoire. Il est Président du Directoire de l'entreprise familiale détenant aujourd'hui quatre magasins Mr.Bricolage et un commerce de détail de sport. Il est membre de la Commission Aménagement du Territoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont – Issoire.

- Jacques Gleyse, administrateur

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Metz, M. Gleyse est créateur et chef d'entreprises depuis 1970. Adhérent du réseau Mr.Bricolage depuis 1972 (deux magasins), il a largement contribué au développement de l'enseigne. M. Gleyse est également délégué consulaire auprès de la Chambre de Commerce de Nîmes. Depuis septembre 2006, il est Président de l'association des entreprises de la Zone d'Uzès.

- Yves Lafargue, administrateur

Ancien dirigeant de différents grands groupes (Promodès, Groupe Bolloré) et Conseil d'entreprise, ce Docteur-Ingénieur est administrateur indépendant de la société Mr Bricolage depuis juillet 1995.

M. Lafargue est membre du Comité Logistique Civilo-Militaire (CLCM) et expert auprès de la Chambre d'Arbitrage de la Logistique. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Pascal Morvan, administrateur

Titulaire depuis 1986 du Diplôme de l'institut de la promotion commerciale, M. Morvan intervient depuis 1987 sur le marché du bricolage.

Fort de sa première expérience dans l'entreprise familiale à Saint Renan, M. Morvan a été nommé responsable d'un magasin de bricolage, sous enseigne concurrente, pendant six années. Adhérent Mr. Bricolage depuis 1999, M. Morvan détient aujourd'hui trois points de vente sous enseigne Mr. Bricolage en Bretagne. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société.

- Bernard Mahuzier, administrateur

Assistant du Conseiller de Coopération technique auprès du Consulat Général de France à Québec, de 1971 à 1973, M. Mahuzier a été successivement de 1973 à 1985, au sein du Groupe Poclain, chef de Zone Export (matériel de travaux publics) et Directeur Marketing et Développement (matériel de levage).

De 1985 à 2002, il rejoint le Groupe Labinal (secteur d'activités : véhicules industriels) et prend les fonctions de membre du Comité de Direction, de PDG de la société Telma et des sept filiales du Groupe Labinal. De 2002 à 2005, M. Mahuzier a été conseil en stratégie dans le secteur des biens industriels.

Il est depuis mars 2005 Président d'une société de fabrication de pièces techniques en matière plastique. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Bernard Pierson, administrateur

Ayant poursuivi des études de droit et étant titulaire du diplôme professionnel d'Administration des Entreprises (IAE) d'Aix en Provence, M. Pierson est le gérant de la société Ifogeco, institut de formation assurant les formations professionnelles aux magasins du Groupe, et filiale de la société ANPF. Il a créé sa première entreprise dès 1976 et est aujourd'hui Président de la société Trans 83, détenant deux magasins sous enseigne Mr.Bricolage à Trans en Provence et Draguignan. Il est également Délégué Consulaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (Section Commerce).

- Société SIMB, représentée par M. Serge Rigaud, administrateur

La société SIMB détient 34,23 % du capital de la société Mr Bricolage. M. Rigaud, son représentant permanent dans la société Mr Bricolage, participe au développement de l'enseigne Mr.Bricolage depuis 1978. Serge Rigaud détient trois magasins et une jardinerie sous enseigne Mr.Bricolage en Isère.

- Didier Tabur, administrateur

Ancien administrateur de la société Tabur SA, ce diplômé de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile est pilote de ligne.

- Zacharie Hardy, administrateur

Après une formation initiale d'ingénieur Aéronautique, Monsieur Hardy a exercé dans le secteur de la distribution aux Etats-Unis et a été Directeur de magasins durant huit ans dans de grandes enseignes. Il est adhérent Mr.Bricolage depuis 2000.

- Nicolas Meier, administrateur

Après avoir participé à la conception d'un logiciel de Front Office pour des restaurants, hôtels et centres commerciaux, ce diplômé de l'Ecole Centrale de Paris a été durant trois années consultant senior en système d'information. Il a alors pu travailler sur la mise en place d'un outil de supply chain, ou sur la réalisation d'une plate-forme d'achat on-line pour différents groupes internationaux. Depuis 2003, Monsieur Meier exploite un point de vente sous enseigne Mr.Bricolage et participe à la vie du groupement notamment en s'investissant dans notre commission informatique. Parallèlement Monsieur Meier a créé en 2005 un site de e-commerce de loisirs créatifs.

- Georges Corazzini, administrateur

Après deux années d'étude suite à un baccalauréat scientifique, M. Corazzini a rejoint comme attaché de direction puis comme contrôleur de gestion opérationnel une entreprise marseillaise tout en participant à des cours du soir afin de préparer la reprise de l'entreprise familiale (béton). En 1978, il reprend la société familiale et la transforme en société de négoce en matériaux. En 1989, Monsieur Corazzini ouvre son premier magasin de bricolage sous enseigne B3. Il dirige aujourd'hui cinq points de vente sous enseigne Mr.Bricolage. Il est Président des syndicats des négociants en matériaux de Corse depuis une dizaine d'années.

Les administrateurs ont leur adresse professionnelle au siège social de la société, au 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

Monsieur Jean-Pierre Pèpe a exercé ses fonctions d'administrateur jusqu'au 7 février 2007, date de son décès brutal. M. Pèpe participait activement au développement de l'enseigne Mr. Bricolage depuis 1989.

Les fonctions exercées par les personnes ci-dessus, en dehors du groupe Mr Bricolage, sont mentionnées dans le rapport de gestion (Voir rapport de gestion : XI - Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux). Leur date de naissance et les actions qu'ils détiennent dans la société y sont également mentionnées.

Aux termes des statuts tous les administrateurs doivent détenir – obligation reprise dans la Charte de l'Administrateur – au moins une action au nominatif de la société Mr Bricolage, obligation satisfaite par tous les administrateurs au 31 décembre 2007.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.

Il n'y a pas lieu à cooptation soumise à ratification de l'Assemblée Générale à venir.

b) Lien familial entre les administrateurs

Messieurs Michel et Didier Tabur sont frères. Les administrateurs n'ont pas de lien familial avec la Direction Générale.

c) Déclarations générales concernant les dirigeants

A la date du présent document, et à la connaissance de la société, aucun administrateur ou membre de la Direction Générale en fonction au 31 décembre 2007 n'a, au cours des cinq dernières années au moins :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

d) Conflits d'intérêts potentiels

La plupart des administrateurs exploite un magasin sous enseigne

Mr.Bricolage. Leur expérience est ainsi mise au profit de l'ensemble du Groupe.

A la date du présent document et à la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit(s) d'intérêt potentiel(s) entre les devoirs, à l'égard de la société Mr Bricolage, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Il est rappelé que Monsieur Michel Tabur est membre du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002 et renouvelé le 1^{er} mars 2004, reconduit tacitement depuis. (Voir le rapport de gestion partie XIV pour un détail sur le pacte d'actionnaires).

I.1.2. QUALIFICATION DES ADMINISTRATEURS : CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

a) Critères de sélection des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en juillet 2005 et mis à jour depuis, consacre un paragraphe aux « **Critères de sélection des membres du Conseil d'Administration** » et est rédigé ainsi qu'il suit :

« Limite d'âge :

Conformément à l'article 12 des statuts, le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

La nomination d'un nouvel administrateur de plus de 70 ans qui viendrait entraîner l'application de cette clause ne peut pas être acceptée.

Domaines de compétences :

Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le Conseil examine la situation du candidat par rapport aux domaines de compétence de celui-ci, de façon à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du Conseil, ainsi que leur complémentarité avec les compétences des autres membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration a ainsi étudié les candidatures de Messieurs Corazzini, Hardy et Meier avant leur nomination en 2007.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Comme indiqué précédemment, le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers. A ce jour, un seul administrateur, M. Blossé, a franchi l'âge de 70 ans. La limite d'âge de la fonction de Président est également fixée à 70 ans.

b) Administrateurs indépendants

Inspiré du rapport AFEP/MEDEF, un paragraphe est consacré à la qualification d'administrateur indépendant dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui prévoit :

Cas particulier des administrateurs indépendants :

Le Conseil d'Administration s'efforce de tout mettre en œuvre pour qu'en permanence soient intégrés en son sein des membres indépendants.

Pour être qualifié d'indépendant, un membre doit :

- ne pas être salarié de Mr Bricolage SA, salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être actionnaire, représentant ou salarié d'un actionnaire qui, agissant seul ou de concert, détient au moins 5 % du nombre total des droits de vote de Mr Bricolage SA ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de Mr Bricolage SA ou de son Groupe, ou pour lequel Mr Bricolage SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de Mr Bricolage SA ou du Groupe,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de Mr Bricolage SA au cours des cinq années précédant la fin de ses fonctions (L.225-225 du Code de commerce),
- de façon générale, ne pas avoir avec Mr Bricolage SA, un lien susceptible d'entraver sa capacité de jugement indépendant dans l'exécution de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Chaque année, le Conseil d'Administration examine lors du premier Conseil suivant la clôture de l'exercice de Mr Bricolage SA, la situation de chacun des membres au regard de ces critères d'indépendance.

Chaque membre qualifié d'indépendant au regard des critères ci-dessus, informe le président, dès qu'il en a connaissance, de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères. »

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a, dans sa première séance suivant la clôture de l'exercice 2005, étudié la situation de chaque administrateur au regard desdits critères et a ainsi constaté que quatre administrateurs peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants en 2007 : Messieurs Bériou, Cordonnier, Lafargue et Mahuzier.

1.1.3. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS**a) Cumul des mandats (article L.225-21 du Code de commerce)**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés ont été évoqués ci-dessus et sont également mentionnés de manière plus exhaustive dans le rapport de gestion. (Voir partie XI : liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années dans le Groupe ou en dehors).

Aucun des administrateurs de la société Mr Bricolage ne se trouve, à la connaissance de la société et à la date du présent document, en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

b) Opérations sur les titres de la société par les administrateurs et hauts dirigeants : déclarations et restrictions

Dès le début de l'année 2005, une note interne destinée aux mandataires sociaux rappelait aux dirigeants et aux personnes qui y sont étroitement liées qu'ils devaient déclarer les opérations effectuées sur les titres de la société Mr Bricolage conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.621-18-2) et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (articles 223-22, 223-23 et 223-25).

La Charte de l'Administrateur, adoptée le 20 juillet 2005 en même temps que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et modifiée en mars 2006 suite à la modification de la procédure d'information à l'AMF et à l'Emetteur des opérations effectuées sur les titres de la société, (loi n° 2005-811 du 20 juillet 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des marchés financiers, arrêté du 9 mars 2006 portant homologation de modifications du Règlement Général de l'AMF publié au Journal Officiel le 21 mars 2006) rappelle aux administrateurs leurs obligations en la matière : « Les articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et les articles 222-14 (ancien article) et suivants du Règlement Général de l'AMF précisent que les mandataires sociaux et hauts responsables, ainsi que leurs proches, sont tenus, en raison de la connaissance particulière qu'ils ont de la société, de ses projets, de ses résultats, à une stricte vigilance dans leurs opérations sur les titres de cette société et prévoient : une déclaration systématique, individuelle et nominative, par les mandataires et hauts responsables, à l'AMF et à la société Mr Bricolage SA dans un délai maximal de cinq jours de bourse, des opérations qu'ils effectuent sur les titres de la société (achats, ventes, souscription...) selon une procédure conforme aux préconisations et instructions de l'AMF présentée lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2006 ».

De manière générale, le point 12 de la Charte de l'administrateur prévoit également :

« L'administrateur s'abstient d'intervenir sur les titres de la société Mr Bricolage pendant une période de quinze jours précédents la date à laquelle les comptes consolidés ou annuels sont rendus publics, et pendant une période comprise entre la date à laquelle Mr Bricolage a connaissance d'une information, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres de Mr Bricolage et la date à laquelle cette information est rendue publique ».

Le communiqué de l'Autorité des Marchés Financiers du 28 septembre 2006 a été communiqué aux administrateurs et hauts dirigeants pour information.

c) Administrateur et liste des initiés

Conformément à l'article L.621-18-4 du Code Monétaire et Financier, la société Mr Bricolage a créé en 2006 et a mis à jour une liste des personnes travaillant en son sein (et des tiers) ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement.

Les personnes figurant sur cette liste ont été informées individuellement de leur inscription sur cette liste ainsi que des règles

applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Les administrateurs figurent sur la liste des initiés réguliers du fait de leur accès à des informations privilégiées.

I.2. Les organes liés au Conseil d'Administration : la Direction Générale et les Comités

I.2.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE : PRÉSENTATION ET LIMITATION DE POUVOIRS

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François Boucher.

A compter du 14 mai 2007, Monsieur Jean-François Boucher a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a remplacé à cette date Monsieur Maurice Vax qui cumulait également les deux fonctions.

Jusqu'au 12 octobre 2007, Monsieur Jean-François Boucher a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Monsieur Hervé Courvoisier. Depuis cette date, Monsieur Jean-François Boucher assure seul la Direction Générale.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Le Directeur Général délégué dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. À ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas usé de cette prérogative.

A ce jour, aucun contrat de services liant les membres des organes d'administration, de direction à la société Mr Bricolage ou à l'une quelconque de ses filiales n'est en cours.

I.2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS CONSTITUÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Présentation générale

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier, sur proposition de son Président, peut créer des comités dont il fixe la composition, le rôle et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige.

Le Conseil d'Administration a ainsi constitué six comités dont le champ d'intervention recouvre les principales fonctions opérationnelles de la société. Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'Administration et de membres du Comité Exécutif, à l'exception du Comité des rémunérations créé en 2003 composé exclusivement de membres du Conseil d'Administration.

Les membres des Comités, soit par leurs fonctions de direction opérationnelle exercées au sein de la société, soit par leur expérience, ont une connaissance plus affirmée des sujets abordés au sein des comités auxquels ils participent. Ils sont renouvelés ou remplacés dans leurs fonctions chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces Comités étudient certains dossiers placés à l'ordre du jour du Conseil d'Administration et ont également la faculté de se saisir eux-mêmes d'un sujet.

Ils participent à la bonne information du Conseil d'Administration sur la gestion opérationnelle de la société et du Groupe Mr Bricolage. Ils préparent certaines des décisions du Conseil en formulant des avis ou en émettant des recommandations. Ils n'ont qu'un rôle consultatif et formulent des propositions au Conseil, à qui il revient de prendre la décision finale.

Les Comités peuvent disposer de toute assistance (externe par des experts, ou encore interne en entendant tout cadre et dirigeant de la société et/ou des sociétés du Groupe) pour le bon accomplissement de leurs missions.

Un compte rendu des travaux est adressé à l'issue de chacune des réunions à l'ensemble des administrateurs.

A l'exception du Comité des rémunérations il n'y a pas eu, en 2007, d'administrateur indépendant dans les Comités.

b) Présentation spécifique de chaque Comité

Aux termes des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ces six Comités ont les fonctions suivantes :

- Comité Stratégie – Finances dit « Comité d'Audit » (4 réunions au cours de l'exercice 2007 – 96 % de taux de présence contre 100 % en 2006).

Ce Comité suit la bonne application de la politique et des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la politique de financement et de trésorerie, l'évolution des structures juridiques, les choix comptables et fiscaux.

Il examine les comptes annuels et intermédiaires sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil afin de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires. Il émet un avis sur le budget annuel, sur les projets d'acquisition, de reprise et de cessions de magasins et sur la politique d'investissements. Il établit un dialogue permanent avec les organes de contrôle du groupe. Il émet un avis sur les projets de communiqués financiers de la société.

En 2007, le Comité a travaillé sur les résultats du Groupe total et par activité, sur les dossiers de reprise, de participation ou de cession de magasins, sur l'analyse du résultat intermédiaire mensuel et projeté, sur les audits des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et l'intérim, sur la centrale des paiements des fournisseurs, sur la trésorerie et les financements du groupe ainsi que sur le projet de cession de L'Immobilière Mr Bricolage à ICADÉ.

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Boucher (Président Directeur Général), Michel Tabur, Blossé, Courriol (administrateurs), Blanchet (Directeur financier), Larcher (Directeur gestion et communication).

Les commissaires aux comptes ont participé à deux réunions de ce Comité d'Audit.

- Comité Achats (3 réunions au cours de l'exercice 2007 – 75 % de taux de présence contre 90,5 % en 2005)

Le Comité Achats analyse notamment la politique d'assortiment, les travaux des commissions produits, les accords de référencement, le traitement des litiges, les produits à marque. Il veille au respect des réglementations concernées et au respect des principes de développement durable dans les relations avec les fournisseurs. A titre d'exemple, le Comité Achats a pu faire un point sur les contrats fournisseurs, sur les produits premiers prix et assortiments 2007 et l'application de la Directive sur les équipements électriques et électroniques (DEEE).

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Morvan, Niort (administrateurs) et Bertreux (Directeur des achats).

- Comité Expansion – suivi d'ouvertures – parrainages dit « Comité Développement » (3 réunions au cours de l'exercice 2007 – 100 % de taux de présence contre 80 % en 2006)

Ce Comité est chargé de contrôler les projets de développements des magasins adhérents (ouvertures, agrandissements, transferts...), de suivre les ouvertures des nouveaux magasins et de contrôler les résultats obtenus. Il propose les dossiers d'admission de nouveaux adhérents au Conseil d'Administration.

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Machu (Directeur commercial), Renaud (Directeur du développement France), Gleyse et Rigaud (administrateurs).

- Comité Magasins Intégrés (4 réunions au cours de l'exercice 2007 – 100 % de taux de présence comme en 2006)

Ce Comité suit les résultats, les budgets, les projets de développement (acquisitions, transferts, agrandissements, remodelings...), le suivi des plans de vente, l'organisation opérationnelle et la politique commerciale. Il vérifie la bonne réalisation des plans d'actions et audite le fonctionnement des magasins intégrés.

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Larcher (Directeur gestion et communication), Palfrey (Directeur Magasins Intégrés), Meier et Hardy (administrateurs).

- Comité Commercial et Publicité (4 réunions au cours de l'exercice 2007 – 80 % de taux de présence contre 91,67 % en 2006)

Ce Comité surveille la stratégie commerciale, les campagnes promotionnelles, les plans de vente, l'animation du réseau des magasins adhérents. Il suit l'efficacité des actions publicitaires et le respect des décisions commerciales.

En 2007, ce Comité a ainsi notamment réfléchi à la mise en place du plan de communication, a conduit une étude sur la fréquentation en magasin, le panier moyen, la gestion du stock ou encore travaillé sur l'amélioration du Service Consommateurs.

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Boucher (Président Directeur Général), Machu (Directeur commercial), Hardy et Pierson (administrateurs).

- Comité des Rémunérations (2 réunions en 2007 – 100 % de taux de présence)

Le Comité des Rémunérations adresse des recommandations au Conseil sur la rémunération et l'ensemble des avantages et mécanismes d'incitations offerts aux dirigeants, y compris les stocks options, actions gratuites et les bons de souscription. Il propose des règles de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants et contrôle l'application des règles qu'il a préconisées si celles-ci ont été adoptées par le Conseil.

Il peut intervenir également sur la politique générale du Groupe en matière de rémunérations, de stock options ou d'actions gratuites, de politique de gestion des ressources humaines, d'incitation des managers du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs. Dans ce dernier cas, un ou plusieurs membres de la Direction Générale assiste(nt) à la réunion.

Le Comité des Rémunérations est composé exclusivement de membres du Conseil. Aucun membre de la Direction Générale ne peut en être membre.

Ce Comité est composé au 31 décembre 2007 de quatre administrateurs, Messieurs Blossé, Gleyse, Bériou et Lafargue, ces deux derniers étant considérés comme administrateurs indépendants.

Ce Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil lequel a suivi l'ensemble de ses recommandations.

II. L'ORGANISATION MATÉRIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

II.1. Le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président qui organise et dirige ses travaux. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

II.1.1. LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Les convocations et lieux de réunions

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative. Les statuts prévoient que si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, il peut se réunir sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président.

Les réunions se tiennent au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Président communique préalablement à chacun des administrateurs toutes informations et documents nécessaires à la réunion.

Les représentants du Comité d'entreprise auprès du Conseil d'Administration sont convoqués et participent aux réunions du Conseil. De nouveaux représentants du Comité d'entreprise ont été nommés en juillet 2006 suite aux élections.

Les commissaires aux comptes sont également convoqués et participent aux réunions du conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels et intermédiaires.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues à la majorité des membres présents ou représentés.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2006, l'article 12 des statuts a été modifié pour tenir compte de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et permettre au Conseil de se réunir par tous moyens de télécommunication (et non plus seulement de visioconférence).

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration a été modifié en ce sens et prévoit dorénavant :

« *Utilisation de la visioconférence ou de moyens de télécommunication :*

Le Président peut décider d'organiser des réunions par voie de visioconférence ou par moyens de télécommunication, notamment lorsque la tenue de réunions du Conseil est nécessaire dans des délais rapides.

Conformément à l'article 12 des statuts, le présent règlement intérieur décide que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cas, il en informe préalablement la Direction de Mr Bricolage SA de façon à lui permettre d'organiser techniquement le fonctionnement des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Après confirmation par Mr Bricolage SA de la faisabilité technique de la réunion, le Président informe les membres du Conseil d'Administration de l'utilisation de ce(s) procédé(s) dans la convocation.

Ces procédés sont toutefois exclus pour la nomination des membres de la Direction Générale, l'élection et la révocation du Président et du Vice Président du Conseil d'Administration, la rémunération des mandataires sociaux et l'arrêt des comptes annuels.

Le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les moyens utilisés satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une identification et une participation effective à la réunion du Conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le procès verbal de la réunion indique les membres qui ont participé à la réunion par voie de visioconférence ou de télécommunication. Les incidents de retransmission sont mentionnés dans le procès-verbal ».

b) Réunions et taux de présence en 2007

Le Conseil d'Administration a tenu neuf séances au cours de l'exercice 2007 généralement au siège social, ainsi qu'une séance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 14 mai 2007 pour désigner le

nouveau Président Directeur Général. Le taux de présence au Conseil d'Administration ressort pour 2007 à près de 91 %.

Au cours de l'exercice 2007, et à titre d'exemple, les principaux sujets placés à l'ordre du jour ont été les suivants :

28 février 2007 (matin)

Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, Etablissement des rapports du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées dans le cadre de programme de rachat

28 février 2007 (après midi)

La convention intra-groupe, les conventions réglementées, la mise en œuvre et la modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration, la constatation de l'augmentation de capital social de la société

4 avril 2007 (matin)

Résultats consolidés Groupe Mr Bricolage à fin février 2007

3 mai 2007

Résultats consolidés Groupe Mr Bricolage SA à fin mars 2007

14 mai 2007

Nomination du nouveau Président Directeur Général

18 juillet 2007

Résultats provisoires au 30 juin 2007

29 août 2007

Arrêtés des comptes semestriels au 30 juin 2007

7 novembre 2007

Constatation de l'augmentation de capital social de la société

II.1.2. LA RÉGLEMENTATION INTERNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LA CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Le Conseil a adopté lors de sa séance du 20 juillet 2005 son Règlement Intérieur et sa Charte de l'Administrateur, amendés à plusieurs reprises au cours de l'année 2006, afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation impactant le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur est composé :

- du Règlement Intérieur propre à la société (avec notamment comme nous l'avons vu ci-dessus la définition des critères de sélection des administrateurs, de l'administrateur indépendant, du rôle de chaque comité, la détermination du fonctionnement du Conseil et de ses pouvoirs, ou encore les règles liées à la détermination des jetons de présence...),
- d'une annexe rappelant aux administrateurs les principaux points de la réglementation et comportant les statuts de la société.

La Charte de l'Administrateur formalise l'engagement de chacun de ses membres (disponibilité, informations, engagement de respecter les règles applicables – mandats, conflit d'intérêt, non divulgation d'informations privilégiées, détention d'action au nominatif de la société - ...).

Le Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur sont communiqués à la Direction Générale et aux commissaires aux comptes lors de chaque modification.

En 2006, le Règlement Intérieur a été modifié sur les points suivants :

- Sur le statut individuel des membres du Conseil

Les administrateurs ont rappelé qu'ils « ne doivent pas être frappés d'une condamnation ou d'une mesure comportant interdiction ou déchéance du droit de faire partie d'un Conseil d'Administration ».

Ils se sont aussi engagés « à signaler, sans délai, au Président du Conseil d'Administration :

- toute condamnation pour fraude dont ils auraient fait l'objet au cours des cinq dernières années,

- toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une société à laquelle ils auraient été associés au cours des cinq dernières années,

- toute incrimination ou sanction publique officielle, toute interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années.

- Sur l'utilisation de la visioconférence et des moyens de télécommunication pour les réunions du Conseil (voir ci-dessus)

- Pour mettre à jour les statuts (Annexe 2 du Règlement Intérieur) selon les modifications apportées par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006.

La Charte de l'administrateur a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle procédure de déclaration sur les opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables.

Le Règlement Intérieur est mis gratuitement à la disposition des actionnaires qui en font la demande.

II.2. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Dans le cadre des bonnes pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 13 décembre 2006, de confier aux administrateurs indépendants le soin de déterminer les critères qui permettront d'évaluer les travaux du Conseil.

Des administrateurs indépendants sont mandatés à cet effet pour travailler en collaboration avec un groupe de travail composé de la Direction Générale qui pourra impliquer les différentes Directions de la société et notamment les Directions financière, gestion et communication et juridique.

2^{ème} SOUS PARTIE :

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après les intérêts des mandataires sociaux et des salariés dans le capital de la société Mr Bricolage.

I. Intérêts des mandataires sociaux et salariés dans le capital de l'émetteur au 31 décembre 2007 *

I.1. Intérêts des mandataires sociaux

Nom	Nombre d'actions détenues	
	au nominatif	% du capital détenu
M. Jean François Boucher	330	Non significatif

* Hors actions détenues par les administrateurs.

La société Mr Bricolage ne loue ou n'utilise aucun élément appartenant en direct aux mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants.

Il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants ou à des membres de leur famille.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

I.1.1. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le montant global des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2007, par l'émetteur, a été fixé à 135 000 euros, réparti selon les modalités et critères mentionnés dans le rapport de gestion partie X. Le montant individuel attribué à chaque administrateur au cours de l'exercice 2007 est également mentionné dans le rapport de gestion auquel vous voudrez bien vous reporter.

Le montant global des rémunérations brutes du Comité Exécutif s'est élevé, au titre de l'exercice 2007 à 960 433,99 euros dont 27 045,36 euros d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction),

Le montant global des rémunérations brutes du Comité de Direction s'est élevé, au titre de l'exercice 2007 à 1 339 137,73 euros dont 37 671,36 euros d'avantages en nature (utilisation de voitures de fonction), contre 1 807 366,82 euros dont 63 251 euros d'avantages en nature sur l'exercice 2006.

Monsieur Jean-François Boucher nommé à la fonction de Président Directeur Général à compter du 15 mai 2007 a reçu, au cours de l'exercice 2007, une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 158 582,43 euros dont 114 130,43 euros au titre de son mandat social, 9 452 euros au titre d'avantages en nature (logement) et une prime exceptionnelle de 35 000 euros.

Monsieur Maurice Vax, qui a exercé les fonctions de Président Directeur Général jusqu'au 14 mai 2007, a reçu une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 44 333 euros dont 25 855 euros au titre de son mandat social, 2 311 euros au titre d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction), une prime de 4 167 euros correspondant à une prime de management versées au titre de l'exercice 2007 et une prime exceptionnelle de 12 000 euros.

Monsieur Hervé Courvoisier qui a exercé les fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'au 12 octobre 2007 et a reçu, à ce titre, une rémunération annuelle brute totale avant impôts de 274 612,06 euros.

En outre, à l'occasion de son départ le 12 octobre 2007 Monsieur Hervé Courvoisier a perçu une somme brute de 685 895 €. Ce versement figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

La société a en outre accepté de céder à Monsieur Hervé Courvoisier son véhicule de fonction pour un montant de 32 895 € et a accédé à sa demande d'être délié de son obligation de non-concurrence.

Pour plus d'informations concernant tous types de rémunérations versées aux mandataires sociaux, le lecteur voudra bien se reporter au rapport de gestion (X – Rémunération des mandataires sociaux).

Nous vous précisons à nouveau que depuis la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, le rapport du Président doit inclure les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

A ce titre, il est également utile de rappeler le rôle du Comité des Rémunérations dans la détermination de la politique de rémunération.

1.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS MR BRICOLAGE CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux sur l'exercice 2007.

Les mandataires sociaux n'ont pas levé d'options au cours de l'exercice 2007.

a) Premier plan d'options d'achat d'actions (Pour plus de détail sur ce plan voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution » ci-dessous)

Pour simple rappel il est précisé ce qui suit :

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Pour rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2002 à M. Courvoisier	11 626	17,81 €	14/05/2009	Décrit ci-dessous
Options levées durant l'exercice 2007	0			

Monsieur Hervé Courvoisier a perdu, à l'occasion de la cessation de ses fonctions, le bénéfice des options dont il bénéficiait.

b) Deuxième plan d'option d'achat d'actions (Pour plus de détail sur ce plan voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution » ci-dessous)

Aucune des options d'achat d'actions mises en place dans le cadre de ce deuxième plan d'option n'a été consentie au profit des mandataires sociaux.

c) Rappel du plan d'options de souscription d'actions (ex-Tabur SA, pour plus de détail voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution » ci-dessous)

Pour simple rappel il est précisé ce qui suit :

Options de souscription d'actions Mr Bricolage consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan
Pour rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2003 à M. Michel Tabur	10 731	13,75 €	23/04/2007	Décrit ci-dessous
Options levées durant l'exercice 2007	0			

Monsieur Michel Tabur n'a pas levé les options dont il bénéficiait et en a perdu le bénéfice à l'échéance du plan le 23 avril 2007.

I.2. Schémas d'intéressement du personnel et détail des plans d'attributions d'options

I.2.1. CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

a) Contrats de participation

La participation est calculée selon les règles légales du droit commun : elle s'applique dès lors qu'une société du Groupe en remplit les conditions. Seules les sociétés Mr Bricolage, Sadeff, TBLS, TLS, Refran, Seguin y sont actuellement soumises.

À titre indicatif, la participation s'est élevée 1 124 milliers d'euros en 2007, contre 1 130 milliers d'euros en 2006 (données consolidées).

b) Primes des salariés

Les salariés des magasins détenus en propre peuvent bénéficier de primes liées à la réalisation d'objectifs fixés et dont les montants versés au cours de l'année 2007 se sont élevés à 1 161 milliers d'euros contre 724 milliers d'euros en 2006.

Ces primes s'entendent comme suit :

- Pour les vendeurs : primes mensuelles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires et de marge nette,
- Pour les chefs de secteur et autres effectifs : primes trimestrielles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires, de marge nette ainsi que des critères de performance individuelle.

c) Plan d'épargne entreprise

Dans la continuité de ce qui était proposé aux salariés de l'ex-Groupe Tabur, le Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage, en date du 19 décembre 2002, a créé un Plan d'Épargne Entreprise au profit de l'ensemble des salariés du Groupe. Ce plan a été signé à cette même date et a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2003.

Deux choix de placement sont proposés aux salariés :

- un fonds multi entreprise classé dans la catégorie « Monétaire euro » ;
- un fonds spécifique constitué en majorité d'actions Mr Bricolage.

Les investissements volontaires bénéficient dans le cadre du fond spécifique d'un abondement de la part de la société.

Le personnel de l'ensemble du Groupe détenait 34 781 actions soit 0,33 % du capital social au 31 décembre 2007 (contre 34 581 actions soit 0,32 % du capital de la société à fin 2006).

(Pour une indication sur la couverture des salariés par secteur dans le Groupe : Voir rapport de gestion point XIII).

I.2.2. PLANS D'ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (VOIR ÉGALEMENT SUR CE SUJET L'ANNEXE 11 DES COMPTES CONSOLIDÉS)

De manière générale, la décision d'attribution d'option, une fois votée en Assemblée Générale, est prise à la discrétion du Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

a) Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de ses séances du 14 mai 2002 (1^{er} plan) et du 23 juillet 2003 (2^{ème} plan), de faire usage de l'habilitation conférée par l'Assemblée Générale du 16 février 2000 et de consentir au bénéfice de certains salariés des options donnant droit à l'achat d'actions de la société Mr Bricolage. A la date du 31 décembre 2007, les plans se présentent ainsi qu'il suit :

Historique des attributions d'options d'achat d'actions

1^{er} plan d'options d'achat d'actions

Date d'Assemblée	16 février 2000
Date du Conseil d'Administration	14 mai 2002
Nombre total d'actions pouvant être achetées	69 365
- dont mandataires sociaux	11 626
- dont les dix premiers attributaires salariés	40 337
Point de départ d'exercice des options	14 mai 2003
	(par tiers tous les ans jusqu'au 14 mai 2005)
Date d'expiration	14 mai 2009
Prix d'achat	17,81 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	9 065
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	11 626
Options d'achat d'actions annulées antérieurement	23 232
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2007	25 442

Au cours de l'exercice 2007 et dans le cadre de ce plan :

- aucun mandataire social n'a levé d'option (Voir précédemment),
- aucune option n'a été consentie aux salariés,
- 6 546 options ont été levées par les salariés attributaires.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Pour rappel : options consenties durant l'exercice 2002	40 337	17,81 €	14/05/2009	
Options levées durant l'exercice 2007	5 712			

2^{ème} plan d'options d'achat d'actions

Date d'Assemblée	16 février 2000
Date du Conseil d'Administration	23 juillet 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	14 571
- dont mandataires sociaux	0
- dont les dix premiers attributaires salariés	14 571
Point de départ d'exercice des options	22 juillet 2004 (par tiers tous les ans jusqu'au 23 juillet 2006)
Date d'expiration	22 juillet 2010
Prix d'achat	23,67 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	0
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0
Options d'achats d'actions annulées antérieurement	10 939
Options d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2007	3 632

Pour rappel, en 2003, aucune des options d'achat d'actions mises en place dans le cadre de ce deuxième plan d'option n'a été consentie au profit des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2007 et dans le cadre de ce plan, aucun salarié n'a levé d'option.

Il est rappelé ce qui suit :

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Pour rappel les options ont été consenties durant l'exercice 2003	14 571	23,67 €	22/07/2010	
Options levées durant l'exercice 2007	0			

b) Options de souscription d'actions (ex-Tabur SA)

Suite à la fusion absorption de la société Tabur SA par la société Mr Bricolage, en date du 17 septembre 2003, les 16 000 options de souscription d'actions de la société Tabur ont été transformées en 49 056 options de souscription d'actions Mr Bricolage, à raison d'une option de souscription d'actions Tabur pour 3,066 options de souscription d'actions Mr Bricolage, selon les modalités suivantes :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions (ex-Tabur SA)

Date d'Assemblée	17 septembre 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	49 056
- dont mandataires sociaux	10 731
- dont les dix premiers attributaires salariés	24 835
Point de départ d'exercice des options	23 avril 2005
Date d'expiration	23 avril 2007
Prix de souscription	13,75 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	15 637
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	10 731
Options d'achat d'actions annulées antérieurement	22 688
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2007	0

Au cours de l'exercice 2007 et dans le cadre de ce plan :

- aucun mandataire social n'a levé d'option, Monsieur Michel Tabur a perdu le bénéfice des options qu'il détenait à l'échéance du plan (voir ci-dessus) ;
- aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux et/ou aux salariés ;
- 10 731 options ont été levées par les salariés attributaires.

Options de souscription d'actions Mr Bricolage consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2003	24 835	13,75 €	23/04/2007	
Options levées durant l'exercice 2007	7 665			

II. Informations sur les conventions réglementées

Le lecteur peut se rapporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au 31 décembre 2007.

2^e partie : Procédures de contrôle interne

La société Mr Bricolage appréhende le contrôle interne comme étant, conformément au rapport AFEP/MEDEF du 17 décembre 2003, un ensemble de processus mis en œuvre au sein de l'entreprise ayant pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est donc de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les travaux de l'IFACI et de l'AMF (rapport intitulé : « Le dispositif du contrôle interne : cadre de référence ») ont été étudiés préalablement à la rédaction de la présente partie. Il a inspiré cette partie en permettant à la société d'effectuer un bilan de ses procédures en matière de contrôle interne comptable et financier.

Après avoir rappelé l'objet du contrôle interne (I), les développements ci-dessous permettront de vous présenter les procédures de gestion des risques identifiés en vous parlant des acteurs du contrôle interne (qui s'assure du bon contrôle interne de la société ?), (II) ainsi que des méthodes concrètes de contrôle mises en place par la société (comment contrôle t-on ?) (III).

Il convient ici de préciser que la gestion des filiales de la branche Magasins Intégrés et de la branche Services aux Réseaux est assurée de manière centralisée et qu'en conséquence le contrôle interne du Groupe est assuré par la société Mr Bricolage qui assure un contrôle juridique et opérationnel sur ses filiales.

Les dirigeants de ces filiales sont soit également mandataires sociaux de la société Mr Bricolage soit Directeurs de service au sein de la société Mr Bricolage. Tous font partie du Comité de Direction de la société Mr Bricolage.

Le Groupe sera donc ici entendu comme la société Mr Bricolage et les sociétés intégrées dans son périmètre de consolidation.

I. L'objet du contrôle interne : maîtriser les risques

Comme indiqué en préambule de cette partie le contrôle interne doit comprendre un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions contribuant à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et permettant de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la société Mr Bricolage et plus largement du Groupe Mr Bricolage.

S'il n'y a pas à proprement parler de cartographie des risques établie, les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale grâce au travail commun effectué avec les différents Comités et le Conseil d'Administration au regard de l'activité du Groupe.

Ces risques peuvent être classés en quatre catégories :

- les risques opérationnels (liés à l'approvisionnement des produits, à l'enseigne, à la sous-traitance...),
- les risques juridiques (litiges divers, évolution des réglementations),
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers (risques de taux, de liquidité, de change...).

Grâce aux réunions régulières du Comité Exécutif et du Comité de Direction, comportant un membre de chaque Comité spécialisé et de la Direction Générale, les sujets sensibles peuvent être évoqués régulièrement et suivis efficacement (Voir ci-dessous II – Les acteurs du contrôle interne).

Une présentation plus détaillée, une analyse de ces risques ainsi que les explications sur leurs éventuels impacts sur les comptes de la société et du Groupe vous sont présentés dans le rapport de gestion auquel vous pouvez vous reporter.

Nous nous attacherons maintenant à vous présenter les procédures de gestion de ces risques.

II. Les acteurs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont intégrées dans toutes les opérations du Groupe dans la mesure où la Direction considère que la mise en œuvre du contrôle interne est l'affaire de tous, que ce soit l'affaire, à titre principal, du Conseil d'administration, des Comités et de la Direction Générale (A), mais également à titre accessoire mais complémentaire, l'affaire de chaque collaborateur (B).

II.1. Les acteurs principaux du contrôle interne : le Conseil d'Administration, les Comités créés en son sein et la Direction Générale

Le Conseil d'Administration usant des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts procède aux contrôles et vérifications qu'il juge nécessaires pour assurer la bonne marche des activités de la société.

À cet effet, et comme mentionné en première partie du présent rapport, le Conseil d'Administration a constitué six comités dont le champ d'action recouvre toutes les fonctions opérationnelles de la société.

La Direction Générale joue également un rôle prépondérant dans la gestion et la surveillance des procédures de contrôle interne qu'elle met en place.

Le Conseil d'Administration, la Direction et les Comités doivent ainsi interagir et communiquer leurs directives à l'ensemble des acteurs concernés de la société afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

II.1.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

La mise en œuvre du contrôle interne incombe plus particulièrement aux services centraux de la société Mr Bricolage sous la responsabilité de la Direction Générale. Elle est ensuite déclinée aux différents stades organisationnels du Groupe et s'organise principalement autour de deux acteurs :

- Le Comité Exécutif qui propose les orientations stratégiques du Groupe au Conseil d'Administration
- Le Comité de Direction qui est le relais de mise en œuvre des décisions de la Direction Générale et d'arbitrage des questions opérationnelles intéressant les filiales et leurs activités.

Le Comité Exécutif est composé au 31 décembre 2007 de :

- M. Jean-François Boucher, Président-Directeur général ;
- M. Vincent Bertreux, Directeur des achats (Administration des Achats, base de données, SAV...);
- M. Jacques Blanchet, Directeur financier Groupe ; (Comptabilité, Consolidation Groupe, Trésorerie, Immobilier...);
- M. Jean-Claude Coudray, Directeur logistique et branche négoce TLS ;
- M. Claude Larcher, Directeur gestion et communication (Contrôle de gestion, communication ...);
- M. Antoine Machu, Directeur commercial (Publicité, animation réseau, PLV, ILV, Merchandising, Concepts, service consommateur) ;
- M. Bruno Masson, Directeur des services informatiques (SAP, MBSAT, Développement SIGMA, Réseaux exploitation, Internet...);
- M. Jean-Mary Marie, Directeur des Ressources Humaines (Gestion des ressources humaines Groupe, paie, mobilités et carrières, recrutement, reporting social).

Le Comité de Direction est composé au 31 décembre 2007 outre les membres cités précédemment de :

- Jean-Luc Chatignol, Directeur du développement international (suivi des magasins à l'étranger, recherche de nouveaux marchés...);
- M. Richard Palfray, Directeur des Magasins Intégrés (Président de la société Sadeff, exploitant les Magasins Intégrés) ;
- M. Edgard Schaffhauser, Secrétaire général (Affaires sociales, juridique...).

Chaque Directeur participe naturellement au Comité spécialisé correspondant à son domaine d'activité.

II.1.2. FONCTIONS ET INTERACTIONS DES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque Direction de la société met en place à son niveau des procédures de contrôle interne et contribue ainsi à la sauvegarde des actifs de la société et du Groupe.

Par exemple, les Directions financière d'une part et gestion et communication d'autre part ont une mission d'alerte étendue sur les pratiques constatées au sein du Groupe et rapportent directement à la Direction Générale.

La Direction gestion et communication, composée de 17 collaborateurs, regroupe les services de contrôle de gestion des deux branches d'activités du Groupe Mr Bricolage, les Magasins Intégrés et les Services Aux Réseaux. Son Directeur participe au Comité d'Audit et est étroitement associé aux missions d'audit qui intéressent plus largement les différentes fonctions opérationnelles de la société (Comité Magasins Intégrés notamment).

Certains contrôleurs de gestion sont détachés plus particulièrement au suivi de l'activité du réseau des magasins adhérents en France et à l'international, d'autres aux Magasins Intégrés.

La Direction financière joue naturellement un rôle prépondérant pour assurer la fiabilité des informations financières (voir sur ce point la 3^{ème} partie du présent document), et apporte son expertise pour accompagner la politique immobilière du Groupe.

La Direction juridique valide quant à elle les contrats significatifs auxquels sont parties prenantes la société Mr Bricolage ou ses filiales et suit plus particulièrement les délégations de pouvoirs mises en place au sein de la société et de ses filiales. Afin d'assurer l'objectif de conformité aux lois et règlements, la Direction juridique, assistée le cas échéant de conseils extérieurs, tient à jour et informe en temps utiles grâce à sa veille juridique les Directions concernées par d'éventuels changements de législations pouvant impacter l'activité du Groupe.

La Direction des achats a notamment mis en place une organisation du suivi des produits commercialisés sous les marques Mr.Bricolage et Catena.

De manière générale, il appartient à chaque Directeur, dans son domaine de compétence, d'alerter la Direction et le Conseil d'Administration sur l'inadéquation de telle procédure mise en place suite, par exemple, à une nouvelle réglementation et de mettre en place les nouveaux outils de suivi propre à assurer une surveillance permanente et efficiente des opérations (Adoption des nouvelles normes IFRS, mise en œuvre de la DEEE...).

II.2. Les acteurs complémentaires du contrôle interne : les collaborateurs du Groupe

En collaboration avec la Direction Générale, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 mai 2006 validé son projet Groupe « Au Cœur du Succès 2006 – 2010 » ayant pour objectif de faire des magasins du Groupe des leaders sur leur zone de marché.

Ce projet Groupe formalise les valeurs de l'entreprise et permet de présenter officiellement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe les attentes de la Direction Générale.

L'ensemble des magasins sous enseigne Mr.Bricolage et Catena (magasins adhérents et magasins intégrés) sont invités à participer à ce projet Groupe qui donne la priorité à la satisfaction des clients, aux adhérents, aux actionnaires et aux personnels du Groupe.

Si le contrôle interne est l'affaire de tous, les collaborateurs directement concernés par ce dispositif (cadres des services financier, comptable, juridique et commercial) sont particulièrement sensibilisés, par leur Directeur respectif, sur leur rôle d'alerte en la matière.

III. Les principales composantes du dispositif de contrôle interne

Différents outils sont utilisés par la société et le Groupe pour réduire les risques d'erreurs, de fraude et ainsi assurer un contrôle sur les opérations effectuées. Ce contrôle s'articule autour d'une organisation comportant une définition claire des responsabilités d'une part, autour de systèmes d'information fiables et efficaces d'autre part et est pérennisé par des manuels de procédures propres à chaque Direction.

III.1. La définition des responsabilités : l'organisation des délégations

Le Conseil d'Administration décide naturellement des délégations de pouvoirs qu'il attribue à la Direction Générale et aux différents Comités qu'il décide de créer.

Un ensemble de délégations de pouvoirs a été mis en place par la Direction Générale et mis à jour lors du premier trimestre 2005 par les services des ressources humaines et la Direction juridique. Il a été mis en place des délégations auprès des Directeurs de régions avec un système de subdélégations auprès des Directeurs de magasins. Ces délégations recouvrent :

- pour les Services centraux : la comptabilité et la fiscalité nationale et internationale, la conformité des produits et les accords commerciaux ainsi que l'hygiène et la sécurité ;
- pour les Magasins Intégrés : l'hygiène et la sécurité, la gestion courante du personnel, la législation économique, les transports et l'environnement ;
- pour les entrepôts de la branche Services aux Réseaux : l'hygiène et la sécurité.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que « toute modification significative de l'organisation interne de la société et des délégations de pouvoirs nécessite l'autorisation préalable du Conseil d'Administration » (Article 6 - Pouvoirs du Conseil).

III.2. Le support des opérations : les systèmes d'information

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de fiabilité des systèmes d'information est assurée principalement par la Direction des systèmes d'information, responsable de la définition, du

développement et de l'exploitation des systèmes d'information et infrastructures.

La Direction des systèmes d'information analyse et gère les risques liés aux systèmes afin d'assurer la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité des données, notamment en matière comptable et financière (voir 3ème partie du présent rapport), et également pour assurer les échanges avec les réseaux. (Passage de commande d'un magasin par exemple).

Il convient de rappeler que le Groupe a mis en place, dès 1999, l'ERP SAP dans le but de renforcer l'ensemble des flux financiers et d'améliorer ainsi le contrôle interne.

SAP permet également de gérer l'ensemble des flux métiers de la Centrale : référencements, promotions, gestion des commandes en entrepôt, gestion du sourcing international, ILV et PLV (information et publicité sur le lieu de vente), gestion des catalogues, activité informatique de services aux adhérents, comptabilité et trésorerie des métiers Centrale et Magasins Intégrés.

Le choix de SAP R3 Retail, développé par un éditeur international solide avec une offre reconnue, est un choix fiable et pérenne, adapté aux métiers du Groupe, dont les principaux avantages sont :

- l'absence de ressaisie des écritures comptables, minimisant ainsi les risques d'erreurs,
 - une traçabilité complète des mouvements jusqu'aux imputations comptables, pour un meilleur contrôle des opérations,
 - une base de données unique pour l'ensemble de la Centrale avec les mises à jour comptables et financières en temps réel,
 - des interfaces standard SAP sécurisées et contrôlées.
- L'infrastructure informatique SAP du Groupe a été construite dans les règles de sécurité conseillées par l'éditeur :
- trois systèmes autonomes : développement, qualité et production,
 - l'ensemble est hébergé dans un bunker infogéré par une société spécialisée,
 - l'exploitation technique est dissociée de l'exploitation fonctionnelle,
 - le paramétrage fonctionnel est dissocié de l'exploitation technique et fonctionnelle ; une société extérieure nous assiste dans ce domaine,
 - les projets d'intégration SAP sont gérés sur le mode maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre,
 - en matière comptable et financière, la Direction financière est toujours associée en amont et valide les livrables ainsi que la formalisation comptable des processus intégrés.

La gestion commerciale des activités des magasins est assurée par des logiciels d'encaissement et de back office, développés par la société Mr Bricolage et utilisés par plus de 75 % des magasins du réseau (magasins adhérents et magasins intégrés).

Des développements et des mises à jour sont effectués régulièrement par la Direction des Systèmes d'Information pour faciliter les échanges et tenir compte des besoins de la société et du Groupe.

Le logiciel de back office est utilisé pour la gestion commerciale (les commandes d'achats, les réceptions, la gestion des tarifs, la facturation, le suivi du stock et des inventaires, l'analyse de statistiques commerciales, le suivi budgétaire, ...) et le logiciel d'encaissement est utilisé pour le Front Office, la gestion des caisses (l'encaissement, les devis, ...).

Depuis 2006, afin de renforcer nos flux d'informations, des procédures propres à nos magasins intégrés ont été mises en place et traduites dans notre logiciel back office.

La gestion de l'entrepôt de Voivres Les Le Mans est assurée par :

- le logiciel Cormag, développé par la société EDIC (groupe Prodware), qui est l'outil de gestion logistique de la société TLS (gestion des réceptions des fournisseurs, aide à la préparation des commandes clients des magasins franchisés Catena et clients tiers) ;
- le logiciel GESCOM, développé en interne, outil pour la gestion commerciale de l'entrepôt.

En 2006, un audit de la sécurité de nos infrastructures réseaux a été effectué par une société extérieure spécialisée, aucun risque majeur n'a été décelé. Toutefois un plan d'actions a été mené à terme en 2007 afin d'améliorer nos ressources.

III.3. Les manuels de procédures internes

Les principales procédures de chacune des activités du Groupe font l'objet de manuels de procédures internes.

Pour les activités de Services Aux Réseaux, les principales procédures écrites concernent les achats, les investissements et la trésorerie ; l'utilisation du logiciel SAP, y compris comme outil de contrôle de l'information et des règles internes, s'appuie sur le Guide utilisateur SAP.

Pour l'activité Magasins Intégrés, l'ensemble des procédures applicables en magasins (inventaires, approvisionnement, caisse, personnel, législation commerciale, investissement, informations financières et comptables) est regroupé dans le Livre des procédures ; par ailleurs, outre le Guide utilisateur SAP, des procédures complémentaires sont mises en place pour le traitement des informations des Magasins par le siège.

Encore, à titre d'exemple non exhaustif, la Direction de l'architecture a établi un plan de contrôle technique et de sécurité périodique des installations et des ensembles immobiliers dans lesquels sont exploités les magasins.

La Direction des achats a quant à elle mis en place une organisation du suivi qualité des produits commercialisés sous les marques Mr.Bricolage et Catena.

3^e partie : Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les nouvelles réglementations nécessitent l'ajustement permanent, l'amélioration et la fiabilisation de l'ensemble des processus de production de l'information comptable et financière, ces caractéristiques étant considérées comme des objectifs naturellement fondamentaux par notre société et notre Groupe.

Le cadre de référence et les questionnaires établis par l'AMF, étudié par le Directeur financier Groupe et la Responsable des comptabilités Groupe ont guidé l'établissement de la présente partie.

Le cadre de référence a été utilisé comme un outil permettant d'établir un premier bilan sur l'état du contrôle interne relatif à l'élaboration comptable et financière de notre société et de notre Groupe.

C'est en effet grâce à l'organisation comptable et financière (I), et au dialogue entre les Directions, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit qu'un contrôle interne en matière comptable et financière est assuré (II).

I. L'organisation comptable et financière

Après avoir décrit rapidement l'organisation de la Direction financière (A), nous relaterons, pour exemple, les différents outils que celle-ci a mis en place pour assurer la fiabilité des données comptables et financières (B).

I.1. Descriptif succinct de l'organisation de la Direction Financière

La Direction financière de la société Mr Bricolage est composée de 54 collaborateurs.

L'organigramme interne à la Direction financière a été révisé au cours de l'exercice 2007 afin d'établir clairement les responsabilités au sein de cette Direction et d'autre part de faciliter la communication avec les autres Directions de la société Mr Bricolage.

Sous l'autorité du Directeur financier, les différents acteurs qui participent à l'arrêté des comptes sont donc clairement identifiés.

Pour le périmètre couvert par les comptes, la Direction financière a accès aux informations nécessaires à leur élaboration dans la mesure où la comptabilité des sociétés du Groupe est largement centralisée au siège de la société Mr Bricolage (à l'exception notamment des sociétés étrangères mises en équivalence, dont la comptabilité n'est pas centralisée).

Ce processus de centralisation, accéléré en 2005 avec le passage aux normes IFRS, permet au Groupe de mieux maîtriser, d'uniformiser les procédures et les méthodes comptables ainsi que de rationaliser l'information financière et comptable de ses diverses entités opérationnelles. Cette centralisation facilite donc le contrôle interne de l'ensemble du Groupe.

La consolidation, qui est réalisée semestriellement par les équipes de la Direction financière, bénéficie de cette centralisation avec l'extraction automatique des bilans, comptes de résultat et flux de l'année en distinguant les secteurs d'activité (Activité de la branche Magasins Intégrés et Services Aux Réseaux).

1.2. Outils mis en place et utilisés pour assurer la fiabilité des données comptables et financières

1.2.1. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Comme indiqué dans la partie « Systèmes d'information », les procédures et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information financière et comptable. La Direction des Systèmes d'Information, la Direction financière et la Direction gestion et communication travaillent ensemble aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige (évolution nécessaire d'un programme, développements à effectuer ...).

1.2.2. LES MANUELS DE PROCÉDURES

La Direction financière a créé un manuel contenant les différents principes comptables et précisant pour chaque opération envisagée le traitement comptable à respecter. Ce manuel a vocation à être amendé aussi souvent que les principes comptables ou options choisies par la société et le Groupe évoluent (évolution des normes IFRS notamment). Pour une opération donnée, le manuel reprend, par exemple, le traitement en normes PCG (comptes sociaux) et son équivalent en normes IFRS (comptes consolidés).

En prévision de chaque clôture de comptes (semestriel ou annuel), la Direction des comptabilités élabore un book contenant un retro planning des opérations à effectuer pour parvenir à la production définitive des comptes (sociaux et consolidés avec un traitement spécifique pour les filiales) à une date fixée. Ce process tient compte d'une part des impératifs légaux et d'autre part des moyens de la société.

Ce book permet d'une part d'identifier les personnes responsables de l'exécution des opérations et d'autre part de contrôler le respect des délais fixés.

Le book est diffusé aux responsables de chaque service financier et est naturellement communiqué aux commissaires aux comptes pour prévoir en amont leurs interventions sur les comptes et autres documents (liasses fiscales, annexes, rapports...).

Pour chacune des activités du Groupe, des comptes mensuels sont fournis aux services du contrôle de gestion pour l'établissement des reportings mensuels, le rapprochement avec le budget et l'analyse.

Des comptes sociaux et consolidés semestriels sont établis sur la base de procédures d'arrêté définies par la Direction financière, concernant

l'ensemble des directions du Groupe, et s'appuyant notamment sur des procédures de contrôle des actifs les plus significatifs du Groupe, dont les stocks de marchandises.

Lors de chaque clôture semestrielle, les réalisations et les estimations sont analysées de façon approfondie par le service du contrôle de gestion avec les services comptables et financiers avant présentation au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration (Voir II).

1.2.3. LA FORMATION CONTINUE DES COLLABORATEURS

La Direction financière s'assure que les connaissances de ses collaborateurs sont régulièrement mises à jour et axe certaines formations sur le contrôle interne.

Au total, 70 % du budget formation de la Direction financière a été consacré à la formation des collaborateurs sur des thèmes spécifiques tels que : « Consolidation dans un Groupe », « Normes IFRS », « Evaluer et gérer son risques client », « Fraude : organiser la prévention ». D'autres collaborateurs assistent régulièrement à des colloques ou réunions d'information, organisés par nos conseils, par les commissaires aux comptes ou organismes de Place, permettant en sus des veilles comptables, fiscales et juridiques existantes de résoudre des problèmes comptables non prévus dans les manuels de la société.

La Direction financière s'attache également à veiller à l'interchangeabilité des personnes, en particulier des responsables, de façon à ne pas affecter le processus d'établissement des comptes en cas d'indisponibilité de l'un de ses collaborateurs.

1.2.4. LA MISE EN PLACE DE PROCÉDURES SPÉCIFIQUES : EXEMPLES

Des processus spécifiques ont été mis en place afin de renforcer le contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la présentation des données comptables et financières :

- suite à la mise en place des normes IFRS dans le Groupe, et à l'identique de la veille comptable et fiscale déjà existante, une veille IFRS a été mise en place sous la responsabilité de la responsable comptable IFRS. Cette veille IFRS consiste à identifier les normes en cours de refonte, identifier les recommandations en provenance de divers organismes, évaluer les impacts éventuels pour le Groupe et suivre leur calendrier d'application. Lorsqu'une norme ou une recommandation devient applicable, une procédure est établie et les personnes concernées sont formées afin d'obtenir la restitution des informations nécessaires ;
- au sein des services comptables, deux personnes sont en charge, l'une pour l'activité de Centrale et l'autre pour l'activité de Magasins Intégrés, de contrôler la bonne application des procédures et le bon traitement des flux, en complément d'un rôle de Key User SAP, assurant la relation entre les utilisateurs et les développeurs ;
- un groupe de travail « Rapport annuel » et « Document de référence » a pour mission de coordonner la préparation, le contrôle et la communication du Document de référence ; il rassemble plusieurs représentants des fonctions juridiques, financières, gestion et

ressources humaines de la société, qui ont des responsabilités spécifiques pour chacune des parties du rapport. Des réunions de suivi d'avancement des travaux sont effectuées aussi souvent que nécessaire pour mettre à jour les données en fonction notamment des modifications de réglementations applicables ;

- en matière de contrôle budgétaire et de gestion toutes les activités du Groupe font l'objet de reportings mensuels, donnant lieu à des revues de résultats et de provisions qui visent notamment à s'assurer que les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs sont bien engagées et à défaut à mettre en place des actions correctives ;
- un reporting mensuel du service Trésorerie Groupe a été mis en place en 2007 à l'usage du Comité de Direction et du Conseil d'Administration. Celui-ci comporte les principales informations sur la trésorerie, l'endettement financier, les principaux investissements réalisés, les instruments de couverture ainsi que le résultat financier.

II. Le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit en matière de contrôle interne comptable et financier

Les principes et principales options comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de la société et du Groupe sont naturellement validés en amont par la Direction Générale.

Les impacts, pour la société et le Groupe, d'éventuels changements comptables sont pris en compte et validés par la Direction Générale grâce aux propositions et explications présentées par la Direction financière et la Direction gestion et communication lors des Comités d'Audit.

Le Comité d'Audit a en effet pour mission de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information présentée au Conseil d'Administration.

En pratique, lors de chaque arrêté de comptes intermédiaires ou annuels le Directeur financier et le Directeur gestion et communication présentent au Conseil d'Administration les comptes établis. Les administrateurs peuvent ainsi poser toutes questions utiles concernant les informations financières, comptables, sociales et consolidées de la période concernée.

Ils peuvent également recevoir l'assurance des Commissaires aux comptes, présents, que les informations nécessaires à l'exercice de

leurs responsabilités leur ont été intégralement communiquées. L'identité des commissaires aux comptes sur l'ensemble des sociétés significatives du Groupe facilite la mission de contrôle de ces derniers.

Rappelons à ce sujet que les commissaires aux comptes sont invités à revoir les principes comptables et options retenus et sont largement impliqués dans la vérification de l'établissement des comptes. A titre d'exemple, les commissaires aux comptes sont intervenus pour la clôture au 30 juin 2007. Leur intervention sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 s'est déroulée en deux parties : une intervention préfinale en décembre 2007 sur les comptes arrêtés à fin novembre 2007 et une intervention finale début janvier 2008 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007. Lors de chaque intervention, les commissaires aux comptes demandent, auprès de tout service de la Centrale, tout renseignement utile à l'accomplissement de leur mission.

Les administrateurs peuvent entendre ou prendre lecture :

- de présentations commentées des comptes consolidés, par pôle d'activité et par pays, avec l'évolution par rapport à la même période de l'exercice précédent, à données comparables, pour l'établissement des comptes annuels,
- de note sur les projets de cession de participations, d'octroi de garanties à des tiers, de constitution de sûretés selon les opérations envisagées,
- de notes sur les indicateurs de risques du Groupe...

Lors de chaque Conseil d'Administration arrêtant des comptes, les administrateurs valident également, après présentation et explication des données par le Directeur gestion et communication et avis préalable du Comité d'Audit, les éléments de la communication financière à diffuser (réunions SFAF, communiqués de presse, publications au Bulletin Officiel des Annonces Légales, communiqués sur le site Internet de la société régulièrement mis à jour...).

Les objectifs du contrôle interne qui consistent à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société doivent donc être considérés comme atteints.

Le Président du Conseil d'Administration.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2008

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Associé

Renseignements

concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Une même vision, de nouvelles ambitions

Objectif 2011 : Devenir le troisième groupe français de bricolage

L'accélération du développement des réseaux, tant en France qu'à l'international, l'amélioration de la performance des magasins et l'augmentation des revenus des Services Aux Réseaux constituent les axes stratégiques clés pour les quatre prochaines années.

En termes opérationnels, cela se traduit par les objectifs suivants :

- Accélération du développement des réseaux :

- doublement du taux de croissance actuel en France (en 2007 : +3,8 % à surfaces courantes)
- doublement du chiffre d'affaires actuel à l'international (en 2007 : 165 millions d'euros)

- Magasins Intégrés : marge opérationnelle supérieure ou égale à 3 % du chiffre d'affaires

- Services Aux Réseaux : marge opérationnelle supérieure ou égale à 15 % du chiffre d'affaires

2008 s'inscrit comme une première étape de ce plan stratégique : 2008 devrait constituer un nouvel exercice de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité globale, à laquelle s'ajoute la plus value nette d'environ 14 millions d'euros réalisée le 1^{er} janvier 2008 lors de la prise de participation par le Groupe Icade de 95 % des titres de l'Immobilière Mr Bricolage.

Ainsi, en 2008, le groupe compte acquérir 5 nouveaux magasins (le premier ayant été racheté début janvier) et agrandir ou transférer 4 magasins (+8 000 m²), avec pour objectif l'amélioration de la rentabilité des Magasins Intégrés.

Pour mener à bien ces différents projets, le Groupe devra mobiliser au total 42 millions d'euros d'investissements bruts dont 7 millions d'euros d'immobiliers destinés à être cédés à terme à Icade.

Concernant les réseaux, dès 2008, le développement s'accélère tant en France (+55 000 m²) qu'à l'international (+35 000 m²).

En France, la création de surfaces commerciales complémentaires provient à la fois des ouvertures (+15 000 m²) et des agrandissements et transferts (+40 000 m²).

A l'étranger, plus de 11 ouvertures sont prévues cette année : 2 en Espagne, 2 à 5 en Belgique, 2 en Bulgarie, 2 en Roumanie, 1 au Maroc et 1 à l'île Maurice.

La société ne donne pas d'autres données prévisionnelles qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative au marché et aux analystes financiers.

PLAN DE COMMUNICATION ET PUBLICATIONS RÉCENTES

Outre les communications légales et obligatoires,

Mr Bricolage SA réalise au minimum une communication par trimestre

dans la presse financière quotidienne et commente l'évolution de son activité lors des premier et troisième trimestres de l'année à l'occasion de réunions de présentation des résultats aux analystes et journalistes.

Ces communiqués sont accessibles et téléchargeables sur son site internet (www.mr-bricolage.fr/groupe) et disponibles sur simple demande. Ils sont également diffusés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé, Hugin, en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne.

En 2008, la société a publié quatre communiqués de presse concernant l'exercice 2007, en date du 2 janvier, du 6 février, du 27 février et du 17 mars.

Ces communiqués sont repris ci-après.

Les prochaines dates de communication financière sont fixées :

- au 29 avril, 23 juillet et 29 octobre 2008 pour les chiffres d'affaires des premier, deuxième et troisième trimestres,
- au 14 mai 2008 pour l'Assemblée Générale des actionnaires
- au 27 août 2008 pour les comptes semestriels consolidés clôturés au 30 juin 2008.

Enfin, Mr Bricolage SA diffuse sur son site Internet (www.mr-bricolage.fr/groupe) tous les éléments significatifs de son activité.

Communiqué de presse en date du 2 janvier 2008

Réalisation de la cession de l'Immobilière Mr.Bricolage

Information sur les impacts comptables attendus

Mr Bricolage SA annonce la réalisation de la cession de 95 % des titres de sa filiale L'Immobilière Mr. Bricolage au groupe Icade, le 1^{er} janvier 2008.

La plus-value de cession nette, comptabilisée sur l'exercice 2008, s'élèvera à 14 M€ pour un patrimoine cédé évalué à 88,7 M€.

Par ailleurs, le Groupe informe que des provisions complémentaires pour litiges commerciaux seront dotées au titre de l'exercice 2007 pour un montant avant impôt de 3,5 M€. Elles s'ajouteront à des provisions pour dépréciations d'actifs financiers et des pertes de change (dollar/euro), pour un montant global avant impôt d'environ 1,8 M€. Parallèlement, le Groupe a procédé courant novembre à la fermeture du magasin déficitaire de Pampelune (Espagne) dont la contribution 2007 devrait atteindre -1,5 M€.

Ainsi, l'impact total de ces éléments exceptionnels est chiffré à -4,7 M€ après impôt sur l'exercice 2007.

Communiqué de presse en date du 6 février 2008

Forte progression du chiffre d'affaires annuel: + 7,3 %

Forte progression du 4^{ème} trimestre : + 7,1%, dont + 11,9 % pour les Magasins Intégrés

A périmètre courant, Mr Bricolage SA enregistre un chiffre d'affaires consolidé annuel de 489,2 M€, en hausse de 7,3 % par rapport à 2006, avec un quatrième trimestre en progression de 7,1 %.

En M€	31.12.07	Var	4T07	Variation
A périmètre courant	31.12.07 / 31.12.06			4T07 / 4T06
Magasins Intégrés	294,0¹	+ 8,0 %	72,8	+ 11,9 %
Services Aux Réseaux	195,2	+ 6,3 %	40,1	- 0,6 %
Ventes de marchandises	128,4	+ 3,8 %	26,2	+ 0,3 %
dont ventes promotionnelles ²	37,1	+ 16,8 %	3,8	+ 11,0 %
Ventes de prestations	66,8	+ 11,3 %	14,0	- 2,4 %
Chiffre d'affaires total HT	489,2¹	+ 7,3 %	113,0	+ 7,1 %
Chiffre d'affaires hors ventes promotionnelles²	452,1¹	+ 6,6 %	109,2	+ 7,0 %

(1) ce montant n'inclut pas le chiffre d'affaires relatif à la filiale Mr Bricolage España, soit 1,4 million d'euros, classé en activités abandonnées.

(2) les ventes promotionnelles sont des ventes de marchandises transitant par la plate-forme logistique externalisée.

- « **Magasins Intégrés** » : le chiffre d'affaires annuel de cette activité s'élève à 294 M€, en progression de 8 %. Cette hausse tient compte de l'acquisition de 6 magasins (+ 33 249 m²), de 5 arbitrages dont 3 cessions au réseau et de 4 agrandissements (+ 1 216 m²).

Au cours du quatrième trimestre, le Groupe a acquis le magasin Mr.Bricolage de Pontarlier (2 200 m²) et ouvert celui de Saint Maximin (3 200 m²), les deux représentant un potentiel de chiffre d'affaires annuel d'environ 8 M€ TTC.

A fin décembre 2007, le parc regroupe ainsi 75 magasins en France sur une surface de 288 780 m².

Par ailleurs, le Groupe annonce le rachat en tout début d'année 2008 du magasin Mr.Bricolage de Saint Junien (4 200 m²), dont le potentiel de chiffre d'affaires annuel est de 5 M€ TTC avant transfert.

- « **Services Aux Réseaux** » : le chiffre d'affaires de cette activité à 195,2 M€ enregistre une hausse de 6,3 % en 2007, grâce notamment à la bonne performance des ventes de prestations (+11,3 %), qui bénéficient de la croissance des ventes des réseaux combinée à la poursuite du dispositif achats.

OBJECTIFS POUR 2007 CONFIRMÉS

Mr Bricolage SA confirme un résultat net 2007 en progression au moins égale à celle du chiffre d'affaires.

LES RÉSEAUX SOUS ENSEIGNE EN 2007

Le CA TTC du réseau sous enseigne Mr.Bricolage en France métropolitaine progresse de 4,9 % à magasins comparables dans un marché du bricolage en hausse de 3,7 %.

(source : Banque de France, en cumul en valeur à fin décembre 2007).

En M€ - TTC	31.12.07	Var. à surface courante
CA total des réseaux	1 866,7	+ 5,2 %
- dont réseau sous enseigne Mr.Bricolage	1 735,9	+ 5,9 %
- dont réseau sous enseigne Catena	130,8	- 3,5 %

Sur le réseau **Mr.Bricolage**, 9 ouvertures (+ 33 083 m²) et 20 agrandissements (+ 36 105 m²) ont été réalisés.

Le réseau **Catena** enregistre 3 ouvertures et 1 agrandissement (+ 4 939 m²) compensant partiellement 11 fermetures.

A PROPOS DU GROUPE Mr BRICOLAGE

- Acteur majeur de la distribution spécialisée de bricolage en France (521 points de vente)

Réseau Mr.Bricolage :

- n°1 français du segment des villes moyennes (40 à 80 000 habitants)
- 404 magasins dont 37 à l'étranger *
- 1 172 261 m² de surfaces commerciales *
- 1 735,9 M€ de chiffre d'affaires TTC dont 9,5 % à l'étranger *

Réseau Catena :

- positionnement d'hyper-proximité principalement en zone rurale
- 117 magasins *
- 102 117 m² de surfaces commerciales *
- 130,8 M€ de chiffre d'affaires TTC *

* Au 31 décembre 2007.

Communiqué de presse en date du 27 février 2008

Résultats Annuels 2007

Nouvelle progression de la rentabilité

Résultat avant impôts¹ : + 20 %

En 2007, Mr Bricolage a conclu un nouvel exercice de croissance de la rentabilité, conformément à ses objectifs. Le Résultat Opérationnel, à 33,7 M€, progresse plus rapidement que le chiffre

d'affaires : + 23,8 %. Le Résultat Net part du Groupe s'établit à 16,8 M€, en hausse de 8,9 %. La marge brute d'autofinancement, à 30,6 M€, s'est accrue de près de 30 %.

Données consolidées	2007	2006	Variation
En M€, à périmètre courant	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires consolidé	489,2	455,8	+ 7,3 %
<i>Hors ventes promotionnelles (2)</i>	<i>452,1</i>	<i>424,0</i>	<i>+ 6,6 %</i>
Résultat opérationnel (ROP)	33,7	27,2	+ 23,8 %
- dont Magasins Intégrés	(0,1)	(0,6)	+ 77,6 %
- dont Services aux Réseaux	33,9	28,4	+ 19,3 %
Résultat opérationnel ordinaire (3)	38,0	27,7	+ 37,2 %
- dont Magasins Intégrés	(0,6)	(0,7)	+20,8 %
- dont Services aux Réseaux	38,7	29,1	+33,0 %
Résultat avant impôts (1)	25,4	21,2	+ 20,0 %
Résultat net part de Groupe	16,8	15,5	+ 8,9 %
Marge brute d'autofinancement	30,6	23,7	+ 29,1 %

Résultat opérationnel des Magasins Intégrés proche de l'équilibre

La hausse du chiffre d'affaires, le maintien de la marge commerciale et la politique d'arbitrage ont permis aux Magasins Intégrés d'améliorer leur résultat opérationnel de 0,5 M€.

Au cours de l'année, 6 magasins ont été acquis (+ 33 249 m²), 1 a été créé (+ 3 200 m²) et 4 ont été agrandis (+ 1 216 m²), alors que parallèlement 5 arbitrages ont été opérés (- 13 830 m²).

Résultat opérationnel des Services Aux Réseaux : 33,9 M€

La hausse du résultat opérationnel des Services Aux Réseaux (+ 19,3 %) intègre l'augmentation des recettes fournisseurs nettes (+ 8,6 M€), la stabilisation des coûts logistiques et la prise en compte annoncée de dotations aux provisions liées à des litiges commerciaux non récurrents (3,5 M€).

Cession au 01.01.08 de l'Immobilière Mr.Bricolage à Icade, désendettement du Groupe

La cession de 95 % du capital de l'Immobilière Mr.Bricolage à Icade génère une plus-value nette d'environ 14 M€ au titre de l'exercice 2008. Cette opération s'est traduite par un fort désendettement du Groupe, avec un gearing⁽⁴⁾ de 43,8 % au 1^{er} janvier 2008, contre 58,3 % au 31 décembre 2006.

Ambition 2011 : devenir le troisième groupe français

L'accélération du développement des réseaux, tant en France qu'à l'international, l'amélioration de la performance des magasins et l'augmentation des revenus de la Centrale constituent les axes stratégiques clés pour les quatre prochains exercices.

En termes opérationnels, cela se traduit par les objectifs 2011 suivants :

- Accélération du développement des réseaux : doublement du taux de croissance actuel en France⁽⁵⁾ et doublement du chiffre d'affaires à l'international ;

- Magasins Intégrés : marge opérationnelle supérieure ou égale à 3 % du chiffre d'affaires ;
- Services Aux Réseaux : marge opérationnelle supérieure ou égale à 15 % du chiffre d'affaires.

2008 s'inscrit comme une première étape de ce plan stratégique

En 2008, le Groupe compte faire l'acquisition de 5 magasins (le premier ayant été racheté début janvier à Saint Junien) et agrandir ou transférer 4 points de vente, avec pour objectif l'amélioration de la rentabilité des Magasins Intégrés.

Concernant les réseaux, le développement se poursuivra tant en France (+ 55 000 m²) qu'à l'international, où plus de 11 ouvertures sont programmées sur 35 000 m² (2 en Espagne, 3 à 5 en Belgique, 2 en Bulgarie, 2 en Roumanie, 1 au Maroc et 1 à l'Ile Maurice).

Par conséquent, 2008 devrait être un nouvel exercice de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité globale, à laquelle s'ajoutera la plus value nette d'environ 14 M€.

Proposition de dividende

Le Conseil d'Administration proposera, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2008, **un dividende de 0,53 euro par action, en hausse de 6 %** (dont le versement est prévu le 30 mai 2008).

(1) Résultat avant impôts hors quote-part dans le résultat net des entités associées et des activités destinées à être cédées.

(2) Ventes de marchandises transitant par la plate-forme externalisée.

(3) Résultat opérationnel ordinaire = Résultat opérationnel hors plus ou moins values de cessions, hors opérations à caractère exceptionnel et hors ROP des magasins cédés/fermés en cours d'année

(4) Gearing au 31/12/2006 = Dette financière nette hors ORA / (capitaux propres + ORA), Gearing au 01/01/2008 = (Dette financière nette au 01/01/08) / (capitaux propres au 31/12/07 + Plus value nette au 01/01/08)

(5) Croissance en 2007 des réseaux Mr.Bricolage et Catena en France : + 3,8 %, à surfaces courantes.

A PROPOS DU GROUPE Mr BRICOLAGE (CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2007)

Acteur majeur de la distribution spécialisée de bricolage en France (484 points de vente) et présent dans 8 autres pays (37 magasins), le Groupe Mr Bricolage déploie 1 274 000 m² sous les enseignes Mr.Bricolage et Catena. Il réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,9 milliards d'euros et rassemble près de 11 000 collaborateurs dans le monde.

Communiqué de presse en date du 17 mars 2008

Renouvellement du pacte d'actionnaires

Monsieur Michel Tabur et la famille Tabur (représentant 24,42 % du capital et 29,48 % des droits de vote) ont renouvelé, pour deux ans à compter du 10 mars 2008, le pacte d'actionnaires qui les lie aux Sociétés SIMB et SIFA.

Le périmètre du pacte a en outre été étendu à la Société SIFI qui est détenue à 100 % par la Société SIMB.

Tableau de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	PAGES
1 - Personnes responsables	
1-1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1
1-2. Déclaration des personnes responsables du document	1
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2-1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1
2-2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	-
3 - Informations financières sélectionnées	
3-1. Informations financières historiques sélectionnées	81
3-2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4 - Facteurs de risques	17 à 23
5 - Informations concernant l'émetteur	
5-1. Histoire et évolution de la société	
5-1-1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	62
5-1-2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	62
5-1-3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	62
5-1-4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	62
5-1-5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	73
5-2. Investissements	
5-2-1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document	85, 86
5-2-2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	106, 130
5-2-3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	130, 192
6 - Aperçu des activités	
6-1. Principales activités	
6-1-1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	9, 75, 76, 84, 85
6-1-2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7
6-2. Principaux marchés	78 à 81
6-3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6-1 et 6-2	-
6-4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	17 à 21
6-5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	80, 81
7 - Organigramme	
7-1. Description sommaire du groupe et de la place occupée par l'émetteur	2, 3, 16, 69
7-2. Liste des filiales importantes	2, 3, 11 à 14
8 - Propriétés immobilières, usines, équipements	
8-1. Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	85, 86
8-2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	38 à 48
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9-1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	88 à 171
9-2. Résultat d'exploitation	
9-2-1. Facteurs importants	9, 10, 15, 16, 193, 194
9-2-2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	9, 193
9-2-3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	-

Tableau de concordance

INFORMATIONS	PAGES
10 - Trésorerie et capitaux	
10-1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	90, 114 à 116, 154
10-2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	91, 92, 146
10-3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	20, 21, 116 à 119
10-4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	-
10-5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5-2-3 et 8-1	20, 21
11 - Recherche et développement, brevets et licences	18, 86
12 - Informations sur les tendances	
12-1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	-
12-2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	-
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	
13-1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	-
13-2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	-
13-3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	-
13-4. Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	-
14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14-1. Organes d'administration	174 à 178
14-2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	176
15 - Rémunérations et avantages	
15-1. Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	26 à 29, 181, 182
15-2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	101, 102, 120
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16-1. Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	30 à 33
16-2. Informations sur les contrats de service	178 à 180
16-3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	178, 179
16-4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	174
17 - Salariés	
17-1. Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	34 à 38
17-2. Participations et stock-options	37, 182 à 184
17-3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	183, 184
18 - Principaux actionnaires	
18-1. Principaux actionnaires	49 à 52, 67 à 69
18-2. Droits de vote différents	63
18-3. Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	49
18-4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19 - Opérations avec des apparentés	126, 162, 169 à 171

Tableau de concordance

INFORMATIONS	PAGES
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20-1. Informations financières historiques	3 ^{ème} de couverture
20-2. Informations financières pro forma	81
20-3. Etats financiers	9, 10, 11, 15 à 17, 88 à 91, 142 à 146
20-4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20-4-1. Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	3 ^{ème} de couverture
20-4-2. Autres informations du document de référence vérifiées	-
20-4-3. Informations financières non tirées des états financiers	-
20-5. Date des dernières informations financières vérifiées	3 ^{ème} de couverture
20-6. Informations financières intermédiaires et autres	
20-6-1. Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	-
20-6-2. Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	-
20-7. Politique de distribution des dividendes	11, 72
20-8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	19
20-9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	8, 193 à 194
21 - Informations complémentaires	
21-1. Capital social	
21-1-1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	65 à 67
21-1-2. Actions non représentatives du capital	66
21-1-3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	53, 65 à 67, 114 à 116
21-1-4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	65
21-1-5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	65, 66
21-1-6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	66, 83
21-1-7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	69
21-2. Acte constitutif et statuts	
21-2-1. Objet social	62
21-2-2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	63, 64
21-2-3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	63, 64
21-2-4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	64
21-2-5. Convocation et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	62, 63
21-2-6. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
21-2-7. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	63
21-2-8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
22 - Contrats importants	83
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23-1. Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	-
23-2. Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	-
24 - Documents accessibles au public	62, 192, 3^{ème} de couverture
25 - Informations sur les participations	11 à 14, 164, 165

Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence incorpore par référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D07 – 250 (pages 91 à 170).
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2006 sous le numéro D06 – 0324 (pages 95 à 184),

Ce document est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société Mr Bricolage. Il est librement consultable sur son site Web (www.mr-bricolage.fr), ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Mr.Bricolage sa

1, rue Montaigne
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
Tél. : 02 34 43 50 00
Fax : 02 38 43 11 58
www.mr.bricolage.fr